Province de Namur

Commune de Hamois

Programme Communal de Développement Rural

PARTIE 5 : Fiches-projets

BUREAU ÉCONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR

Des Hommes, des Idées, un Futur

Mai 2015

La partie V de ce PCDR est composée de deux parties

Le **« lot 0 »** rassemble les initiatives qui ont été prises, ou ont connu des avancées pendant la période d'élaboration du PCDR. Une bonne part d'entre elles sont portées par la commune, certaines ressortent davantage du monde associatif, de dynamiques citoyennes ou d'autres partenaires de la commune.
La liste présentée est loin d'être exhaustive, elle veut mettre l'accent sur les éléments, ponctuels ou récurrents, qui répondent aux besoins et souhaits exprimés par la population au gré des nombreuses rencontres citoyennes. Pour en faciliter la lecture, les initiatives sont classées par thématiques.

Les **fiches-projets** reprises ci-dessous sont de deux types :

- Les **« projets »** nécessitent des investissements financiers conséquents. La plupart sont d'ordre matériel (infrastructures, espaces publics…).

- Les **« actions »** demandent peu ou pas d'investissements financiers et ressortent davantage d'initiatives communales, associatives ou privées. Elles sont, pour la plupart, d'ordre immatériel et soulignent le rôle primordial de la mobilisation citoyenne dans l'Opération.

L'ensemble des fiches-projets sont répartis dans les lots 1, 2 et 3, en fonction de la priorisation opérée par la CLDR.
La répartition des projets dans les différents lots, et par conséquent leur programmation dans le temps ne répond pas, volontairement, à une logique rationnelle. L'option a été retenue par la CLDR et l'auteur de programme de conserver l'ensemble des idées jugées pertinentes et de les distribuer en lots de façon équilibrée, sachant que :

- la commune n'a pas seule la maîtrise de tous les projets (nombreux partenariats requis, entres autres avec la DGO3, le SPW, …) ;
- des projets pourraient être pris en charge exclusivement par la région, des structures tierces, voire des privés ;
- une part conséquente des projets se concrétiseront grâce à d'autres sources de subventionnement que le Développement Rural ;
- le fait de maintenir une liste importante de projets offrira à la commune et/ou ses partenaires la possibilité de saisir un maximum d'opportunités durant cette prochaine décennie
- …

Un tableau de synthèse général repris en partie VI présente les fiches-projets au regard des objectifs de développement qu'ils poursuivent de manière prioritaire, et d'ainsi souligner leur contribution à la stratégie de développement.

Lot 0

DÉFI N°1 PARIONS QU'EN 2025, HAMOIS SERA UNE COMMUNE ATTRACTIVE QUI AURA SU DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE LOCALE DYNAMIQUE ET RESPECTUEUSE TANT DU TERRITOIRE QUE DE SES HABITANTS

1) Tourisme

- Dans le cadre d'un partenariat avec la Province, création d'un point tourisme à la Barrière d'Hubinne (2015). Idéalement situé en bordure de RAVeL, ce projet permettra la bonne information des touristes ainsi que la mise en valeur des ressources locales.



- Edition d'une carte IGN promenade (en partenariat avec la Maison du Tourisme).
- Création du jeu "Mes aventures d'enchanteur"(en partenariat avec la Maison du Tourisme).



- Création de vidéos et spots promotionnels (en partenariat avec la Maison du Tourisme) et diffusion.
- Edition d'une carte Ravel: 2012 et 2013.
- Plaques "histoire de nos villages" placées notamment le long du RAVeL avec recours aux nouvelles technologies (QR code donnant accès à des vues anciennes).
- Organisation des événements « Entre Pierres et Bocq » (2012) et « RAVeL en fête » (2013).



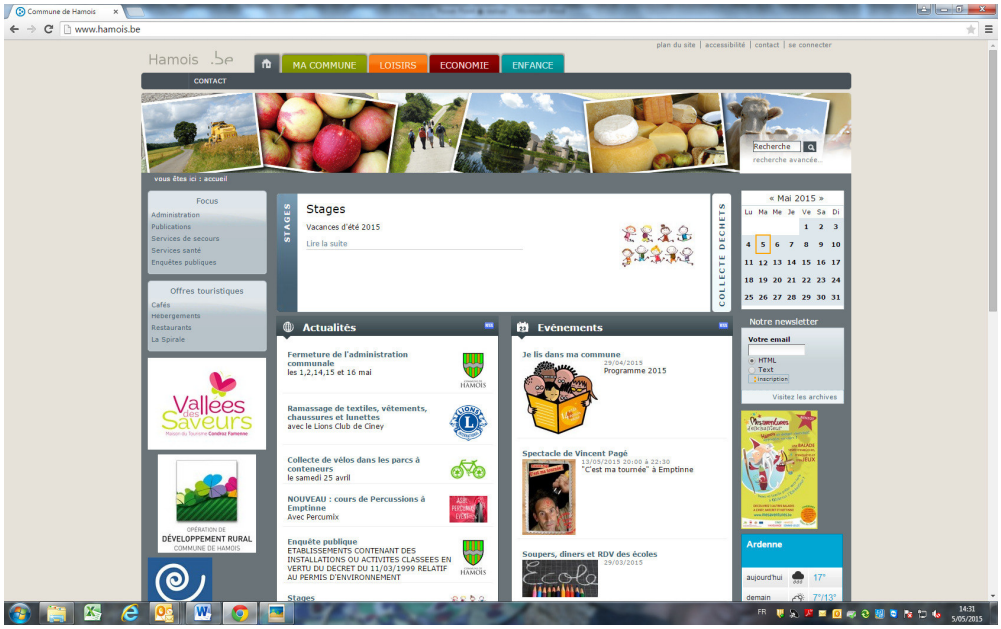
2) Communication

- Création d'une page facebook (Office Communal du Tourisme et de la Culture), assurant une meilleure diffusion des informations communales à la population.



- Réalisation de flyers informatifs sur les activités de l'OCTC.
- Newsletter de l'OCTC.

- Conception et mise en route du nouveau site internet communal.



- Travaux d'aménagement du service population au rez-de-chaussée de l'administration communale afin d'améliorer le service aux citoyens et de rassembler tous les services communaux sur un même site.
- Organisation des week-ends Wallonie bienvenue (2013-2014).

3) Agriculture

- Petit journal du GAL: présentation des producteurs locaux.
- Conférence sur la protection des berges (GAL).
- Participation au salon du fromage le 29 mai 2014 (GAL).



- Mise en place d'un potager communautaire à Emptinne en 2014.



4) Economie

- Partenaire du salon de l'emploi Havelange (octobre 2014)
- Partenaire du salon de l'emploi Ciney (octobre 2015)
- Extension du Zoning Ciney-Hamois (51ha)(en cours en 2015)



DÉFI N°2 PARIONS QU'EN 2025, HAMOIS DEMEURERA UNE COMMUNE SOLIDAIRE ET CONVIVIALE FAVORISANT LE DYNAMISME ASSOCIATIF, LA FIERTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE SES HABITANTS

1) Accueil petite enfance/extrascolaire

- Rafraichissement des locaux dans la barrière de Hubinne "pour espace 2 co-accueillantes": mai 2014
- Mise en place du conseil communal des enfants



- Journées culturelle et sportive (en partenariat avec l'Accueil Temps-Libre)

2) Ainés

En collaboration avec le Conseil Consultatif des Ainés:



- Conférence sur la protection des habitations et milieu de vie;
- Visite de la maison communautaire d'Ohey
- Réalisation d'un "magnet" avec numéro d'urgence

- Participation à des activités intergénérationnelles notamment avec le conseil communal des enfants et l'accueil communal extrascolaire
- "Eté solidaire" en partie (CPAS) axé sur l'aide aux ainés.

3) Soutien aux associations

- Isolation acoustique de la maison de village de Schaltin
- Journée des associations: mai 2012 et septembre 2015

→ Sports: - *Construction 2ème hall Natoye 2014-2015,*



- *Construction terrain tennis 2012 Natoye,*
- *Construction terrain foot synthétique 2012-2014,*
- *Construction 2 terrains de pétanque à Natoye,*
- *Infrastructure multisports (sports de rue): 2014-2015.*

- *Nouvelle salle de réunion accessible aux associations à l'administration communale.*

4) Enseignement

- Biodap: aménagement jardin 2015 à Mohiville



Ecole de Mohiville:	- Agrandissement en 2015.
Ecole d'Hamois:	- Préaux végétaux (Biodibap 2012-2014), - Création de 2 locaux de bâtiment "Barrière Hubinne" (2015)
Ecole de Schaltin:	- Création d'une cour pour les maternelles 2014; - Remplacement d'une infrastructure inadaptée par la construction de nouveaux locaux (PPT 2012).
Ecole d'Achet:	- Remplacement du module, construction de 3 nouvelles classes et d'une salle polyvalente

5) Logement

- Article sur l'agence immobilière sociale de la gazette du mayeur (mai 2015).

DÉFI N°3 PARIONS QU'EN 2025, HAMOIS SERA UNE COMMUNE PROACTIVE QUI AURA SU PRÉSERVER SON CADRE DE VIE TOUT EN INTÉGRANT LES ENJEUX DU FUTUR

1) Mobilité

- Rue Alvaux;
- Chaussée de Namur;
- Chemins de promenade: (Maison du Tourisme – GAL);
- Réouverture d'un chemin de promenade Tige de Buresse avec sentier.be



- Réouverture d'un chemin à Schaltin avec sentier.be
- Parrainage des itinéraires de promenade
- Concept "Bienvenue vélo".

2) Sécurité

- Visite de terrain IBSR,
- Réfection de voiries: Rue des Beuses, Tomelier,…

3) Aménagement du territoire et valorisation du patrimoine bâti, culturel et naturel

- Etude ADESA pour la protection des paysages
- Mise à jour par la CCATM des arbres remarquables de la commune

- Edition des livres par la Maison de la mémoire, expositions organisées par la Maison de la mémoire (cf. granges, moulins)



- En 2012, organisation d'une visite guidée sur le patrimoine de la commune



- En 2013, organisation de "Ravel en fête" par la commission patrimoine PCDR,
- En cours, identification d'un chemin de promenade et inventaire des éléments de patrimoine par la commission PCDR.

4) Energie – environnement

- Sensibilisation à la réduction de l'utilisation des pesticides dans la gazette du mayeur
- Inventaire des espaces verts (2015) et le cadre de gestion différenciée (2015)

- Organisation de la journée annuelle de l'environnement avec distribution de plants d'arbres: novembre 2013 et 2014



- Journée de l'eau en partenariat avec contrat rivière le 28 mars 2015



- Opération de grand nettoyage printemps: le 22 mars 2014 (Biwap)
- Organisation d'une visite des jardins/potagers de la commune le 28 juin 2014
- Projet d'aménagement des berges (GAL 2009-2014) avec les agriculteurs



- Conférence apicole en 2014
- En 2013, 70 ares semés pour pré-fleuri dans un essart communal
- Conférence pour les ainés (conseil consultatif), le 25 avril 2014 sur les économies d'énergie.

5) Travaux

- Vestiaire Hamois: bouton poussoirs des douches
- Remplacement de la chaudière de l'OCTC (Ureba)
- Isolation OCTC



- Remplacement des châssis à la crèche "Ptits loups" et maison des jeunes d'Achet



- Remplacement et isolation toiture CPAS et châssis,
- Remplacement châssis du presbytère de Natoye.

Liste des fiches-projets par lot

LOT 1	1	Sécurisation des points noirs en matière de sécurité routière : diagnostic complet, programmation dans le temps et réalisation d'aménagement adaptés
	2	Prise en considération des problématiques du vieillissement des aînés par la mise en place de services adaptés
	3	Création de places d'accueil pour la petite enfance (locaux pour co-accueillantes conventionnées)
	4	Amélioration de la qualité des eaux
	5	Réflexion globale sur la mobilité via l'élaboration d'un outil cartographique à usage communal
	6	Mise en œuvre d'une politique communale de l'environnement et de l'énergie
	7	Création d'un réseau de liaisons de mode doux entre les villages : Phase 1 : Liaison HAMOIS - ACHET
	8	Valorisation du centre de Hamois : Hubinne Phase 1 : Aménagement d'un espace de convivialité et de rencontre
	9	Elaboration et mise en œuvre d'un outil d'aménagement du territoire dans le but de préserver les paysages ruraux
	10	Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité au cœur du village d'Emptinne
	11	Actions de soutien à l'économie locale
	12	Mise en place d'un réseau des associations et organisation d'une journée annuelle de rencontre
	13	Mise en place d'une plateforme interservices de réflexion et de coordination « développement rural durable »
LOT 2	14	Esplanade des quatre vents : Aménagements de logements intergénérationnels et services liés
	15	Amélioration des infrastructures des écoles de Natoye et de Hamois
	16	Coordination des actions et renforcement des moyens en matière de protection et de valorisation du patrimoine local
	17	Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Natoye
	18	Aménagement global du centre de Schaltin
	19	Rénovation des équipements récréatifs dans tous les villages
	20	Création d'une micro-zone d'activités économiques à la Gozée à Natoye
	21	Aménagement/accessibilité/extension du bâtiment de l'OCTC
	22	Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Scoville, Mohiville, Scy
	23	Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Achet
LOT 3	24	Développement d'une politique d'intégration de la cité Vivaise à Emptinne
	25	Valorisation du centre de Hamois : Hubinne Phase 2 : Agrandissement des infrastructures sportives et récréatives
	26	Accompagnement des producteurs/agriculteurs dans la diversification et la promotion de leurs activités
	27	Elaboration d'une charte de la vie rurale pour les nouveaux habitants
	28	Mise en valeur du Petit Patrimoine Populaire Wallon (étude et réalisations)
	29	Hamois "commune verte et fleurie" - actions d'embellissement et de préservation du maillage écologique
	30	Création et promotion d'un atelier rural et d'un hall relais
	31	Renforcement des services communaux à la population et adaptation du site communal d'Emptinne
	32	Mise en place de mesures de promotion de la commune
	33	Promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication
	34	Création d'un centre de travail partagé (espace coworking) à Emptinne (ZAE de Ciney-Hamois)
	35	Création d'une liaison communale et trans-communale de voie lente
	36	Développement de logements intergénérationnels

FICHE PROJET N°1

INTITULE DU PROJET :	LOT :
SECURISATION DE POINTS NOIRS EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE : DIAGNOSTIC COMPLET, PROGRAMMATION DANS LE TEMPS ET REALISATION D'AMENAGEMENTS ADAPTES	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Cette fiche-projet concerne la sécurisation de l'ensemble des points noirs identifiés par la population en matière de sécurité routière lors des réunions villageoises de consultation (fin 2011) et repris par le groupe de travail spécifique « Mobilité » organisé en 2012. Il s'agit de zones dangereuses que ce soit pour les automobilistes ou pour les usagers doux (cyclistes et piétons), mais également pour les convois agricoles. Ces zones concernent des voiries communales et régionales. Les aménagements qui seront proposés auront pour but de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de la voirie. Précisons que la commune n'a toutefois pas la maitrise de tous les lieux repérés ; il s'agit donc d'une fiche-projet globale.

Les points relevés sont les suivants :

A. **La traversée du RAVeL sur la N921 entre Emptinnal et Ciney**. A hauteur d'Emptinnal, le RAVeL traverse cette route régionale très fréquentée. Les annonces de limitation de vitesse sont peu respectées et les dispositifs ralentisseurs prévus sont peu efficaces.
B. **Sécurisation complète de la vallée du Bocq entre Hamois et Scy**. Cette route, très fréquentée, constitue quasiment le seul accès entre les villages de Achet, Mohiville-Scoville, Scy et le centre névralgique de l'entité, Hamois. La vitesse y est importante et la visibilité souvent limitée. Aucun aménagement n'y est par ailleurs présent pour les piétons et cyclistes, ce qui sera solutionné partiellement dans le cadre de la fiche n°7 du lot 1 de ce PCDR.
C. **Sécurisation de l'échangeur N4-N97 (carrefour de Fontaine) (étude en cours)**. Ce carrefour, plusieurs fois théâtre d'accidents graves voire mortels, est extrêmement dangereux puisqu'il s'agit de l'échangeur entre la N4 et la N97, deux axes de circulation sur lesquels la vitesse est importante. Le marquage au sol y est peu visible et il prête à confusion. L'accès direct depuis la N97 vers Emptinne très proche est également problématique.
D. **Sécurisation de l'entrée dans Frisée entre Buresse et le parc à conteneurs**. A cet endroit, la forte côte et le virage limite fortement la visibilité de cette route très étroite, souci auquel il faut ajouter un trafic important. La circulation, notamment cycliste et piétonne, y est très dangereuse.

E. **Sécurisation de la rue Saint-Pierre à Hamois**. Le principal souci sur cet axe est l'absence de cheminements pour les modes doux, qui se retrouvent donc exposés à la vitesse à la sortie du virage. Les dispositifs ralentisseurs (chicane et coussins berlinois) sont inefficaces.

F. Sécurisation des entrées de Schaltin sur la route Andenne/Ciney (N921). Les deux accès au village de Schaltin depuis la N921 sont très dangereux car ils nécessitent un ralentissement très important, voire un arrêt sur cette route très fréquentée où la vitesse est importante**.**

G. Sécurisation du village d'Emptinne. Le village d'Emptinne est marqué par la présence de l'administration communale qui draine chaque jour de nombreux visiteurs et travailleurs. L'accès aux places de parking est déstructuré, ce qui entraîne certaines imprudences et un danger constant. Des solutions seront apportées dans le cadre de la fiche n°10 de ce lot 1.

H. La traversée du RAVeL sur la N97 à Hamois. Le RAVeL traverse la N97 dans le centre du village de Hamois, à un endroit où la vitesse est censée être réduite mais les dispositifs actuellement présents ne sont pas assez clairs sur la présence éventuelle de cyclistes et/ou de piétons, qui eux même ne sont pas toujours conscients de traverser une route régionale dangereuse et fort fréquentée.

I. Le Sacré Cœur à Natoye sur la N946. Il s'agit d'un carrefour dangereux où la visibilité est réduite. Il s'agira de solliciter le SPW-DGO1, gestionnaire de cet axe, pour des propositions d'aménagements nécessaires afin de sécuriser d'avantage le carrefour

J. **Sécurisation de l'entrée de Hamois sur la N97 en venant de Havelange.** La traversée entre les villages de Havelange et Hamois est marquée par de très longues lignes droites à travers bois dans lesquelles la vitesse est excessive. L'arrivée dans le village de Hamois est donc beaucoup trop rapide, d'autant plus que l'entrée du village regroupe le service communal des travaux, un local de co-accueillantes et l'école communale.

K. **Sécurisation de la rue de Lenny à Natoye**, où les habitants connaissent des soucis liés à la vitesse des véhicules. En outre, la présence de plots verts de circulation entrave la bonne circulation, notamment du charroi agricole.

L. **Sécurisation de la traversée de Hamois**. Ce projet devra prendre en compte la circulation piétonne dans le centre du village, là où se situent les commerces. Ce sont les connexions avec le RAVeL qui doivent être repensées et notamment la traversée à hauteur de l'ancienne gare mais aussi à hauteur de l'arrêt de bus, face à la pharmacie.

Précisons que les voiries régionales concernées par le projet sont gérées par le SPW-DGO1 et que la commune a la seule maitrise sur les routes communales.

<u>Le projet SIGERCO : outil très utile dans la réflexion en matière de voiries et de sécurité.</u>

Il s'agit d'un véhicule super équipé qui scanne le tarmac, un peu comme une radiographie des routes. Il s'agit actuellement d'un projet pilote porté par l'INASEP. Dans le cadre de ce dernier, une partie des routes de la commune de Hamois est en cours d'analyse. Celle-ci reprendra très précisément tous les défauts de la voirie. A terme, la commune obtiendra un cadastre avec estimatif financier des travaux à réaliser sur les tronçons choisis pour l'essai. Si la commune décide de se lancer

dans ce projet pour l'entièreté de son territoire, elle obtiendra une vue globale et précise de l'état de ses routes et des travaux à réaliser ainsi que les coûts engendrés. Cette cartographie viendra compléter les données de l'outil cartographique réalisé dans le cadre de la fiche-projet n°5 : et constitue un complément utile pour la mise à jour de la liste des zones sensibles à sécuriser.

Ce scan des routes communales est un outil essentiel de gestion qui permettra une réfection plus efficace des voiries. A terme, c'est donc la sécurité des cyclistes et des motocyclistes qui sera améliorée, usagers particulièrement sensibles aux trous et irrégularités dans les revêtements des routes.

La méthode de travail

La méthode de travail consiste à mettre en place un groupe de travail formé des mandataires communaux, du responsable du service communal des travaux, du SPW-DGO1, du Conseiller en Mobilité, de la Police et de l'AWSR (service mobilité et infrastructure) dans le but d'analyser chacune de ces zones sensibles pour discerner s'il s'agit d'une insécurité objective ou d'un sentiment d'insécurité et in fine, de proposer des solutions d'aménagement objectivées au Collège communal.

En fonction des degrés d'urgence et d'importance, des solutions diverses seront proposées : des aménagements légers et provisoires (type chicane de bacs à fleurs) ou des aménagements plus coûteux et donc plus durables (zones de plateaux, rond-point,…).

Chaque année, le groupe de travail se réunira pour actualiser le cadastre des points noirs, définir les priorités et envisager les actions annuelles.

En parallèle, une ou plusieurs séances ou actions de concertation, d'information et de sensibilisation seront organisées à destination de la population, des écoles et des touristes. L'objectif est d'une part de solliciter des comportements plus civiques des usagers de la route et d'autre part d'expliquer ce qui est déjà mis en œuvre en matière de prévention et de répression par les services de police de la zone Condroz-Famenne.

L'ensemble des aménagements seront réalisés en tenant compte des spécificités rurales de l'entité et donc, du respect du caractère patrimonial de cœurs de village, du respect du charroi agricole,…

Les points noirs ici relevés ainsi que les défauts des voiries communales répertoriés par le projet SIGERCO seront cartographiés dans le cadre de la fiche-projet n°5 : Outil cartographique.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

→ 3.4 Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous :

- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle,
- Favoriser l'accessibilité des lieux publics à tous.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

La sécurité routière est l'affaire de tous puisque nous empruntons tous, chaque jour, les différentes voiries communales. C'est donc un domaine d'action dans lequel l'implication des différentes forces vives est nécessaire. Le groupe de travail qui sera mis en place reposera sur des échanges et une parfaite collaboration entre les différents services de police, de l'administration communale, du SPW et de l'AWSR (agence wallonne pour la sécurité routière). Le respect des aménagements proposés et les changements de comportements espérés ne seront possibles que via la sensibilisation : les enseignants, les mandataires communaux, les services communaux, le Conseiller en mobilité, les responsables de l'accueil temps-libre, le Conseil communal des enfants… autant de partenaires communaux qui devront se coordonner pour mener une action efficace et durable.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Une des faiblesses de la commune en matière de mobilité est la vitesse excessive rencontrée sur les axes principaux qui traversent la commune (N97, N921, N4, Vallée du Bocq,…) mais aussi dans les traversées de village. Le nombre de véhicules relevés est sans cesse plus important. A titre d'exemple, la N97 draine à elle seule près de 9.000 véhicules par jour et est responsable d'un tiers des accidents de la commune à elle seule. De nombreux points noirs y sont donc recensés.

Les voiries ont, par le passé, trop souvent été conçues en faveur du « tout à la voiture », négligeant ainsi la place des autres usagers, et surtout celle des usagers dits faibles que sont les cyclistes et les piétons, mais également des convois agricoles. Une des conséquences corolaire est l'éclosion et l'accroissement d'un sentiment d'insécurité. Ce qui ne facilité pas le recours à la marche et au vélo dans le cadre des déplacements quotidiens.

Cette réalité porte atteinte au cadre de vie et à la qualité de vie dans les villages concernés, ce qui constitue aussi un frein au tourisme, essentiellement basé à Hamois sur le RAVeL et les différents réseaux de promenade.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Les habitants, lors des réunions villageoises de consultation
- Les membres du groupe de travail mobilité
- Le Collège communal
- La CLDR
- La CCATM

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- L'ensemble des habitants
- Les enfants, dans le cadre de leur initiation aux déplacements doux
- Les touristes, adeptes des modes de déplacements doux

1.5. LOCALISATION

A. La traversée du RAVeL sur la N921 entre Emptinnal et Ciney.
B. Sécurisation complète de la vallée du Bocq entre Hamois et Scy.
C. Sécurisation de l'échangeur N4-N97 (carrefour de Fontaine).
D. Sécurisation de l'entrée dans Frisée entre Buresse et le parc à conteneurs.
E. Sécurisation de la rue Saint-Pierre à Hamois.
F. Sécurisation des entrées de Schaltin sur la route Andenne/Ciney (N921).
G. Sécurisation du village d'Emptinne.
H. La traversée du RAVeL sur la N97 à Hamois.
I. Le Sacré Cœur à Natoye sur la N946.
J. La sécurisation de l'entrée de Hamois sur la N97 en venant de Havelange.
K. La rue de Lenny à Natoye
L. La traversée de Hamois (N97)

Voir carte en annexe

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

A analyser au cas par cas lors de la mise en œuvre.

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

A analyser au cas par cas lors de la mise en œuvre.

2. GESTION DU PROJET

Le projet sera porté par le service travaux de l'administration communale et l'Echevin en charge de cette compétence.
Ceux-ci travailleront en partenariat étroit avec les services de Police et l'AWSR

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Actuellement, la commune investit environ 25.000 €/an HVAC dans des aménagements de sécurité routières.

A cela, s'ajoute les investissements extraordinaires en fonction des appels à projets lancés par le SPW.

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Projet	Pouvoir subsidiant		Coût total	
Aménagements de sécurité routière	SPW (DGO1)	50%	25.000,00 € HTVA/an	12.500,00 € HTVA/an
	Part communale	50%		12.500,00 € HTVA/an
Total	SPW (DGO1)	50%	**30.250,00 € TVAC/an**	**15.125,00 € TVAC/an**
	Part communale	50%		**15.125,00 € TVAC/an**

Recherche de subsides, notamment dans le cadre du Plan d'Investissement Communal (PIC) (50%) ou d'appels à projets divers.

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

En 2012, dans le cadre de la consultation de la population, un inventaire complet des points noirs a été effectué, en étroite collaboration avec les habitants et les membres du groupe de travail consacré à la mobilité.

Chacun des points noirs a fait l'objet d'une fiche analytique préparée en collaboration avec l'AWSR et décrivant la situation, la nature des problèmes rencontrés, la description du lieu et de ses environs, …

Plusieurs aménagements de voirie sont prévus en 2015 comme par exemple à Buresse, où des dispositifs de limitation de vitesse ont déjà fait l'objet d'une étude et ont obtenu l'aval AWSR. Ces projets font partie du Lot 0 de ce PCDR.

Précisons également que le SPW-DGO1 mène actuellement des réflexions sur le réaménagement de la N97 au niveau de l'échangeur avec la N4. Ces réflexions portent sur la sécurisation des lieux et l'amélioration de la visibilité.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Les moyens financiers communaux et régionaux mais aussi le statut de gestion des différentes voiries concernées.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Annuellement dès 2016.

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Actualiser l'inventaire des points noirs
- Réaliser un audit complet en y associant l'AWSR, la Police, les services communaux et la CLDR
- Solliciter l'avis du SPW sur les voiries lui appartenant
- Réaliser une programmation dans le temps des différents aménagements à réaliser
- Recherche de moyens financiers
- Réalisations
- Actions de sensibilisation favorisant de nouveaux comportements

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Ces aménagements vont sécuriser et embellir les différentes zones concernées et donc renforcer le bien-être et le sentiment d'appartenance des habitants. La convivialité sera également renforcée. La facilité des déplacements doux permettra une meilleure intégration de chacun à la vie communale puisque l'obstacle de la mobilité sera amoindri.

- Au niveau économique :

Ces aménagements induiront indirectement des effets économiques positifs, que ce soit pour les petits commerces de proximité, surtout à Natoye et Hamois, ou pour le secteur touristique qui bénéficiera de villages plus sécurisés et donc plus agréables, notamment dans le cadre de la campagne « vélo admis ».

- Au niveau environnemental :

Les impacts environnementaux se situeront essentiellement au niveau de la réduction des émissions de CO2 puisque ce projet devrait encourager les déplacements pédestres et cyclistes, notamment pour se rendre vers les écoles, les commerces, les services, les nœuds d'intermodalité,… Qui dit réduction de vitesse dit aussi réduction des nuisances sonores.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Caractère temporaire, liée aux travaux d'entreprises

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Le nombre d'aménagements réalisés
  → Source des données : Le Collège communal
- Le nombre d'actions de sensibilisation et d'informations organisées chaque année
  → Source des données : Le Collège communal

- La réduction du nombre d'accidents aux endroits aménagés
  → Source des données : La Zone de Police Condroz-Famenne
  → Cible à atteindre : Objectif 0%
- Le nombre d'enfants qui utilisent les modes de déplacements doux pour se rendre à l'école
  → Source des données : Les Directions d'école, via enquête auprès des familles
- La diminution du nombre de plaintes relatives à la sécurité routière reçues par le Collège communal
  → Source des données : Le collège communal

6. ANNEXE(S)

6.1. Vues des lieux concernés par les problèmes de sécurité

A. La traversée du RAVeL sur la N921 entre Emptinnal et Ciney.



B. Sécurisation complète de la vallée du Bocq entre Hamois et Scy.



Entrée de Mohiville depuis Scy



Sortie de Scoville ver Mohiville

C. Sécurisation de l'échangeur N4-N97 (carrefour de Fontaine).



D. Sécurisation de l'entrée dans Frisée entre Buresse et le parc à conteneurs.





E. Sécurisation de la rue Saint-Pierre à Hamois.



F. Sécurisation des entrées de Schaltin sur la route Andenne/Ciney (N921).







G. Sécurisation du village d'Emptinne.



H. La traversée du RAVeL sur la N97 à Hamois.



I. Le Sacré Cœur à Natoye sur la N946.





J. La sécurisation de l'entrée de Hamois sur la N97 en venant de Havelange.





K. La rue de Lenny à Natoye



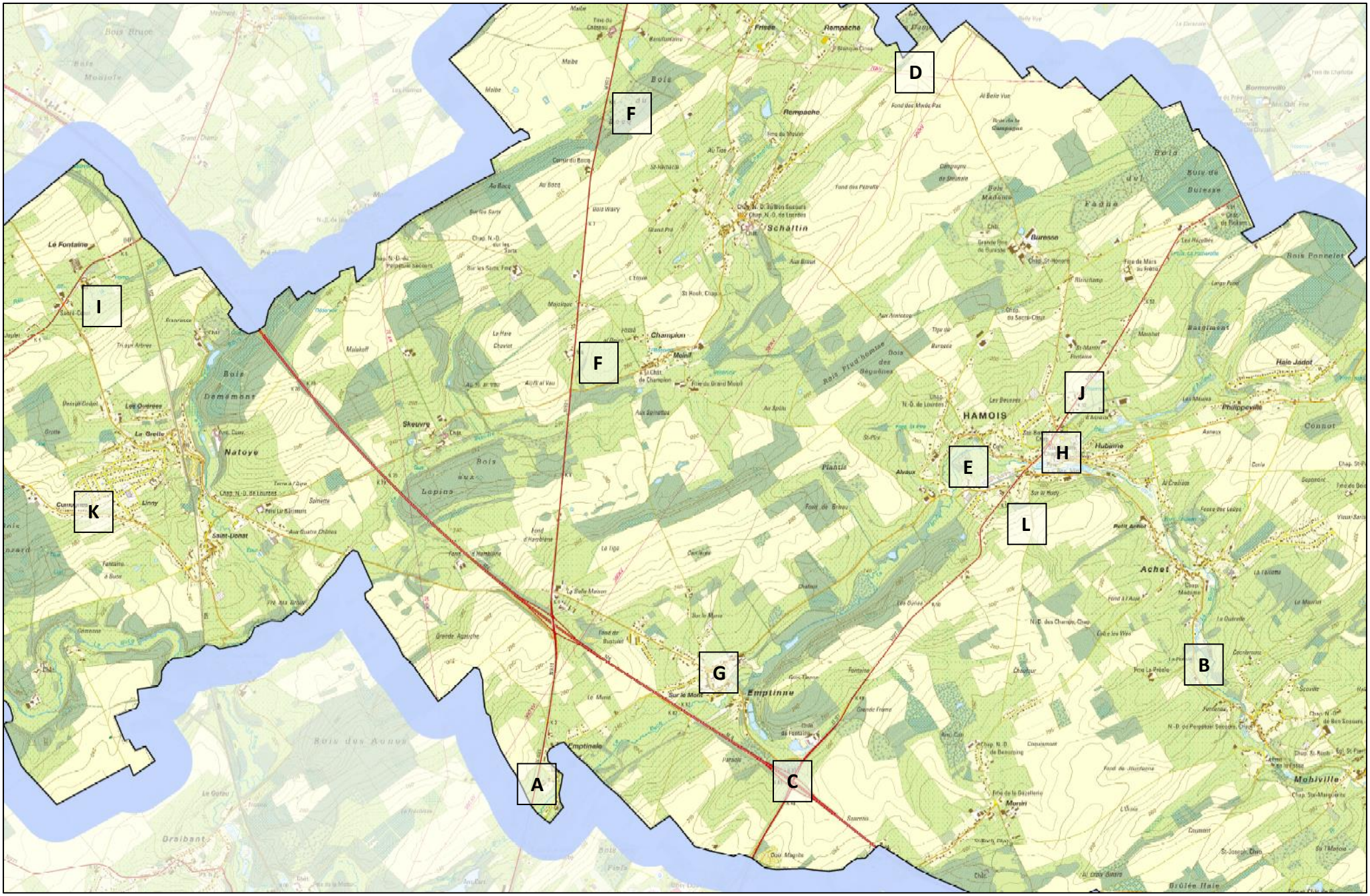


L. La traversée de Hamois (N97)



6.2. Carte des points noirs.

Carte de localisation des points noirs



FICHE PROJET N°2

INTITULE DU PROJET :	LOT :
PRISE EN CONSIDERATION DES PROBLEMATIQUES DU VIEILLISSEMENT DES AINES PAR LA MISE EN PLACE DE SERVICES ADAPTES	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à développer des outils permettant de faciliter et d'améliorer la vie des aînés qui résident dans la commune.

Les services suivants sont envisagés :

1. La création d'un livret d'information à destination des aînés

Un premier outil à créer est un livret reprenant l'ensemble des services à domicile et des services aux aînés disponibles pour les habitants de Hamois.

Ce livret reprendra notamment les coordonnées et services du CPAS, les coordonnées du conseil consultatif des aînés (CCCA), les coordonnées des différents services comme les soins à domicile, les aides à domicile, la restauration à domicile, la téléassistance, le taxi social du CPAS... Ainsi que des renseignements sur les marchands ambulants, leurs horaires et lieux de passage.

Ce livret sera envoyé à tous les aînés et sera également téléchargeable sur le site de la commune. La version téléchargeable pourra être actualisée régulièrement.

2. La création d'une Maison d'Accueil Communautaire (MAC)

La seconde partie du projet consiste à créer un lieu d'accueil communautaire pour personnes âgées, un lieu collectif, où il fait bon vivre dans un esprit familial une ou plusieurs journées par semaine (jusqu'à 3 journées par semaine).

Des activités y seront proposées dans le but de maintenir et/ou d'améliorer l'autonomie tant sociale que physique des personnes.

Y seront accueillies des personnes de 65 ans et plus, résidants sur la commune de Hamois, qui ne participent pas ou peu aux activités traditionnellement organisées pour les aînés, qui sont de ce fait isolées et souffrent de cette solitude.

Les participants seront encadrés par des professionnels, un animateur au minimum secondé ou non par un auxiliaire. Les activités proposées valoriseront leurs divers centres d'intérêt ainsi que leur talents et savoir-faire. Le repas de midi, à préparer et à prendre ensemble, sera un moment de partage important dans la journée. Ces activités seront parfois intergénérationnelles en collaboration

avec les écoles, l'accueil extrascolaire ou les mouvements de jeunesse par exemple. Le facteur humain doit rester central et toutes les occasions seront saisies pour mettre en présence les aînés et ceux qui le deviendront plus tard. La mise en valeur des savoirs des aînés est une facette du projet très importante car il s'agit de les convaincre qu'ils ont une place à tenir et, surtout, de chercher à créer plus que des échanges "passifs" qui prendraient la forme d'une simple "mise en présence". Il faudra idéalement arriver à développer une sorte de réflexe intergénérationnel dans tout projet communal ou associatif.

Un coordinateur sera également nécessaire pour mettre ce projet en œuvre. Ce dernier se chargera des inscriptions, de la promotion du projet, de la mise en place de partenariats, de la recherche de subsides, de la gestion administrative et budgétaire, de l'encadrement des animateurs.

En ce qui concerne les infrastructures et le matériel disponible, le bâtiment doit être installé au cœur du village, suffisamment chauffé et être facile d'accès pour les personnes âgées. Les différentes normes en matière de sécurité doivent être respectées.

Le lieu choisi comprendra :

- une salle de séjour,
- une cuisine équipée,
- des sanitaires dont l'un adapté aux PMR,
- une salle de repos,
- des espaces de rangements en suffisance.

Si certaines personnes éprouvent des difficultés pour se rendre à la maison d'accueil, des solutions devront être trouvées par le coordinateur.

Pour la mise en œuvre de cette MAC, un partenariat est à envisager avec l'ADMR sur le modèle de Maillen. Le CCCA sera également un partenaire important du projet.

3. Un service de Brico-dépannage

Un service de Brico-dépannage sera également mis en place pour les petits travaux ou problèmes pratiques de la vie quotidienne qui prennent une dimension particulière quand on n'est plus en possession de toutes ses capacités. Basé sur le volontariat, il invitera d'abord les aînés valides à aider les aînés moins valides. Un appel aux bonnes volontés sera lancé via le Conseil Consultatif des Aînés, les groupes de 3x20, les associations locales, la Gazette du Mayeur, le site internet,... Evidemment les personnes plus jeunes seront aussi accueillies à bras ouverts par cette nouvelle structure qui sera gérée par le CPAS. Il faudra veiller à ne pas créer une concurrence déloyale pour les entrepreneurs locaux et bien étudier tous les aspects légaux du projet pour que ce service reste bien axé sur la solidarité et le conseil.

4. Des séances d'information régulières

Une autre action consiste à organiser des séances d'information sur différents thèmes permettant d'améliorer le quotidien des personnes âgées souhaitant rester à leur domicile. Dans un premier temps, il s'agira d'informer ces personnes sur des aménagements à réaliser dans leur logement afin de faciliter leur quotidien et les rendre plus autonomes. Grâce au concours d'un ergothérapeute,

ces séances permettront de mieux connaître les caractéristiques de ces logements qui se prêteraient peut-être à la mise en œuvre des logements intergénérationnels (projets 14 et 36).

D'autres thèmes seront envisagés par la suite, par exemple des adaptations dans leur quotidien pour faciliter celui-ci. Ces séances pourront être organisées en fonction des demandes exprimées par les personnes concernées, notamment en lien avec le CCCA.

5. Création d'une structure chargée de former, gérer et coordonner des « facteurs sociaux »

Partant du constat que de nombreuses personnes âgées se retrouvent isolées et en manque de contacts sociaux, mais aussi qu'il n'est pas aisé pour elles de pouvoir faire entrer une personne étrangère dans leur cadre de vie, il est important de pouvoir compter sur des relais locaux qui, au fil du temps pourront tisser des liens de confiance avec leurs pairs.

Les bénévoles ou « facteurs sociaux » auront pour mission de recenser les personnes âgées isolées dans leur village, d'entrer en contact avec elles, de leur apporter des informations, de tisser des liens avec elles autour de choses simples (un café, un livre, …), de rendre de petits services, de créer des liens entre la personne isolée et d'autres habitants du village, de voir si la personne va bien et le cas échant de la rediriger vers les services compétents. Il s'agira donc de personnes relais très importantes.

Ce projet est à envisager à l'échelle du GAL. Les communes possédant chacune un Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA), il pourrait être envisagé que ces « facteurs sociaux » soient issus des CCCA. Cela permettrait aux CCCA qui se réunissent bien souvent en un lieu fixe de délocaliser leurs activités et d'avoir, au minimum, un représentant dans chaque village du territoire du GAL. L'action des membres des différents conseils serait par ailleurs valorisée et le rôle des CCCA renforcé.

Le fait de développer ce projet en partenariat avec les CCCA faciliterait en outre les contacts avec les personnes âgées qui ont tendance à ouvrir plus facilement leurs portes aux personnes de leur génération.

De nombreuses personnes pensionnées sont par ailleurs toujours très actives et en demande de pouvoir se rendre utiles. L'offre de services permettra ainsi sans aucun doute de pouvoir répondre à la demande en ce domaine.

Pour ce projet, l'action du GAL sera essentiellement de la coordination et de la communication. Il s'agira de pouvoir compter sur l'appui et l'expertise d'un coordinateur qui aura en charge d'initier le projet auprès des CCCA, de désigner les différents « facteurs sociaux » en partenariat avec les CCCA, d'établir une ligne de conduite commune à l'ensemble du territoire, de proposer des formations aux bénévoles désignés et enfin de veiller à ce que le projet puisse être pérennisé à l'issue de la programmation.

Pour la réussite du projet, une communication en amont devra être prévue afin d'informer au mieux la population et de ne pas risquer que les « facteurs sociaux » ne trouvent des portes closes lors de leurs premières démarches. Les moyens de communication suivants seront utilisés : infor-

mations communales hebdomadaires et trimestrielles, site internet des différentes communes, support de la télévision locale (dans le cadre de la fiche communication), annonces des CCCA et des CPAS.

Par ailleurs, une réflexion sera menée en étroite collaboration entre la CLDR et le Conseil communal consultatif des Aînés (CCCA) sur les besoins liés à la question du vieillissement de la population. Cette réflexion pourra déboucher sur la mise en place d'autres services ou actions destinés à permettre le maintien à domicile et le meilleur encadrement des aînés. Parmi les réflexions à mener, la question du logement sera centrale, en lien étroit avec la fiche n°14 qui vise le développement de logements intergénérationnels.

Il est à noter que ces outils et actions ne pourront fonctionner et apporter une réelle plus-value au bien-être des ainés que s'ils sont accompagnés d'une véritable dynamique communale, en lien avec le CCCA et l'ensemble des forces vives locales.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 2.3 Impulser une politique communale en adéquation avec les besoins liés au vieillissement de la population

→ 2.4 Générer une politique du logement adaptée à la demande des jeunes, aînés, et/ou personnes précarisées.

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet rejoint le fil rouge de la stratégie car il contribue à renforcer l'information, l'intégration et la mobilisation citoyenne. La solidarité et l'entraide seront essentielles dans la mise en œuvre de cette fiche-projet. Sa bonne réalisation passera par une bonne communication et des échanges réguliers entre les aînés, leur famille, les services disponibles sur le territoire communal, les services communaux et du CPAS,…

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

L'espérance de vie augmente et le nombre d'aînés recensés dans les villages de l'entité augmente. Hamois compte (mars 2015) 13,6% de personnes de plus de 65 ans résidant sur son territoire ce qui correspond à 1018 habitants. Malheureusement, ces personnes ne sont pas toutes en excellente santé et ont besoin d'aide régulière. L'autre problème de cette tranche de la population est l'isolement. L'éclatement et la dispersion des noyaux familiaux sont en effet une facette assez dure de la réalité du monde rural actuel.

Les services à domicile et destinés aux aînés sont manifestement bien présents sur le territoire communal. Ils peuvent dépanner ou alléger la vie de certains habitants. Ces personnes doivent cependant être informées de l'existence de ces facilités, de leurs horaires, leurs coordonnées et leur itinéraire.

Le but du lieu d'accueil est de faire face au vieillissement de la population en luttant contre l'isolement social et en maintenant ou en améliorant l'autonomie des aînés. A Hamois, il existe 4 comités de 3x20 et un CCCA qui organisent des activités et manifestations. Cependant certains n'y participent pas pour diverses raisons (mobilité, manque d'information, formule qui ne convient pas, ...). La solution du lieu d'accueil communautaire est particulièrement bien pensée en termes de besoins de la personne et remporte un franc succès dans les communes voisines dont l'expérience sera bien utile lors de la mise en place du présent projet. Si ce dernier a pour cible première les aînés, il est certain que, dans une communauté villageoise où les familles sont beaucoup moins soudées qu'autrefois et où le nombre de personnes, jeunes et moins jeunes, vivant seules est de plus en plus grand, toute tentative de recréer ou de renforcer des liens entre personnes d'âges différents est à encourager.

Parmi les aînés, il y a aussi aujourd'hui des jeunes retraités qui sont tout à fait capables de rendre des services aux plus âgés qu'eux. Il s'agit d'une forme de solidarité qu'il faut organiser et encourager.

A travers ces actions, il s'agit de maintenir et renforcer l'intégration des aînés dans la vie villageoise en leur permettant d'apporter une forme de contrepartie à la communauté qui les soutient et les aide.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Commune
- CPAS
- Groupes de travail
- Consultations villageoises
- CLDR
- CCCA

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Les aînés de la commune
- Leur famille

1.5. LOCALISATION

L'idée est en tous cas de ne pas réaliser d'investissements dans une nouvelle infrastructure mais bien d'utiliser les espaces existants, ainsi que l'intégration à des projets dynamiques.

Pour le lieu d'accueil : à déterminer selon les pistes envisagées :

- OCTC à Hamois
- Projet « Esplanade des Quatre vents » à Natoye (fiche-projet n°14),
- …

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

A déterminer quand le lieu sera défini

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

A déterminer quand le lieu sera défini

2. GESTION DU PROJET

- Commune,
- CPAS,
- CCCA,
- GAL,
- Accueil extrascolaire,
- OCTC,
- Services de transport,...

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

→ Edition du livret 1000 exemplaires (brochure A5 noir et blanc 16 pages) : **315€ TVAC**

→ Pour les séances d'information :

- rémunération de l'intervenant **125€ TVAC**
- Mise à disposition d'un animateur par l'ADMR la première année.

Pour les années ultérieures, voici ce qu'il faut compter :

→ Budget de fonctionnement annuel d'une maison d'accueil communautaire (MAC)

→ Au niveau des ressources humaines, il est nécessaire de prévoir **2 animateurs en permanence** par jour d'accueil :

- Par animateur : 8h30 de présence + 1 heure de préparation et/ou de logistique
  → soit 9h30 par personne engagée,
- Total : 19h de prestation
  → Si on organise 2 jours d'accueil, il faut compter 2 x 19h, soit 38h de prestation au total.
  → Si on organise 3 jours d'accueil, il faut compter 3 x 19h, soit 57h de prestation au total.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : coût annuel d'un service d'accueil communautaire sur base de 3 jours d'accueil par semaine pendant 48 semaines			
CHARGES	**DÉPENSES**	**RESSOURCES**	
		COMMUNE	**USAGERS ***
Frais de location : eau, électricité et chauffage compris : 40€/j	5.760 €	5.280 €	480 €
Frais de nettoyage : 24,79€/jour	3.570 €	1.170 €	2.400 €
Frais administratifs généraux (téléphone, timbres, assurances, ...)	3.000 €	0 €	3.000 €
Prise en charge des déplacements "mission" de l'animateur et de l'auxiliaire, voire des bénévoles - 13.236km x 0.3090€	4.000 €	0 €	4.000 €
Frais de nourriture	8.100 €	0 €	8.100 €
Frais d'animation	4.750 €	250 €	4.500 €
Sous-total TVAC	**29.180 €**	**6.700 €**	**22.480 €**

Personnel 1,5 ETP			
1 animateur 32h/semaine (frais de déplacement compris)	37.200 €	37.200 €	0 €
1 auxiliaire 25h/semaine	20.000 €	20.000 €	0 €
Sous-total	**57.200 €**	**57.200 €**	
TOTAL	**86.380 €**	**63.900 €**	**22.480 €**

* sur base de 13€/journée avec repas x 3 jours x 48 semaines x 12 personnes

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

- La Commune : prise en charge des frais pour les livrets et les séances d'information, ainsi qu'une partie des frais de la MAC (estimation à 50%)
- GAL,
- ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

+ appels à projets ponctuels

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

- Le CCCA a été mis en place
- Des contacts ont été pris avec le CCCA et la réflexion est initiée.
- Visite à Incourt de logements intergénérationnels.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

L'urgence de mener une réflexion tant les demandes et questions affluent.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 1 : 2016 → 2018

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Recensement complet de l'ensemble des services locaux et régionaux à destination des aînés. Réalisation, mise en ligne et distribution du livret.
- Déterminer et aménager un local pour le lieu d'accueil. Désigner une personne au sein du personnel communal qui prendra en charge la coordination du projet. Engager un ou des animateurs en sachant que l'ADMR met à disposition un animateur la première année. Informer les aînés sur l'existence et les caractéristiques de la structure.
- Recherche de volontaires pour effectuer les petits travaux dans le cadre du service "Brico-dépannage". Information des aînés sur l'existence de ce service. Coordination par le CPAS.
- Organisation de la séance d'information (recherche d'un ergothérapeute et d'un local, information de la population), coordonnée par le CCCA.

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Le livret et les séances d'information ont pour but d'informer et de faciliter la vie des aînés sur le territoire communal et de leur permettre de rester le plus longtemps possible dans leur logement et dans leur village, ce qui s'avère important en termes de dynamique villageoise et de sentiment d'appartenance.

Le projet de lieu d'accueil communautaire a pour but de lutter contre l'isolement et rompre la solitude des personnes âgées, de permettre l'organisation d'activités intergénérationnelles et de soulager les aidants proches des aînés.

Le service "Brico-dépannage" facilitera la vie des uns et mettra en valeur les aptitudes des autres à bricoler et à aider, et permettra de créer des échanges entre habitants.

- Au niveau économique :

Le développement de nouveaux services aux aînés va créer un plus pour l'économie locale, notamment par la création potentielle d'emplois supplémentaires. Cette dynamique pourrait aussi inciter la création de nouveaux services : nouveaux commerces ambulants, services de livraison,…

- Au niveau environnemental :

Le bâtiment choisi pour le lieu d'accueil devra être aménagé de telle sorte qu'il soit le moins possible consommateur d'eau et d'énergie et situé au cœur d'un village afin de limiter les déplacements pour s'y rendre.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Un emploi d'animateur pour la maison d'accueil.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Nombre de « facteurs sociaux » actifs
  → Source des données : GAL, CCCA
  → Cible à atteindre : Minimum 1 par village en 2016
- Nombre de livrets distribués
  → Source des données : Commune
  → Cible à atteindre : 1000 livrets
- Nombre de brico-dépanneurs recensés
  → Source des données : CPAS
  → Cible à atteindre : 1 par village en 2016
- Nombre de personnes présentes à la séance d'information
  → Source des données : CCCA
  → Cible à atteindre : Au moins 20 hors membres du CCCA
- Le taux de satisfaction des aînés quant aux services offerts dans la commune
  → Source des données : CCCA via enquête, 2016 : première enquête, 2021 : seconde enquête
  → Cible à atteindre : Une augmentation significative de la satisfaction

6. ANNEXE(S)

Annexe 1 : Charte pour une Maison d'accueil communautaire de qualité (exemple de Maillen)

CHARTE POUR UNE MAISON D'ACCUEIL COMMUNAUTAIRE DE QUALITE

La présente charte s'inspire des travaux réalisés par Madeleine Kirsch, sociologue, dans le cadre de la recherche ADMR-CERA sur ce thème et des informations collectées lors des séances de formation et d'intervision des animateurs de maisons d'accueil communautaires pour personnes âgées d'asbl, de CPAS ou de Communes de Wallonie.

Elle a été rédigée par le groupe de travail mis en place par le GAL Pays des tiges et chavées et l'asbl CAIAC en collaboration avec l'ADMR et des représentants des Communes et/ou des CPAS d'Assesse, de Gesves et d'Ohey.

1. Philosophie du projet

Une maison d'accueil communautaire pour personnes âgées se veut être un lieu collectif, où il fait bon vivre dans un esprit familial une ou plusieurs journées par semaine. La convivialité, la rencontre et l'échange sont au cœur du projet. Les activités proposées (récréatives, sociales, culturelles, citoyennes, le repas de midi, …) ont pour but de maintenir et/ou d'améliorer l'autonomie des personnes, tant sociale que physique. Pour les personnes âgées qui font le choix de rester à domicile, et d'autant plus en milieu rural, la maison communautaire est vécue comme un moyen de favoriser ce maintien à domicile.

La maison d'accueil communautaire s'adresse à des personnes âgées de 65 ans et plus, qui ne participent pas ou peu aux activités traditionnellement organisées pour les aînés, qui sont de ce fait isolées et qui souffrent de cette solitude.

Une maison d'accueil communautaire se caractérise par la réponse aux besoins sociaux des personnes âgées. Elle se distingue nettement d'un centre d'accueil de jour dont la finalité première est la prise en charge médicale et thérapeutique. De plus, un centre d'accueil de jour est automatiquement relié à une maison de repos puisque celui-ci est géré par le même pouvoir organisateur. La maison d'accueil communautaire quant à elle, est indépendante. Loin d'être une concurrence pour les clubs 3x20, elle cherche au contraire à travailler en collaboration et en complémentarité avec eux.

La création d'une « maison d'accueil communautaire » a pour objectifs de :
- lutter contre l'isolement social et rompre la solitude des personnes âgées ;
- permettre l'organisation d'activités intergénérationnelles ;
- soulager les aidants proches des aînés.

2. Description du projet

Il s'agit d'accueillir entre 12 et 16 personnes âgées dans un local adapté, une ou plusieurs journées par semaine (jusqu'à 3 journées par semaine pour l'ensemble du territoire GAL).
Les bénéficiaires du projet sont :
- les personnes âgées domiciliées dans les Communes d'Assesse, Gesves et Ohey ;
- les personnes âgées hébergées à moyen ou à long terme chez leur aidant proche domicilié dans les Communes d'Assesse, Gesves et Ohey.

Les participants sont encadrés par deux professionnel(le)s : à savoir un(e) animateur (trice) qualifié(e) secondé(e) par un(e) auxiliaire, qui leurs proposent des activités et animations valorisant leurs divers centres d'intérêts ainsi que leurs talents et savoir-faire. Les aînés sont invités à prendre part activement à la vie de la maison. Le repas du midi, à préparer et à prendre ensemble, est une des pièces maîtresses de la journée. Il se veut être un moment convivial. Le menu est proposé par l'ensemble des aînés et est de qualité.

De manière à ce que la journée ne soit pas trop longue et pour que l'horaire soit confortable pour les personnes âgées, la journée commence à 9h et se termine entre 16h et 16h30.

3. Moyens nécessaires

a) Ressources humaines

- La qualité d'une maison d'accueil communautaire repose sur les talents, les qualités personnelles, professionnelles et relationnelles des personnes engagées. Leur principale mission est de valoriser la personne âgée au travers d'activités réalisées dans un environnement accueillant et sécurisé.

Par jour d'accueil, deux personnes sont indispensables en permanence.

Dans le cadre du GAL Pays des tiges et chavées, le projet prévoit également :

- Un coordinateur : l'animatrice des services de proximité du GAL, Christelle Théâte, qui soutient les animateurs (inscriptions, promotion du projet, mise en place de partenariats, recherche de subsides, gestion administrative et budgétaire, encadrement des animateurs)

- Un relais local par entité : un travailleur social mandaté par la Commune et/ou le CPAS (d'Assesse, de Gesves et d'Ohey) qui assure le lien avec la coordinatrice et le comité d'accompagnement[1]. Ce travailleur social fait d'office partie du comité d'accompagnement.

- Dans la mesure du possible pour des activités plus spécifiques, il est fait appel à des animateurs (trices) spécialisé(e)s bénévoles ou professionnel(le)s. Le coût de l'animation réalisée peut alors être pris en charge, en tout ou en partie, par des institutions partenaires.

b) Infrastructure et matériel d'équipement

Pour bien se développer, une maison d'accueil communautaire doit être installée au cœur du village, si possible dans un lieu symbolique (ancienne école, …) et facile d'accès, permettant d'embarquer et de débarquer aisément des personnes âgées.

Le bâtiment qui accueille les personnes âgées doit être de plein pied, fonctionnel, adapté aux personnes à mobilité réduite et en ordre au niveau des diverses réglementations en matière d'accueil et de sécurité des personnes. Une visite des pompiers est obligatoire avant l'ouverture de la maison communautaire. Il est même vivement conseillé de consulter les pompiers avant d'entamer toute démarche.
Pour fonctionner, une maison d'accueil communautaire a besoin :

[1] Cfr point 5.

- **D'une salle de séjour :** un lieu de vie aménagé de tables, chaises,… pour réaliser les activités, animations et prendre les repas.
- **D'une cuisine équipée** avec armoires, frigo, congélateur, four et plaques de cuisson électriques, four à micro-ondes, vaisselle et matériel de cuisine pour 20 personnes. Il est primordial d'avoir une cuisine avec vue sur la salle de séjour. Cela permet aux animateurs et aux personnes âgées de circuler aisément et aux animateurs de veiller à la sécurité des personnes.
- **De sanitaires** : 2 WC dont un adapté, suffisamment large et accessible pour des personnes à mobilité réduite avec un coin sanitaire (si possible une douche et au minimum un évier et des armoires pour le matériel pour personnes incontinentes).
- **D'une salle de repos** avec des fauteuils-relax, éventuellement un téléviseur et lorsque c'est possible 1 ou 2 lits. Cet espace est destiné à la sieste, au repos et aux soins éventuels (médecin, infirmière, kiné).
- **D'un espace de rangement** suffisant pour le matériel d'activité plus volumineux.
- **D'armoires** en suffisance dans le local de vie pour le petit matériel.
- **D'un chauffage efficace et efficient.** L'accueil des personnes âgées nécessite une température constante (23 à 25°C idéalement).
- Dans toutes les pièces, il est important d'avoir une **ouverture de porte suffisamment large** (minimum 81 cm) pour permettre la circulation de personnes en chaise roulante.

c) Activités

Les animateurs mettent en place des activités sur base du principe de participation active. Ils encouragent partages et échanges au sein du groupe.

Par exemple :
- Choix, préparation et partage du repas
- Activités éducatives : atelier mémoire, table de conversation, …
- Activités créatrices : peinture, décoration, scrapbooking, art floral, récit de vie, atelier d'écriture, …
- Activités physiques : gymnastique douce, natation, marche, jardinage, …
- Activités citoyennes : débat de société, échanges d'idées, implication dans la vie communale, communication de la police, séances d'informations, …
- Activités intergénérationnelles : accueil d'enfants pour le goûter de Noël, atelier cuisine avec des mamans, …
- Activités récréatives : jeux de société, visite d'une exposition, …
- …

d) Transport des personnes de leur domicile au lieu d'accueil communautaire

Les personnes se rendent à la maison d'accueil communautaire par leurs propres moyens.

En cas de difficulté, la coordinatrice cherchera une solution avec eux en faisant appel aux services de transport existants : asbl CAIAC, Proxibus de la Commune de Gesves, Mutualités, Handicap et Mobilité, Chic service, …

4. Structure porteuse

L'organisateur du projet « maison d'accueil communautaire » est l'asbl GAL Pays des tiges et chavées qui est le bénéficiaire de la subvention dans le cadre du programme européen LEADER.

La mise en œuvre du projet est assurée par l'asbl partenaire CAIAC en concordance avec la fiche projet Services de proximité.

5. Structure de suivi

Le comité d'accompagnement a pour mission de soutenir le travail du coordinateur ainsi que celui des animateurs, d'assurer la cohérence du projet et de gérer les admissions et les exclusions des usagers.

Il se réunit en journée au minimum une fois par mois pendant la phase de lancement du projet.

Le comité d'accompagnement se compose du/des :

- coordinateur du projet,
- relais locaux (Communes et/ou CPAS),
- représentant(s) de l'asbl CAIAC,
- représentant(s) de l'ADMR,
- animateur(s) de la maison d'accueil communautaire,
- …
- …

Le comité peut inviter des partenaires ou des représentants des personnes âgées des trois communes.

6. Partenariats

Outre les Communes et/ou CPAS d'Assesse, Gesves et Ohey et l'ADMR, d'autres partenariats, ponctuels ou récurrents, sont à mettre en place afin de trouver les moyens indispensables au développement d'une maison d'accueil communautaire de qualité :

- Associations des personnes âgées
- Accueil extrascolaire
- ACRF
- Bibliothèques
- Centres culturels
- Croix-Rouge
- Ecoles
- Maison de la Laïcité
- Maisons de repos
- Mouvements de jeunesse
- ONE
- Présence et action culturelle
- Services de transport

- Vie féminine
- …
- …
- …

Peuvent être associés des bénévoles, tels que des artistes locaux, susceptibles d'apporter un plus aux activités.

7. Conclusion

Les démarches à entreprendre pour ouvrir une maison d'accueil communautaire peuvent paraître fastidieuses et contraignantes. En effet, il y a beaucoup de conditions à respecter pour qui veut s'atteler à mettre en place une structure d'accueil de qualité. Toutefois, ces impératifs poursuivent un seul et même but : offrir à nos aînés un lieu dans lequel ils se sentiront (re)liés, entendus, sécurisés, valorisés et stimulés. Tel une grande famille, nous souhaitons que chacun puisse y trouver ce dont il a besoin pour se sentir bien, pour se sentir mieux. Nous nous plaisons à croire que prochainement nous verrons fleurir des maisons d'accueil communautaires au Pays des tiges et chavées.

Août 2009

Le groupe de travail :
AVALOSSE Anne-Françoise, Présidente du CPAS d'Assesse, affaires sociales
BOUCHER Dominique, asbl CAIAC
BURLET Alain, secrétaire asbl CAIAC
CASSART Denise, asbl CAIAC
CORNETTE Véronique, administratrice asbl CAIAC
DANS Monique, échevine des aînés d'Assesse
DEGODENNE Michel, président du CPAS et échevin des affaires sociales de Gesves
DEJASSE Colette, vice-présidente asbl CAIAC
DELCORDE Brigitte, assistante sociale CPAS d'Assesse
GILIS Marie-Claire, directrice régionale ADMR Annevoie
GOFFIN Claudine, mandataire déléguée actions sociales Maison Croix-Rouge rive droite
JACOB François, employé à l'échevinat des affaires sociales d'Ohey
LESUISSE Françoise, assistante sociale CPAS de Gesves – foyer Saint-Antoine
SERVAIS Bénédicte, échevine des affaires sociales et des aînés d'Ohey
THEATE Christelle, GAL Pays des tiges et chavées
T'SERSTEVENS Guy, habitant de Sorinne-la-Longue

FICHE PROJET N°3

INTITULE DU PROJET :	LOT :
CREATION DE PLACES D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE (LOCAUX POUR LES CO-ACCUEILLANTES CONVENTIONNEES)	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet consiste en la mise à disposition de locaux à loyers réduits pour duos de co-accueillantes conventionnées d'enfants qui sont actuellement en sous nombre dans la commune.

Des locaux seront aménagés de manière à respecter les normes imposées lorsqu'on désire accueillir des enfants de 0 à 3 ans. Il existe déjà un local de ce type à l'ancienne gendarmerie à Hamois. Il accueille pour le moment un duo de co-accueillantes qui travaille en partenariat avec l'asbl « les Arsouilles » à Ciney (service d'accueillantes d'enfants conventionnées) avec lequel la Commune d'Hamois a une convention.

Dans cette optique, différentes pistes sont envisagées :

1. L'aménagement de locaux existants

Les premiers locaux envisagés sont :

→ Le local St Bérégisse (fabrique d'église d'Emptinne), à deux pas de l'administration communale et à proximité directe des grands axes de communication que sont la N97, la N4 et la N921.
→ Le presbytère de Schaltin, facilement accessible depuis la N921 également.

De manière générale, cette piste sera envisagée pour chaque bâtiment libre ou amené à se libérer.

2. La création de nouvelles infrastructures

En termes de création de nouveaux lieux d'accueil, la fiche n°14 «Esplanade des quatre vents : Aménagements de logements intergénérationnels et services liés » envisage la création d'un local de ce type à proximité de logements intergénérationnels dans l'optique de créer du lien social et des échanges. La localisation, à deux pas de la gare de Natoye, dans un village en pleine croissance démographique, est idéale.

D'autres locaux pourront également être créés à l'avenir :

→ Un local (ou plusieurs) mis à disposition par un/des employeurs dans la micro-zone d'activités économiques à la Gozée (cf projet n°20).
→ Des locaux à proximité des écoles de l'entité (étude à réaliser au cas par cas).

Ce projet doit être pensé en collaboration avec la MCAE (Maison Communale d'Accueil à l'Enfance située Rue du Relais, 8 à Emptinne).

En outre, ce projet ne doit pas entrer en concurrence avec les accueillantes déjà en place, mais bien compléter l'offre afin de répondre aux demandes non rencontrées des parents de la commune.

Un espace sera créé sur le site de l'Esplanade des Quatre Vents (cf projet n°14), mais au vu de la demande importante ce projet ne comblera pas la demande actuelle.

Les habitants de la commune devront être privilégiés dans l'octroi des places d'accueil, mais aussi dans l'information sur les places disponibles.

C'est pourquoi, on inclura aussi dans ce projet l'amélioration de l'information aux parents en créant un système local de centralisation des offres et demandes en matière de service à la petite enfance. Cette information, mise à jour en permanence, pourra être consultée sur le site de la commune et pourra être prise en charge par la coordinatrice de l'Accueil Temps Libre.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.1 Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développent d'activités économiques ainsi qu'à la création d'emplois locaux durables en live avec l'évolution technologique et organisationnelle de monde du travail.

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques

→ 2.1 Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est important dans le cadre du fil rouge de ce PCDR. En effet, la garde des enfants et plus tard, l'école sont des vecteurs d'intégration à la vie communale. Offrir un service de qualité et répondre aux attentes des habitants dans ces matières, c'est garantir un renforcement de l'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale. Ce type de projet est également une parfaite illustration des potentialités des partenariats public/privé. La communication et l'information seront essentielles.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATEGIE)

Au 1er janvier 2015, on dénombrait 302 enfants âgés de 0 à 3 ans (250 enfants âgés de 0 à 2.5ans) à Hamois pour 105 places de garde disponibles réparties comme suit dans les différents villages de la commune :

1/01/2015	Nbre enfants <3ans	Nbre enfants <2,5ans	Nbre places d'accueil	Couverture par village
Achet	34	28	13	46,43%
Emptinne	41	31	12	38,71%
Hamois	**70**	**58**	**20**	**34,48%**
Mohiville/Scy	26	22	4	18,18%
Natoye	**79**	**67**	**28**	**41,79%**
Schaltin	52	44	28	63,64%
TOTAL Commune	***302***	***250***	***105***	***42,00%***

Les chiffres parlent d'eux-mêmes pour montrer la différence qui existe entre l'offre et la demande, même si nous savons que tous les enfants ne doivent pas forcément être accueillis en dehors du milieu familial. Les grands-parents sont en effet souvent mis à contribution.

Actuellement, seulement 2 bâtiments communaux ont été aménagés pour permettre l'accueil des enfants en bas âge : la Maison Communale d'Accueil à l'Enfance d'Emptinne (MCAE) et l'étage du bâtiment de la barrière d'Hubinne à Hamois occupée par un duo de co-accueillantes. Ce n'est cependant pas suffisant pour rencontrer la demande des jeunes parents. Cette demande est d'ailleurs assez forte pour ceux des villages de Hamois et de Natoye où les besoins sont les plus importants.

De plus, Hamois connaît une croissance démographique importante avec un solde migratoire positif (environ 60 unités par an). Il est donc primordial de trouver une solution afin de permettre aux habitants de la commune de trouver un milieu d'accueil pour leurs enfants en bas âge.

En matière de garde, le manque de place d'accueil des petits enfants est souvent un souci pour les parents, ce qui les oblige à trouver des solutions de garde hors de la commune. Les enfants deviennent dès le plus jeune âge des navetteurs, avec le risque de ne pas les voir fréquenter les écoles de la commune par la suite. Pour les nouveaux habitants, les enfants sont un puissant vecteur d'intégration. Par leur biais, les habitants apprennent à se connaitre et créent des liens. Il est dés lors important pour la commune de favoriser les dynamiques villageoises par la création de lieux d'accueil pour les jeunes enfants, lieux de socialisation pour les enfants comme pour les parents.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- La commune,
- L'ONE,
- Les Arsouilles,
- Infos Consultation,
- Groupe de travail,
- Les parents de jeunes enfants.

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Les parents d'enfants en bas âge
- Les co-accueillantes

1.5. LOCALISATION

La commune d'Hamois

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

A définir en fonction de la localisation du projet

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Biens communaux ou mis à disposition par d'autres entités,

Biens privés

2. GESTION DU PROJET

- La commune
- ONE
- Les Arsouilles

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Une estimation plus précise pourra être faite quand le choix du ou des local (aux) sera fait et en fonction de son état. En comparaison avec d'autres travaux du même type, on peut estimer les frais relatifs à ce projet à 100.000 € HTVA

Pour information : montant des travaux pour la rénovation du local co-accueillantes et classe à l'ancienne gendarmerie : 126.970 € HTVA

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Descriptif			Estimation total
Local co-accueillante	Part communale	100%	100.00 € HTVA
			121.000 € TVAC

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

- La commune a établi un partenariat avec les Arsouilles de Ciney
- Une première initiative a été mise en place dans les locaux de l'ancienne gendarmerie à la barrière d'Hubinne à Hamois
- Identification des deux locaux à potentiellement réaménager à Emptinne et à Schaltin.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- L'importance et l'urgence de répondre à la demande de plus en plus forte des jeunes parents
- La disponibilité des locaux
- Les besoins des Arsouilles

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

2016 - 2018

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Poursuite de l'analyse des lieux à aménager potentiellement
- Appel d'offre
- Choix de l'auteur de projet
- Etude du projet par l'auteur
- Adjudication des travaux
- Réalisation des travaux

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

La proximité du lieu d'accueil de son enfant est une facilité pour les parents.

Le fait d'avoir la possibilité de faire garder son enfant dans son village permet la création de liens entre les enfants et/ou parents de ce village ou de l'ensemble de l'entité.

De même, l'intégration des nouveaux habitants de la commune est souvent favorisée lorsque les enfants fréquentent un milieu d'accueil de l'entité.

- Au niveau économique :

Création d'emplois de co-accueillantes

Frais de garde moins élevés pour les parents

- Au niveau environnemental :

Le(s) projet(s) seront étudiés afin d'avoir un impact négatif minimum au niveau énergétique et environnemental. Le gain le plus important résidera dans la réduction des déplacements des parents qui, actuellement, doivent trouver des solutions de garde hors territoire communal.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Accueillantes conventionnées.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Nombre de places d'accueil ouvertes
  → Source des données : Les Arsouilles
- L'utilisation des nouveaux services par des habitants de la commune
  → Source des données : Les Arsouilles
  → Cible à atteindre : 75%
- La satisfaction des parents quant aux services offerts
  → Source des données : Les Arsouilles, via enquête
  → Cible à atteindre : Augmentation de la satisfaction des parents

6. ANNEXE(S)

Quelques photos illustrant des lieux d'accueil pour enfants de moins de 3 ans







A titre d'exemple, convention établie ente la commune et l'asbl Les Arsouilles dans le cadre de l'occupation des locaux de l'ancienne gendarmerie.

COMMUNE DE HAMOIS

CONVENTION

MISE À DISPOSITION DE LOCAUX NON MEUBLÉS AUX PREMIER ET SECOND ÉTAGES DU BÂTIMENT SIS CHAUSSÉE DE LIÈGE, 66, CADASTRÉ SECTION C, N° 127 G A L'ASBL « LES ARSOUILLES »

Entre les soussignés :

De première part :

la Commune de Hamois, représentée par Messieurs **Luc JADOT**, Bourgmestre, **Jean-Claude GOETYNCK, Firmin FRIPPIAT, Pierre-Henri ROLAND et** Madame **Valérie CAVERENNE,** Echevins, assistés de Monsieur **Joseph DUBOIS**, Secrétaire communal, agissant en exécution d'une délibération du Conseil communal du **12/12/2011**.

Dénommée ci-après : « la commune »

De seconde part :

« Les Arsouilles ASBL-Vie féminine, Service d'Accueillantes d'Enfants Conventionnées dont le siège social est établi Rue Edouard Dinot 21/5 à 5590 Ciney, représentée par **Bernadette Demoustier**, Gestion journalière.

Ci-après dénommée : « L'occupant »

Il est préalablement exposé ce qui suit :
L'occupant est une ASBL, ayant pour objet l'accueil de la petite enfance, reconnue et agréée par l'ONE (Office de la naissance et de l'enfance). Dans le cadre de ses activités, un duo de co-accueillantes conventionnées est concerné par l'occupation des locaux pour le compte de l'occupant exclusivement à cette fin dans l'exercice de leur activité spécifique. Aucune autre destination ne pourra être donnée aux locaux occupés.

Il a ensuite été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La commune concède à l'ASBL un droit d'occupation portant sur le bien constitué de locaux non meublés aux premier et second étages du bâtiment **sis chaussée de Liège, 66, cadastré section C, n° 127 G** tel qu'il figure sous le liseré jaune du plan annexé et faisant partie intégrante de la présente.

L'état du bien est connu de l'occupant qui déclare les avoir reçus tels que décrits dans l'état des lieux détaillé et dressé contradictoirement et signé par les parties.
Cet état des lieux restera annexé au présent contrat.

Article 2 :

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans prenant cours dès que les travaux d'aménagement seront terminés et elle sera reconduite tacitement d'année en année sauf notification par l'une ou l'autre des parties de sa volonté de résilier avec préavis de six mois par lettre recommandée, avant l'échéance.

Deux clés du bâtiment seront remises à l'occupant dès la fin des travaux ; l'occupant s'engage à en remettre une à chacune des deux accueillantes le premier jour de l'occupation. La dite remise des clés n'implique nullement une quelconque transmission de propriété ou de jouissance des lieux à quelque titre que ce soit sauf ce qui est dit dans la présente convention. La perte des clés entraînera le paiement par l'utilisateur de la facture du remplacement de tous les barillets de serrures dont dépend la clef concernée en particulier s'il s'agit d'une des clés pyramidales propre à l'immeuble.

Les poubelles seront mises à la disposition de l'occupant.

Article 3 :

En compensation de la mise à disposition des locaux, l'occupant s'engage à :

- S'acquitter à l'échéance des charges de fonctionnement (loyer, chauffage, eau, électricité) à raison d'un montant forfaitaire de 100€ par mois (75€ pour les charges et 25€ pour la location), par accueillante, avec révision éventuelle en concertation avec l'occupant pour un équilibre forfait-charges réelles à l'issue de l'analyse des coûts de cette période. Une adaptation sera toujours possible selon accord des parties en fonction de la hausse ou baisse des coûts d'énergie.
- Disposer des lieux en bon père de famille et notamment les entretenir correctement.

Article 4 :

Le propriétaire prend toutes mesures utiles afin de garantir la sécurité des lieux décrits ci-avant, des biens et des personnes.
Il veille ainsi à assurer la conformité du matériel de chauffage, d'électricité et de plomberie aux normes de sécurité. Il procède si nécessaire et en temps utile à leur maintenance ou remplacement. L'occupant s'engage, dès constat, à signaler tout problème ou défectuosité en la matière et à utiliser chauffage et électricité de la manière la plus rationnelle possible pour une maîtrise optimale des coûts énergétiques. Par ailleurs, l'occupant s'engage à faire la preuve d'une assurance contre les risques en responsabilité civile et accidents corporels. Il en sera de même en matière de dégâts matériels du fait de son occupation des locaux et de leurs contenus, notamment en matière d'incendie. Le propriétaire décline toute responsabilité du chef d'accident quel qu'il soit. Le propriétaire abandonne tout recours en matière de dégâts matériels du fait de l'occupation des locaux et de leur contenu, notamment en matière d'incendie.

Article 5 :

Le propriétaire fera pour sa part assurer les lieux décrits ci-avant par une police d'assurance incendie et risques divers (tempête, inondation,…) et autres périls énumérés dans l'arrêté royal du 24 décembre 1992.
Il communiquera à l'occupant copie conforme de l'assurance souscrite et réciproquement en fonction de l'article précédent.

Article 6 :

Les travaux, aménagements, transformations et de manière générale toutes modifications substantielles des lieux décrits sont interdits. Les lieux étant jugés aptes à recevoir l'occupation convenue sous la seule et entière responsabilité de l'occupant. Néanmoins toute modification éventuellement sollicitée par une des parties ferait l'objet d'un accord préalable, le propriétaire restant seul juge de l'opportunité d'y souscrire. En outre, le propriétaire se réserve la possibilité d'effectuer des travaux dans une des parties pas occupées du bâtiment sans mettre en péril l'occupation raisonnablement paisible par l'ASBL occupante.

Article 7 :

L'Asbl « Les Arsouilles » met les locaux à disposition des deux co-accueillantes moyennant paiement d'un montant identique à celui visé dans l'article 3. L'occupation des locaux est régie par un règlement d'ordre intérieur, propre au service, avec un maximum d'occupants et d'accueillantes. Pour l'ASBL « Les Arsouilles », le nombre d'accueillantes a été fixé à deux, au maximum, et ce, par convention. Les participations aux frais sont et restent calculées pour deux accueillantes.

Article 8 :

A tout moment et par courrier recommandé, les parties pourront résilier la présente convention moyennant un préavis de 6 mois.

Article 9 :

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera soumis à la procédure de conciliation devant le Juge de Paix de Dinant.

Article 10 :

Une révision des présentes dispositions pourra intervenir à la demande d'une des parties qui veilleront à entretenir un dialogue constant dans un souci d'assurer pleinement la convergence de leur objectif social.

Article 11 :

A la fin de la première année, une réunion d'évaluation sera organisée par la commune représentée par l'échevin en charge pour évaluer la situation de la location et les mesures à adopter pour la suite du partenariat.

Article 12 :

L'ASBL pourra placer exclusivement sur l'immeuble visé à l'article 1er, en se conformant à la réglementation en vigueur, toute enseigne et publicité de son choix pour autant qu'elles aient trait aux activités décrites ci-dessus et sous réserve d'un avis favorable de la commune.

Fait à Hamois, le 12/12/2011 en 3 exemplaires.

Pour la Commune,

Le Secrétaire communal,

Joseph DUBOIS.

ADMINISTRATION COMMUNALE HAMOIS NAMUR

Le Bourgmestre,

Luc JADOT

Pour l'ASBL « Les Arsouilles »,

Madame Bernadette DEMOUSTIER
Gestion journalière

le 14/02/2012

FICHE PROJET N°4

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à développer des actions concrètes visant l'amélioration de la qualité des eaux sur le territoire communal. La lutte contre le gaspillage de ce patrimoine fait également partie des objectifs de la présente fiche. Ces actions seront accompagnées d'actions d'information et de sensibilisation à un meilleur respect de la ressource « eau » et de l'environnement des cours d'eau.

1. Soutien aux actions du CRHM

Depuis 2002, la commune de Hamois s'inscrit dans le Contrat de Rivière Haute-Meuse (CRHM). Le dernier protocole d'accord a été signé avec la commune le 11 décembre 2013 pour les actions à réaliser entre 2014 et 2016.

Au vu des enjeux que représente la ressource "eau", cette structure s'affirme comme un partenaire de premier plan et ce, dans de multiples domaines tels que l'améliorer la qualité des eaux, garantir la biodiversité, conserver l'attrait touristique, informer et sensibiliser,...

Dès lors, la commune s'est engagée à réaliser les actions suivantes d'ici juin 2016

- Mise en place de mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public
- Suivi de l'évolution des populations du moustique asiatique dans la vallée du Bocq autour de Natoye
- Résolution de certains problèmes de déchets (déchets verts, ménagers et autres) localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Hamois
- Lutte contre les espèces végétales invasives sur la commune
- Actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des journées wallonne de l'eau
- Incitation des riverains à remplacer la balsamine de l'Himalaya dans les jardins le long des cours d'eau en leur proposant des plantes indigènes

Tandis que d'autres n'ont pas encore débuté :

- Mettre en place un réseau de panneaux de signalisation d'un cours d'eau au niveau des ponts et passerelles des voiries lentes sur le territoire de la Haute-Meuse
- Equiper les robinetteries des bâtiments communaux en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)

- Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées de collectivités dans les cours d'eau en zone d'assainissement autonome
- Animation d'un stand de sensibilisation et présentation de l'exposition du CRHM lors de la "Semaine de l'Arbre" à l'Office du Tourisme
- Editer une/des brochure(s) de sensibilisation des riverains à un meilleur respect des cours d'eau et de leur environnement proche (du Bocq en particulier)

Le programme d'actions et les réalisations entreprises par le CRHM doivent faire l'objet d'une information et d'une sensibilisation supplémentaire auprès des habitants de la commune afin qu'ils se sentent davantage concernés par la problématique de l'eau en général et, en particulier, sur le territoire communal pour qu'ils contribuent activement à la préservation de ce patrimoine commun.

2. Poursuite des mesures contre l'érosion des Berges

Depuis mars 2012, le GAL « Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz », dont Hamois fait partie, collabore avec ses voisins, les GAL Pays des Tiges et Chavées et Pays des Condruses, dans la mise en œuvre d'un projet de soutien aux éleveurs des 13 communes concernées qui souhaitent prendre des mesures en faveurs de la protection des berges des cours d'eau. Le « Projet Coopération Berges » entend donc apporter son soutien tant financier, que technique et administratif aux éleveurs qui le souhaitent, soutien visant à l'adoption de mesures de limitation de l'accès du bétail aux cours d'eau. En ce qui concerne la commune de Hamois, le GAL a également collaboré avec le CRHM dans le cadre de ce projet.

Un inventaire trans-communale des zones d'érosions dues au bétail a été dressé dans le cadre de ce projet comprenant un recensement d'environ 500 érosions "points noirs" dues au bétail. Une priorisation sur base de 11 critères objectifs a été réalisée avec quelques projets pilote notamment sur Assesse, Ohey et Gesves. Ces projets sont des références utiles dans la sensibilisation des éleveurs à la protection des berges. Ont également été élaborées, 8 fiches techniques destinées aux éleveurs, fiches disponibles auprès du GAL notamment sur leur site internet. Plusieurs actions d'information et de sensibilisation ont enfin été organisées ainsi que des séances de formation à destination des éleveurs, des entrepreneurs locaux et des étudiants des écoles d'agriculture.

La problématique de l'érosion des berges est cependant loin d'être résolue. Il est donc primordial de poursuivre et de généraliser les efforts déjà entrepris dans ce domaine, ce à quoi la commune s'engage en continuant les actions déjà mise en place.

3. Actions de sensibilisation et d'information

Ces actions portent sur différents domaines :

- Encourager à la mise en œuvre de techniques peu consommatrices d'énergie en matière d'épuration des eaux en zone d'assainissement autonome. Ces techniques sont par exemple le lagunage ou les filtres plantés. Elles sont plus extensives et constituent ainsi une solution plus écologique car peu ou pas consommatrices en énergie, elles présentent néanmoins l'inconvénient de nécessiter une emprise au sol plus importante. Couvertes de végétaux, elles présentent aussi l'avantage d'une bonne intégration paysagère.

Selon la configuration des lieux, il s'agira d'une épuration individuelle à la parcelle ou groupée pour un ensemble d'habitat. Le système d'épuration groupé peut être soit privé, soit repris par les pouvoirs publics. Il s'agira surtout de faire la promotion des techniques écologiques au niveau des nouvelles constructions qu'elles soient privées ou publiques.

- Détermination d'un logo "anti gaspillage" qui sera repris sur des affichettes apparaissant dans différents lieux publiques comme près des lavabos dans les toilettes des écoles, des halls omnisports, des salles de villages, de l'administration communale...
- Sensibilisation à une utilisation parcimonieuse de l'eau et à l'importance du réseau hydrographique dans les écoles
- Installation de panneaux didactiques sur les caractéristiques des ruisseaux dans le cadre des autres projets (projets 7, 22, 23,...)
- Incitation des habitants, en particulier les candidats à la construction, à avoir davantage recours à l'eau de pluie et à installer du matériel économiseur d'eau (douchette, WC, robinet...). La commune, pour montrer l'exemple, aura recours aux solutions les moins consommatrices d'eau dans le cadre de ses projets.

4. Actions concrètes pour l'amélioration de la qualité des eaux

En parallèle de ces actions, une étude des menaces de pollution par les eaux usées domestiques du Bocq, au niveau de sa source à Scy, permettrait de rechercher les solutions collectives en zone d'assainissement autonome pour les habitations qui ne disposent pas de système d'épuration. Ce type de solution n'est cependant pas toujours possible étant donné la configuration des lieux. Une étude de faisabilité sera donc nécessaire pour chaque cas de figure.

La question de la qualité des eaux du Bocq est primordiale puisque ce cours d'eau alimente plusieurs communes en aval de Hamois. Ce projet permettrait ainsi d'améliorer l'ensemble de la zone sillonnée par ce cours d'eau.

Il est clair que la dégradation de la qualité des eaux du cours d'eau n'est pas uniquement imputable aux rejets d'eaux usées domestiques mais qu'elle peut également trouver sa cause dans la présence de l'activité agricole au niveau du bassin versant. Cependant, en ce qui concerne l'activité agricole, les actions se limitent à de la sensibilisation ou de l'information. Des mesures sont en effet imposées dans le cadre des permis d'environnement des exploitations et dépendent de la sensibilité de la zone où elles sont situées.

La protection des captages (30% du territoire communal), notamment celui de Scy, est également une préoccupation de la commune en termes de qualité des eaux. En ce qui concerne cette problématique, ce sont les sociétés de distribution d'eau qui réalisent une étude afin de déterminer les zones de prévention ainsi que les mesures à mettre en œuvre dans ces périmètres. Celles-ci sont alors financées par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local.

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques

→ 3.2 Sensibiliser les habitants à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti, culturel et naturel :

- Renforcer le rôle de moteur de la commune en matière de protection et valorisation du patrimoine
- Encourager la participation des Hamoisiens dans la protection et la valorisation du Patrimoine.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Dans l'esprit des réflexions et actions initiées dans le cadre du CRHM et du GAL, un important travail de partenariat et de collaboration sera mis en place tant les acteurs concernés par la thématique « eau » sont nombreux et diversifiés. La communication et l'échange d'information seront essentiels pour fédérer l'ensemble des forces vives autour de cet objectif essentiel.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

L'eau est une richesse perpétuellement renouvelée. Cependant elle est sensible et précieuse, c'est pour cela qu'elle doit être protégée des points de vue quantitatif et qualitatif par chaque citoyen. En outre, la volonté des habitants et de la commune de mettre en valeur la présence du Bocq comme symbole communal fort est une des préoccupations majeures.

La qualité moyenne des eaux du Bocq est une préoccupation de la commune, accentuée par sa position de « Berceau du Bocq », qui renforce son sentiment de responsabilité. Cette situation est principalement due à l'absence d'égouttage suffisant, notamment du fait qu'une grande partie du territoire est en zone d'épuration individuelle. Les efforts de la commune pour l'octroi de primes à l'installation de stations individuelles rencontrent peu de succès, ce qui entraine des manquements en la matière. De plus, plusieurs stations d'épuration ne sont pas réalisées ainsi que la plupart des collecteurs de Hamois. La population souhaite plus d'information en la matière et estime que des solutions d'épuration collective, notamment par lagunage, doivent être étudiées pour certains quartiers sensibles.

La question de la qualité des cours concerne également les agriculteurs, notamment les éleveurs. La protection des berges, dans le cadre des partenariats tels que le CRHM et le GAL, est également un enjeu pour les communes rurales.

Les choix et comportement de chacun peuvent contribuer à préserver l'eau comme ressource vitale mais également comme patrimoine naturel. L'information et la sensibilisation de la population est

donc tout à fait pertinente à l'échelle communale et passe notamment par la sensibilisation des enfants au travers d'actions dans les écoles.

Comme on a pu le voir dans la description du projet, des actions sont ou ont déjà été menées dans le cadre des programmes du CRHM et du GAL. Ces actions sont souvent de la sensibilisation mais elles peuvent également correspondre à des travaux d'importance variable au niveau communal entre autre. Le placement de systèmes permettant de diminuer la consommation en eau des bâtiments publique est une action tout à fait concrète qui permettra à la commune de réduire la consommation de plus de 50 tout en « montrant l'exemple » aux citoyens sur des techniques abordables favorisant l'économie de la ressource « eau ».

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Info Consultation
- Groupe de travail
- CLDR

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous habitants de la commune (en particulier les enfants, les agriculteurs,...)
L'administration communale

1.5. LOCALISATION

Sans objet

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet

2. GESTION DU PROJET

- Commune
- SPW
- SPGE

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

- Logo anti-gaspillage : par un agent communal via la plateforme Ecoconso
- Brochures diverses : 1000 € TVAC
- Cotisation CRHM : 2.000 €/an

- Etude de zone (faisabilité technico-financière d'une solution d'épuration collective en zone d'assainissement autonome) : 10.000 à 15.000 € HTVA pour la zone de Scy.
- Economiseurs d'eau pour tous les bâtiments communaux (13 robinets dans les infrastructures sportives et 36 robinets dans les écoles)

	Dénomination	U	Qtés	PU	Ptotal HTVA
1	Mousseur	Pce	50	€ 10,00	500,00 €
2	Robinet temporisé	Pce	50	€ 100,00	5.000,00 €
				Total HTVA	**5.500,00 €**
				TVA (21%)	1.155,00 €
				Total TVAC	**6.655,00 €**

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Descriptifs			Coût total
Robinetterie	Part communale	100%	6.655,00€ TVAC
Brochures	Part communale	100%	1.000,00€ TVAC
Cotisation CRHM	Part communale	100%	2.000,00€/an
Etude épuration des eaux usées	Part communale	100%	12.100,00 à 18.150,00€ TVAC
TOTAL	**Part communale**	**100%**	**19.755,00€ à 25.805,00€ TVAC + 2.000€/an**

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Actions réalisées dans le cadre du CRHM et du GAL (voir "description du projet").

Par exemple : "Journée Wallonne de l'eau et grand nettoyage de printemps" (21 et 22 mars 2015)

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Certaines actions peuvent être rapidement réalisées sans subside. On pourra donc rapidement économiser une grande quantité d'eau mais également limiter la dégradation de la qualité des eaux de surface et souterraines.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 1 : 2016 → 2018

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Promouvoir le CRHM sur le site internet ou dans la gazette du Mayeur
- Au niveau des brochures, se renseigner sur ce qui existe déjà au niveau du SPW. Editer ce qui n'existe pas encore et distribuer les brochures aux personnes et par l'intermédiaire des services concernés.
- Service travaux : commander et installer les économiseurs d'eau
- Réaliser le logo "anti gaspillage" et l'afficher partout où l'eau est distribuée.
- Briefer les institutrices afin qu'elles insistent sur l'importance de préserver l'eau. Leur suggérer de faire une leçon sur un ruisseau de la commune en insistant bien sur le volet "protection"
- Etudier les cas prioritaire de rejet d'eau usée de collectivités dans les cours d'eau, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Il s'agit d'un projet fédérateur concernant le Bocq, patrimoine naturel important pour la commune. L'accompagnement des agriculteurs, la sensibilisation des habitants à une problématique commune et des actions telles que le Grand Nettoyage de Printemps permettent de maintenir et soutenir une certaine cohésion sociale entre les habitants.

- Au niveau économique :

Certains comportements ou choix ou travaux permettront de réduire la consommation en eau et donc son coût que ce soit pour les particuliers ou pour l'administration communale.

- Au niveau environnemental :

Le projet a pour objectif de garantir une qualité suffisante des eaux de surface et donc de garantir un environnement de qualité.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Non

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Diminution de la consommation d'eau au niveau des bâtiments communaux
  → Source des données : Commune
- Nombres d'actions de sensibilisation visant la qualité de l'eau
  → Source des données : Commune
  → Cible à atteindre : 2 par an

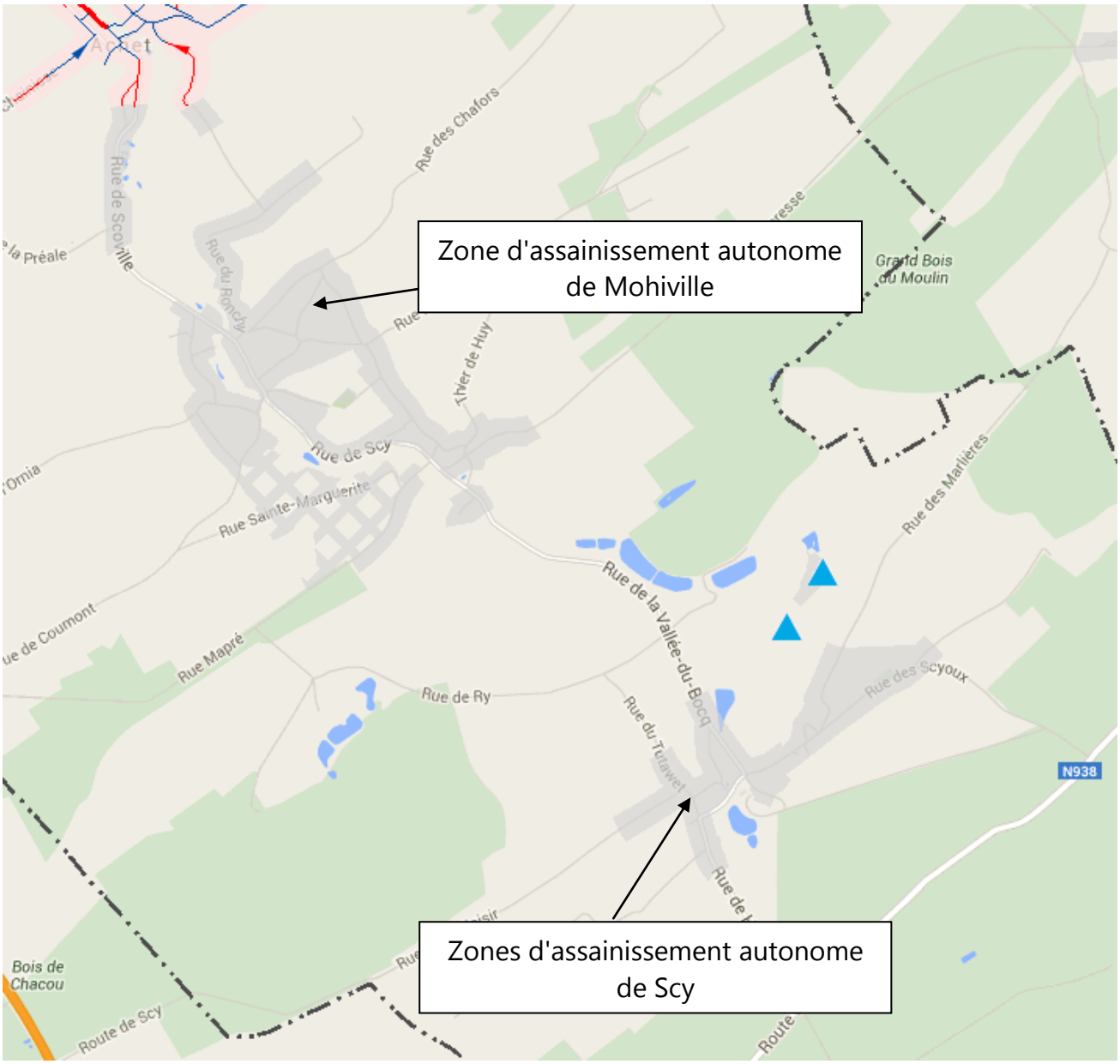
- L'amélioration de la qualité de l'eau du Bocq et de ses affluents
  → Source des données : CRHM
  → Cible à atteindre : Une amélioration de tous les indicateurs

6. ANNEXE(S)

6.1. Illustration des projets pilote pour la protection des berges



6.2. Extrait du PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique)



6.3. Programme d'actions du Contrat de Rivière Haute Meuse (CRHM)

N° SPW : 13Mt017 **Echéance :** 2016

Intitulé : Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées de collectivités dans les cours d'eau en zone d'assainissement autonome sur la commune d'Hamois

Thème Directive Cadre Eau : 01. Assainissement des eaux usées

Sous-thème Directive Cadre Eau : 01.2. Assainissement autonome

Thème Hors Directive Cadre Eau :

Sous-thème Hors Directive Cadre Eau :

Description : ☑ Concertation CRHM

Suite aux rejets d'eaux usées de collectivités (complexes sportifs, ateliers communaux, zones de loisirs, maisons de repos, exploitations agricoles, égouts publics…) constatés lors des inventaires du ruisseau de Skeuvre en zone d'assainissement autonome ou hors zone d'assainissement, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.

Nature(s) de l'action : Etude; Travaux

Estimation budgétaire : A déterminer

Origine du financement : A déterminer

Maître d'oeuvre(s) :	Mission(s) :
Hamois	Participation aux concertations (notamment avec les exploitants ou propriétaires), étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux sur sites
INASEP	Appui technique aux projets sur le domaine public

Partenaire(s) :	Mission(s) :
Cellule coordination CRHM	Participation à la concertation, fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain

Etat d'avancement : non débutée **Date de finalisation :** **Coût réel :**

Etapes de réalisation :

Si report, raison :

Si annulation, raison :

Points noirs (prioritaires) en lien avec cette action : SK R01-07

Nombre PN : 2 ☐ Sensibilisation Nbre participants :

PN résolus : ☐ via Cellule Coordination ☐ via partenaires

Masses d'eau

☐ SBH ☐ Meuse ☐ Affluents hastiéro-dinantais
☐ Affluents namurois ☑ Bocq ☐ Burnot - Molignée
☐ Eaux Blanche, Noire et Oise ☐ Houille ☐ Samson

☐ MM01L	☐ MM07R	☐ MM12R	☐ MM17R	☐ MM22R	☐ MM27R	☐ MM32R	☐ MM39R	☐ MM38R	
☐ MM03R	☐ MM08R	☐ MM13R	☐ MM18R	☐ MM23R	☑ MM28R	☐ MM33R	☐ MM40R	☐ MV35R	
☐ MM04R	☐ MM09R	☐ MM14R	☐ MM19R	☐ MM24R	☐ MM29R	☐ MM34R	☐ MM41R		
☐ MM05R	☐ MM10R	☐ MM15R	☐ MM20R	☐ MM25R	☐ MM30R	☐ MM35R	☐ OS01R		
☐ MM06R	☐ MM11R	☐ MM16R	☐ MM21R	☐ MM26R	☐ MM31R	☐ MM37R	☐ OS02R		

N° SPW : 13Mt035 **Echéance :** 2014

Intitulé : Sensibiliser les agriculteurs d'Hamois aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail

Thème Directive Cadre Eau : 03. Agriculture

Sous-thème Directive Cadre Eau : 03.2. Erosion

Thème Hors Directive Cadre Eau :

Sous-thème Hors Directive Cadre Eau :

Description : ☑ Concertation CRHM

Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.

Nature(s) de l'action : Information; Concertation

Estimation budgétaire : Budget ordinaire

Origine du financement : CRHM

Maître d'oeuvre(s) :	Mission(s) :
Cellule coordination CRHM	Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local du Bocq

Partenaire(s) :	Mission(s) :
Hamois	Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contacts avec les agriculteurs
GAL_SPVC	Collaboration entre le projet "Coopération berges" et la Cellule de coordination du CRHM pour l'information, la sensibilisation et l'encadrement des agriculteurs

Etat d'avancement : réalisée **Date de finalisation :** **Coût réel :**

Etapes de réalisation :

- Séances d'information organisées à Yvoir le 28 février et à Beauraing le 5 mars 2014
- Brochure "Rivières et agriculture en région mosane" et courrier à destination des agriculteurs fourni à la Commune en juin 2014
- Aide admininistrative proposée par la Cellule de coordination du CRHM aux agriculteurs pour obtenir les subsides à la clôture des berges
- 2 agriculteurs sensibilisés/aidés dans leurs démarches et 2 demandes de subside

Si report, raison :

Si annulation, raison :

Points noirs (prioritaires) en lien avec cette action : SK ER02-03-04-07-08-13-16-17-20-21-24, AX ER01-02, BOQ ER04-05-06-07-17-18-29-30-31-43

Nombre PN : 23 ☑ Sensibilisation Nbre participants : 2

PN résolus : 2 ☑ via Cellule Coordination ☐ via partenaires

Masses d'eau

☐ SBH ☐ Meuse ☐ Affluents hastiéro-dinantais
☐ Affluents namurois ☑ Bocq ☐ Burnot - Molignée
☐ Eaux Blanche, Noire et Oise ☐ Houille ☐ Samson

☐ MM01L	☐ MM07R	☐ MM12R	☐ MM17R	☐ MM22R	☐ MM27R	☐ MM32R	☐ MM39R	☐ MM38R	
☐ MM03R	☐ MM08R	☐ MM13R	☐ MM18R	☐ MM23R	☑ MM28R	☐ MM33R	☐ MM40R	☐ MV35R	
☐ MM04R	☐ MM09R	☐ MM14R	☐ MM19R	☐ MM24R	☐ MM29R	☐ MM34R	☐ MM41R		
☐ MM05R	☐ MM10R	☐ MM15R	☐ MM20R	☐ MM25R	☐ MM30R	☐ MM35R	☐ OS01R		
☐ MM06R	☐ MM11R	☐ MM16R	☐ MM21R	☐ MM26R	☐ MM31R	☐ MM37R	☐ OS02R		

N° SPW : 13Mt062 **Echéance :** 2016

Intitulé : Equiper les robinetteries des bâtiments communaux d'Hamois en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)

Description : ☐ Concertation CRHM

Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu couteux).

Thème Directive Cadre Eau :

Sous-thème Directive Cadre Eau :

Thème Hors Directive Cadre Eau : 04. Collectivités et ménages

Sous-thème Hors Directive Cadre Eau : 04.1. Economies d'eau

Nature(s) de l'action : Gestion / Formation

Estimation budgétaire : A déterminer

Origine du financement : Hamois

Maître d'oeuvre(s) :	Mission(s) :
Hamois	Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs…)

Etat d'avancement : non débutée **Date de finalisation :** **Coût réel :**

Etapes de réalisation :

Partenaire(s) :	Mission(s) :
Cellule coordination CRHM	Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux

Si report, raison :

Si annulation, raison :

Points noirs (prioritaires) en lien avec cette action :

Nombre PN : ☐ Sensibilisation Nbre participants :

PN résolus : ☐ via Cellule Coordination ☐ via partenaires

Masses d'eau

☐ SBH ☐ Meuse ☐ Affluents hastiéro-dinantais
☐ Affluents namurois ☑ Bocq ☐ Burnot - Molignée
☐ Eaux Blanche, Noire et Oise ☐ Houille ☐ Samson

☐ MM01L	☐ MM07R	☐ MM12R	☐ MM17R	☐ MM22R	☐ MM27R	☐ MM32R	☐ MM39R	☐ MM38R	
☐ MM03R	☐ MM08R	☐ MM13R	☐ MM18R	☐ MM23R	☑ MM28R	☐ MM33R	☐ MM40R	☐ MV35R	
☐ MM04R	☐ MM09R	☐ MM14R	☐ MM19R	☐ MM24R	☐ MM29R	☐ MM34R	☐ MM41R		
☐ MM05R	☐ MM10R	☐ MM15R	☐ MM20R	☐ MM25R	☑ MM30R	☐ MM35R	☐ OS01R		
☐ MM06R	☐ MM11R	☐ MM16R	☐ MM21R	☐ MM26R	☐ MM31R	☐ MM37R	☐ OS02R		

N° SPW : 13Mt085 **Echéance :** 2016

Intitulé : Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Hamois

Description : ☐ Concertation CRHM

Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal …

Thème Directive Cadre Eau : 04. Collectivités et ménages

Sous-thème Directive Cadre Eau : 04.2. Pesticides non agricoles et déchets toxiques

Thème Hors Directive Cadre Eau :

Sous-thème Hors Directive Cadre Eau :

Nature(s) de l'action : Gestion / Formation

Estimation budgétaire : A déterminer

Origine du financement : Hamois

Maître d'oeuvre(s) :	Mission(s) :
Hamois	Finalisation du Plan Maya(mise en place d'un plan de gestion différenciée imposée), réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal

Etat d'avancement : en cours **Date de finalisation :** **Coût réel :**

Etapes de réalisation :

- Article de sensibilisation paru dans le bulletin communal en juillet 2013 (à valider)

Partenaire(s) :	Mission(s) :

Si report, raison :

Si annulation, raison :

Points noirs (prioritaires) en lien avec cette action :

Nombre PN : ☐ Sensibilisation Nbre participants :

PN résolus : ☐ via Cellule Coordination ☐ via partenaires

Masses d'eau

☐ SBH ☐ Meuse ☐ Affluents hastiéro-dinantais
☐ Affluents namurois ☑ Bocq ☐ Burnot - Molignée
☐ Eaux Blanche, Noire et Oise ☐ Houille ☐ Samson

☐ MM01L	☐ MM07R	☐ MM12R	☐ MM17R	☐ MM22R	☐ MM27R	☐ MM32R	☐ MM39R	☐ MM38R	
☐ MM03R	☐ MM08R	☐ MM13R	☐ MM18R	☐ MM23R	☑ MM28R	☐ MM33R	☐ MM40R	☐ MV35R	
☐ MM04R	☐ MM09R	☐ MM14R	☐ MM19R	☐ MM24R	☐ MM29R	☐ MM34R	☐ MM41R		
☐ MM05R	☐ MM10R	☐ MM15R	☐ MM20R	☐ MM25R	☑ MM30R	☐ MM35R	☐ OS01R		
☐ MM06R	☐ MM11R	☐ MM16R	☐ MM21R	☐ MM26R	☐ MM31R	☐ MM37R	☐ OS02R		

N° SPW : 13Mt152 **Echéance :** 2014

Intitulé : Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur la commune d'Hamois

Thème Directive Cadre Eau :

Sous-thème Directive Cadre Eau :

Thème Hors Directive Cadre Eau : 10. Déchets dans le lit du cours d'eau et en zone rivulaire

Sous-thème Hors Directive Cadre Eau : 10.1. Déchets verts

Maître d'oeuvre(s) :	Mission(s) :
Hamois	Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction

Partenaire(s) :	Mission(s) :
Cellule coordination CRHM	Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi

Description : ☑ Concertation CRHM

Suite à des accumulations de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts…) constatées lors de l'inventaire du ruisseau de Skeuvre ou lors du nettoyage réalisé par les agents Wallo'Net du CRHM entre 2011 et 2013, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique de déchets sauvages.

Nature(s) de l'action : Concertation; Répression; Législation

Estimation budgétaire : Sans objet

Origine du financement : Sans objet

Etat d'avancement : en cours

Date de finalisation :

Coût réel :

Etapes de réalisation :

- Synthèse de la problématique à l'échelle communale présentée lors du Comité local "Automne 2014" par la Cellule de coordination du CRHM. Proposition d'actions à réaliser en 2015 a été faite.

Si report, raison :

Si annulation, raison :

Points noirs (prioritaires) en lien avec cette action :

SK D09, AX D01-04, BOQ D22-43-49

Nombre PN : 6 ☐ Sensibilisation Nbre participants :

PN résolus :

☐ via Cellule Coordination
☐ via partenaires

Masses d'eau

☐ SBH ☐ Meuse ☐ Affluents hastiéro-dinantais
☐ Affluents namurois ☑ Bocq ☐ Burnot - Molignée
☐ Eaux Blanche, Noire et Oise ☐ Houille ☐ Samson

☐ MM01L	☐ MM07R	☐ MM12R	☐ MM17R	☐ MM22R	☐ MM27R	☐ MM32R	☐ MM39R	☐ MM38R	
☐ MM03R	☐ MM08R	☐ MM13R	☐ MM18R	☐ MM23R	☑ MM28R	☐ MM33R	☐ MM40R	☐ MV35R	
☐ MM04R	☐ MM09R	☐ MM14R	☐ MM19R	☐ MM24R	☐ MM29R	☐ MM34R	☐ MM41R		
☐ MM05R	☐ MM10R	☐ MM15R	☐ MM20R	☐ MM25R	☐ MM30R	☐ MM35R	☐ OS01R		
☐ MM06R	☐ MM11R	☐ MM16R	☐ MM21R	☐ MM26R	☐ MM31R	☐ MM37R	☐ OS02R		

N° SPW : 13Mt171 **Echéance :** 2014

Intitulé : Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune d'Hamois

Thème Directive Cadre Eau :

Sous-thème Directive Cadre Eau :

Thème Hors Directive Cadre Eau : 10. Déchets dans le lit du cours d'eau et en zone rivulaire

Sous-thème Hors Directive Cadre Eau : 10.2. Autres déchets non toxiques

Maître d'oeuvre(s) :	Mission(s) :
Hamois	Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction

Partenaire(s) :	Mission(s) :
Cellule coordination CRHM	Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi

Description : ☑ Concertation CRHM

Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles…) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques…) constatées lors de l'inventaire du ruisseau de Skeuvre ou lors du nettoyage réalisé par les agents Wallo'Net du CRHM entre 2011 et 2013, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique de déchets sauvages.

Nature(s) de l'action : Concertation; Répression; Législation

Estimation budgétaire : Sans objet

Origine du financement : Sans objet

Etat d'avancement : en cours

Date de finalisation :

Coût réel :

Etapes de réalisation :

- Travaux de nettoyage des déchets le long des cours d'eau réalisé entre 2011 et 2013 par les ouvriers "Wallo'Net" et communaux.
- Synthèse de la problématique à l'échelle communale présentée lors du Comité local "Automne 2014" par la Cellule de coordination du CRHM. Proposition d'actions à réaliser en 2015 a été faite.

Si report, raison :

Si annulation, raison :

Points noirs (prioritaires) en lien avec cette action :

Atteintes non prioritaires sur le ruiseau de Skeuvre et le Petit Bocq.
BOQ DE11-23

Nombre PN : 2 ☐ Sensibilisation Nbre participants :

PN résolus :

☐ via Cellule Coordination
☐ via partenaires

Masses d'eau

☐ SBH ☐ Meuse ☐ Affluents hastiéro-dinantais
☐ Affluents namurois ☑ Bocq ☐ Burnot - Molignée
☐ Eaux Blanche, Noire et Oise ☐ Houille ☐ Samson

☐ MM01L	☐ MM07R	☐ MM12R	☐ MM17R	☐ MM22R	☐ MM27R	☐ MM32R	☐ MM39R	☐ MM38R	
☐ MM03R	☐ MM08R	☐ MM13R	☐ MM18R	☐ MM23R	☐ MM28R	☐ MM33R	☐ MM40R	☐ MV35R	
☐ MM04R	☐ MM09R	☐ MM14R	☐ MM19R	☐ MM24R	☐ MM29R	☐ MM34R	☐ MM41R		
☐ MM05R	☐ MM10R	☐ MM15R	☐ MM20R	☐ MM25R	☑ MM30R	☐ MM35R	☐ OS01R		
☐ MM06R	☐ MM11R	☐ MM16R	☐ MM21R	☐ MM26R	☐ MM31R	☐ MM37R	☐ OS02R		

N° SPW : 13Mt200 **Echéance :** 2014

Intitulé : Proposer des plantes indigènes de substitution pour remplacer la balsamine de l'Himalaya dans les jardins des riverains le long des cours d'eau

Description : ☐ Concertation CRHM

Production de sachets de graines d'espèces indigènes des zones humides (consoude, salicaire, épilobe, compagnon rouge…) qui seraient distribués aux riverains en remplacement de leur massif de balsamines. Distribuer le guide des plantes alternatives réalisé par le projet Alterias.

Thème Directive Cadre Eau :	Sous-thème Directive Cadre Eau :

Thème Hors Directive Cadre Eau :	Sous-thème Hors Directive Cadre Eau :
12. Espèces invasives	12.1. Végétaux invasifs

Nature(s) de l'action : Information ; Sensibilisation

Estimation budgétaire :	Origine du financement :
A déterminer	CRHM

Maître d'oeuvre(s) :	Mission(s) :
Cellule coordination CRHM	Financement et réalisation des sachets de graines, distribution auprès des partenaires

Etat d'avancement :	Date de finalisation :	Coût réel :
en cours		

Etapes de réalisation :

- Contact pris avec un fournisseur (Eco-flora) pour réalisation. Etude du meilleur mélange d'espèces indigènes réalisée.

Partenaire(s) :	Mission(s) :
Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée,	Distribution auprès des riverains concernés, sensibilisation
GAL de la Botte du Hainaut, SPW/DGO3/DNF, Natagora	Distribution auprès des riverains concernés, sensibilisation

Si report, raison :

Si annulation, raison :

Points noirs (prioritaires) en lien avec cette action :

Nombre PN : ☑ Sensibilisation Nbre participants :

PN résolus : ☑ via Cellule Coordination ☐ via partenaires

☑ SBH ☐ Meuse ☐ Affluents hastiéro-dinantais
☐ Affluents namurois ☐ Bocq ☐ Burnot - Molignée
☐ Eaux Blanche, Noire et Oise ☐ Houille ☐ Samson

Masses d'eau

☑ MM01L	☑ MM07R	☐ MM12R	☐ MM17R	☑ MM22R	☑ MM27R	☑ MM32R	☑ MM39R	☑ MM38R	
☑ MM03R	☐ MM08R	☑ MM13R	☐ MM18R	☑ MM23R	☑ MM28R	☑ MM33R	☑ MM40R	☑ MV35R	
☑ MM04R	☐ MM09R	☑ MM14R	☐ MM19R	☑ MM24R	☑ MM29R	☑ MM34R	☑ MM41R		
☑ MM05R	☐ MM10R	☑ MM15R	☐ MM20R	☑ MM25R	☑ MM30R	☑ MM35R	☑ OS01R		
☑ MM06R	☐ MM11R	☑ MM16R	☑ MM21R	☑ MM26R	☑ MM31R	☑ MM37R	☑ OS02R		

N° SPW : 13Mt209 **Echéance :** 2016

Intitulé : Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives sur la commune d'Hamois

Description : ☐ Concertation CRHM

Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Suivre l'évolution et la gestion des stations de berces du Caucase.

Thème Directive Cadre Eau :	Sous-thème Directive Cadre Eau :

Thème Hors Directive Cadre Eau :	Sous-thème Hors Directive Cadre Eau :
12. Espèces invasives	12.1. Végétaux invasifs

Nature(s) de l'action : Gestion ; Information

Estimation budgétaire :	Origine du financement :
A déterminer	A déterminer

Maître d'oeuvre(s) :	Mission(s) :
Cellule coordination CRHM	Poursuite des inventaires des sites infestés, coordination de la gestion, mise à disposition d'étudiants pour la gestion des balsamines de l'Himalaya et sensibilisation des citoyens
STPN/Cellules Cours d'Eau et Environnement	Soutien à la localisation des plantes invasives, gestion sur le site de Natoye des berces du Caucase

Etat d'avancement :	Date de finalisation :	Coût réel :
en cours		

Etapes de réalisation :

- Gestion des balsamines de l'Himalaya assurée par la Cellule de coordination du CRHM en juillet 2014 le long du Bocq
- Concertation avec le DNF et la Province de Namur pour le suivi des sites de berces du Caucase

Partenaire(s) :	Mission(s) :
Hamois, SPW/DGO3/DNF Rochefort	Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives, sensibilisation des citoyens

Si report, raison :

Si annulation, raison :

Points noirs (prioritaires) en lien avec cette action :

Nombre PN : ☐ Sensibilisation Nbre participants :

PN résolus : ☐ via Cellule Coordination ☐ via partenaires

☐ SBH ☐ Meuse ☐ Affluents hastiéro-dinantais
☐ Affluents namurois ☑ Bocq ☐ Burnot - Molignée
☐ Eaux Blanche, Noire et Oise ☐ Houille ☐ Samson

Masses d'eau

☐ MM01L	☐ MM07R	☐ MM12R	☐ MM17R	☐ MM22R	☐ MM27R	☐ MM32R	☐ MM39R	☐ MM38R	
☐ MM03R	☐ MM08R	☐ MM13R	☐ MM18R	☐ MM23R	☑ MM28R	☐ MM33R	☐ MM40R	☐ MV35R	
☐ MM04R	☐ MM09R	☐ MM14R	☐ MM19R	☐ MM24R	☐ MM29R	☐ MM34R	☐ MM41R		
☐ MM05R	☐ MM10R	☐ MM15R	☐ MM20R	☐ MM25R	☐ MM30R	☐ MM35R	☐ OS01R		
☐ MM06R	☐ MM11R	☐ MM16R	☐ MM21R	☐ MM26R	☐ MM31R	☐ MM37R	☐ OS02R		

N° SPW : 13Mt225 **Echéance :** 2014

Intitulé : Suivre l'évolution des populations du moustique asiatique dans la vallée du Bocq autour de Natoye

Description : ☐ Concertation CRHM

A la suite des actions de recherche d'individus et de traitement de certains sites menés en 2012 et 2013, poursuivre le suivi et l'élimination de cette espèce invasive inféodée aux accumulations d'eau stagnante de faible hauteur.

Thème Directive Cadre Eau :

Sous-thème Directive Cadre Eau :

Thème Hors Directive Cadre Eau : 12. Espèces invasives

Sous-thème Hors Directive Cadre Eau : 12.2. Animaux invasifs

Nature(s) de l'action : Gestion; Sensibilisation

Estimation budgétaire : A déterminer

Origine du financement : A déterminer

Maître d'oeuvre(s) :	Mission(s) :
SPW/DGO3/CiEi	Suivi scientifique, sensibilisation des citoyens, collaboration avec les partenaires

Etat d'avancement : en cours

Date de finalisation :

Coût réel :

Etapes de réalisation :

Partenaire(s) :	Mission(s) :
Communes d'Hamois et Ciney, STPN, SPW/DGO3/DNF, Cellule de	Soutien à la gestion et/ou à la sensibilisation en cas de nécessité

Si report, raison :

Si annulation, raison :

Points noirs (prioritaires) en lien avec cette action :

Nombre PN : ☐ Sensibilisation Nbre participants :

PN résolus : ☐ via Cellule Coordination ☐ via partenaires

Masses d'eau

☐ SBH ☐ Meuse ☐ Affluents hastiéro-dinantais
☐ Affluents namurois ☑ Bocq ☐ Burnot - Molignée
☐ Eaux Blanche, Noire et Oise ☐ Houille ☐ Samson

☐ MM01L	☐ MM07R	☐ MM12R	☐ MM17R	☐ MM22R	☐ MM27R	☐ MM32R	☐ MM39R	☐ MM38R	
☐ MM03R	☐ MM08R	☐ MM13R	☐ MM18R	☐ MM23R	☑ MM28R	☐ MM33R	☐ MM40R	☐ MV35R	
☐ MM04R	☐ MM09R	☐ MM14R	☐ MM19R	☐ MM24R	☐ MM29R	☐ MM34R	☐ MM41R		
☐ MM05R	☐ MM10R	☐ MM15R	☐ MM20R	☐ MM25R	☐ MM30R	☐ MM35R	☐ OS01R		
☐ MM06R	☐ MM11R	☐ MM16R	☐ MM21R	☐ MM26R	☐ MM31R	☐ MM37R	☐ OS02R		

N° SPW : 13Mt268 **Echéance :** 2014

Intitulé : Editer une/des brochure(s) de sensibilisation des riverains à un meilleur respect des cours d'eau et de leur environnement proche

Description : ☐ Concertation CRHM

Suite aux différentes atteintes constatées lors des inventaires, éditer une ou plusieurs brochures sur les bonnes pratiques à adopter par les riverains en matière de déchets, de substances polluantes, d'aménagement des berges, de plantes invasives…

Thème Directive Cadre Eau :

Sous-thème Directive Cadre Eau :

Thème Hors Directive Cadre Eau : 15. Information et sensibilisation générale

Sous-thème Hors Directive Cadre Eau : 15.1. Grand public et écoles

Nature(s) de l'action : Publication; Sensibilisation

Estimation budgétaire : A déterminer

Origine du financement : CRHM

Maître d'oeuvre(s) :	Mission(s) :
Cellule coordination CRHM	Edition de la/des brochure(s) et diffusion auprès des partenaires, particulièrement les communes

Etat d'avancement : non débutée

Date de finalisation :

Coût réel :

Etapes de réalisation :

Partenaire(s) :	Mission(s) :
Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée,	Distribution de la/des brochure(s) auprès des riverains, diffusion d'articles issus de la brochure via le bulletin communal, sensibilisation

Si report, raison :

Si annulation, raison :

Points noirs (prioritaires) en lien avec cette action :

Nombre PN : ☑ Sensibilisation Nbre participants :

PN résolus : ☑ via Cellule Coordination ☐ via partenaires

Masses d'eau

☑ SBH ☐ Meuse ☐ Affluents hastiéro-dinantais
☐ Affluents namurois ☐ Bocq ☐ Burnot - Molignée
☐ Eaux Blanche, Noire et Oise ☐ Houille ☐ Samson

☐ MM01L	☐ MM07R	☐ MM12R	☐ MM17R	☐ MM22R	☐ MM27R	☐ MM32R	☐ MM39R	☐ MM38R	
☐ MM03R	☐ MM08R	☐ MM13R	☐ MM18R	☐ MM23R	☐ MM28R	☐ MM33R	☐ MM40R	☐ MV35R	
☐ MM04R	☐ MM09R	☐ MM14R	☐ MM19R	☐ MM24R	☐ MM29R	☐ MM34R	☐ MM41R		
☐ MM05R	☐ MM10R	☐ MM15R	☐ MM20R	☐ MM25R	☐ MM30R	☐ MM35R	☐ OS01R		
☐ MM06R	☐ MM11R	☐ MM16R	☐ MM21R	☐ MM26R	☐ MM31R	☐ MM37R	☐ OS02R		

N° SPW : 13Mt270 **Echéance :** 2015

Intitulé : Mettre en place un réseau de panneaux de signalisation d'un cours d'eau au niveau des ponts et passerelles des voiries lentes sur le territoire de la Haute-Meuse

Description : ☐ Concertation CRHM

Dans la continuité du projet « signalétique cours d'eau » mené par la Cellule de coordination du CRHM en 2012 et 2013 (294 panneaux routiers ayant été placés le long des routes communales), poursuivre le signalement des cours d'eau, cette fois au niveau des voiries lentes (sentiers communaux, circuits de promenade, Ravel, voiries PicVerts…) avec le placement de panneaux spécifiques adaptés aux voiries lentes (trespa).

Thème Directive Cadre Eau :

Sous-thème Directive Cadre Eau :

Thème Hors Directive Cadre Eau : 15. Information et sensibilisation générale

Sous-thème Hors Directive Cadre Eau : 15.1. Grand public et écoles

Nature(s) de l'action : Information, Travaux

Estimation budgétaire : A déterminer

Origine du financement : CRHM

Maître d'oeuvre(s) :	Mission(s) :
Cellule coordination CRHM	Sélection des emplacements, financement et réalisation des panneaux, accompagnement du Service Travaux de la commune pour leur placement

Etat d'avancement : non débutée **Date de finalisation :** **Coût réel :**

Etapes de réalisation :

- Reporté en 2016, en fonction de la situation budgétaire

Partenaire(s) :	Mission(s) :
Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée,	Validation des emplacements proposés, placement des panneaux, fourniture éventuelle de supports (piquets en bois…)

Si report, raison :

Si annulation, raison :

Points noirs (prioritaires) en lien avec cette action :

Nombre PN : ☐ Sensibilisation Nbre participants :

PN résolus : ☐ via Cellule Coordination ☐ via partenaires

Masses d'eau

☑ SBH ☐ Meuse ☐ Affluents hastiéro-dinantais
☐ Affluents namurois ☐ Bocq ☐ Burnot - Molignée
☐ Eaux Blanche, Noire et Oise ☐ Houille ☐ Samson

☐ MM01L	☐ MM07R	☐ MM12R	☐ MM17R	☐ MM22R	☐ MM27R	☐ MM32R	☐ MM39R	☐ MM38R	
☐ MM03R	☐ MM08R	☐ MM13R	☐ MM18R	☐ MM23R	☐ MM28R	☐ MM33R	☐ MM40R	☐ MV35R	
☐ MM04R	☐ MM09R	☐ MM14R	☐ MM19R	☐ MM24R	☐ MM29R	☐ MM34R	☐ MM41R		
☐ MM05R	☐ MM10R	☐ MM15R	☐ MM20R	☐ MM25R	☐ MM30R	☐ MM35R	☐ OS01R		
☐ MM06R	☐ MM11R	☐ MM16R	☐ MM21R	☐ MM26R	☐ MM31R	☐ MM37R	☐ OS02R		

N° SPW : 13Mt271 **Echéance :** 2016

Intitulé : Proposer des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau

Description : ☐ Concertation CRHM

Organiser des balades nature le long d'un cours d'eau ou d'une zone humide, des visites de sites liés à l'eau (station d'épuration, station de pompage, …), des animations pour les enfants, des conférences, des expositions, des formations…

Thème Directive Cadre Eau :

Sous-thème Directive Cadre Eau :

Thème Hors Directive Cadre Eau : 15. Information et sensibilisation générale

Sous-thème Hors Directive Cadre Eau : 15.1. Grand public et écoles

Nature(s) de l'action : Sensibilisation, Animation

Estimation budgétaire : A déterminer

Origine du financement : SPW/DGO3, CRHM

Maître d'oeuvre(s) :	Mission(s) :
Cellule coordination CRHM	Coordination de l'événement à l'échelle du territoire de la Haute-Meuse, contacts avec les partenaires, soutien dans l'organisation locale (en fonction des disponibilités),
Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Couvin, Dinant, Eghezée,	Proposition d'activités, organisation et promotion à l'échelon local

Etat d'avancement : réalisée **Date de finalisation :** **Coût réel :**

Etapes de réalisation :

- Activités de sensibilisation proposées lors des JWE du 15 au 30 mars 2014.
- Activités de sensibilisation proposées lors des JWE du 14 au 29 mars 2014, une guidance "Le Bocq, une rivière aux multiples facettes" sera proposée par la Cellule de coordination du CRHM au départ du château Mouffrin à Natoye le 22 mars.

Partenaire(s) :	Mission(s) :
SPW/DGO3	Financement des Contrats de rivière pour la mise en place d'activités
Tous les autres partenaires impliqués dans la mise en place des activités de ces	

Si report, raison :

Si annulation, raison :

Points noirs (prioritaires) en lien avec cette action :

Nombre PN : ☑ Sensibilisation Nbre participants :

PN résolus : ☑ via Cellule Coordination ☐ via partenaires

Masses d'eau

☑ SBH ☐ Meuse ☐ Affluents hastiéro-dinantais
☐ Affluents namurois ☐ Bocq ☐ Burnot - Molignée
☐ Eaux Blanche, Noire et Oise ☐ Houille ☐ Samson

☐ MM01L	☐ MM07R	☐ MM12R	☐ MM17R	☐ MM22R	☑ MM27R	☐ MM32R	☐ MM39R	☑ MM38R	
☐ MM03R	☐ MM08R	☐ MM13R	☐ MM18R	☐ MM23R	☑ MM28R	☐ MM33R	☑ MM40R	☑ MV35R	
☐ MM04R	☐ MM09R	☐ MM14R	☐ MM19R	☐ MM24R	☑ MM29R	☐ MM34R	☐ MM41R		
☑ MM05R	☐ MM10R	☑ MM15R	☐ MM20R	☐ MM25R	☑ MM30R	☑ MM35R	☐ OS01R		
☑ MM06R	☐ MM11R	☑ MM16R	☐ MM21R	☐ MM26R	☐ MM31R	☑ MM37R	☐ OS02R		

N° SPW : 13Mt278 **Echéance :** 2016

Intitulé : Animer un stand de sensibilisation et présentation de l'exposition du CRHM lors de la « Semaine de l'Arbre » à l'Office du Tourisme d'Hamois

Description : ☐ Concertation CRHM

Sensibiliser les citoyens aux problématiques liées à l'eau et au respect des milieux aquatiques en animant un stand didactique.

Thème Directive Cadre Eau :	Sous-thème Directive Cadre Eau :

Thème Hors Directive Cadre Eau :	Sous-thème Hors Directive Cadre Eau :
15. Information et sensibilisation générale	15.1. Grand public et écoles

Nature(s) de l'action : Animation ; Sensibilisation

Estimation budgétaire :	Origine du financement :
Budget ordinaire	CRHM

Maître d'oeuvre(s) :	Mission(s) :
Cellule coordination CRHM	Montage et animation d'un stand et de l'exposition durant l'événement

Etat d'avancement :	Date de finalisation :	Coût réel :
non débutée		

Etapes de réalisation :

Partenaire(s) :	Mission(s) :
Hamois	Organisation de l'événement

Si report, raison :

Si annulation, raison :

Points noirs (prioritaires) en lien avec cette action :

Nombre PN : ☑ Sensibilisation Nbre participants :

PN résolus :

☑ via Cellule Coordination
☐ via partenaires

☐ SBH ☐ Meuse ☐ Affluents hastiéro-dinantais
☐ Affluents namurois ☑ Bocq ☐ Burnot - Molignée
☐ Eaux Blanche, Noire et Oise ☐ Houille ☐ Samson

Masses d'eau

☐ MM01L	☐ MM07R	☐ MM12R	☐ MM17R	☐ MM22R	☐ MM27R	☐ MM32R	☐ MM39R	☐ MM38R	
☐ MM03R	☐ MM08R	☐ MM13R	☐ MM18R	☐ MM23R	☑ MM28R	☐ MM33R	☐ MM40R	☐ MV35R	
☐ MM04R	☐ MM09R	☐ MM14R	☐ MM19R	☐ MM24R	☐ MM29R	☐ MM34R	☐ MM41R		
☐ MM05R	☐ MM10R	☐ MM15R	☐ MM20R	☐ MM25R	☐ MM30R	☐ MM35R	☐ OS01R		
☐ MM06R	☐ MM11R	☐ MM16R	☐ MM21R	☐ MM26R	☐ MM31R	☐ MM37R	☐ OS02R		

N° SPW : 13Mt305 **Echéance :** Chaque année

Intitulé : Engagement moral de la Commune d'Hamois de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière

Description : ☐ Concertation CRHM

Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM

Thème Directive Cadre Eau :	Sous-thème Directive Cadre Eau :

Thème Hors Directive Cadre Eau :	Sous-thème Hors Directive Cadre Eau :
16. Subsides	16.3. Communaux

Nature(s) de l'action : Subside

Estimation budgétaire :	Origine du financement :
2000	Hamois

Maître d'oeuvre(s) :	Mission(s) :
Hamois	Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016

Etat d'avancement :	Date de finalisation :	Coût réel :
en cours		

Etapes de réalisation :

- Subside 2014 reçu le 12/11/14

Partenaire(s) :	Mission(s) :

Si report, raison :

Si annulation, raison :

Points noirs (prioritaires) en lien avec cette action :

Nombre PN : ☐ Sensibilisation Nbre participants :

PN résolus :

☐ via Cellule Coordination
☐ via partenaires

☐ SBH ☐ Meuse ☐ Affluents hastiéro-dinantais
☐ Affluents namurois ☐ Bocq ☐ Burnot - Molignée
☐ Eaux Blanche, Noire et Oise ☐ Houille ☐ Samson

Masses d'eau

☐ MM01L	☐ MM07R	☐ MM12R	☐ MM17R	☐ MM22R	☐ MM27R	☐ MM32R	☐ MM39R	☐ MM38R	
☐ MM03R	☐ MM08R	☐ MM13R	☐ MM18R	☐ MM23R	☐ MM28R	☐ MM33R	☐ MM40R	☐ MV35R	
☐ MM04R	☐ MM09R	☐ MM14R	☐ MM19R	☐ MM24R	☐ MM29R	☐ MM34R	☐ MM41R		
☐ MM05R	☐ MM10R	☐ MM15R	☐ MM20R	☐ MM25R	☐ MM30R	☐ MM35R	☐ OS01R		
☐ MM06R	☐ MM11R	☐ MM16R	☐ MM21R	☐ MM26R	☐ MM31R	☐ MM37R	☐ OS02R		

FICHE PROJET N°5

INTITULE DU PROJET :	LOT :
REFLEXION GLOBALE SUR LA MOBILITE VIA L'ELABORATION D'UN OUTIL CARTOGRAPHIQUE A USAGE COMMUNAL	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet vise la mise en œuvre d'une réflexion globale sur la mobilité à l'échelle du territoire communal, en y associant l'ensemble des acteurs locaux concernés (Collège communal, service communal des travaux, conseiller en mobilité, service urbanisme, CCATM, CLDR,…) mais aussi en s'appuyant sur l'expertise d'organismes et de services spécialisés : services de Police, AWSR, SPW, INASEP, Service technique provincial,…

La thématique de la mobilité est globale et multiple. C'est donc l'ensemble des « mobilités » qui devront être prises en considération : les transports en commun, la mobilité douce, la circulation automobile locale entre les villages, la circulation de transit via les axes principaux (N97, N4 et N921), l'accessibilité aux commerces et services, les transports professionnels, le charroi agricole, le stationnement,…

Ce projet est donc à envisager en plusieurs phases :

Phase 1 : l'élaboration d'un diagnostic communal de la mobilité approfondi via l'élaboration d'une cartographie à usage communal.

En février 2015, la commune a mis en place un groupe de travail chargé d'envisager la mise en œuvre de cette réflexion.

Suite à cette réunion, au vu de l'actuelle dispersion des différents outils relatifs à la mobilité, il a été décidé de prévoir le regroupement et la compilation des différentes données disponibles afin d'avoir une vue globale de la mobilité communale. La carte « Mobilité » réalisée dans le cadre du PCDR est une base pour

Le projet consiste donc à élaborer un outil cartographique performant en matière de mobilité, en partenariat avec le service technique provincial. Cette cartographie permettra aux différents services communaux de construire leurs projets en les intégrant dans leur contexte du point de vue de la mobilité. Elle servira également de base aux réflexions futures du groupe de travail.

Cet outil comprendra une série de couches reprenant :

- Les différents types de liaisons existantes ou à réaliser relatif à un mode de déplacement
  - réseau routier communal, régional et national
  - itinéraire des TEC et ligne de chemin de fer liaisons pédestre de loisirs
  - RAVeL ;
  - liaisons pédestre fonctionnelles (carte élaborée dans le cadre du projet n°7)
  - liaisons cyclables et parcours VTT ;
- un élément ponctuel soit générateur de trafic soit en lien direct avec la mobilité :
  - pôles commerciaux, touristiques (HORECA, "point info", éléments patrimoniaux,...), à caractères sportif et récréatif (halls omnisports, plaines de jeux, terrains de foot, terrain de jeux, salles de village,...), administratifs, culturels
  - équipements et services de santé, services sociaux, établissements scolaires, lieux de culte
  - parc à conteneurs, stations service, point poste, aires de repos (précision de l'équipement : bancs, table, barbecue, jeux)
  - les "points noirs " répertoriés dans le cadre de la fiche 1 "Sécurisation des points noirs en matière de sécurité routière"
  - éléments relatifs à la multimodalité : arrêts de bus, parkings à vélo, gare ou arrêt SNCB, parking pour le covoiturage, lieux de stationnement
  - comptages routiers quand ils existent, radars fixes, limites de vitesse autorisée (zones 30,...)

L'Administration Communale dispose d'une licence ArcGis qui pourrait être utilisée pour effectuer le regroupement des données et la mise à jour de celles-ci. La carte « Mobilité » réalisée dans le cadre du PCDR a été réalisée via le même logiciel et les fichiers créés sont donc compatibles avec cet outil.

En complément à cet outil parfois complexe pour les agents et, dont la licence par poste de travail est relativement couteuse, il existe une autre possibilité qui serait d'installer le SIG gratuit « Quantum GIS » sur un plus grand nombre d'ordinateur et ainsi faciliter l'accès à l'information regroupée sur le thème de la mobilité. Cet outil complémentaire permettrait, tout comme l'ArgGis, non seulement de consulter les couches cartographiques mais également de les éditer et de mettre à jour les données de manière continue, et ce par un plus grand nombre d'utilisateurs. Précisons que les mises à jour des différentes couches peuvent également être effectuées par le STP.

Les données ainsi créées pourraient être injectées dans l'application Web "GIG Urbanisme" (sous forme d'un Map Service) et donc consultables de n'importe où. La commune de Hamois a adhéré à ce programme "GIG Urbanisme" qui permet la consultation par internet de n'importe quel poste de travail grâce à un login et un mot de passe. Actuellement, ce programme contient le cadastre et permet de coupler celui-ci aux données cartographiques mises à disposition des communes par la région wallonne. En ajoutant les données mobilité, la commune disposerait d'un outil global et transversal pour gérer au mieux son territoire.

Dans tous les cas, il faudra créer un projet SIG (définir les couches et légendes) et donner une formation spécifique aux utilisateurs sur l'outil, que ce soit pour l'édition/modification des données ou pour la consultation simple de celles-ci. La solution Quantum GIS avec les données SIG partagées sur

un serveur à l'administration communale apparait comme la plus intéressante à l'échelle communale et est garantie par le partenariat mis en place avec le STP.

Le projet SIGERCO : outil très utile dans la réflexion en matière de voiries et de sécurité.

Il s'agit d'un véhicule super équipé qui scanne le tarmac, un peu comme une radiographie des routes. Il s'agit actuellement d'un projet pilote porté par l'INASEP. Dans le cadre de ce dernier, une partie des routes de la commune de Hamois est en cours d'analyse. Celle-ci reprendra très précisément tous les défauts de la voirie. A terme, la commune obtiendra un cadastre avec estimatif financier des travaux à réaliser sur les tronçons choisis pour l'essai. Si la commune décide de se lancer dans ce projet pour l'entièreté de son territoire, elle obtiendra une vue globale et précise de l'état de ses routes et des travaux à réaliser ainsi que les coûts engendrés. Cette cartographie viendra compléter les données de l'outil réalisé dans le cadre du présent projet et constitue un complément utile pour la mise à jour de la liste des zones sensibles à sécuriser (cf. projet n°1)..

Les différentes couches ainsi réalisées devront être mises à jour régulièrement par la commune ou par le STP.

Phase 2 : Réflexions sur les solutions destinées à améliorer la mobilité des habitants à l'intérieur du territoire communal (entre les villages) mais aussi vers les pôles voisins.

Sur base de cet outil cartographique et en prenant en compte les besoins, sans cesse en évolution, des habitants, le groupe de travail mènera une réflexion afin de rechercher des solutions pour améliorer la mobilité des habitants des différents villages de l'entité. L'information sur les services existants sera essentielle mais peut-être faudra-t-il également envisager de nouvelles solutions.

Au centre des réflexions, la recherche de la multimodalité ou pour le dire autrement la question : « comment amener les gens le plus rapidement et le plus confortablement possible à leur destination en combinant de manière adéquate les outils existants ? »

Cette réflexion sera menée en prenant en considération les réalités et les potentialités du territoire mais aussi ses contraintes, notamment physiques, telles que le relief. Le caractère rural et agricole de l'entité sera aussi pris en compte.

Dans le cadre du PCDR, de nouveaux outils sont déjà envisagés. La liaison douce Hamois – Achet (fiche n°7) en est un exemple concret, qui offrira une réponse évidente à de nombreux besoins des habitants de la vallée du Bocq.

Phase 3 : Sensibilisation.

Une réflexion sur la mobilité implique la sensibilisation à l'adoption de nouveaux comportements chez les utilisateurs potentiels. Ce projet devra s'accompagner d'actions de sensibilisation et de communication, notamment dans le cadre scolaire. L'information sur les services existants (TEC, initiative taxi social du CPAS, …) est évidemment une première étape dans cette optique.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.2 Affirmer le caractère rural, notamment agricole, des villages :

- Permettre une meilleure visibilité du monde agricole,
- Valoriser les productions et saveurs locales.

→ 1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local.

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

→ 3.4 Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous :

- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Favoriser l'accessibilité des lieux publics à tous.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

La réflexion sur la mobilité telle qu'envisagée dans cette fiche-projet nécessite un travail de partenariat important entre les acteurs du territoire concernés, en lien avec les habitants et les commissions qui les représentent (CLDR et CCATM). L'idée de ce projet (phase 1) implique l'échange et le recoupement d'informations, ce qui nécessite de parfaites collaborations afin de mettre en place un outil qui soit efficient et appropriable par tous. La phase 3 du projet impliquera une bonne communication vis-à-vis de la population.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Les demandes des habitants en matière de mobilité ont le plus souvent trait à la sécurisation d'endroits ou de tronçons de route d'une part pour les automobilistes et d'autre part pour les usagers doux. Ces problématiques sont prises en compte plus particulièrement au niveau des projets 1, 7 et 36. Ils se plaignent également de l'état des routes (voir ci-dessus projet pilote SIGERCO).

Par ailleurs, la mobilité joue un rôle de plus en plus important dans notre vie quotidienne : accessibilité des commerces et services, déplacements professionnels et scolaires, lien évident avec les sports et loisirs… Et ceci alors que les réalités socio-économiques se complexifient et que les coûts des transports augmentent.

Il est donc primordial pour les autorités communales de disposer d'un outil de gestion et de réflexion global en matière de mobilité. Coupler avec les autres domaines de l'aménagement du territoire, la commune disposera d'un outil global et transversal pour gérer au mieux son territoire. Il s'agit d'éviter de multiplier les initiatives dispersées sans cohérence entre elles mais également d'intégrer les rapides évolutions vécues en matière de mobilité et de tenir compte des différents projets auxquels la Commune participe.

La mise en place de l'outil cartographique pourra s'appuyer sur les données dont la commune dispose déjà (cartographie des itinéraires promenades pédestres et VTT, carte "Mobilité" de la partie I du PCDR, plan des rues de la commune, plan de déplacement scolaire, ...).

D'autres projets comme l'implantation d'une ZAE, d'un lotissement, d'un service particulier pourront également bénéficier de l'existence de cet outil afin d'optimaliser leur localisation du point de vue de leur accessibilité. Plusieurs projets du PCDR pourront également bénéficier de l'outil.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Les habitants, lors des réunions villageoises de consultation
- Les membres du groupe de travail mobilité
- Le Collège communal
- La CLDR
- La CCATM

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- L'ensemble des habitants
- Les enfants, dans le cadre de leur initiation aux déplacements doux
- Les touristes, adeptes des modes de déplacements doux

1.5. LOCALISATION

Commune

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet

2. GESTION DU PROJET

- Commune, via le groupe de travail mis en place
- STP

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

- Installation par le STP (province) de Quantum GIS: 65 € / poste
- Élaboration du projet par le STP: 600 €
- Formation des agents à l'utilisation de l'outil par le STP: 2 x 1/2 j: 520 €
- Mise à jour des données par le STP : 65 €/h

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Descriptifs	Subsides		Coût total
Quantum GIS	Part communale	100%	65€/poste
Elaboration du projet	Part communale	100%	600€
Formation à l'utilisation de l'outil 2x1/2 jour	Part communale	100%	520€
Total	**Part communale**	**100%**	**1.185€ (1 poste) 2.050€ (2 postes)**

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Une première réunion du groupe de travail a été organisée en février 2015 afin d'envisager la question de la mobilité douce. Cette réunion avait pour but de

- définir et cartographier un réseau de liaisons de mode doux entre les villages de l'entité (projet 7 et 36). Voir l'annexe 1.
- déterminer des liaisons évidentes à aménager à partir de cette cartographie.
- choisir une liaison évidente à aménager dans le cadre du projet 7 du lot 1 : *Création d'un réseau de liaisons de mode doux entre les villages : phase 1 "Liaison HAMOIS - ACHET"*

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Le lien avec différentes fiches projet de ce PCDR

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 1 : 2016 → 2018

4.4. TÂCHE À RÉALISER

Rédaction du cahier des charges pour la réalisation de l'outil cartographique et appel d'offre à destination des bureaux spécialisés.

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

La mobilité est essentielle pour permettre une bonne intégration de chacun, que ce soit au niveau professionnel ou social. Il est donc primordial de permettre à chacun de se déplacer le plus efficacement possible. En outre, certains publics, plus que d'autres, sont touchés par des problèmes de mobilité : les personnes non motorisées, les PMR, les jeunes et les aînés. La prise en considération des besoins spécifiques des personnes socialement ou économiquement plus fragiles, ainsi que la desserte fine du territoire communal, axée sur les connexions entre les villages, sont de nature à une meilleure intégration de tous.

Les aménagements en faveur de la mobilité douce optimalisés grâce à l'outil cartographique proposé favorisent l'appropriation de l'espace public par les habitants et la convivialité des villages.

L'emploi des modes doux a également un impact bénéfique sur la santé.

- Au niveau économique :

Les aménagements en faveur de la mobilité douce optimalisés grâce à l'outil cartographique "mobilité" dans les villages est un moyen de renforcer l'attractivité des petits commerces et services qui s'y trouvent.

Une meilleure cohérence dans ses projets permettra à la Commune d'éviter des coûts inutiles.

Le développement des alternatives à la voiture individuelle sera également synonyme d'économie pour les habitants concernés.

- Au niveau environnemental :

L'utilisation de l'outil cartographique "mobilité" aidera la commune au niveau de ses projets d'aménagement en faveur de la mobilité douce parfois en lien avec les transports en commun. Elle favorisera donc le développement d'alternatives à la voiture individuelle. Il s'inscrit donc dans une série d'actions qui visent une diminution des gaz nocifs pour l'environnement.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Emploi généré pour l'élaboration de l'outil cartographique

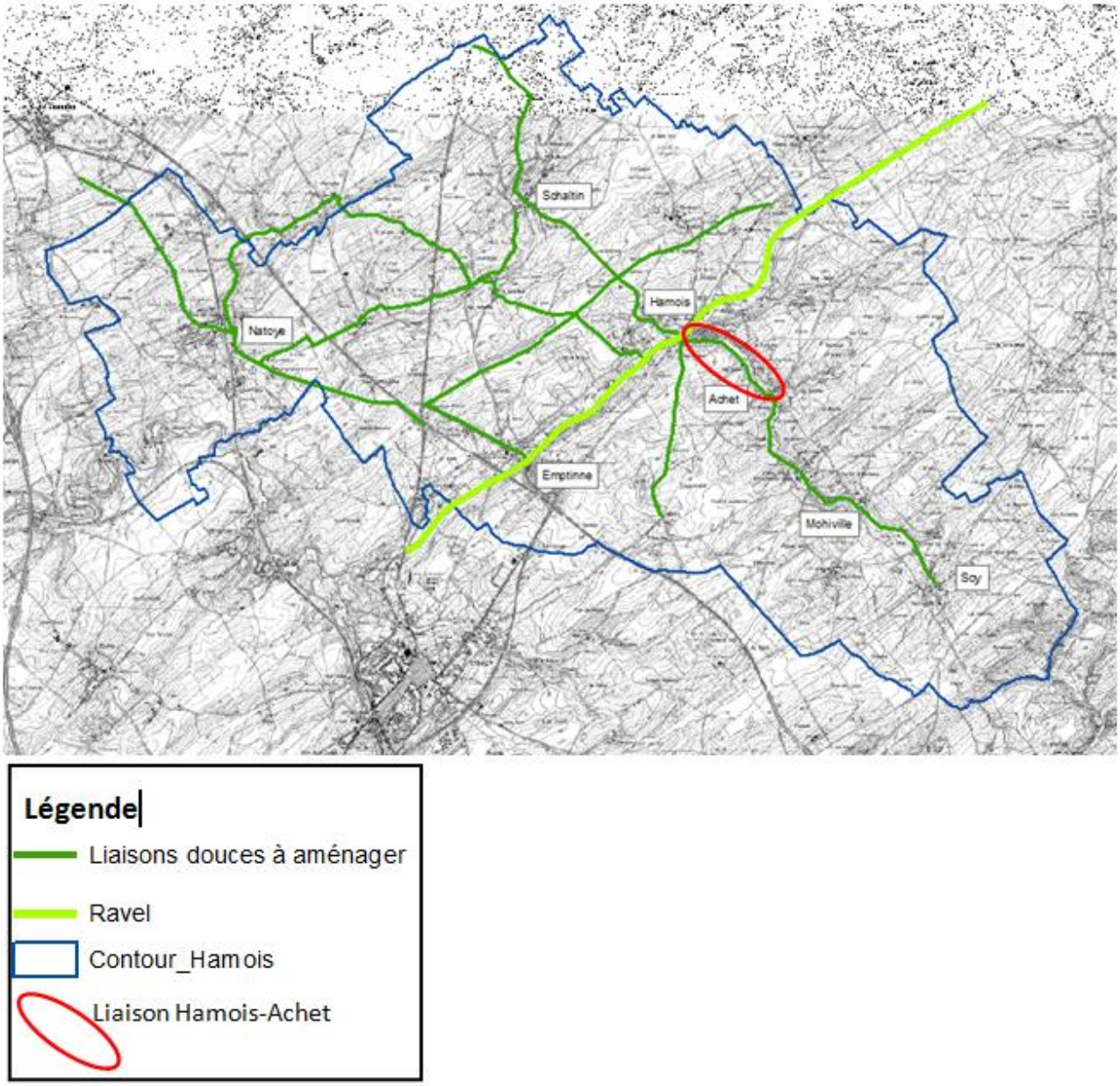
5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Mise en place de l'outil
  → Source des données : Commune
  → Cible à atteindre : Pour 2018

- Le nombre d'actions de sensibilisation
  → Source des données : Commune
  → Cible à atteindre : 2 par an
- Niveau de satisfaction des services communaux qui utiliseront l'outil
  → Source des données : Commune (enquête
  → Cible à atteindre : 100% à viser puisque l'outil sera construit avec eux

6. ANNEXE(S)

6.1. Carte du maillage de liaisons douces réalisée par le groupe de travail



FICHE PROJET N°6

INTITULE DU PROJET :	LOT :
MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE COMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à mettre en œuvre des actions dont le but est la protection de l'environnement en général ainsi que la diminution de la consommation énergétique de la commune et des habitants. Le projet est donc organisé en deux parties, l'une portant sur le milieu naturel et la biodiversité, l'autre sur la gestion de l'énergie.

Ces actions peuvent être de nature très diverses et dans des domaines variés. Elles s'appuient sur des partenariat tel que le GAL et

A. LE MILIEU NATUREL ET LA BIODIVERSITÉ

La commune de Hamois s'est engagée à porter les actions suivantes afin de préserver son patrimoine naturel et écologique :

1. Projet "l'homme, l'arbre et le fruit"

Il s'agit d'un projet également repris dans le Plan de Développement Stratégique du GAL pour lequel la commune apporte son soutien. Il consiste à :

1.1. Inventorier et cartographier les vergers et les éléments linéaires ligneux du réseau écologique

Avant de démarrer les actions de terrain, il est important de disposer d'une vision la plus large possible de la situation du territoire en matière de maillage, et plus spécialement les vergers et les éléments linéaires forestiers. Moyennant un bon encadrement et des objectifs clairement définis, il semble que cela puisse se réaliser dans le cadre d'un travail de fin d'étude, idéalement un master en agronomie ou en environnement.

1.2. Renforcer la ripisylve et sa gestion

Les ripisylves (forêts ou alignements d'arbres en bords de rives des cours d'eau) contribuent notamment à maintenir les propriétés physico-chimiques de l'eau et réguler sa température, à garantir l'équilibre des populations de poissons et d'invertébrés benthiques. La présence d'une ripisylve continue, abritant une diversité biologique, modèle le lit des cours d'eau et leur sinuosité. L'absence de ripisylve rend les tracés plus linéaires et tend à restreindre la largeur du cours d'eau.

L'objectif de cette action sera de conseiller, soutenir et former les gestionnaires communaux, en vue de préserver et renforcer les ripisylves des différents cours d'eau du territoire.

1.3. Restaurer et créer des vergers issus de variétés anciennes, puis les valoriser

a. Restaurer les vergers anciens

La zone constituée des communes de Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze est typiquement une zone à vergers.

Il en subsiste encore, souvent en mauvais état, mais abritant une diversité génétique qui mérite d'être mieux connue. Ces vergers anciens sont le reflet de la richesse en variétés qui existait encore il y a peu. A ce titre, ils méritent d'être répertoriés, et si leurs propriétaires sont d'accord, restaurés et mis en valeur. De nombreux vergers sont laissés à l'abandon par des personnes âgées qui n'ont plus les moyens physiques de les gérer et demandent à ce que les fruits soient utilisés moyennant de menus travaux d'entretien.

b. Planter de nouveaux vergers

Il s'agira de recréer de nouveaux vergers ou d'installer des fruitiers isolés là où les conditions s'y prêtent. Quelques vergers conservatoires seront créés et ceux déjà existants seront renforcés et mieux mis en valeur afin de disposer de sites publics pouvant servir de « verger-école ». Pour les particuliers, le projet organisera des achats groupés permettant de réduire fortement les coûts.

c. Valoriser des fruits des vergers

Si en termes de biodiversité la plantation de fruitiers se justifie pleinement, même sans valoriser les fruits, il est par contre beaucoup plus porteur et motivant pour les hommes de pouvoir profiter de ce travail. Les fruits produits par les variétés hautes-tiges sont en général de haute valeur gustative, exempts de produits phytosanitaires et disponibles localement (circuit court). Ils peuvent constituer une source de revenus complémentaires non négligeables et contribuer à une meilleure santé de la population.

1.4. Promouvoir la plantation et la gestion des haies

Les haies et autres alignements linéaires sont des éléments majeurs du maillage écologique. Il y a encore de nombreux terrains, de bords de voiries, de Ravel qui peuvent accueillir des haies, soit maintenues basses via des tailles adaptées, soit hautes, sous forme de haies vives, demandant moins d'entretien, mais nécessitant de bien cibler les lieux de plantation. Les particuliers, dans leurs jardins, dans les vergers qui seront créés, le long des pâtures, peuvent aussi contribuer à renforcer le réseau de haies.

2. Elaboration et mise en œuvre d'un PCDN

Un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) est un programme d'action qui sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux. Pour l'élaborer, la commune devra désigner un coordinateur local, idéalement un éco-conseiller. Elle devra également constituer un groupe de base rassemblant les premiers partenaires, et lancer la constitution du partenariat qui à vocation à s'élargir (agriculteurs, forestiers, acteurs sociaux,...).

La commune désignera ensuite un bureau d'études pour réaliser un état des lieux environnemental du patrimoine naturel et paysager, en collaboration avec les acteurs locaux issus du partenariat. Des groupes de travail, issus du réseau mis en place, proposeront et rédigeront des projets concrets

(fiches-projets) à court, moyen et long terme, dont la synthèse sera réalisée en Comité de gestion. Ce dernier établira alors une version provisoire du plan.

Les habitants de la commune sont consultés sur la version provisoire du PCDN, avant son approbation par les mandataires communaux. La commune et les partenaires signent le PCDN et s'engagent à le mettre en œuvre dans le « Contrat Communal de Développement de la Nature ».

3. Mise en place d'actions de sensibilisation au « développement durable »

Quelles actions?

- organiser des débats, des rencontres informatives, des actions concrètes dans le but de sensibiliser les citoyens au développement durable.
- informer les citoyens sur les actions entreprises par la commune et en lien avec le développement durable, notamment dans le cadre de la mise en place du projet n°13 concernant la plateforme interservices de réflexion et de coordination "développement rural durable".

Comment les réaliser?

- Les différentes actions pourront être prises en charge dans le cadre du PCDN.

Les réaliser pour qui?

- les habitants de Hamois et, en particulier les agriculteurs et les enfants via les écoles

Exemple d'action

- Inciter les agriculteurs au compostage du fumier. Ce projet consiste à informer les agriculteurs sur la gestion efficace de leurs effluents d'élevage et leur valorisation optimale. La technique du compostage des fumiers permet l'utilisation des effluents de manière fiable, stable et en augmentant leur valeur fertilisante. Le fait d'informer et de former les agriculteurs sur ce sujet apportera un complément utile à leur réflexion sur la gestion de leur exploitation, dans le respect de l'environnement et la perspective d'une agriculture durable.

4. Engagement d'un éco-conseiller

Les citoyens joueront un rôle important dans la détermination et la concrétisation des différentes actions mais la coordination et la gestion de toutes ces possibilités demandera des moyens humains supplémentaires au niveau de la commune. Il est évident que la solution idéale pour ce poste de coordinateur est l'engagement d'un éco-conseiller.

Ses missions sont très variées, par exemple :

- Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre du PCDN ;
- il est responsable de la mise en œuvre de politiques sectorielles (déchets, assainissement, bruit, énergie, déplacements...) ;
- il coordonne des démarches transversales (aménagement / urbanisme durable, Agenda 21 local...) ;
- il anime des dispositifs territoriaux (contrat rural, contrat de rivière, plan climat territorial...)…

La pertinence d'un tel engagement sera étudiée en rapport avec la présence du chargé de mission désigné dans le cadre du projet du GAL et en fonction du budget disponible.

Dans un premier temps, le chargé de mission engagé par le GAL pour le projet « L'homme, l'arbre et le fruit » pourrait impulser les différents projets et actions et amener l'expertise nécessaire.

B. L'ÉNERGIE

Le but de ce projet est de diminuer la consommation énergétique de la commune et des habitants. Pour ce faire, il existe différents moyens :

1. Réalisation d'un cadastre énergétique des bâtiments communaux et projets de réduction de la consommation

Le cadastre énergétique constitue un inventaire de ses propres bâtiments classés en fonction de leurs qualités énergétiques, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, ce qui permet de déterminer les premières priorités d'intervention.

Pour réaliser son cadastre énergétique, la commune réalisera les tâches suivantes :

- Récolte l'ensemble des factures d'électricité, d'eau et de mazout des 3-4 dernières années, pour les principaux bâtiments (écoles, administration communale, service des travaux).
- Organisation du passage d'un ouvrier communal chaque début de mois dans ces bâtiments afin de relever les compteurs (eau et électricité), et les communiquer à une personne de l'administration chargée de centraliser et compiler ces données. L'UNIPSO organise des formations gratuites dans ce but et un petit fichier Excel de suivi, gratuit, est disponible : http://www.unipso.be/spip.php?rubrique95
- Placement d'une affiche dans les différents bâtiments afin de sensibiliser les usagers. Le but est évidemment de réduire les consommations, de mettre le doigt sur des dérives, des fuites (eau, mazout)…
- calcul de la consommation énergétique par m² de bâtiment pour établir des priorités d'action

Des projets de réduction de la consommation seront donc définis. Par exemple le placement de panneaux solaires photovoltaïques, des travaux d'isolation,...

2. Installation de dispositifs économiseurs d'énergie dans les bâtiments communaux

Lors de nouvelles constructions ou en cas de rénovations ou d'agrandissements de bâtiments communaux, l'opportunité de placer ce type de dispositifs sera analysée, en fonction de l'usage et des besoins. Il s'agit par exemple d'installer des dispositifs tels que des minuteurs ou détecteurs de mouvement pour l'éclairage des locaux.

3. Réduction de la consommation d'éclairage public

Afin de réduire les coûts des consommations énergétiques et d'entretien de l'éclairage public, la commune de Hamois a commandé à la scrl ORES une étude approfondie des modifications à réaliser au niveau de son parc d'éclairage. Celui-ci a dressé un inventaire très utile pour la commune afin de cibler ses actions prioritaires.

4. Création de groupements d'achats liés à l'énergie

Il s'agit pour la commune de s'associer à une société qui propose ce type de services comme par exemple Wikipower (voir annexe). Le principe de ce service consiste à réunir un grand nombre de ménages afin de négocier en groupe des réductions sur les prix pratiqués par les fournisseurs. Une fois l'offre négociée, elle est transmise à tous les participants avec le calcul de leurs économies potentielles personnalisées. La société choisie peut organiser des achats groupés sur des thématiques différentes :

- Combustibles : Electricité & gaz, mazout de chauffage, pellets, bois de chauffage,...
- Technologies durables : Panneaux solaires thermiques, Panneaux solaires photovoltaïques, Isolation des murs et des toitures, Ampoules LED,...

Ce type d'achats permet de disposer d'un pouvoir de négociation important, auprès des fournisseurs, qui permet de bénéficier de réductions et d'avantages significatifs sur un ensemble de produits et de services.

5. Etude et mise en œuvre d'un projet de chaufferie alternatif au mazout en lien avec les nouveaux projets d'infrastructures

Il s'agit pour la commune de choisir la solution la moins consommatrice d'énergie pour le chauffage de nouveaux bâtiments ou lors du remplacement du système de chauffage existant.

6. Amélioration de la communication au sujet de la permanence du consultant du Guichet de l'Energie

Il s'agit d'informer d'avantage les habitants (toutes-boîtes, bulletin communal, site internet) de Hamois sur la présence, une fois par mois à Hamois, d'un consultant du Guichet de l'Energie de Dinant Philippeville dont la tâche principale est de conseiller les habitants et la commune pour les audits énergétiques, la nouvelle politique de la Région et de la commune en matière de primes, et la nouvelle législation pour la PEB (la Performance Energétique des Bâtiments).

7. Engagement d'un écopasseur

Les citoyens joueront un rôle important dans la détermination et la concrétisation des différentes actions mais la coordination et la gestion de toutes ces possibilités demandera des moyens humains supplémentaires au niveau de la commune. Il est évident que la solution idéale pour ce poste de coordinateur est l'engagement d'un écopasseur.

Ses missions sont les suivantes :

- soutenir et stimuler les investissements des ménages dans la demande de rénovation durable des bâtiments privés.
- Garantir, à la commune, une expertise dans certaines missions relatives aux politiques du logement (salubrité, prise en gestion, ancrage communal, etc.) et de l'énergie (réalisation d'un cadastre énergétique, contrôle de la PEB ou développement d'un plan local pour l'énergie.

La pertinence d'un tel engagement sera étudiée en fonction du budget disponible.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 3.2 Sensibiliser les habitants à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti, culturel et naturel :

- Renforcer le rôle de moteur de la commune en matière de protection et de valorisation du Patrimoine
- Encourager la participation des Hamoisiens dans la protection et la valorisation du Patrimoine.

→ 3.3 Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Tous les acteurs sont concernés par ce projet, qu'il s'agisse de constater des nuisances ou qu'il s'agisse de participer aux actions et/ou de bénéficier d'actions en faveur de l'amélioration de leur environnement.

La réalisation et la mise en œuvre des différents projets, en particulier, le PCDN demande l'information des habitants et la participation et la coopération de personnes passionnées et motivées.

Enfin, les projets proposés par le GAL sont des actions de coopération entre les différents acteurs de la commune et du territoire du GAL.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

- **Milieu naturel et biodiversité**

Dans le passé, le premier réflexe était de conserver les sites les plus remarquables dans des réserves. Cela n'a malheureusement pas suffit à enrayer la perte de biodiversité. Par la suite, on a bien compris qu'il fallait gérer la nature sur l'ensemble du territoire. Dès lors, les sites majeurs se sont vus adjoindre des éléments de liaison et des zones de développement de la nature : c'est la notion globale de réseau écologique. La biodiversité ne peut se gérer par morceaux mais dans un ensemble territorial cohérent conçu comme un système peuplé d'interactions. Tous les acteurs du territoire sont maintenant concernés, pas uniquement les naturalistes.

En Wallonie comme dans le reste du monde, la perte de biodiversité est un des enjeux majeurs à relever pour ce 21ème siècle. Cela est en grande partie dû à la destruction ou à la fragmentation des habitats naturels, conjuguée avec l'intensification des systèmes de production, la pollution des sols et des eaux et la surexploitation des écosystèmes.

A Hamois, la diversité des milieux présents (zones boisées, parcs, carrières, zones humides et cours d'eau, plateaux agricoles, alignements d'arbres…) permet de disposer d'un patrimoine naturel riche et varié, mais en voie de régression et parfois mal entretenu. La commune a développé une série d'outils en faveur de la biodiversité, la signature de la convention fauchage tardif et l'adhésion au plan Maya entre autres.

Le projet du "**L'homme, l'arbre et le fruit"** vise, à travers la plantation d'arbres fruitiers ou de haies, à renforcer le réseau écologique en place et à disposer d'un noyau de personnes compétentes et motivées capables de poursuivre la mise en place d'arbres, leur entretien et leur valorisation. Ce projet, à travers la dynamique créée, veut également promouvoir des emplois locaux axés sur la production de plants (fruitiers, haies indigènes), leur plantation, leur taille, la valorisation des fruits et du bois. Il vise également à renforcer et créer de la cohésion sociale et rendre des services aux citoyens.

La mise en place d'un **PCDN** permettra de maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux. En effet, le PCDN est centré sur 2 objectifs :

- La **réalisation de projets** (mares dans les écoles, vergers, haies, mesures agro-environnementales avec les agriculteurs, jardins naturels chez les particuliers, le maintien et la gestion des réserves naturelles, les opérations "combles et clochers" et "bords de routes",...).
- La **sensibilisation** continue de l'ensemble de la population

Cette sensibilisation peut également se faire en dehors du cadre d'un PCDN. Celle-ci est importante car comme nous l'avons précisé ci-dessus, la biodiversité ne peut se gérer par morceaux mais dans un ensemble territorial cohérent conçu comme un système peuplé d'interactions. Ce qui a pour conséquence le fait que tous les acteurs du territoire sont concernés.

L'approche des **éco-conseillers** s'appuie à la fois sur des connaissances pluridisciplinaires, des compétences méthodologiques et sur des facultés à travailler en réseau et en équipe. Leurs compétences en communication et leurs capacités d'adaptation leur permettent d'être l'interface entre l'ensemble des acteurs concernés, favorisant ainsi la gestion participative des projets "environnementaux" dont il est responsable.

- **Energie**

L'augmentation des coûts liés à la consommation des sources d'énergies et la volonté de respecter les engagements en matière de développement durable sont les motivations premières des souhaits en matière énergétiques.

Réduire les dépenses et les consommations énergétiques au niveau des bâtiments privés et publics aura d'autres effets bénéfiques car il contribuera à améliorer le niveau de confort des logements des Hamoisiens et il permettra aussi de développer de nouveaux liens entre eux via l'échange des expériences des uns et des autres. Cette volonté pourrait permettre à sa façon de ne pas voir apparaître dans la population hamoisienne une catégorie d'habitants qui seraient dans l'impossibilité, faute de moyens financiers, de se chauffer correctement. Le projet doit donc concerner autant les propriétaires qui occupent leurs biens que ceux qui les louent…

En ce qui concerne le parc immobilier de la commune, de nombreux efforts ont déjà été consentis en matière d'isolation. Plus de 74% des logements possèdent du double vitrage et plus de la moitié des logements ont une toiture et des tuyaux de chauffage isolés. Ces valeurs sont toutes supérieures aux ratios de l'arrondissement.

Cet effort doit évidemment se poursuivre car il s'agit d'un enjeu important pour l'avenir. En effet, outre les considérations environnementales, toute analyse de marché immobilier fait ressortir que le bilan énergétique d'un immeuble à vendre est un nouveau critère pris en compte par les candidats acquéreurs.

On constate une très large dépendance des logements au mazout sur la commune. Il convient, dans les circonstances actuelles liées au réchauffement climatique et au prix du pétrole, d'attirer particulièrement l'attention sur ce point. On notera cependant une réduction de la consommation énergétique des logements depuis 2005.

L'engagement de la commune à mener à bien un PCDR / Agenda 21 Local vise notamment à réduire l'impact environnemental des différents services de l'administration. Le recours aux énergies renouvelables est un moyen de réduire cet impact, un moyen qui permet aussi, à terme, de soulager les finances communales.

En investissant dans ces outils de production d'électricité au départ d'une énergie renouvelable, la commune montrera l'exemple aux Hamoisiens.

Le coût d'achat d'outils de production d'énergies renouvelables reste un frein à leur développement. Un achat groupé pourra stimuler cette demande et améliorer la rentabilité de cet investis-

sement. Ce sera également une occasion de rassembler des Hamoisiens et de favoriser les liens sociaux autour d'un projet commun.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Les habitants, lors des réunions villageoises de consultation
- Les membres du groupe de travail environnement
- Le Collège communal
- La CLDR
- GAL

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- la commune
- tous les habitants
- les enfants
- les agriculteurs
- les touristes
- les associations

1.5. LOCALISATION

Territoire communal

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Privé et communal

2. GESTION DU PROJET

- Commune
- Citoyens
- GAL
- CRHM
- Guichet de l'énergie Dinant Philippeville

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

- Engagement d'un éco-conseiller et/ou écopasseur : **25.000,00€ / an**
- Elaboration et mise en œuvre d'un PCDN :
  - Etude et participation : **22.500 € HTVA soit 27.225,00 € TVAC**
  - Mise en œuvre : **5.000€/an**
- Projet du "L'homme, l'arbre et le fruit": *détail voir annexe page 22*
- Cadastre énergétique des bâtiments communaux :
  - Passage d'un ouvrier dans les bâtiments communaux : **800€/mois**
  - Encodages des relevés de l'ouvrier : **200€/mois**

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

FONCTIONS	POUVOIRS SUBSIDIANT		COÛT TOTAL	
Projet "l'homme, l'arbre et le fruit"	FEADER	36%	38.250,00 €	13.770,00 €
	RW	54%		20.655,00 €
	Part communale	10%		3.825,00 €
PCDN Étude et participation	Région Wallonne	85%	27.225 €	23.140 €
	Part communale	15%		4.085 €
PCDN Mise en œuvre	Région Wallonne	100%	5.000 €/an	5000 €/an
Cadastre	Part communale	100%	1.000 €/an	1.000 €/an
Eco-conseiller	Région Wallonne		45.000 € /an	20.000 € /an
	Part communale			25.000 € /an
Eco-passeur	RW Aide à la promotion de l'emploi (points APE)		40.000 €/an	15.000 € /an
	Part communale			25.000 € /an
TOTAL	**FEADER**		**65.505 € + 91.000 €/an**	**13.770 €**
	Région wallonne			**40.000 € /an + 43.825 €**
	Part communale			**51.000 €/an + 7.910 €**

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

- **Le milieu naturel et la biodiversité**

La commune de Hamois réalise déjà des actions et possède quelques outils ou fait partie de groupements dans le but d'œuvrer à la protection du milieu naturel et de la biodiversité.

En effet, Hamois organise depuis 2013 une journée communale de l'environnement. Celle-ci fait consiste en

- une distribution de plants d'arbre aux Hamoisiens
- l'organisation d'activités et d'informations sur le site de l'OCTC (conseils, trucs et astuces d'un horticulteur, atelier nichoir avec le conseil communal des enfants, exposition sur le CRHM, conférences, stand du GAL,...).

En outre, Hamois fait partie du Contrat de Rivière de la Haute Meuse qui met en place de nombreux projets dont le but est la restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin.

Elle fait également partie du GAL Condroz-Famenne qui a par exemple mené de 2012 à 2014 une action de grande ampleur concernant la protection des berges des cours d'eau. Elle pratique également le fauchage tardif.

Hamois a aussi été récemment labellisée "Commune MAYA". Lancé en 2011, le Plan Maya a pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes butineurs en Wallonie. Les actions menées à Hamois dans ce cadre sont :

- Plantations sur terrain communal : pré fleuri au Coria sur 70 ares (septembre 2013)
- Actions de sensibilisation :
  - Balade Nature "Le miel et les abeilles" guidée par un apiculteur dans le cadre de l'événement Balades & Vous en 2013
  - Conférence sur l'apiculture en présence de tous les apiculteurs de la commune dans le cadre de la journée communale de l'Environnement. Dans ce même contexte, une distribution de plants d'arbres aux particuliers (dont des mellifères) a été organisée en présence d'un horticulteur donnant des trucs et astuces aux habitants.
  - Sensibilisation des citoyens à la réalisation du pré fleuri à Achet via un article accompagné de photos dans le bulletin communal

Pour lutter contre l'érosion de la diversité biologique, le gouvernement wallon lance des appels à projets "BiodiBap". Ces appels visent à favoriser la diversité des espèces animales et végétales ainsi qu'à protéger les habitats naturels aux abords des bâtiments publics (écoles, CPAS, communes,…). La commune de Hamois a répondu à plusieurs de ces appels ce qui lui a permis de réaliser :

en 2014 :

- un préau végétal dans la cours de récréation de l'école primaire de Hamois
- un talus fleuri de semis et plantes indigènes dans les talus qui prolongent ce préau

- en 2015 (en cours à l'école de Mohiville)
- plantation d'une haie vive dans le fond du jardin de l'école
- pose de plusieurs nichoirs
- installation d'un hôtel à insectes
- construction d'un mur en pierre sèche
- aménagement d'un pré fleuri
- plantation d'arbres fruitiers
- construction d'une cabane et d'une table pour les enfants

En ce qui concerne l'ensemble des écoles de la commune, suite à un appel à projet de la FWB, les 4 directeurs ont obtenu un poste d'instituteur primaire APE chargé de réaliser des projets "nature et environnement" avec les élèves de 1ère et 2ème primaires de chaque école. Cette personne, avec l'aide des enfants, a installé des jardins dans chaque implantation scolaire. Elle a également organisé des balades dans les bois. Les directeurs des 4 écoles ont rentré la même demande afin de pérenniser le projet l'année prochaine.

En ce qui concerne la gestion différenciée des espaces verts, la commune a mis en route un processus qui consiste à s'adjoindre la collaboration d'un agent facilitateur du SPW afin qu'il réalise un inventaire des espaces verts publics et conseille la commune sur les bonnes pratiques en matière de pulvérisation. Il est également prévu 2 jours de formation sur les techniques de réduction des produits phyto pour les ouvriers communaux concernés.

- **L'énergie**

Actuellement, l'outil "Energie" de la commune est la présence, une fois par mois à Hamois, d'un consultant du Guichet de l'Energie de Dinant Philippeville. Sa tâche principale est de conseiller les habitants et la commune pour les audits énergétiques, la nouvelle politique de la Région et de la commune en matière de primes, et la nouvelle législation pour la PEB (la Performance Energétique des Bâtiments).

Cette personne guide également la commune dans le cadre de ses projets "Energie". En particulier lors des demandes de subsides UREBA.

Les projets sont réalisés au rythme des appels à projet comme UREBA.

2009 :

- Hall de Natoye – placement de panneaux solaires
- Hall de Natoye – remplacements des châssis

2010 :

- Ecole de Natoye – remplacement des châssis
- Locaux extrascolaires Hamois
  - Remplacement portes et châssis
  - Faux plafond
  - Remplacement du chauffage existant

2012

- CPAS : remplacement de la toiture et châssis

UREBA en cours :

- École Natoye – remplacement de la chaudière et isolation
- École Natoye – remplacement de tous les luminaires
- OCTC – remplacement de la chaudière et isolation

Actions en faveur des économies d'énergie :

- des journées "gros pull" sont organisées en hiver à l'initiative des directeurs d'école dans les implantations de l'entité
- Une séance d'information par le consultant du guichet de l'énergie et organisée par le Conseil Consultatif des Aînés a eu lieu en 2014 : "Comment réduire la consommation énergétique dans nos habitations"
- Des détecteurs de mouvement pour l'éclairage ont été placés dans les sanitaires des écoles de Mohiville et Schaltin. Il est également prévu, en 2015, d'en installer au rez-de-chaussée de l'administration communale.

Enfin, la commune de Hamois a commandé à la scrl ORES une étude approfondie des modifications à réaliser au niveau de son parc d'éclairage. Celui-ci a dressé un inventaire très utile pour la commune afin de cibler ses actions prioritaires.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Opportunités liées aux appels à projets ou situations d'urgence.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 1 : 2016 → 2018

4.4. TÂCHES À RÉALISER

➢ **Projet "L'homme, l'arbre et le fruit"**

- réalisation de l'étude et de la cartographie dans le cadre d'un travail de fin d'étude
- Ripisylves : inventaire des gestionnaires, formation, plantation, communication
- Vergers anciens : carte, restauration, formation, identification, communication
- Nouveaux vergers : plantations, formation, pose de clôture, communication
- Valorisation des fruits : formation, ramassage, pressage, visites, communication
- Haies : plantation, communication

➢ **Elaboration d'un PCDN**

- Désignation d'un auteur pour l'étude scientifique du réseau écologique de l'entité
- Désignation du coordinateur local au sein de l'administration (éco-conseiller)
- Mise en place d'une "Commission Nature"

- **Sensibilisation au développement durable**
  - Organisation des différentes actions, notamment en lien avec le projet n°13 concernant la plateforme interservices de réflexion et de coordination "développement rural durable".

- **Engagement d'un éco-conseiller**
  - Définition des missions de l'éco-conseiller
  - Demande des subsides alloués par la Région
  - Diffusion d'un avis de recrutement

- **Réalisation du cadastre énergétique des bâtiments communaux**
  - Voir "Description du projet"

- **Installation de dispositifs économiseurs d'énergie dans les bâtiments communaux**
  - Vigilance quant aux économies d'énergie lors des choix faits dans le cadre de rénovation ou de construction de bâtiment communaux.

- **Réduction de la consommation d'éclairage public**
  - Réalisation de l'étude par ORES
  - Réalisation des travaux requis pour l'étude

- **Création de groupements d'achats liés à l'énergie**
  - Association de la commune à une société qui propose ce type de service
  - Information des habitants

- **Equipement des bâtiments communaux de dispositifs économiseurs d'énergie ou de système de chauffage alternatif**
  - Vigilance quant aux économies d'énergie lors des choix faits dans le cadre de rénovation ou de construction de bâtiment communaux.

- **Amélioration de la communication au sujet de la permanence du guichet de l'énergie**
  - Edition d'un article à ce sujet sur un toutes-boîtes, dans le bulletin communal, sur le site internet.

- **Engagement d'un éco-passeur**
  - Définition des missions de l'écopasseur
  - Diffusion d'un avis de recrutement

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Diminuera les risques de précarisation sociale,

Favorisera les échanges lors de la réalisation de certaines actions ou

Permettra des échanges d'expériences, des rencontres lors de formations, ...

- Au niveau économique :

Permettra une diminution des coûts liés à la consommation des sources d'énergie (commune/privé)

- Au niveau environnemental :

Le but premier du projet est de mener des actions afin de protéger l'environnement.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Engagement d'un éco-conseiller/écopasseur

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Réduction de la consommation en énergie des bâtiments équipés d'économiseur d'énergie/en chauffage alternatif
  → Source des données : Commune
- Nombre d'actions concrètes ou de sensibilisation menée dans le cadre du PCDN
  → Source des données : Commune
- Nombre de projets menés par l'éco-conseiller ou l'écopasseur
  → Source des données : Commune (éco-conseiller/écopasseur)
- Réduction de la consommation d'énergie pour l'éclairage public
  → Source des données : ORES
- Nombres d'achats groupés réalisés par la commune pour les habitants
  → Source des données : Commune
- Augmentation des rendez-vous à la permanence du guichet de l'énergie
  → Source des données : consultant du Guichet de l'Energie

6. ANNEXE(S)

Annexe 1 : Impacts attendus du projet "L'homme, l'arbre et le fruit"

- Une amélioration de la qualité du réseau écologique et plus particulièrement le maillage constitué des haies, des ripisylves et des vergers. Cette amélioration devrait se traduire à plus long terme par une restauration de la qualité des habitats « naturels » avec une augmentation, ou au moins un maintien de la biodiversité (faune et flore) du territoire.

- Un renforcement des compétences, des capacités des acteurs locaux (tant privés que publics) à pouvoir créer de nouveaux vergers, de nouvelles haies, à les gérer de façon optimale et à les valoriser ensuite.
- Une amélioration des paysages par la création de nouveaux éléments linéaires et arborés, et ainsi un renforcement de l'attractivité touristique.
- Un renforcement de l'identité du territoire et de ses acteurs à travers la mise en place d'actions communes, fédératrices, inscrites dans une perspective de développement durable.
- Le développement d'emplois axés autour de la production de plants (fruitiers et de haies), de leur plantation, de leur entretien et de leur valorisation
- Une modification progressive des mentalités et des comportements des citoyens et des acteurs locaux en faveur de la plantation, de la vie des arbres et de celle qu'elle génère, de leurs atouts multiples, de leur impact dans le paysage, de l'histoire de ce paysage.
- Création de liens sociaux entre habitants d'un même territoire au cours d'un évènement annuel de rassemblement sur un site.
- Education au développement durable des enfants et évolution progressive des comportements

Annexe 2 : Liens vers les différents sites nommés :

Lien vers le document : " Les vergers traditionnels et les alignements d'arbres têtards." de COPPEE J-L, NOIRET C., [2008] :

http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/vergers.pdf)

Lien vers le document : "Guide d'entretien des Ripisylves" de MOUCHET F, LAUDELOUT A, DE-BRUXELLES N, HENROTAY F, RONDEUX J, CLAESSENS H, [2010] :

http://www.gembloux.ulg.ac.be/gestion-des-ressources-forestieres-et-des-milieux-naturels/guide-dentretien-des-ripisylves/

Lien vers Le cadastre Energétique des bâtiments, un outil pour définir les priorités d'intervention :

http://energie.wallonie.be/nl/le-cadastre-energetique-des-batiments-un-outil-pour-definir-les-priorites-d-intervention.html?IDD=11078&IDC=6113

Lien vers le site ONEMA France : http://www.onema.fr/influence-de-la-ripisylve

Lien vers le site WIKIPOWER : http://wikipower.be

Lien vers le projet trans-GAL : http://transgal-agroforesterie.info

Lien vers le projet Life Walphy : http://www.walphy.be

FICHE PROJET N°7

INTITULE DU PROJET :	LOT :
CREATION D'UN RESEAU DE LIAISONS DE MODE DOUX ENTRE LES VILLAGES : PHASE 1 LIAISON HAMOIS - ACHET	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

1.1.1. Réflexion globale

Le projet consiste à créer un réseau complet de liaisons douces entre les villages. Par "liaisons douces" on entend des itinéraires sécurisés réservés aux piétons et aux cyclistes. Elles constitueront une alternative aux voies rapides pour la liaison entre les villages.

Ces cheminements lents seront destinés aux déplacements fonctionnels comme les déplacements scolaires, professionnels, de loisirs,... Les pôles à relier sont donc les villages, mais également les écoles, les commerces, les centres sportifs, les maisons de village, les arrêts de bus, le RAVeL,...

La création de ce type de cheminements destinés aux usagers faibles participera au développement de l'usage de moyens de déplacement doux dans l'entité.

Ces liaisons pourront également être empruntées dans un but de promenade d'où le lien de ce projet avec le secteur touristique.

Afin de déterminer la liaison la plus évidente à aménager, un groupe de travail "Mobilité", composé de différents intervenants (le Bourgmestre de Hamois, le conseiller mobilité de la commune, le service urbanisme, la maison du tourisme, l'échevin du tourisme, un cartographe hamoisien, l'échevin des travaux, la FRW, l'INASEP, l'OCTC,...), s'est réuni et a défini et cartographié le réseau complet de liaisons douces entre les villages de Hamois. Ce dernier est repris sur la carte en annexe 6.1.

La mise en place du projet n°5 "Réflexion globale sur la mobilité : élaboration d'un outil cartographique à usage communal" servira à corroborer les décisions d'aménagements prises par la commune et permettra d'avoir une vue globale et à jour de la situation communale d'un point de vue de la mobilité.

1.1.2. Choix de la liaison Hamois-Achet

Lorsqu'on analyse ce réseau, la liaison entre le centre de Hamois où se trouvent rassemblés les commerces, une école, des infrastructures sportives, et où passe le RAVeL,... et le village d'Achet est évidente. C'est cette dernière qui fera l'objet de la présente fiche.

L'épine dorsale du réseau constituée par le RAVeL a également servi de point de départ au maillage des liaisons de mode doux. Elle sera reliée grâce à la liaison Hamois-Achet à la vallée du Bocq et donc aux trois villages de Achet, Mohiville et Scy.

- Description de la situation existante

Partie 1 : Actuellement, la rue d'Achet, côté Hamois, est bordée d'habitation dont certains rez-de-chaussée sont commerciaux. Les accotements surabondants existants sont utilisés par les voitures comme lieu de stationnement, obligeant les usagers faibles à circuler sur la voirie.

Partie 2 : La distance entre les deux villages est de 800m. Cette portion est empruntée par des usagers faibles (piétons et cyclistes) mais aucun aménagement n'existe, les obligeant à circuler sur la route. Tout le long du cheminement, les accotements sont constitués d'un talus ou d'un fossé.

Partie 3 : Lorsqu'on arrive dans le village d'Achet, les accotements sont disparates ou insuffisants.

- Description des travaux proposés
    - Cheminement piéton :

Partie 1 : La première partie du tronçon débute à l'extrémité nord de la rue d'Achet et fait partie du village de Hamois (longueur 300m). A cet endroit la voirie est bordée d'habitations et de commerces (boucherie, point poste). Il est proposé de rationnaliser le stationnement des véhicules par des marquages au sol qui viendront délimiter un cheminement piéton contre les façades. Les places de parking seront à cheval sur le filet d'eau, venant réduire la largeur de la voirie, incitant ainsi les conducteurs au ralentissement. Une circulation alternée régie par des panneaux de priorité pourra être installée au niveau de ce premier tronçon qui se termine au carrefour avec la rue Ste-Agathe et la rue Pire Fosse.

Partie 2 : Entre les deux villages (800m), du précédent carrefour aux premières habitations du village d'Achet, la difficulté réside dans la création d'un cheminement suffisant (1,50m minimum). On propose la mise en place, majoritairement au sud, d'un petit soutènement pour le talus, la canalisation du fossé, et la couverture de celui-ci par un remblai, afin de créer le cheminement en dalles de béton par dessus. Toutes les eaux de ruissellement et de voirie viendront dans la canalisation nouvellement posée.

Partie 3 : Dans le centre de Achet, il est nécessaire de débuter l'accotement par une partie en béton, à proximité de l'exploitation agricole "Mahy-Warzée-Sohet" (rue d'Achet n°28). Par la suite, on pourra homogénéiser les trottoirs par un revêtement hydrocarboné, qui permet une grande souplesse de pose et un entretien aisé, même en terme de réparation si besoin. Les éléments linéaires seront remplacés. Ce dernier tronçon de 800m de long débute au niveau des premières habitations du village d'Achet en venant de Hamois et se termine devant la salle de village (n°80 rue d'Achet).

    - Cheminement cycliste :

Etant donné la largeur requise pour réaliser une liaison cycliste en site propre (3,30m), cette dernière possibilité n'est pas envisageable sur ce tronçon. L'option choisie est de réaliser un marquage au sol de type "chevrons" des deux côtés de la voirie.

Des actions de promotion de la liaison Hamois-Achet et de sensibilisation à l'usage quotidien des liaisons lentes devront être organisées. En effet, les déplacements quotidiens à pied ou à vélo sont aujourd'hui l'apanage de quelques convaincus.

Mais, l'organe créant la fonction, la multiplication des voies lentes change progressivement les habitudes, sous la pression des nécessités et à la faveur de campagnes de sensibilisation, notamment dans les écoles. Créer des événements autour de la voie verte semble le plus sûr moyen d'en développer l'usage tout en encourageant le respect de la propreté publique et des propriétés riveraines.

Les asbl Gracq et Pro Vélo seront des partenaires idéaux pour mener à bien ce type de démarches.

1.1.3. Autres liaisons

Les autres liaisons du réseau défini lors du groupe de travail devront également être étudiées et réalisées grâce à des fonds propres communaux, dans le cadre d'appels à projets ou bénévolement par des groupes de personnes motivées par ce projet de liaisons douces.

Dans la suite du travail, les possibilités de liaisons communales et trans-communales seront envisagées par le groupe de travail "Mobilité" (cf. Fiche projet n°35). Exemple de liaison trans-communale envisagée : liaison Hamois-Assesse via l'ancienne Nationale 4.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.3. Développer un tourisme vert et diffus valorisant les ressources patrimoniales et culturelles locales.

→ 1.4. Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques

- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale

→ 2.6. Encourager les dynamiques villageoises

→ 3.1. Développer une politique d'aménagement du territoire

→ 3.4. Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous

- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Favoriser l'accessibilité des lieux publics à tous

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

C'est un groupe de travail composés des acteurs de la mobilité sur le territoire de Hamois qui coordonne la réflexion "Mobilité" qui constitue le lien entre plusieurs projets du PCDR. Cette réflexion est, en outre, menée en concertation avec la CLDR et la CCATM de Hamois. Des actions d'information, de promotion et de sensibilisation de la population sont également prévues dans le présent projet et pourront être réalisées avec la collaboration des asbl Gracq et Pro Vélo.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

La commune de Hamois est traversée par différentes routes régionales qui ne sont pas un support adéquat à la mobilité lente.

Pour cette raison, les habitants des villages souhaitent pouvoir se réapproprier un espace de communication propre, entre autre en réhabilitant quelques assiettes de routes et sentiers dévolus aux déplacements de type lent.

La réalisation de ces liaisons constitue un véritable enjeu pour le déplacement quotidien.

Elles participeront à la mise en place d'un réseau alternatif convivial de mobilité sur le territoire de la commune. Cette initiative préservera voire améliorera la qualité de vie des habitants des villages. La promotion de mode de déplacement de type doux participe également à une conscientisation de la préservation de notre environnement. Elle favorisera également l'attachement des habitants à leur commune, ce qui ne peut être qu'un élément positif au développement social voire économique de celle-ci.

Les cheminements lents constituent un espace de rencontre et de convivialité appréciable : leur création peut être considérée comme un appui à la socialisation des habitants de la commune.

Le choix du tronçon "Hamois-Achet" s'explique par le fait que ce village (855 habitants, mars 2015) n'est actuellement pas relié au centre de Hamois par un cheminement lent empruntable facilement par les piétons et les cyclistes pour des déplacements de type fonctionnel. En effet, la distance entre les deux villages n'est que de 800 m, le dénivelé est quant à lui assez faible et la visibilité est bonne tout au long du parcours ce qui rend le projet réaliste et confirme son caractère utilitaire.

Historiquement, Hamois et Achet ne formaient qu'une seule entité administrative. Ce qui explique, comme la courte distance qui les sépare, le lien fort entre ces deux villages. Les habitants d'Achet mais également ceux de Mohiville, Scoville et Scy pourront donc facilement effectuer ce trajet à pied ou à vélo pour se rendre dans le centre de Hamois qui est le centre névralgique de la commune en matière d'infrastructures commerciales, associatives et sportives. Actuellement, s'ils peuvent marcher ou rouler à vélo facilement en terme de distance et de dénivelé, il n'en va pas de même en terme de sécurité car les accotements sont soit inexistants, soit utilisés pour le stationnement et il s'agit d'une portion de route relativement bien fréquentée. Cette liaison fait en fait partie des "points noirs" en matière de sécurité routière relevés dans la fiche projet n°1.

Au niveau du premier tronçon, la rationalisation du stationnement dont le but premier est de permettre aux piétons d'emprunter les trottoirs, résoudra en partie les problèmes d'accessibilité aux commerces et les problèmes de stationnement dont les habitants se plaignent au niveau du centre de Hamois. Les aménagements prévus auront également pour effet de réduire les vitesses des véhicules à cet endroit.

Du point de vue de l'intermodalité, Hamois est mieux desservi par les TEC que le village d'Achet, en particulier vers Ciney, ce qui représente un atout supplémentaire de la liaison. Sans oublier que Hamois offre aussi davantage de possibilité en terme de covoiturage car il est traversé par la chaussée de Liège fort fréquentée par les navetteurs vers Liège et Namur entre autres. En outre, à Hamois Centre, les possibilités au niveau des parkings à vélo sont plus nombreuses.

Pour les enfants de l'école du village, ce tronçon sera un outil pédagogique et de sensibilisation important. Achet dispose également d'un comité de jeunes très dynamique dont le local de rencontre vient de faire l'objet d'une rénovation. Nombreux sont les jeunes de ce village qui fréquentent les mouvements de jeunesse de Hamois, ce qui confirme une nouvelle fois les liens étroits entre les deux villages.

L'une des infrastructures présentes au centre de Hamois n'est autre que le RAVeL Huy-Ciney. Le projet permettra donc la connexion d'Achet et des villages de Mohiville, Scoville et Scy par une liaison sécurisée à cette portion du réseau de voies lentes qui draine de nombreux utilisateurs et relie Hamois à Havelange et Ciney, entre autres.

D'un point de vue plus touristique, la jonction avec le RAVeL est un atout évident. En outre, la liaison Hamois-Achet se situe dans la vallée du Bocq et pourra également être empruntée dans un but de promenade ou éventuellement pour rejoindre l'établissement HORECA qui vient d'ouvrir à Achet. Elle permettra également aux touristes et aux promeneurs de découvrir des villages de caractère typiques du Condroz et protégés par le RGBSR : Mohiville, Scoville et Scy. Ces villages disposent d'un patrimoine riche et diversifié constitué, entre autres, d'éléments liés à la présence du Bocq.

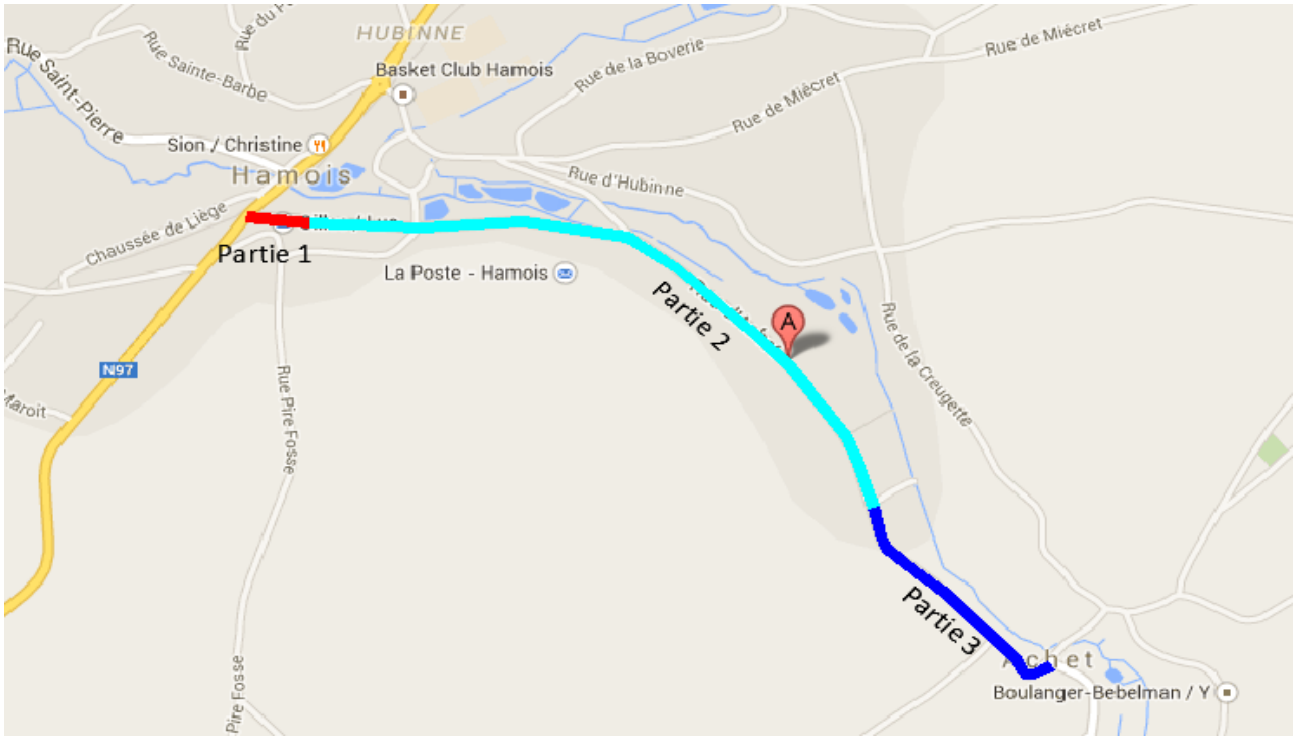
1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Les habitants, lors des réunions villageoises de consultation
- Les membres du groupe de travail mobilité
- Le Collège communal
- La CLDR
- La CCATM

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- L'ensemble des habitants et, en particuliers, les habitants d'Achet
- Les touristes, adeptes des modes de déplacements doux

1.5. LOCALISATION



rue d'Achet entre Hamois et Achet

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR



1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Propriété communale

2. GESTION DU PROJET

Commune de Hamois

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

1ère partie - Hamois	Unité	Q.P.	P.U. en €	Sommes des travaux en €
- marquage au sol et signalisation	prix global		6.600	6.600,00
	TOTAL hors T.V.A.			6.600,00
2ème partie - Liaison	**Unité**	**Q.P.**	**P.U. en €**	**Sommes des travaux en €**
- démolitions sélectives et déblais	prix global		42.000	42.000,00
- fondation	m²	1.200	12	14.400,00
- revêtement béton	m²	1.200	50	60.000,00
- drainage	prix global		76.650	76.650,00
- Soutènement	prix global		144.000	144.000,00
- divers (essais, signalisation,…)	prix global		5.000	5.000,00
	TOTAL hors T.V.A.			342.050,00
3ème partie - Achet	**Unité**	**Q.P.**	**P.U. en €**	**Sommes des travaux en €**
- démolitions sélectives et déblais	prix global		26.000	26.000,00
- fondation	m²	1.200	18	21.600,00
- revêtement hydro	m²	1.200	31	37.125,00
- éléments linéaires et fondation	mct	1.600	17	27.200,00
- drainage	prix global		22.000	22.000,00
- Ragréage riverains	prix global		40.000	40.000,00
- divers (essais, marquage, signalisation,…)	prix global		11.900	11.900,00
	TOTAL hors T.V.A.			185.825,00

Total travaux hors T.V.A.	**534.475,00**
Frais d'études	**30.325,13**
Coût total hors T.V.A.	**564.800,13**
T.V.A. 21 %	**118.608,03**
COÛT GLOBAL T.V.A. comprise *(2)	**683.408,15**

** : à reporter dans la colonne (2) du plan d'investissement*

Coût des actions de promotion et de sensibilisation organisées par les asbl Gracq et Pro Vélo.

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

- Le Développement Rural (à hauteur de 80% pour les montant allant jusqu'à 500.000 € TVAC, à hauteur de 50% au-delà de 500.000 € TVAC) ;
- La commune pour le solde
- Promotion, information, sensibilisation : via GRACQ, Pro Vélo

Tronçon			Coût total TVAC	
Partie 1 : Hamois (tracé sur voirie)	Développement rural	60%	7.986,00 €	4.791,60 €
	Part communale	40%		3.194,40 €
Partie 2 et 3 (site propre) + Frais d'études	Développement rural Jusqu'à 500.000 €	80%	492.014,00	393.611,20 €
	Part communale	20%		98.402,00 €
	Développement rural Au-delà de 500.000 €	50%	183.408,15 €	91.704,08 €
	Part communale	50%		91.704,08 €
Promotion, information, sensibilisation	GRACQ, Pro Vélo	100%	-	-
TOTAL TVAC	**Développement rural**		**683.408,15 €**	**490.106,88 €**
	Part communale			**193.301,28 €**

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

- Organisation d'une réunion de travail qui a permis de cartographier le réseau de modes doux et de déterminer les liaisons évidentes à réaliser dont fait partie le tronçon entre Hamois et Achet.
- Visite de terrain pour évaluer la situation existante au niveau de ce dernier et définir les options les plus adaptées et les plus réalistes avec le Collège communal, le conseiller en mobilité et Inasep.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Ce projet se caractérise par une importante transversalité au niveau des objectifs rencontrés, c'est-à-dire qu'il répond à un grand nombre de souhaits émis par les habitants depuis le début de l'ODR. En outre, dans les deux villages concernés, l'école communale est en plein développement et les jeunes sont dynamiques et nombreux. Or, cette partie de la population est davantage concernée par la sensibilisation en matière de déplacements lents.

La question de la sécurité des usagers lents est également essentielle ici, car, à l'heure actuelle, il est dangereux d'emprunter ce tronçon de route à pied ou à vélo.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 1 : 2016 → 2018

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre
- Choix de l'auteur de projet
- Etude du projet par l'auteur
- Adjudication des travaux
- Réalisation des travaux
- Information, promotion, sensibilisation

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Le cheminement ainsi créé permettra davantage les rencontres entre les habitants que l'emprunteront, que leur déplacement soit fonctionnel ou de loisir.

- Au niveau économique :

L'aménagement de cette liaison permettra à certains travailleurs d'effectuer leurs déplacements quotidiens à pied ou à vélo et ce, en toute sécurité, ainsi que d'emprunter les TEC ou de pratiquer le covoiturage plus aisément.

A petite échelle, pouvoir attirer quelques touristes chaque week-end en les invitant à découvrir l'entité via des cheminements sécurisés peut avoir des répercussions sur les commerces locaux et le dynamisme local.

Pour les habitants d'Achet, la liaison facilitera l'accès aux commerces et services présents dans le centre de Hamois. En outre, le fait d'effectuer davantage cette jonction à pied ou à vélo leur permettra de réduire leur frais de déplacement.

- Au niveau environnemental :

La mise en œuvre de liaisons sécurisées et confortables pour les modes doux favorisera un changement dans les comportements modaux des hamoisiens.
Ces cheminements constituent un moyen de faire découvrir l'entité aux habitants ou aux touristes sous un angle différent de celui qu'ils ont pris pour habitude d'adopter. En effet, ils offrent une échelle d'approche différente des paysages et font prendre conscience à tout-un-chacun de l'importance de préserver l'environnement, la nature et les paysages.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

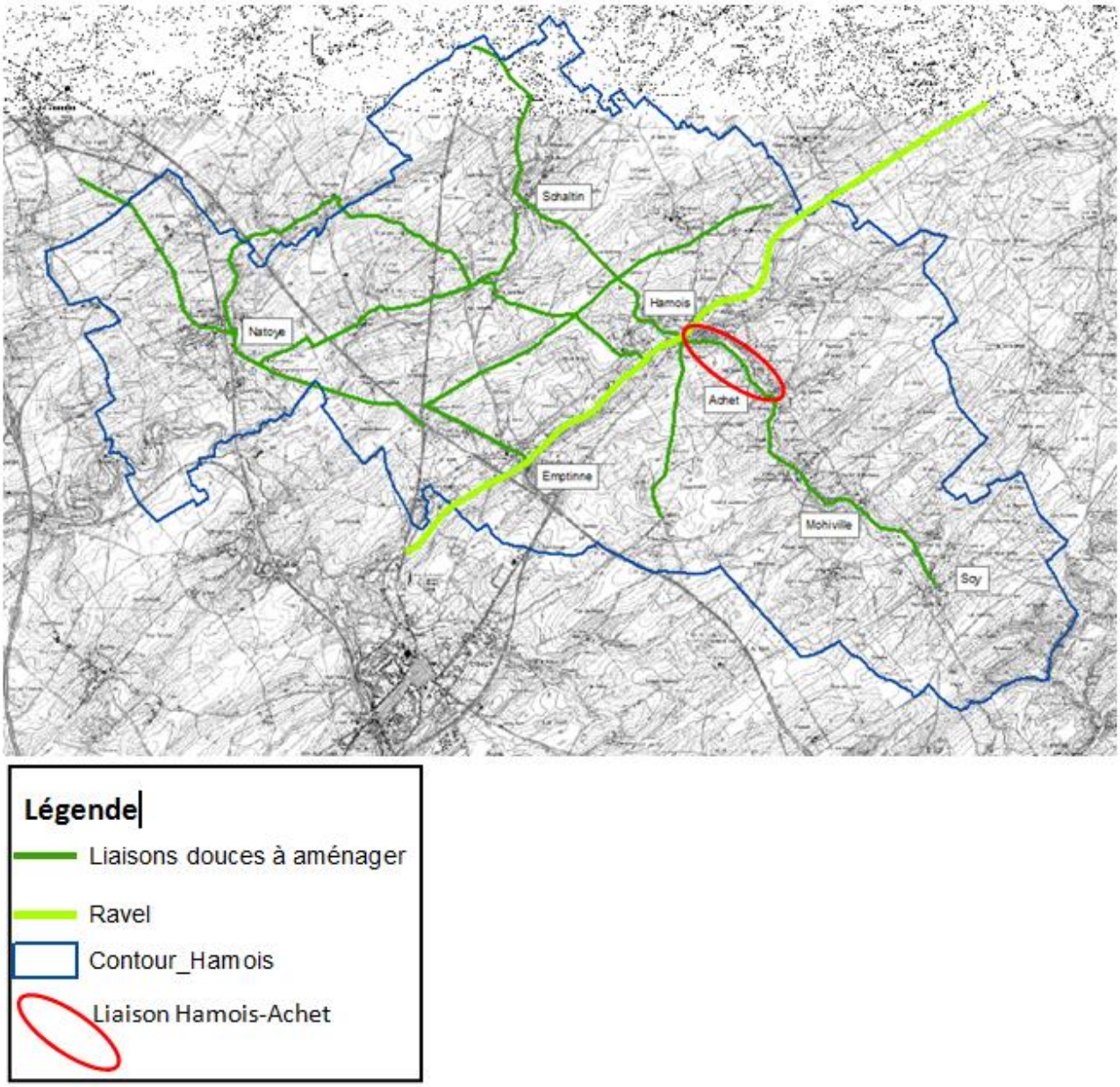
Emplois liés à la réalisation de l'étude et des travaux.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Taux de fréquentation de la liaison Hamois-Achet et du RAVeL
  → Source des données : Commune (enquêtes régulières)
  → Cible à atteindre : Augmentation des utilisateurs de la liaison et du RAVeL
- Nombre d'actions de sensibilisation aux déplacements lents organisées dans la commune
  → Source des données : Commune, Gracq, Pro Vélo
  → Cible à atteindre : 2 actions par an

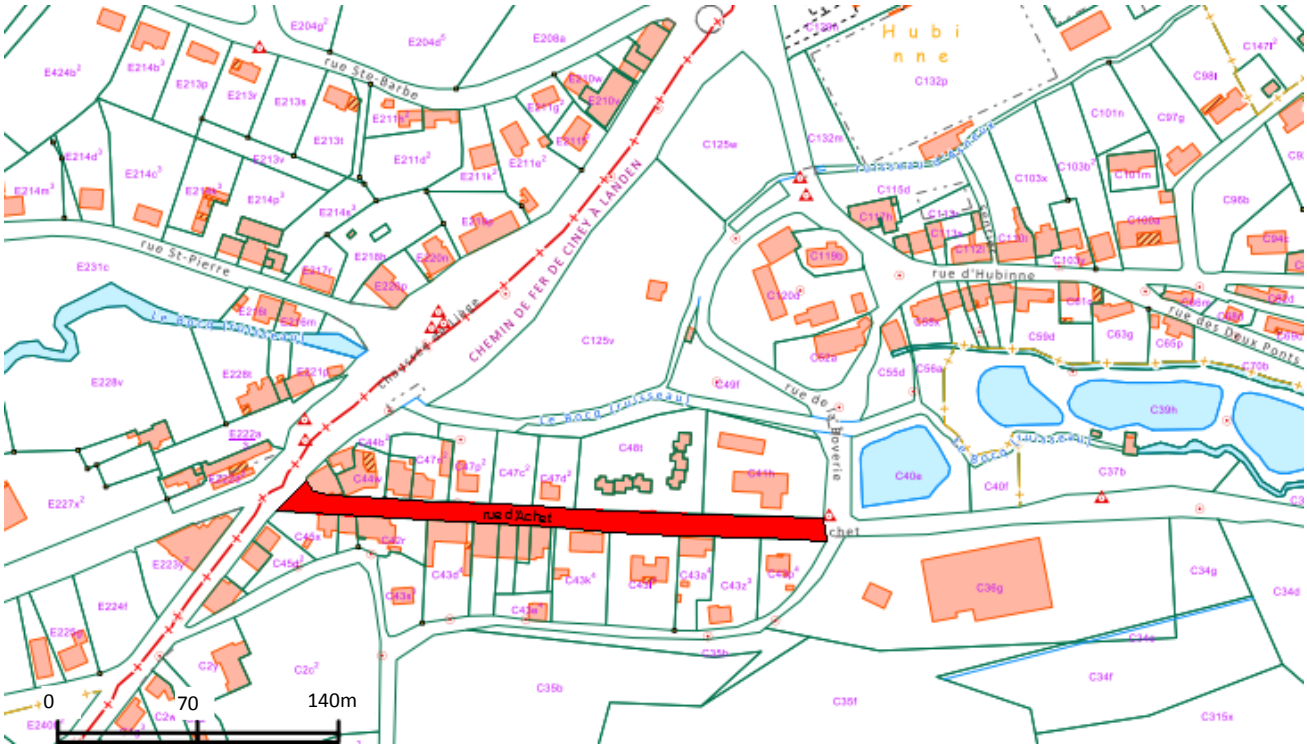
6. ANNEXE(S)

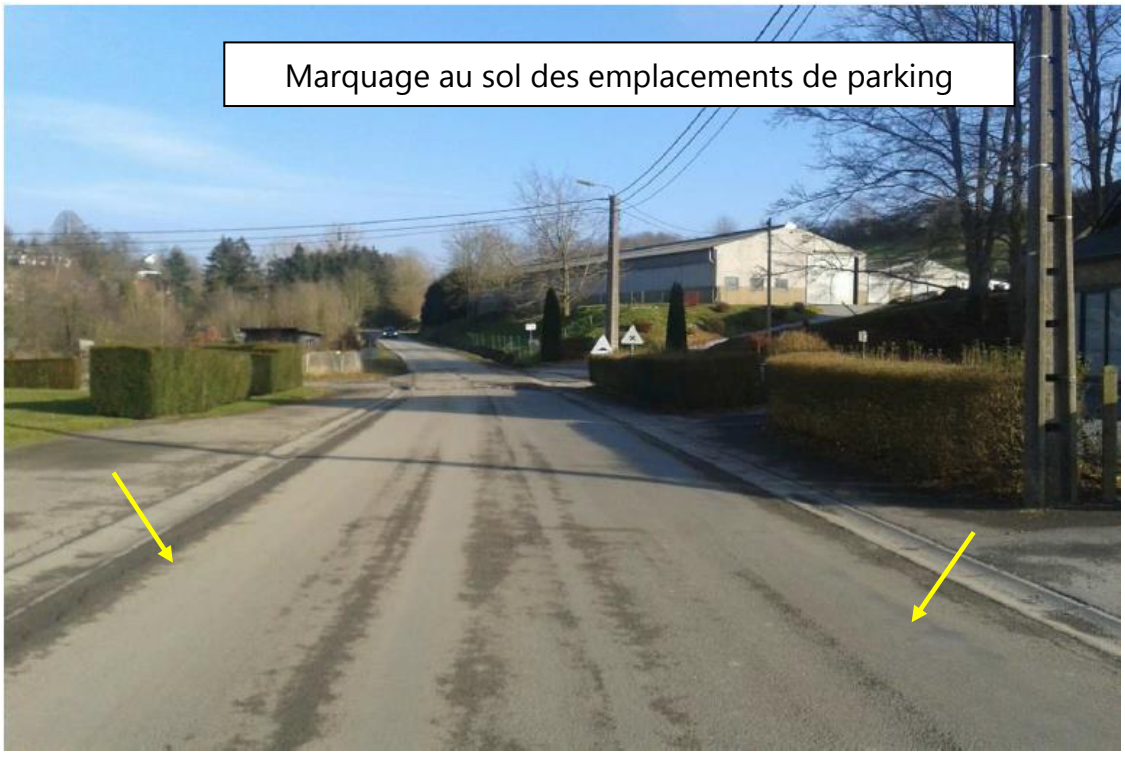
6.1. Carte du maillage de liaisons douces réalisée par le groupe de travail



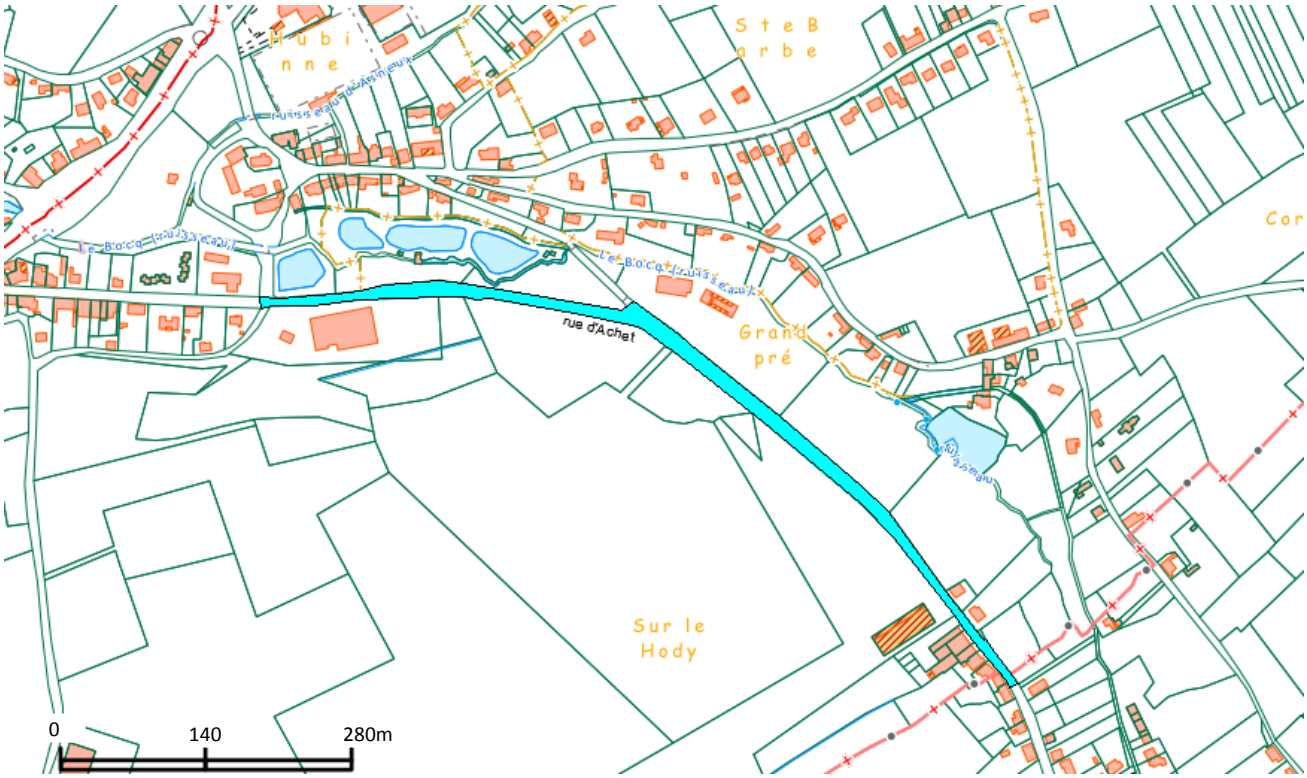
6.2. Description du projet

Partie 1 - Centre Hamois :
300 mètres - rationalisation des places de stationnement par des marquages au sol



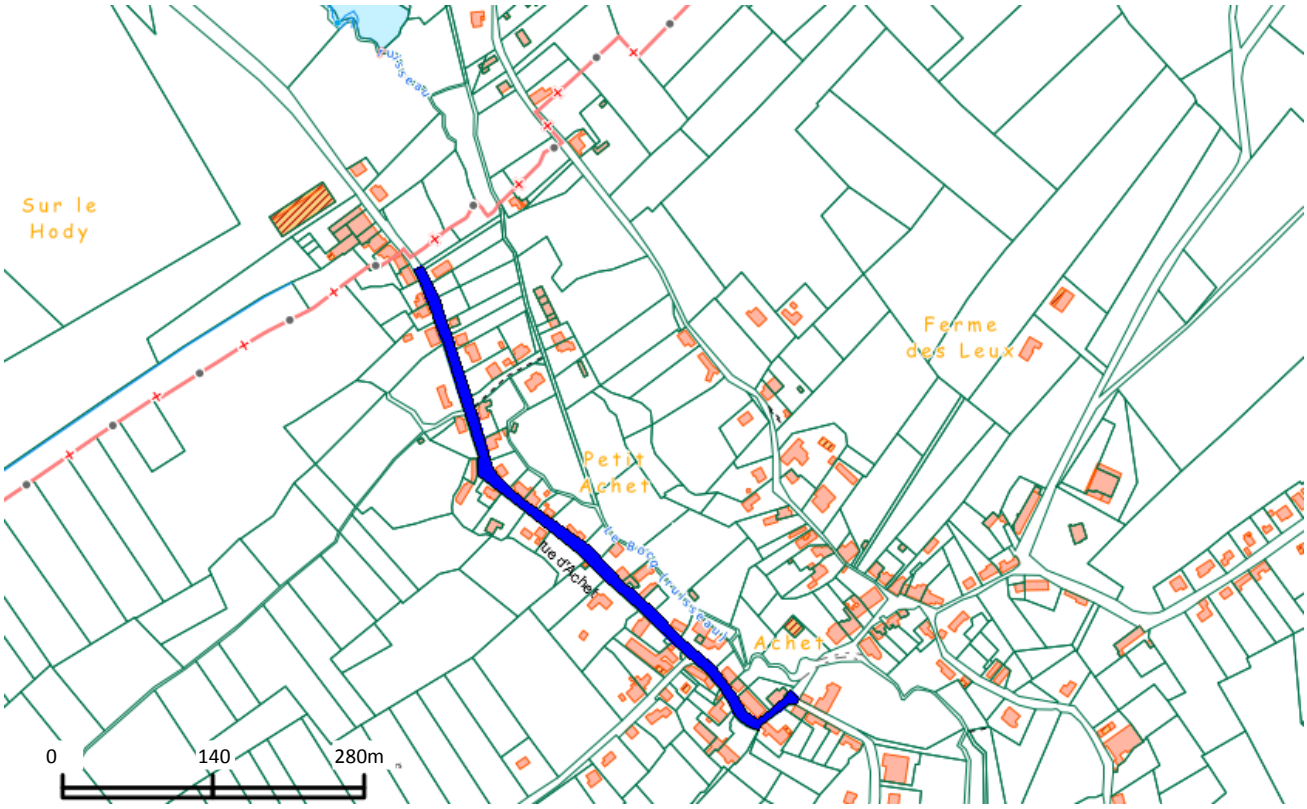


Partie 2 - Liaison Hamois - Achet :
800 mètres - Canalisation du fossé et petit soutènement





Partie 3 - Centre de Achet
800 mètres - Créations de trottoirs





6.3. Marquages au sol, chevrons, pour la circulation des cyclistes



FICHE PROJET N°8

INTITULE DU PROJET :	LOT :
VALORISATION DU CENTRE DE HAMOIS : HUBINNE PHASE 1 : AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITE	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à aménager plusieurs espaces au cœur du site d'Hubinne, espaces en liaison directe du centre du village de Hamois. Les aménagements à réaliser sont les suivants :

- Abords extérieurs du futur point Tourisme le long du Ravel dont le début des travaux d'aménagement sont prévus en 2015 (1 sur la carte ci-dessous). Y sont prévus :
  - un espace détente,
  - un parking vélo,
  - des tables et des bancs,
  - une borne pour recharger les vélos électriques.
- Rénovation de la plaine de jeux (2 sur la carte ci-dessous)
- Aménagement et sécurisation de l'espace parking (revêtement perméable) dans un cadre verdoyant et convivial. (3 sur la carte ci-dessous)
- Aménagement de l'espace communal jouxtant le parking en espace de détente (arbres, bancs, table, espace barbecue, fontaine, mare,...) et de liaison douce entre Hubinne, les commerces de Hamois, l'école, les clubs sportifs,... (3 sur la carte ci-dessous)
- Placement d'une borne wifi free.

Ces aménagements doivent être réalisés dans la même philosophie que ce qui a déjà été réalisé, à savoir d'une part, privilégier les matériaux durables déjà utilisés pour la première phase des aménagements et, d'autre part, rechercher une harmonisation entre les différentes phases en ce qui concerne le mobilier choisi et les plantations. De la cohérence de l'ensemble du site d'Hubinne dépendra la réussite des aménagements et leur appropriation par le plus grand nombre. Des exemples de matériaux, de revêtements, d'aménagements et de plantations sont repris en annexe.

Le projet s'intègre dans un projet global de valorisation du site d'Hubinne où se côtoient de nombreuses activités socio-culturelles. Le réaménagement du site vise à améliorer son image mais également à harmoniser l'ensemble des affectations et fonctionnalités du lieu.


1
2
3
0 5 10 20 m
17 JUILLET 2009
Echelle 1/200
Feuille A3P3
VALORISATION PAYSAGERE DU SITE DE HUBINNE
AVANT-PROJET SOMMAIRE
Plan terrier - Parc et école
MAITRE DE L'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE HAMOIS
Rue du Hérou, 1
5360 Hamois
ARCHITECTE PAYSAGISTE
ATELIER PAYSAGE
Etienne Cellier
rue d'Ochet, 35A
5362 ACHET
ATELIER PAYSAGE

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.3. Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local

→ 2.6. Encourager les dynamiques villageoises

→ 3.1. Développer une politique d'aménagement du territoire (maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale)

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est important dans le cadre du fil rouge de ce PCDR. En effet, un tel espace de rassemblement, de convivialité et d'échanges est vecteur d'intégration à la vie communale. Offrir une infrastructure adaptée de qualité et répondre aux attentes des habitants dans ces matières, c'est garantir un renforcement de l'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale. Ce projet sera étudié en collaboration avec la CLDR et les habitants qui sont les principaux intéressés par cet aménagement, mais aussi en concertation avec les différents clubs sportifs, l'école et les accueil petite enfance et extra-scolaire, l'OCTC, les commerçants, ….

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

La plaine d'Hubinne à Hamois constitue un véritable nœud en matière de tourisme et de développement économique sur le territoire de la commune de Hamois. Le projet est situé dans le plus ancien quartier de Hamois, à savoir Hubinne dont la chapelle, classée, qui date du 13ème siècle, donne toute sa valeur historique à l'endroit mais constitue également un véritable attrait touristique.
D'ailleurs, le Plaine d'Hubinne ne manque pas d'attraits touristiques :

- Le tronçon du Ravel Ciney- Huy jouxte la plaine. Il serait très intéressant de proposer aux utilisateurs du Ravel un arrêt « intelligent » au cœur de Hamois qui leur permettrait de profiter d'installations pratiques et sécurisées afin de faire une pause, bouquiner, découvrir le patrimoine de Hamois, lire une carte, casser la croûte ou tout simplement pour recharger « leurs batteries ». *(Selon le fichier de comptage du SPW entre septembre 2011 et septembre 2012 : 102 792 usagers (piétons et cyclistes))*
- Un des espaces offrant un parking et des agréments sur l'ensemble du tronçon Ravel entre Ciney et Huy
- Le futur point Tourisme doit s'établir dans quelques mois le long de ce même Ravel et sera, au vu de son emplacement stratégique le long du Ravel, la vitrine des produits locaux et du Tourisme communal mais également une vitrine pour le Tourisme provincial.
- La proximité de l'Office communal du Tourisme et de la Culture de Hamois (OCTC).
- Trois des neuf balades touristiques de la commune passent ou démarrent de cette plaine
- Site accueillant des festivités ponctuelles attirant un large public : journées du patrimoine, brocante annuelle, animations de différentes associations
- Restaurants / cafés dans rayon de 100m

- A proximité de la N97 (Route Charlemagne) dont la fréquentation quotidienne est supérieure à **8000** véhicules
- L'offre touristique « Mes aventures d'enchanteur » qui emmène les touristes dans Hamois afin d'en découvrir l'histoire. Le parcours démarre et termine à la plaine d'Hubinne et met en valeur le patrimoine bâti, naturel et folklorique de la commune puisque l'aventure se base sur la légende de la Gatte d'Or (Déjà **250** familles depuis le lancement en avril 2014).

D'autre part, la Plaine d'Hubinne, de part sa situation le long de la chaussée de Liège, compte sur son site la plus importante école de la commune, un espace d'accueil de la petite enfance, de nombreux clubs sportifs (football, basket, tennis, pétanque), une salle des fêtes, ainsi qu'une belle offre en matière de commerces locaux et de proximité et voit donc chaque jour de nombreuses personnes utiliser ses installations existantes (parking, plaine de jeux, trottoirs)

Au vu de toute ces données, il est nécessaire de créer un espace de convivialité mais aussi un espace parking adapté, aménagé et sécurisé pour les différents utilisateurs, à savoir les touristes et les utilisateurs quotidiens du site, mais aussi pour les acteurs de l'économie locale qui vont pouvoir profiter pleinement de ces aménagements de qualité.

Une fois aménagée, la plaine d'Hubinne offrira un espace vert confortable et agréable au sein duquel touristes et citoyens de Hamois seront invités à s'arrêter et à profiter du magnifique cadre. La facilité d'accès vers les installations existantes ainsi que vers les commerces sera garantie par un espace parking fonctionnel et bien intégré.

Cet espace pourra également très facilement devenir un lieu de convivialité intergénérationnelle compte tenu des différents services et activités qu'il mettra en relation.

Ce projet montre une volonté communale de valoriser les nombreux potentiels (touristique, patrimonial et économique) indéniables de la plaine d'Hubinne en lui offrant un caractère agréable et sécurisé afin de favoriser son utilisation quotidienne. En effet, le site est très fréquenté vu la présence de la chaussée de Liège mais aussi sur le RAVeL, sans oublier les nombreux sportifs des différents clubs présents et la présence des commerces tout proches.

L'installation d'une borne Wifi Free et d'une borne de rechargement pour les vélos électriques donne une dimension innovante au projet, en phase avec les nouvelles technologies de la communication et de l'information ainsi que les modes actifs de déplacements.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Habitants, commerces.
- Groupe de travail,
- Commune, OCTC,
- Maison du Tourisme, GAL,
- Ecole,
- Associations évoluant sur le site

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les acteurs de la commune et plus largement de la région (gîtes, restaurants, commerces + les touristes).

- Il y a 82 hébergements sur le territoire de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne (Ciney, Hamois, Gesves, Havelange, Somme-Leuze, Ohey).
- Lors de la dernière enquête réalisée par la MT Condroz-Famenne, 4533 touristes ont franchi la porte d'un bureau d'accueil touristique de ces 4 communes.

Les citoyens utilisateurs des infrastructures existantes, de potentiels touristes de proximité, constituent également un groupe cible de ce projet.

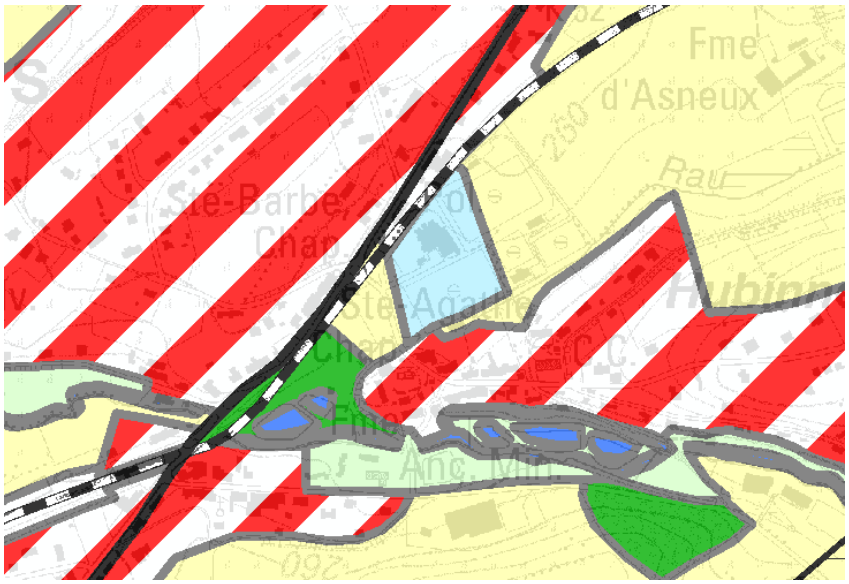
1.5. LOCALISATION

Centre de Hamois, Hubinne.



1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Zone agricole



1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Propriété communale

2. GESTION DU PROJET

- Commune de Hamois
- OCTC
- Le GAL,
- Maison du Tourisme,
- Les associations sportives utilisant les diverses installations,
- Les acteurs du tourisme local (propriétaires de gîtes, restaurateurs,...),
- Infrasport (plaine de jeux),
- L'école communale de Hamois.

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Zone de parc	Abord RAVeL, cheminements et parking, clôtures, passerelles, mobilier, plantations,...	5000 m^2	330.000,00€ HTVA
Zone gendarmerie	Abords RAVeL, passerelle, mobilier, plantations	1000 m^2	165.000,00€ HTVA
Plaine de jeux	Jeux		20.000,00€ HTVA
Borne Wifi Free			2.500,00 HTVA
Bornes vélos électriques			5.500,00 HTVA
		Total HTVA	**523.000,00€ HTVA**
		TVA (21%)	109.830,00 €
		Total TVAC	**632.830,00 € TVAC**

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Le projet pourra être subsidié dans le cadre de FEADER.

Projet	Pouvoir subsidiant	%	Coût
TOTAL	**FEADER**	**80%**	**506.264,00€ TVAC**
	Part communale	**20%**	**126.566,00 € TVAC**

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Le site a déjà commencé à être aménagé et valorisé. En 2009, une analyse sectorielle du site d'Hubinne a été réalisée par un architecte paysagiste avec pour objectif de dégager des solutions en matière de "valorisation paysagère du site d'Hubinne". Concrètement, depuis 2009, des aménagements ont déjà été effectués afin de faciliter l'accès aux différentes installations scolaires et sportives, aux places de parking ou encore afin de sécuriser les déplacements des piétons. Le tout, en suivant la philosophie de l'architecte paysager ayant travaillé sur l'analyse sectorielle.

En 2010, l'éclairage de la rue d'Hubinne a été amélioré (crédit d'impulsion).

En 2011, un aménagement de sécurisation de la rue d'Hubinne, l'installation d'un parking à vélo, l'aménagement d'un sentier parallèle à la rue d'Hubinne et quelques plantations ont été réalisés dans le cadre du Plan Escargot.

En 2014, un projet Biodibap a également vu le jour à l'école de Hamois qui fait partie du site d'Hubinne :

- un préau végétal dans la cours de récréation de l'école primaire de Hamois
- un talus fleuri de semis et plantes indigènes dans les talus qui prolongent ce préau

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

La plaine d'Hubinne à Hamois constitue un véritable nœud en matière de tourisme et de développement économique sur le territoire de la commune de Hamois. Il s'agit du lieu le plus fédérateur de la commune. Avec l'opportunité des subsides FEADER, ce projet permettra de finaliser l'aménagement de cet espace débuté en 2009.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 1 : 2016 → 2018

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Mise à jour de l'étude du site
- Consultation des différents intervenants (MT, utilisateurs des lieux,...)
- Permis d'urbanisme
- Mise en œuvre
- Valorisation auprès des différents publics cibles

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

La création d'un lieu convivial et attirant permettra les rencontres et la création de lien entre divers utilisateurs, entre autres, des liens intergénérationnels.

- Au niveau économique :

Un tel projet aura des retombées économiques au niveau des acteurs touristiques comme les commerces et l'HORECA présents à Hamois mais également dans la région.

- Au niveau environnemental :

Le fait que projet consiste à valoriser un site historique dont l'un des éléments est classé lui confère un atout supplémentaire d'un point de vue patrimonial.

En outre, il favorisera l'utilisation des modes doux.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Emplois générés lors de la réalisation des travaux

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Visites au niveau du futur Point Tourisme
  → Source des données : commune
- Fréquentation des équipements
  → Source des données : commune

6. ANNEXE(S)

6.1. PLAN D'ENSEMBLE

6.2. DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES



Vue d'ensemble depuis la rue d'Hubinne vers la plaine de jeux et le parking à réaménager



Vue d'ensemble du parking et abords au niveau du futur point Tourisme



Aménagement de mise en valeur du Bocq réalisé sur base du plan d'ensemble de 2009





Différentes vues de le zone de parking à réaménager



Plaine de jeux à rénover

6.3. EXEMPLE DE REVÊTEMENTS À PRIVILÉGIER



Béton-gazon



Béton coulé sur place ou préfabriqué



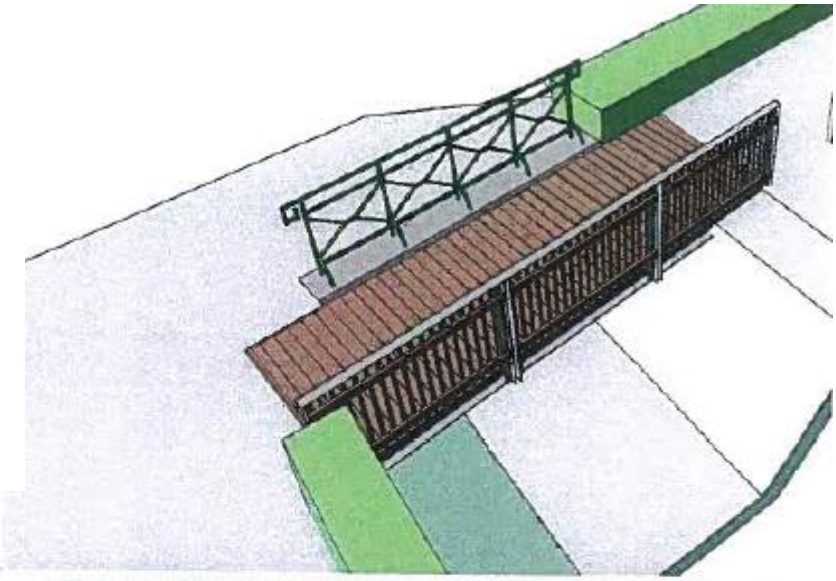
Pierre naturelle : Grès belge



Clôtures et palissades

Modèle de passerelle :

- Structure en acier galvanisé
- Plancher en bois
- Garde-corps en acier galvanisé et treillage en châtaignier



Exemples de constructions semblables en bois et acier galvanisé :





Exemple de plantations : massifs de vivaces et graminées

Rue Sainte Barbe

Chaussée de Liège N97

Chaussée de Liège N97

RAVeL

RAVeL

Desserte vers football et tennis

Rue de Hubinne

Cour des primaires

Ecole communale de Hamois

Accès hall omnisport

Cour des maternelles

Hall omnisport

Plaine de jeux

Rue de Hubinne

0 5 10 20 m

Nord

ATELIER PAYSAGE	ARCHITECTE PAYSAGISTE: ATELIER PAYSAGE Etienne Cellier rue d'achet, 59A 5362 ACHET	MAITRE DE L'OUVRAGE: ADMINISTRATION COMMUNALE DE HAMOIS rue du relais, 1 5360 Hamois	VALORISATION PAYSAGERE DU SITE DE HUBINNE AVANT-PROJET SOMMAIRE Plan terrier - Parc et école	17 JUILLET 2009 Echelle 1/500 Feuille APS3

FICHE PROJET N°9

INTITULE DU PROJET :	LOT :
ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN OUTIL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LE BUT DE PRESERVER LES PAYSAGES RURAUX	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à définir et à mettre en œuvre un outil d'aménagement du territoire qui aura pour principal but de préserver les paysages ruraux et de servir de support en vue de sensibiliser la population aux qualités de ceux-ci. Cet outil sera un cadre permettant une certaine maitrise de l'urbanisation du territoire en garantissant le respect de l'identité locale, des points de vue paysager à valoriser ainsi que des périmètres d'intérêts paysagers à protéger. Un autre objectif consiste à respecter les qualités des milieux de vie tout en prévoyant l'évolution de l'urbanisme sur le territoire de Hamois compte tenu de l'évolution démographique. Devra également entrer en ligne de compte, la volonté de conserver pour tous un cadre de vie agréable mais aussi compatible avec les exigences (et les coûts) de la vie qui évolue. Lors de sa mise en place, une large communication de l'outil en permettra une meilleure compréhension et acceptation.

Différents outils existent actuellement dans le CWATUPE (le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie).

Or le gouvernement s'est lancé dans une réforme en profondeur afin d'en faire un Code de Développement Territorial (CoDT) dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er octobre 2015. Les nouvelles dispositions du CoDT envisagent des outils d'aménagement du territoire plus souples que ceux prévus dans le CWATUPE, ayant une valeur indicative et non plus contraignante. Il s'agit d'une évolution de la manière d'envisager le cadrage du territoire, dans laquelle s'inscrit la commune de Hamois, soucieuse d'une certaine flexibilité des règles pour une meilleure acceptation.

Ces nouveaux outils n'ayant pas encore été mis à l'épreuve, il faudra veiller à la manière de les mettre en place à l'échelle de la commune de Hamois. Cette difficulté doit évidemment être prise en compte au moment de la mise en œuvre de ce projet, afin de choisir l'outil de le plus pertinent au regard des nouvelles orientations qui seront fixées.

La réalisation d'une charte, plus flexible que certains outils actuels (schéma de structure ou règlement par exemple), pourrait être envisagée.

A partir du moment où cette charte est validée par le Collège et le Conseil, elle devient un cadre suffisant pour orienter les demandes de permis (ex : Charte urbanistique de Floreffe).

Ce que l'on souhaite, c'est de disposer d'une ligne directrice en matière urbanistique. Une charte est un outil simple, non réglementaire, qui donne une vision à long terme de l'urbanisme voulu sur l'ensemble du territoire. De sa diffusion et de son explication dépendra son acceptation et compréhension par le plus grand nombre, gage de réussite.

Il sera également important de préciser que la charte n'impose pas mais sert de guide à un dialogue de la conception d'un projet à l'octroi du permis. Elle doit revêtir un rôle de sensibilisation et de conscientisation auprès des habitants de leur environnement paysager et de l'importance, pour préserver ce dernier, du choix des implantations, des couleurs, des gabarits, des formes... L'objectif est d'arriver à un respect global du cadre de vie, qu'ils prennent conscience de l'ensemble et pas seulement de leur "bout de terrain".

Le projet comporte deux volets :

- La réalisation de la charte ou guide urbanistique en vue de préserver la qualité des paysages
- La sensibilisation de la population aux atouts paysagers de la commune

Un groupe de travail sera constitué préalablement en vue de mettre en œuvre les deux volets du projet. Il regroupera toutes les personnes intéressées à participer bénévolement à la réflexion. Ce groupe de travail sera accompagné par un bureau d'étude expert dans les domaines de l'urbanisme et l'aménagement du territoire afin d'apporter un cadrage technique au groupe de travail. Le service d'urbanisme de la commune interviendra également afin de garantir l'efficacité et la compréhension de l'outil dans le cadre des demandes de permis.

Volet 1 : Réalisation de la charte

La réalisation d'un tel document demandera d'étudier, d'analyser et de cartographier le territoire en différentes zones selon leurs caractéristiques et enjeux urbanistiques. Ce travail pourra se baser notamment sur les Périmètres d'Intérêt Paysagers du Plan de Secteur et de l'étude paysagère réalisée par l'asbl ADESA1. Il sera réalisé par un bureau d'étude désigné pour cette mission et servira de base au groupe de travail en vue d'énoncer, pour chaque zone paysagère identifiée, des recommandations en terme de densité, typologie, gabarit, volumétrie et couleur,... des futures constructions et rénovations en vue de leur intégration au bâti existant tout en préservant les points et lignes de vues remarquables.

Des prescriptions particulières pourront être développées pour des points/lignes de vue remarquable bien définis en vue d'y maintenir la qualité de vue.

[1] Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents

Volet 2 : Information/communication de la charte

Le groupe de travail réfléchira aux différents moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser la population à la qualité des paysages dans la commune au travers d'une large diffusion et explication de la charte vers différents publics cibles.

Des expositions thématiques pourraient être organisées dans les différents villages de l'entité (ex : exposition photo des paysages, cartes illustratives, travail ADESA mis en avant …), ainsi qu'une édition spéciale de la Gazette du Mayeur. Les enfants devraient également être sensibilisés. Ceci pourrait se traduire par l'organisation d'ateliers thématiques dans les écoles de l'entité.

Une information plus spécifique sur la charte sera également organisée auprès des professionnels de la construction et de l'immobilier de la région (architectes, urbanistes, notaires, …) afin que tous soient conscients de la volonté communale d'encadrer l'urbanisation pour préserver les paysages.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.2 Affirmer le caractère rural, notamment agricoles des villages :

- Permettre une meilleure visibilité du monde agricole,
- Valoriser les productions et saveurs locales.

→ 1.3 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes est les partenaires économiques.

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

→ 3.2 Sensibiliser les habitants à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti, culturel ou naturel :

- Renforcer le rôle de moteur de la commune en matière de protection et de valorisation du Patrimoine,
- Encourager la participation des Hamoisiens dans la protection et la valorisation du Patrimoine.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet participe complètement à la mise en place d'une meilleure information et communication de tous les acteurs du territoire en matière d'urbanisation et de préservation de la qualité des paysagers.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

L'entité de Hamois est située dans le vrai Condroz où alternent les crêtes gréseuses et les dépressions creusées dans les calcaires. La grande variété des paysages, ainsi que l'utilisation de matériaux de construction directement issus de la géologie du lieu confèrent au territoire des patrimoines bâti et naturel riches et diversifiés. La présence du Bocq et de ses affluents participe à l'image et à

l'identité de la commune, notamment au travers de sa composante paysagère, tout à fait remarquable.

Signalons également que la commune de Hamois compte le site de Fontaine à Buse à Natoye, classé de grand intérêt biologique et repris dans le périmètre Natura 2000 de la vallée du Bocq.

Hamois dispose en effet d'une importante disponibilité foncière en zone d'habitat, d'habitat à caractère rural et en zone d'aménagement communal concerté.

Certains villages ont pu particulièrement, notamment grâce au RGBSR, préserver un environnement bâti remarquable et mettre en valeur un petit patrimoine diversifié.

Cependant, l'urbanisation récente aux abords des villages (surtout à Natoye et Hamois) a tendance à déstructurer le cadre bâti existant. Les lotissements récents sont en rupture avec le cadre architectural traditionnel et certaines implantations constituent les principales ruptures urbanistiques dommageables pour le paysage.

L'aménagement des centres des villages de l'entité est parfois mal adapté, en particulier à Hamois.

Il manque donc d'outils de gestion d'aménagement du territoire permettant d'envisager l'urbanisation de la commune de manière globale et cohérente, en particulier du point de vue paysager, en y intégrant les problématiques liées au logement, à la mobilité, à la vie culturelle et sportive, à la convivialité et à la mixité des fonctions au sein des villages, etc. Une multiplication des outils contraignant peut cependant se traduire par une augmentation des dérogations, étant donné la réduction des marges de manœuvre.

Le type d'outil proposé dans cette fiche projet n'impose donc pas mais sert de guide à un dialogue de la conception d'un projet à l'octroi du permis. Il aura pour but d'assurer la protection des qualités paysagères et patrimoniales ainsi que l'identité construite de Hamois. Cela passe entre autre par la sensibilisation des habitants à la qualité et à la vulnérabilité de leur cadre de vie en vue d'une meilleure préservation de l'environnement et du respect de celui-ci.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations villageoises
- CLDR
- GT défi 3
- Commune

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- la commune (service urbanisme)
- les habitants de Hamois
- les professionnels de la construction et de l'immobilier (architectes, urbanistes, notaires, …)

1.5. LOCALISATION

Ensemble du territoire communal de Hamois

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet

2. GESTION DU PROJET

- Commune,
- CCATM,
- Service d'urbanisme

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Les coûts sont liés, d'une part, aux frais d'expertise lié au cadrage technique par un bureau d'étude et aux rémunérations des différentes personnes de l'administration qui seront amenées à travailler pour ce projet, et d'autre part, aux différentes formes d'information et de sensibilisation envisagées.

Les coûts liés au cadrage technique par un bureau d'étude peuvent être estimés à :

25.000,00 € HTVA soit 30.250,00 € TVAC

Ils comprennent la réalisation des études paysagères et des cartographies, les visites de terrain nécessaires et les réunions de travail.

La commune assurera un encadrement de ce projet grâce à son personnel communal.

Les coûts liés à la mise en œuvre du volet 2 du projet sont difficiles à définir à ce stade étant donné que cela dépendra des projets envisagés par le groupe de travail.

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Frais d'étude prise en charge par la commune

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Réunion d'information sur les outils relatifs à l'aménagement du territoire pour la CLDR et la CCATM. Enquête réalisée auprès des membres de la CLDR.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

L'existence de Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC), la présence d'une réserve foncière à gérer et l'absence d'outils communaux pour répondre à ces enjeux.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 1 : 2016 → 2018

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Rédaction du cahier des charges pour l'étude
- Appel d'offre à destination des bureaux d'études spécialisés.

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

La valorisation du patrimoine paysager peut susciter la création de petits comités de quartier, ce qui représente un vecteur de cohésion sociale extrêmement riche.

- Au niveau économique :

L'outil choisi, outre la définition de prescriptions relatives aux éléments bâtis, donnent également les grandes orientations socio-économiques du territoire. Ils peuvent ainsi veiller à la vitalité économique d'un centre ou au respect des structures sociales propres à la commune.

- Au niveau environnemental :

La mise en place d'un outil de gestion du territoire et de l'urbanisme permettra d'évaluer de manière systématique les retombées d'un projet sur son environnement et de vérifier dans quelle mesure celui-ci s'intègre au territoire. Il s'agira de préconiser des solutions durables, notamment dans l'emploi des matériaux, dans les techniques d'isolation et de chauffage, dans le choix du mobilier, le traitement du sol, etc. pour tout nouveau projet urbanistique.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

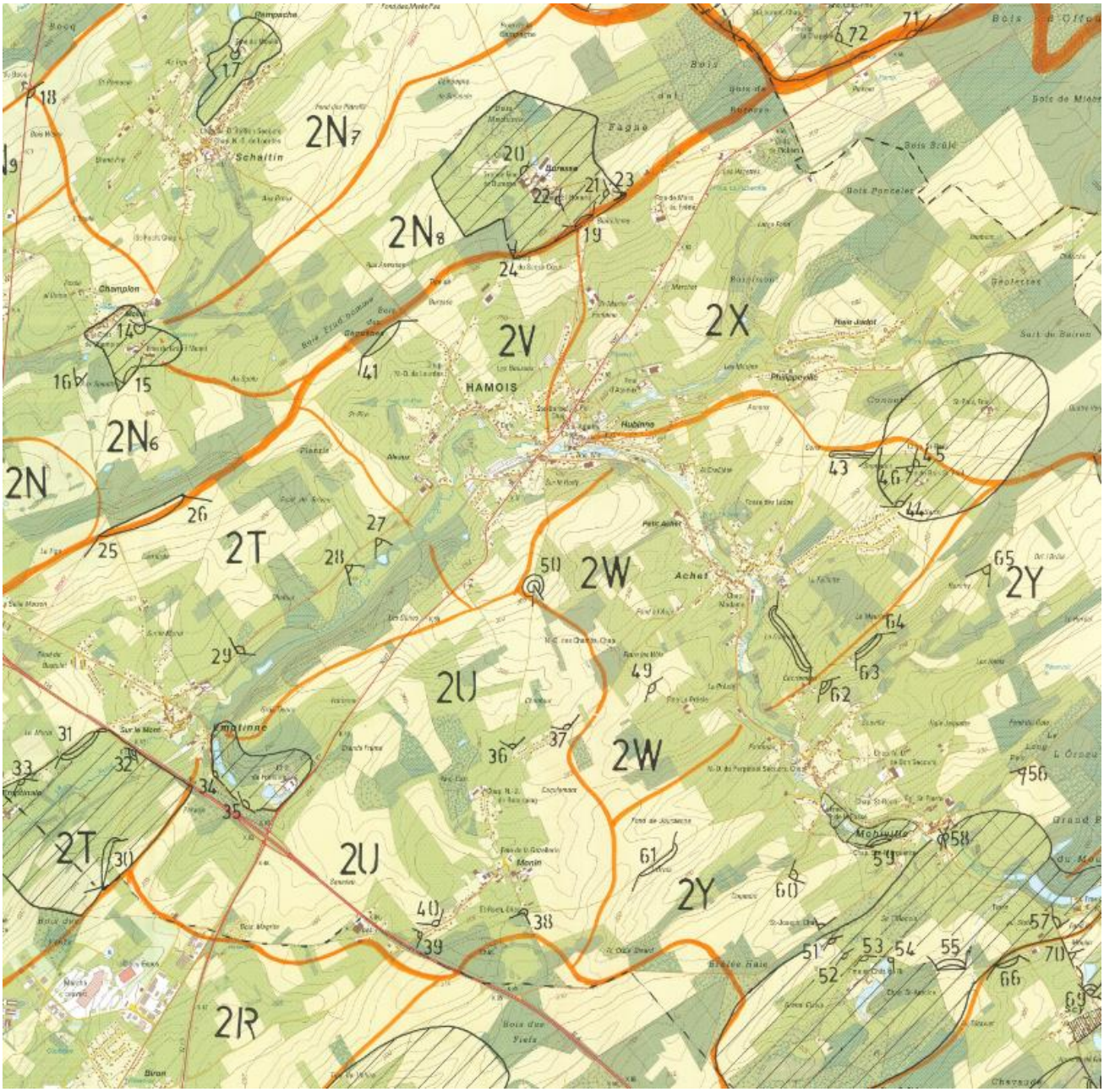
Emploi généré pour la réalisation de l'étude

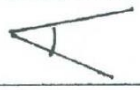
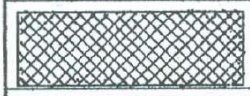
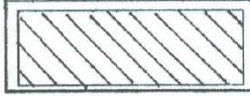
5.3. INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Réalisation de la charte
  → Source des données : Commune
- Taux de satisfaction du service d'urbanisme
  → Source des données : service d'urbanisme
  → Cible à atteindre : 100% de satisfaction
- Nombre d'actions de sensibilisation
  → Source des données : Commune
  → Cible à atteindre : 2 par an
- Nombre de participants aux événements de sensibilisation mis en œuvre par le groupe de travail (expositions, ateliers dans les écoles, etc.)
  → Source des données : Commune

6. ANNEXE(S)

6.1. EXTRAIT DE LA CARTOGRAPHIE D'ANALYSE PAYSAGÈRE RÉALISÉE PAR L'ASBL ADESA SUR LA COMMUNE DE HAMOIS



LÉGENDE DES CARTES	
	Ligne de crête
	PV : Point de Vue
	PVR : Point de Vue Remarquable
	PVR panoramique à 360°
	LV : Ligne de Vue
	LVR : Ligne de Vue Remarquable
	PIP : Périmètre d'Intérêt Paysager
	ZNA : Zone non aedificandi
	PICHE : Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique et Esthétique

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE TEXTE	
LV	Ligne de Vue
LVR	Ligne de Vue Remarquable
PICHE	Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique et Esthétique
PS	Plan de Secteur
PV	Point de Vue
PVR	Point de Vue Remarquable
WP 146	Waypoint 146 (numérotation du point dans le GPS) coordonnées géographiques voir liste page 370
ZACC	Zone d'Aménagement Communal Concerté
ZEV	Zone d'Espaces Verts
ZH	Zone d'Habitat
ZHR	Zone d'Habitat à caractère Rural
PIP	Périmètre d'Intérêt Paysager (anciennement Zone d'Intérêt Paysager)
ZN	Zone Naturelle

FICHE PROJET N°10

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITE AU CŒUR DU VILLAGE D'EMPTINNE	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste en un aménagement global du cœur de village d'Emptinne, actuellement dédié à une seule fonction de parking (une trentaine de places environ) et situé devant les locaux de l'administration communale à Emptinne et de l'espace Comtal, salle polyvalente accueillant diverses activités récurrentes ou ponctuelles (réunions diverses, cours de couture, cours de batterie). L'objectif est de transformer cet espace en un lieu polyvalent de rencontre et de convivialité.

Cet espace prévoit :

a. Espace de rencontre et de convivialité

La configuration de la place communale se présente comme un espace légèrement reprofilé par rapport à la situation existante, de façon à réguler les pentes et retrouver un plateau fonctionnel. La surface sera animée par un quadrillage en pierre et des revêtements de sols différents (formes, appareillages et couleurs). La place sera équipée d'un éclairage au sol, repris dans la trame du revêtement.

L'aménagement comportera :

- Un espace central polyvalent dégagé en vue :
  - d'accueillir les "manifestations" existantes (kermesses, brocante, courses de vélos,...)
  - de l'installation d'un chapiteau (environ 15x8 mètres)
  - d'accueillir des commerces ambulants avec placement d'une borne électrique
  - de répondre aux fonctions communales.
- Ponctuellement, des plateaux légèrement surélevés (environ 15 cm) créeront des plateformes de repos et/ou d'animation.
- Des bancs y seront disposés, de manière à faciliter la rencontre pour les villageois.
- Les parterres sont également prévus, implantés de façon plus aléatoire.
- De la signalisation touristique et utilitaire.

b. Espace parking

Le projet prévoit de déplacer les places de parking en partie le long de la chaussée de Marche (un peu plus d'une douzaine) et à l'arrière de la maison communale (14 places dont 2 PMR).

En ce qui concerne l'aménagement de l'espace "place" à l'avant du bâtiment et de l'espace "parking" à l'arrière, de la végétation et du mobilier seront intégrés au projet.

c. <u>Voirie carrossable via la rue du Relais</u>

Enfin, le projet prend en compte le souhait de la commune d'agrandir le bâtiment de l'administration communal existant. Le nouveau volume pourrait être placé en "L" à l'est de ce dernier. La communication entre les deux volumes se fera via un patio de circulation.

C'est dans cette perspective que le présent projet prévoit l'aménagement d'une voirie carrossable via la rue du Relais vers l'arrière du bâtiment pour permettre l'accès à un camion de pompiers (largeur min. 400cm).

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel.

→ 2.5 Soutenir le développement des associations par la mise en œuvre d'infrastructures adaptées

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

→ 3.4 Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous :

- Favoriser l'accessibilité des lieux publics à tous

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est important dans le cadre du fil rouge de ce PCDR. En effet, un tel espace de rassemblement, de convivialité et d'échanges est vecteur d'intégration à la vie communale. Offrir une infrastructure adaptée de qualité et répondre aux attentes des habitants dans ces matières, c'est garantir un renforcement de l'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale. Ce projet sera étudié en collaboration avec la CLDR, la CCATM et les habitants qui sont les principaux intéressés par cet aménagement.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Il s'agit du cœur du village où l'on retrouve différents pôles comme les locaux de l'administration communale (possibilité qu'à terme d'autres services communaux soient centralisés à Emptinne), la crèche, l'espace Comtal (salle polyvalente), la proximité du RAVeL, …mais actuellement, l'espace n'est pas structuré et ne fait office que de parking. Par ailleurs, il est entièrement minéralisé et peu convivial, ne favorisant pas les échanges et relations entre citoyens. Or, dans le village, il manque un lieu de convivialité dont le but serait de favoriser le contact entre les habitants tout en tenant compte du rôle administratif du lieu.

L'endroit est symboliquement marqué dans la vie communale puisqu'il s'agit du « chef-lieu » administratif de l'entité et que l'ensemble des habitants sont amenés à le fréquenter pour différents moments marquants de leur existence : déclaration de naissance, mariage, …

Ce projet améliorera l'image globale du centre du village, par sa fonctionnalité, sa recherche esthétique et son aspect fleuri, mettant en valeur l'hôtel de ville et les bâtiments traditionnels alentours et son espace de rencontre et de convivialité.

Avec la disparition de l'école, Emptinne se retrouve sans espace de rencontre pour ses habitants. Ce projet répondra à l'envie des habitants de se rencontrer dans un cadre arboré et fleuri, renforcera la cohésion sociale, en particulier les relations intergénérationnelles.

Cet espace favorisera aussi la rencontre et la création de liens entre Emptinne/Hamois et le quartier Vivaise. De telles rencontres permettront de faire tomber les préjugés existants, de lutter contre l'isolement et le repli sur elles-mêmes des personnes parfois précarisées, d'améliorer l'image du quartier et de vaincre l'effet ghetto existant (cf. projet n°24 : développement d'une politique d'intégration du quartier Vivaise à Emptinne).

Le caractère fleuri et arboré de la place renforcera le sentiment de commune verte et fleurie (cf. projet n°29 : Hamois "commune verte et fleurie" actions d'embellissement et de préservation du maillage écologique).
La place est le lieu de départ de promenades balisées. Ainsi aménagée elle incitera d'avantage à la découverte du Bocq, symbole communal fort, et améliorera la perception qu'auront les touristes et promeneurs du village.

Le projet permettra également aux commerces ambulants de s'y installer (lien avec la fiche 11). Ce type de commerces est de plus en plus présent dans nos villages et remporte généralement un grand succès car il facilite la vie des personnes ayant des problèmes de mobilité, en particulier les personnes âgées (ex. : poissonnerie, légumier, ...).

Le projet tel que conçu permettra d'apporter des réponses aux problèmes de sécurité rencontrés dans le cœur du village et décrits dans la fiche projet n°1 "sécurisation des points noirs en matière de sécurité routière : diagnostic complet, programmation dans le temps et réalisation d'aménagements adaptés".

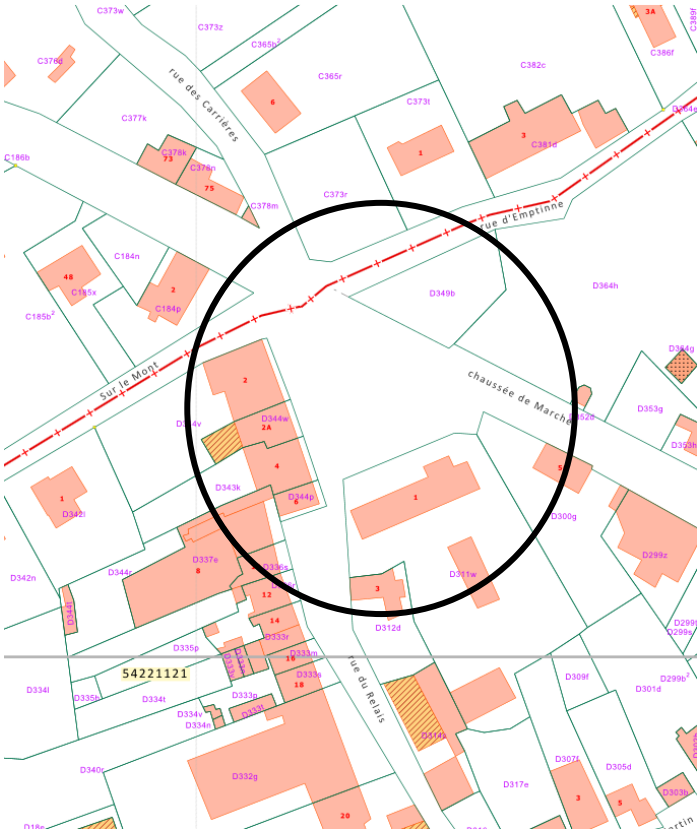
1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- La commune
- Les habitants

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

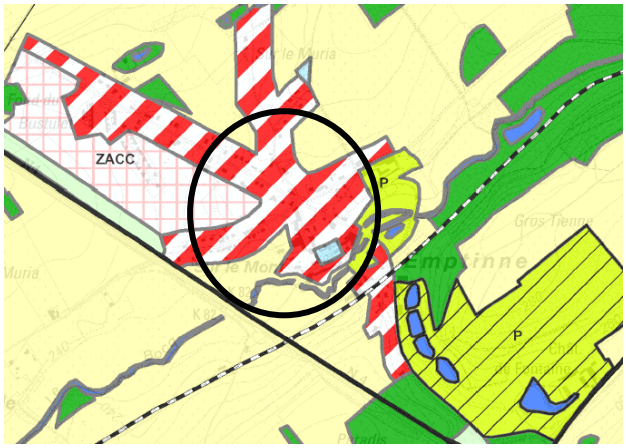
- Les habitants d'Emptinne et de la cité Vivaise,
- Les promeneurs, Les touristes,
- Les usagers du RAVeL, de la salle polyvalente,
- Les employés de l'administration communale,
- Les usagers des transports en commun (arrêt TEC à proximité).

1.5. LOCALISATION



Commune de Hamois, 5ème Division Emptinne - Section D 311w.

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Place située en zone d'habitat à caractère rural.

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Propriété communale
Commune de Hamois
Rue du Relais, 1 5363 EMPTINNE

2. GESTION DU PROJET

Commune de Hamois

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Aménagement de l'espace de convivialité

	Dénomination		U	Quantités	PU	Ptotal
1	Démolition murs et bât. préfab et évacuation		Fft	1	€ 15.000,00	€ 15.000,00
2	Démolition revêtements de sol et évacuation		m²	2165	€ 30,00	€ 64.950,00
3	Terrassement mécanique et évacuation		m³	1611	€ 25,00	€ 40.275,00
4	Reprofilage		Fft	1	€ 7.000,00	€ 7.000,00
5	Egouttage		mct	100	€ 47,00	€ 4.700,00
6	Raccordement		mct	30	€ 65,00	€ 1.950,00
7	Stabilisé		m³	650	€ 18,00	€ 11.700,00
8	Revêtements de sol pavés pierre		m²	1400	€ 185,00	€ 259.000,00
	Fondations		m³	280	€ 65,00	€ 18.200,00
	Sous-fondation		m³	210	€ 35,00	€ 7.350,00
9	Bordures pierre		mct	360	€ 140,00	€ 50.400,00
10	Fondation bordures		m³	30	€ 700,00	€ 21.000,00
11	Insert pierre bleue		mct	544	€ 90,00	€ 48.960,00
12	Murets accès carrossable		mct	5	€ 125,00	€ 625,00
13	Fondations murets		m³	2,1	€ 700,00	€ 1.470,00
14	Hydrocarboné		m²	1285	€ 75,00	€ 96.375,00
	Fondations		m³	257	€ 65,00	€ 16.705,00
	Sous-fondation		m³	193	€ 35,00	€ 6.755,00
15	Caniveaux		mct	33	€ 190,00	€ 6.270,00
16	Maçonnerie - rejointoiement		Fft	1	€ 3.000,00	€ 3.000,00
						€ 681.685,00

Abords

	Dénomination		U	Quantités	PU	Ptotal
17	Débroussaillement		Fft	1	€ 3.000,00	€ 3.000,00
18	Terrassements		m³	22	€ 110,00	€ 2.420,00
19	Préparation des sols pour engazonnement		m²	251	€ 2,40	€ 602,40
20	Engazonnement		m²	251	€ 3,00	€ 753,00
21	Apport végétal		Fft	1	€ 15.000,00	€ 15.000,00
						€ 21.775,40

Mobiliers et équipements:

	Dénomination		U	Quantités	PU	Ptotal
22	Bancs		Pc	18	€ 1.600,00	€ 28.800,00
23	Poubelles		Pc	6	€ 420,00	€ 2.520,00
24	Electricité		Fft	1	€ 15.000,00	€ 15.000,00
25	Portes-vélos		Pc	2	€ 2.200,00	€ 4.400,00
26	Peinture emplacements parkings		Fft	1	€ 1.700,00	€ 1.700,00
27	Déplacement gros équipements		Fft	1	€ 5.000,00	€ 5.000,00
28	Replacement équipements		Fft	1	€ 5.000,00	€ 5.000,00
						€ 62.420,00

Récapitulatif :

Total travaux HTVA	**€ 765.880,40**
Frais d'étude (0.5%)	€ 3.829,40
Cout total HTVAC	**€ 769.709,80**
TVA (21%)	€ 161.639,05
Cout total HTVAC	**€ 931.348,85**
Surface totale m²	2685
Coût / m²	€ 285,25

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

- Le Développement Rural (à hauteur de 60% pour les montant allant jusqu'à 500.000 € TVAC, à hauteur de 50% au-delà de 500.000 € TVAC) ;
- La commune pour le solde

Tronçon			Coût total TVAC	
Espace public + Frais d'étude	Développement rural Jusqu'à 500.000 €	60%	500.000,00 €	300.000,00 €
	Part communale	40%		200.000,00 €
	Développement rural Jusqu'à 500.000 €	50%	431.348,85 €	215.674,43 €
	Part communale	50%		215.674,43 €
TOTAL TVAC	**Développement rural**		**931.348,85 € TVAC**	**515.674,4 €**
	Part communale			**415.674,4 €**

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Une consultation des habitants du village a été initiée par la CLDR en 2014

Des discussions ont également eu lieu en CCATM

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Il s'agit du cœur du village où l'on retrouve différents pôles comme les locaux de l'administration communale (possibilité qu'à terme d'autres services communaux soient centralisés à Hemptinne), la crèche, l'espace Comtal (salle polyvalente), la proximité du RAVeL, …mais actuellement, l'espace n'est pas structuré et ne fait office que de parking. Les habitants n'ont actuellement aucun endroit pour se rencontrer et ce projet répondra à leur attente.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS :

Lot 1, 2016 →2018

4.4. AJOUTER LES TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre
- Choix de l'auteur de projet
- Etude du projet par l'auteur
- Consultation des riverains
- Adjudication des travaux
- Démolition de la salle actuelle
- Réalisation des travaux d'aménagement de la place

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

En aménageant la place de façon agréable et attractive, on favorise les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village.

On favorise aussi l'utilisation de ces zones récréatives et de détente, ce qui est favorable à la santé physique et mentale des utilisateurs.

- Au niveau économique :

Un tel espace au centre du village aura comme conséquence d'attirer d'avantage de promeneurs et de touristes.

Accès aux commerces ambulants (cf. projet n°11 : action de soutien à l'économie locale).

- Au niveau environnemental :

Embellissement du milieu de vie des riverains

Les plantations plantées sur le site feront partie du maillage écologique et permettront la préservation de la biodiversité.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Liée au caractère temporaire des travaux

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Niveau de satisfaction des habitants du village
  → Source des données : Enquête communale via la CLDR
  → Cible à atteindre : Un taux de satisfaction de 80%
- Nombre d'activités organisées sur la place
  → Source des données : Commune/OCTC
  → Cible à atteindre : 4 par an
- Taux de satisfaction du personnel communal
  → Source des données : Commune
  → Cible à atteindre : Un taux de satisfaction de 80%

6. ANNEXE(S)

6.1. Quelques vues des lieux



Vue aérienne de la place d'Emptinne





Vues de la place d'Emptinne vers et depuis le rond-point



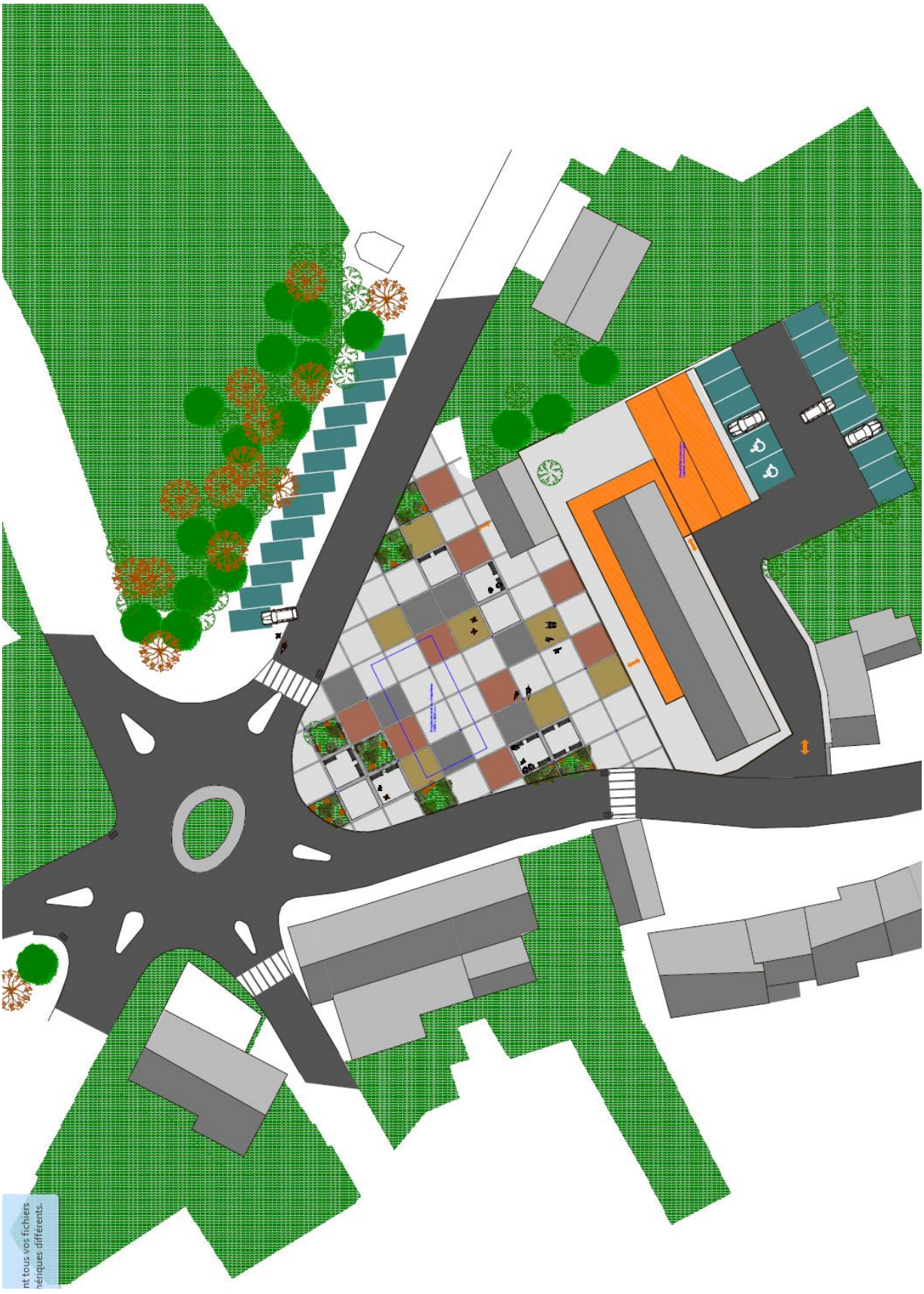
Vue sur l'arrière du bâtiment de l'administration communale.

6.2. Schéma d'ambiance 3D



En blanc, possibilité d'extension de la maison communale et de chapiteau

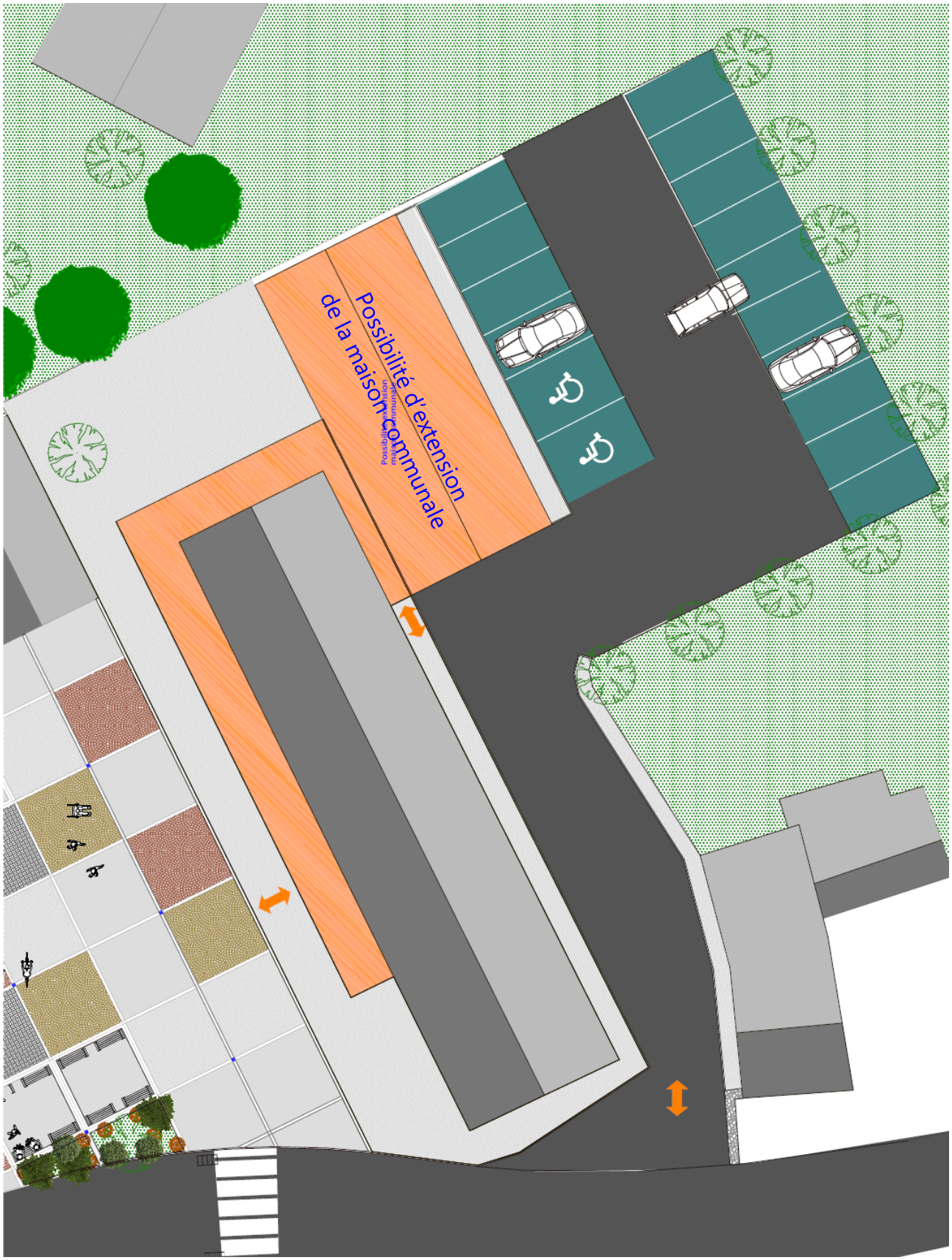
6.3. Plan d'ensemble des aménagements



6.4. Vue de l'espace de convivialité à l'avant de l'administration communale.



6.5. Vue de l'aménagement du parking à l'arrière de l'administration communale.




Emplacement du chapiteau
1500 x 800 cm
Possibilité extension
Maison communale


Emplacement du chapiteau
1500 x 800 cm
Possibilité extension


Possibilité extension
maison communale

FICHE PROJET N°11

INTITULE DU PROJET :	LOT :
ACTIONS DE SOUTIEN A L'ECONOMIE LOCALE	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à maintenir et développer localement l'activité économique et le commerce.

Il repose essentiellement sur le projet économique "Dynamisation économique du territoire" porté par le GAL Pays de Condroz-Famenne (Ciney, Hamois, Havelange, Somme-Leuze) et prévu dans son plan de développement stratégique (2014-2020).

Axe 1 : Développer des outils susceptibles de favoriser le maintien et l'essor de l'activité économique.

Si nos PME, TPE et commerçants sont des acteurs importants de notre économie locale, il est donc essentiel de travailler à leur maintien et essor. Pour ce faire, diverses actions complémentaires sont envisagées :

- La création d'un répertoire économique au niveau du territoire du GAL.
  Chaque commune partenaire dispose à son niveau de répertoires communaux plus ou moins exhaustifs et plus ou moins bien mis à jour. Il s'avère extrêmement difficile de disposer d'un outil clair, complet et précis permettant de promouvoir les entreprises et commerces locaux. Or il est fréquent, au sein des administrations communales, d'être interrogé sur les coordonnées d'entrepreneurs ou autres du territoire. C'est pourquoi, un premier travail de recensement pour l'établissement d'une liste exhaustive des indépendants (toutes activités confondues) du territoire permettra d'avoir une vision précise de l'offre au niveau de la micro-région. Un répertoire, sous forme d'annuaire, sera ainsi le début de toutes actions.

- La réalisation d'une plateforme internet des acteurs économiques du territoire du GAL

  Il est proposé de mettre en ligne un site internet qui a pour vocation d'être une interface dynamique et interactive entre les commerçants ou entrepreneurs et les clients. Cette interface est envisagée pour répondre aux nouveaux besoins de communication des opérateurs reposant sur les nouvelles TIC (technologies de l'information et de la communication). Elle sera réalisée avec et pour les acteurs de terrain.

  Tout d'abord, cette plateforme regroupera l'ensemble des commerçants locaux. Nombreux sont encore les commerçants qui ne sont pas présents sur la toile. Il s'agit donc de mettre en place une vitrine commune sur laquelle chaque commerçant individuel dispose d'une « page personnelle » (à administrer personnellement). Il s'agira ainsi d'un annuaire exhaustif du

territoire, permettant des recherches via différents critères (activité, code postal, etc.). Afin de ne pas faire double emploi, il devra être mis en relation étroite avec les sites internet des différentes communes et permettre une implémentation aisée au niveau communal.

Ensuite, ce site est destiné à présenter les avantages de faire ses achats au niveau local. Bien plus qu'un simple annuaire commercial, il a pour ambition de devenir une interface entre les commerçants et les clients : mise en ligne d'un agenda commercial, page par commerce, newsletter, lien Facebook, etc. Dans cette optique, une application mobile peut être examinée et réalisée.

Enfin, ce site se veut dynamique et interactif et a pour vocation de stimuler la création de nouveaux commerces dans notre région. Pour ce faire, il reprend toutes les possibilités et potentialités de location ou vente de surfaces commerciales vides en temps réel. Sur base de ce cadastre des cellules commerciales vides, tout candidat locataire ou acquéreur peut prendre ainsi connaissance des opportunités.

➔ La réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité de mettre en place un espace de coworking.

Il s'agit ici d'étudier la pertinence de mettre sur pied un espace de co-working. Il est question d'un lieu d'accueil, de travail et de rencontres pour les entrepreneurs, porteurs de projets et d'idées qui souhaitent les partager avec d'autres. La collaboration entre acteurs se voit renforcée. Une telle infrastructure trouverait parfaitement sa place dans la perspective d'aménagement de l'extension de la zone d'activité de Ciney-Hamois. Le projet n°34 concerne la mise en place effective d'un espace de coworking si l'étude est concluante.

➔ Installation des équipements pour les commerces ambulants dans les villages

Où ? : dans les villages de l'entité où existent un intérêt commercial (clientèle) et des besoins spécifiques chez les habitants (par exemple en termes de mobilité) ;
Comment? : ces endroits disposeront de l'infrastructure nécessaire (bornes électriques, point d'eau, parking, équipements sanitaires, bancs, etc.) pour accueillir dans de bonnes conditions les commerces ambulants et les différentes manifestations locales. Les projets n°8, 10, 23 concernant l'aménagement des sites de Hubinne, Emptinne et le centre d'Achet prévoient de tels équipements.

Axe 2 : Professionnaliser les opérateurs économiques locaux pour atteindre une meilleure compétitivité.

➔ L'organisation de formations ciblées

Ces formations sont destinées à deux publics : les commerçants d'une part et les entrepreneurs d'autre part. En effet, les besoins et défis ne sont pas toujours identiques entre le monde des entreprises et celui du commerce de détail. C'est pourquoi, les formations seront ciblées.

Tout d'abord, **en ce qui concerne les commerçants**, l'intérêt est de leur permettre de mieux comprendre les enjeux actuels du commerce et les exigences de plus en plus pointues de la part du client. Le monde de la distribution évolue et se complexifie de plus en plus. Il est donc nécessaire de s'adapter constamment. L'action a donc pour but d'apporter des outils

aux commerçants indépendants pour leur permettre de se positionner clairement et d'apporter une plus-value à leur métier.

Cette action est étroitement liée à la création de la plateforme internet. Il s'agit de travailler à l'appropriation de l'outil par les acteurs locaux puisque cet outil sera construit pour et avec eux et aura pour objectif de répondre à leurs nouveaux besoins de communication. Il est donc question aussi de formation pour son utilisation.

Ensuite, **en ce qui concerne les entreprises**, il s'agit d'organiser des séances d'information destinées à les aider à développer/pérenniser leurs activités (aides existantes, évolution juridique, etc.)

Pour ce faire, il sera nécessaire de cerner les besoins et aspirations des acteurs et d'y répondre.

➔ La mise en place d'un système de parrainage.

Il n'est pas évident de lancer sa propre activité. Devenir indépendant signifie prendre des risques. Ces risques doivent pouvoir être calculés et maîtrisés. Le jeune entrepreneur se sent parfois démuni et seul dans l'ensemble des démarches à effectuer et ne prend pas toujours le temps de se poser les bonnes questions. Or, une bonne réflexion et un bon accompagnement peuvent parfois faire la différence.

Un système de parrainage permet au créateur ou repreneur d'entreprise de bénéficier de l'expérience d'un entrepreneur ou d'un cadre expérimenté dans les premières années de développement de son projet. Le parrain a pour rôle de le soutenir et lui fournir les conseils et l'accompagnement permettant d'accroître les chances de réussite du créateur et ainsi d'assurer la pérennité du projet.

Notre territoire compte de nombreuses entreprises actives et florissantes avec à leur tête des dirigeants ou cadres expérimentés. Ceux-ci peuvent devenir des parrains et ainsi consacrer du temps à épauler, orienter ou conseiller un jeune entrepreneur.

Axe 3 : Fédérer et mettre en réseau les opérateurs économiques

Rassembler, fédérer, réseauter et susciter la rencontre entre les acteurs économiques d'une région sont des actions essentielles pour stimuler le développement. En effet, elles multiplient les contacts professionnels et permettent d'accéder à des opportunités. L'échange d'informations, les négociations et les ventes en sont facilitées et contribuent à renforcer les affaires. En somme, il s'agit de créer des relations professionnelles locales susceptibles de devenir prometteuses.

A titre d'exemple, plusieurs pistes d'action pourront être envisagées :

➔ La mise en place d'un groupement d'employeurs :

Nombreux sont les indépendants qui souhaitent développer leurs affaires ou un projet particulier mais croulent sous de nombreuses autres tâches qui leur demandent énormément de temps. Se pose alors la question de l'engagement d'une personne. Mais la charge de travail n'est pas suffisante pour occuper cette personne à temps plein.

Une solution innovante permet à des entreprises de se regrouper afin d'engager ensemble du personnel et de se le partager sur base saisonnière ou en fonction de charges de travail

établies : le groupement d'employeurs. Il est donc question de faire l'état des lieux des besoins des entreprises, les fédérer et de mettre sur pied le groupement.

➔ Achat groupé d'énergies

Fédérer et rassembler les entreprises autour d'un projet constructif et avantageux pour tous sont les objectifs du présent projet. Il s'agit de mettre en place un groupement d'achat des énergies (électricité et gaz) accessibles aux indépendants et sociétés. En mutualisant les besoins, une négociation collective permet d'obtenir des prix avantageux.

➔ Réflexion sur la mise en place d'une économie circulaire

Le fait de rassembler les acteurs offre l'opportunité de mener une réflexion sur le réemploi et le recyclage de certaines matières secondaires. Des projets collectifs peuvent voir le jour de cette mise en commun.

L'une des pistes qui pourraient être creusée concerne la valorisation de certains déchets produits (exemple : cartons). Il s'agit donc de faire un état des lieux des besoins et des problématiques que peuvent rencontrer les entreprises dans la gestion de certains de leurs déchets et ensuite d'étudier les possibilités de valorisation locales. La recherche d'un partenaire fiable doit également avoir lieu.

➔ Création d'une association de commerçants et indépendants

Cette association aura pour but de réaliser des actions de promotion des commerces et entreprise de la commune de Hamois.

Cette association sera coordonnée par un agent de la FRW (exemple de Havelange) et réunira régulièrement les commerçants et indépendants de la commune qui le souhaitent et qui pourront faire part, par cet intermédiaire, de leurs besoins et attentes et chercher des solutions entre eux ou avec l'aide du coordinateur.

Elle permettra également de développer des collaborations et de donner une meilleure visibilité aux activités locales.

Exemple d'actions de promotion :

- édition d'un carnet reprenant différentes offres promotionnelles dans différents commerces et entreprises de la commune à destination des habitants
- organisation d'un marché de noël par l'association
- décoration des commerces, par exemple : sapin de noël offert par la commune à chaque commerçant pour égayer le centre de Hamois pendant la période des fêtes
- campagnes de promotion dans la presse locale

Ces projets nécessitent un important travail de prospection mais aussi du travail administratif.

Axe 4 : Sensibiliser et conscientiser les plus jeunes générations aux opportunités d'emploi.

A la fin du secondaire, de nombreux adolescents sont confrontés à l'obligation de faire des choix orientant leur future carrière. Ces choix ne sont pas toujours faciles et certains se trouvent démunis. Pour aider les plus jeunes dans leur choix d'orientation professionnelle, rien de plus marquant que de rencontrer des personnes actives.

Pour tenter d'offrir des réponses, plusieurs actions concrètes sont envisagées :

- ➔ la mise en place d'un partenariat entre les entreprises locales et les écoles du territoire pour l'organisation de visites ou de rencontres avec des professionnels. Ces derniers peuvent répondre aux questions concrètes que peuvent se poser les jeunes. Des visites scolaires pourraient être couplées à cette organisation.
- ➔ des visites d'entreprises/commerces pour les futurs jeunes travailleurs peuvent être mises en place. Outre la rencontre avec le professionnel, une confrontation avec la réalité de terrain peut être bénéfique.
- ➔ L'organisation d'actions de sensibilisation voire de formations à l'entrepreneuriat (au sens large) pour les jeunes (dès le primaire)

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.1 Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques ainsi que la création d'emplois locaux durables en lien avec l'évolution technologique du monde du travail.

→ 1.2 Affirmer le caractère rural, notamment agricole, des villages :

- Permettre une meilleure visibilité du monde agricole,
- Valoriser les productions et saveurs locales.

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Pour la plupart, les projets proposés par le GAL et dans le cadre de cette fiche, sont des actions de coopération entre les différents acteurs du secteur économique de la commune et du territoire du GAL.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Le soutien local aux activités économiques est essentiel. Les actions locales aident les petites et moyennes entreprises à se maintenir et/ou à développer l'emploi local.

La commune de Hamois dispose d'un noyau commercial en centre d'agglomération assez diversifié. On observe globalement une délocalisation de l'activité économique en dehors des centres d'agglomération et une disparition des commerces dans les villages. En effet, mis à part Hamois centre et dans une moindre mesure Natoye (supérette, pharmacie, boulangerie) et Schaltin (une seule petite supérette, une chocolaterie et une boucherie), les autres villages ne comptent plus aucun commerce.

En ce qui concerne les indépendants, ils sont de plus en plus nombreux, en particulier les indépendants à titre complémentaire.

Et il n'existe actuellement pas d'association de commerçants et indépendant à Hamois.

Dans ce cadre, le maintien des commerces qui font vivre les cœurs des villages et permettent de faire face, entre autre, à une population vieillissante à la mobilité réduite, est capital.

Le projet économique du GAL aura comme impacts sur le territoire

- ➔ **Une meilleure connaissance et interaction accrue entre les opérateurs économiques** grâce à des échanges plus soutenus et la réalisation de projets communs.
- ➔ **Un renforcement des compétences et des capacités des acteurs locaux** (tant commerçants qu'indépendants) que ce soit au niveau de leur communication que de diverses autres matières (en fonction des besoins : gestion, ressources humaines, etc.).
- ➔ **Un taux de survie des PME ou TPE nouvellement créées plus élevé** grâce à l'implication et l'investissement des acteurs actuels.
- ➔ **Un accroissement de l'activité économique locale et une augmentation du nombre d'entreprises et de commerces**
- ➔ **Une augmentation du nombre d'emplois** grâce au développement et à la création d'activités

La mise en place d'une association de commerçants/indépendants favorisera les synergies entre "entreprises" pour les renforcer, créer des économies d'échelle, mener des actions concertées de promotion. Elle permettra également de conscientiser les entrepreneurs aux évolutions du milieu rural.

Les commerces ambulants, manifestement bien présents sur le territoire communal, peuvent dépanner ou alléger la vie de certains habitants. Ils doivent également être encouragés afin de maintenir ou réintroduire l'activité commerciale de proximité au sein des différents villages de l'entité, le commerce ambulant étant un secteur adapté aux réalités du monde rural avec un réel potentiel de développement.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations villageoises
- Groupes de travail défi 1
- CLDR

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Commerçants
- Indépendants
- Tous les habitants

1.5. LOCALISATION

Sans objet

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet

2. GESTION DU PROJET

- Commune
- Habitants
- Commerçants
- BEP
- Agriculteurs
- GAL

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

- Commerces ambulants :
  Installation d'une borne pour raccordement électrique : 1.500 € par emplacement.
  Si on compte un emplacement par village, le coût s'élève à **10.500 € HTVA**
- Estimation du projet " Dynamisation économique du territoire" : **42.500€**

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

FONCTIONS	POUVOIRS SUBSIDIANT		COÛT TOTAL	DETAIL
Bornes pour commerces ambulants	**Part communale**	**100%**	**10.500 € HTVA**	**12.705 € TVAC**
Projet " Dynamisation économique du territoire "	**FEADER**	**36%**	**42.500,00 €**	**15.300,00 €**
	RW	**54%**		**22.950,00 €**
	Part communale	**10%**		**4.250,00 €**
TOTAL HTVA	**Part communale**			**12.705 € TVAC**
				4.250 €

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Rien à l'heure actuelle.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Tenir compte des projets d'aménagement des sites Fiches 8, 10, 17, 18, 22 et 23 dans lesquels pourraient être intégré les emplacements pour les commerces ambulants.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 1 2016 → 2018
L'association de commerçant peut être mise en place rapidement
Les équipements pour les commerces ambulants : 2016

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Désignation d'un coordinateur pour l'association de commerçants/indépendants,
- Information des indépendants de la commune,
- Organisation d'une première réunion.

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Les commerces et entreprises de proximité permettent de créer du lien social dans les villages en favorisant les rencontres entre habitants. D'un point de vue social, ces commerces permettent également aux personnes à mobilité réduite (entre autres les personnes âgées) de garder une certaine autonomie.

- Au niveau économique :

La recherche de la bonne santé des entreprises constitue la dimension économique du développement durable.

Le soutien local aux activités économiques est essentiel. Les actions locales aident les petites et moyennes entreprises à se maintenir et/ou à développer l'emploi local.

- Au niveau environnemental :

La promotion des commerces et entreprises de proximité permet une sensibilisation aux déplacements lents et de tenter de diminuer le recours à la voiture.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

L'un des objectifs du projet est de maintenir et créer de l'emploi en améliorant le contexte économique local.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

Ces indicateurs sont essentiellement ceux du projet du GAL Pays de Condroz-Famenne

Axe 1 : Nouveaux outils

- Nombre d'indépendants répertoriés/sur la plateforme
  → Source des données : Commune
- Nombre "d'appropriation" (à savoir le nombre d'indépendants actifs sur la plateforme)
  → Source des données : Commune
- Nombre d'actions mises en place par l'association de commerçant/indépendant
  → Source des données : Coordinateur de l'association
  → Cible à atteindre : 4 actions par an

- Nombre de commerces ambulants à chaque emplacement équipé
  → Source des données : Commune
  → Cible à atteindre : Au moins 2 par semaine par emplacement

Axe 2 : Professionnalisation

- Nombre de participants aux formations
  → Source des données : Commune
- Nombre de parrains
  → Source des données : Commune
- Nombre de personnes "parrainées"
  → Source des données : Commune

Axe 3 : Mise en réseau

- Nombre d'indépendants concernés par les actions communes
  → Source des données : Commune

Axe 4 : Sensibilisation

- Nombre d'élèves participants aux actions scolaires
  → Source des données : Commune
- Nombre d'élèves participants aux visites
  → Source des données : Commune

6. ANNEXE(S)

6.1. Montage financier et plan de financement du projet " Dynamisation économique du territoire" porté par le GAL

Personnel

Un(e) chargé(e) de mission sera engagé(e) à mi-temps pour mettre en place et coordonner les différentes actions.

Fonctionnement

Les frais de fonctionnement concernent les frais indirects liés à la mise en œuvre du projet tels que les frais de bureau (loyer, fournitures de bureau) et de réunion.

Promotion

Les frais de promotion concernent

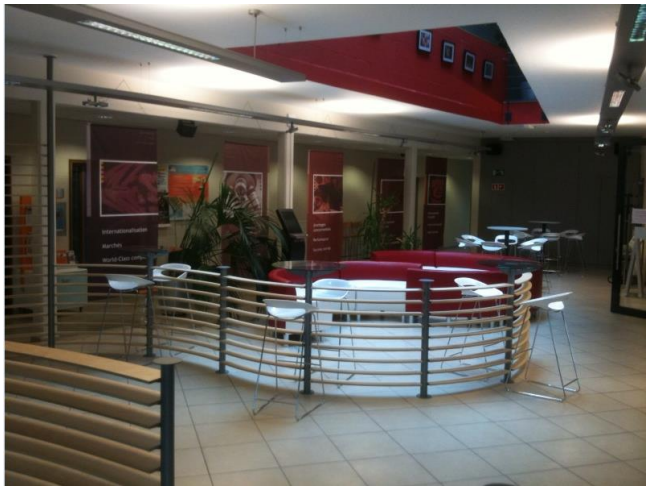
- La création et la promotion des nouveaux outils
- L'organisation de formation pour les commerçants et indépendants
- L'animation du réseau d'acteurs économiques
- Les animations destinées à sensibiliser les jeunes générations
- La communication spécifique aux différentes actions et au projet en général

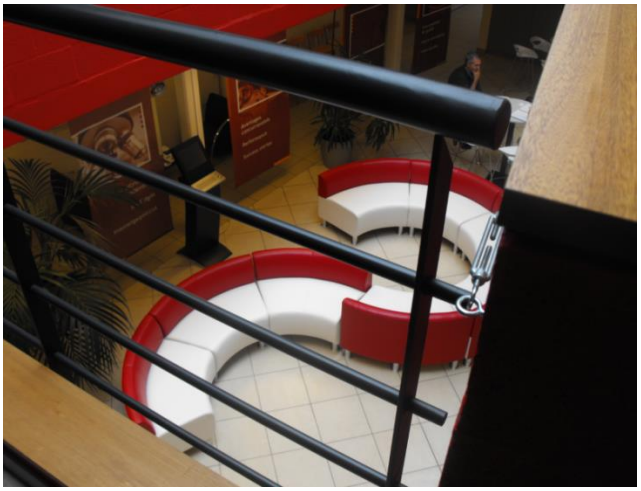
Budget global du projet			
Détails par poste		Période	Total
PERSONNEL			25.000€
	1 chargé de mission mi-temps	5 ans	
FONCTIONNEMENT			3.500 €
	Frais de fonctionnement et de bureau liés au chargé de mission	5 ans	
PROMOTION			14.000 €
	Nouveaux outils		*2.500,00 €*
	Formation		*3.750,00 €*
	Animation		*3.750,00 €*
	Communication		*4.000,00 €*
TOTAL: 42.500 euros			

Plan de financement :				
Nature des dépenses		**Financement public**		**Autres financements**
	Budget total	**FEADER**	**RW**	**Part locale**
	100%	36%	54%	10%
Personnel	20.000,00 €	9.000,00 €	13.500,00 €	2.500,00 €
Fonctionnement	3.500,00 €	1.260,00 €	1.890,00 €	350,00 €
Promotion	14.000,00 €	5.040,00 €	7.56000 €	1.400,00 €
Total	**42.500,00 €**	**15.300,00 €**	**22.950,00 €**	**4.250,00 €**

Echéancier des dépenses					
	2016	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
Personnel	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €
Fonctionnement	1.000,00 €	625,00 €	625,00 €	625,00 €	625,00 €
Promotion	4.000,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €
Total	**10.000,00 €**	**8.125,00 €**	**8.125,00 €**	**8.125,00 €**	**8.125,00 €**

6.2. Illustration de l'espace de coworking de Créalys géré par le Bep









FICHE PROJET N°12

INTITULE DU PROJET :	LOT :
MISE EN PLACE D'UN RESEAU DES ASSOCIATIONS ET ORGANISATION D'UNE JOURNEE ANNUELLE DE RENCONTRE	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste en la création d'un réseau des associations dans le but de les fédérer et de faciliter les échanges (d'informations, de matériel, de moyens humains,…) et les collaborations (notamment l'organisation d'activités communes, des promotions communes,…). Cette mise en réseau permettra de faciliter le travail des associations au service des citoyens, notamment par la réalisation d'économies d'échelle. Ce réseau deviendra aussi un vecteur important de diffusion de l'information communale, dans l'esprit du fil rouge de ce PCDR.

Une première étape : la mise en place d'une journée des associations

La première étape de ce projet consiste à organiser une "journée des associations", conviviale et festive. L'objectif est triple :

1) "Accrocher" les associations locales et susciter leur adhésion à l'idée de réseau.

2) Se présenter les unes aux autres ainsi qu'aux différents services communaux et paracommunaux pour apprendre à mieux se connaître.

3) Présenter leurs activités aux habitants de la commune et des communes voisines.

L'ensemble des associations locales sera invité à y participer et à y tenir un stand (seul ou partagé avec une autre association). Il s'agit des associations culturelles, caritatives, sportives, touristiques, des comités de village ou de quartier, des mouvements de jeunesse, des comités de jumelage, des 3x20, de l'accueil extrascolaire et des comités de parents, des écoles de devoirs, etc.

La fréquence de cette journée sera annuelle, si possible en début d'année scolaire afin de permettre aux futurs adhérents de s'inscrire ou de se renseigner sur les dates des séances d'essai avant le début de la "saison", des "cours", des "rencontres",...

Actuellement, 3 services sont en charge de coordonner une bonne part des associations présentes sur le territoire communal. Il s'agit

- du service "Communication-Tourisme-Culture"
- de la RCA (Régie Communale Autonome des sports de Hamois)
- de la coordinatrice de l'Accueil Temps Libre de Hamois

Chacun de ces services gère les infrastructures, coordonne et promeut les activités dont ils sont en charge. La journée des associations résultera d'une mise en commun des compétences de ces 3 services. A terme, l'idée est que le réseau soit co-organisateur de « sa » journée annuelle.

Concrètement :

La matinée sera consacrée à la création de liens et d'échanges entre les différents groupements mais aussi avec les mandataires, les services communaux et para-communaux en contact avec eux tout au long de l'année. Grâce à cette aide à la communication, une série d'informations pourront être récoltées et servir de base à la structuration permanente du réseau, comme par exemple :

- les dates des manifestations organisées par chacun, dates qui permettront de créer un calendrier commun complet et rechercher des solutions, de manière concertée, aux juxtapositions de dates.
- le matériel dont chacun dispose pour d'éventuels prêts entre groupements (chapiteau avec sa taille, sono, samovar,...)
- les moyens humains dont disposent parfois les mouvements de jeunesse et les clubs sportifs (aide pour servir lors d'un souper, pour monter un chapiteau,...)
- les demandes de renseignements utiles au bon fonctionnement des associations. Soit les réponses aux questions pourront directement venir de membres d'autres groupements, soit des formations pourront être organisées (ex : BEPS, comptabilité, lois sur les ASBL,...).

Pour ce faire, des formulaires seront distribués ou une enquête sera réalisée auprès de chaque "exposant" et des échanges directs (style speed-meeting) seront organisés.

L'après-midi sera consacrée au public. Des animations et des démonstrations seront organisées pour attirer un public aussi varié que possible. Les enfants et les nouveaux habitants seront particulièrement ciblés et mis à l'honneur. Un concours « à la découverte des associations locales » (avec à la clef un lot de valeur) sera organisé afin d'attirer un maximum de personnes.

Seconde étape du projet : la mise en réseau des associations

La mise en réseau a pour but de

1. renforcer et développer les synergies entre les associations. Concrètement, il s'agira

- d'organiser des rencontres annuelles entre les associations. Celles-ci doivent être l'occasion, pour chacune d'entre elles, de :
  - définir une stratégie commune ;
  - présenter les besoins en matériel attendus pour l'année et identifier les échanges potentiels entre associations (cf. ci-après) ;
  - présenter les moyens humains dont elles disposent (par exemple : mouvements de jeunesse)
  - définir l'utilisation des différentes salles;
  - définir le calendrier des manifestations pour éviter, si possible, que deux d'entre elles soient organisées les(s) même(s) jour(s).
- de créer un système d'échanges de matériel entre les associations. Les différentes structures possèdent chacune du matériel spécifique qui pourrait être mis en commun, ce qui

leur permettrait de bénéficier, occasionnellement ou régulièrement, de matériel plus varié. En plus de faciliter les échanges, ce système permettra aux associations de réaliser des économies et améliorera leurs capacités à investir dans du nouveau matériel. Celui-ci sera, à son tour, intégré dans le système, permettant d'augmenter le matériel disponible.

2. Renforcer et développer le vivre-ensemble entre les associations et les habitants. Il s'agira
- d'organiser, chaque année, une journée des associations (Voir ci-dessus)
- Optimiser l'utilisation du système IMIO déjà en place pour informer la population, par exemple intégrer :
  - Le répertoire de toutes les associations de la commune ;
  - La description succincte de l'activité de chacune d'entre elles ;
  - Les coordonnées de la personne de contact ;
  - Un outil agenda très performant permettant de regrouper, pour l'ensemble des associations, les différents événements : répétitions, spectacles, dîners, entraînements, matches, etc.
- Publier le calendrier des manifestations sur le portail IMIO (cf. point précédent).

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 2.2 Renforcer les synergies en matière d'accueil extrascolaire, de manière à maintenir une offre globale cohérente.

→ 2.5 Soutenir le développement des associations par :

- La mise en œuvre d'infrastructures adaptées,
- La création et l'amélioration de la communication et de la coordination des associations entre elles et avec la Commune

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet répond directement au fil rouge de la stratégie "vers une meilleure coopération de tous les acteurs du territoire". En effet, cette journée des associations et in fine cette mise en réseau des associations locales va permettre

- de renforcer l'information, l'intégration et la mobilisation citoyenne
- de continuer à développer des outils d'information et de mobilisation performants
- de développer des partenariats entre les acteurs du territoire

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

La commune compte un tissu associatif riche et diversifié auquel les habitants sont très attachés. Un questionnaire réalisé en 2012 dans le cadre de l'ODR a pointé une série de difficultés rencontrées par les responsables de ces associations : manque de moyens, manque de plus en plus important de bénévoles, difficultés de se faire connaître,… A terme, ces difficultés pourraient entraîner la

disparition de certaines associations, faute de moyens ou de relève puisque les cadres sont souvent âgés et impliqués dans plusieurs associations. Ce projet s'inscrit donc comme une piste de réponses aux besoins et attentes des associations.

Ce projet permettra donc :

- aux diverses associations de se rencontrer et d'échanger des savoirs et des expériences et ainsi pourra se mettre en place un véritable réseau des associations.
- à la commune de récolter un maximum d'informations afin d'encore améliorer la coordination et l'aide aux associations (information, organisation de formations,...).
- une actualisation et un enrichissement du site internet et du guide pratique "Vivre à Hamois" datant de 2012
- une optimalisation du portail dynamique de la vie associative où les habitants trouveront un maximum d'informations sur les associations de leur commune (système IMIO).
- la réalisation d'un calendrier "exhaustif" des manifestations qui permettra quant à lui d'informer non seulement les habitants en vue d'une éventuelle participation aux activités mais également les associations qui pourront organiser leurs activités en toute connaissance de cause (surtout les nouvelles car les dates de celles qui existent déjà sont en général bien ancrées dans les habitudes).
- la rédaction d'une liste des moyens matériels et humains dont disposent les uns et les autres, liste qui permettra d'éventuels prêts, locations ou échanges de services sans devoir chercher trop loin.
- aux visiteurs (lors de la journée des associations ou sur le portail dynamique) de découvrir l'existence de certaines activités, de s'informer sur les prix, les horaires, les lieux,... de montrer à leurs enfants en quoi consiste tel ou tel loisir (journée des associations)...
- aux nouveaux habitants de mieux connaître leur commune et son tissu associatif. Ce projet constitue donc un levier supplémentaire favorisant leur intégration et la cohésion sociale.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations villageoises
- CLDR
- GT défi 2
- Commune

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Les associations de la commune et l'ensemble de la population.

1.5. LOCALISATION

Journée des associations de préférence dans l'un des Halls omnisports de Natoye ou Hamois

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet

2. GESTION DU PROJET

- Commune
- Province

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Location de matériel Sonorisation, scène, stands...	600 €
Verre de l'amitié	300 €
Communication Flyers, toutes-boîtes, affiches...	500 €
Logistique	200€
TOTAL	**1600 €**

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Commune

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Une journée des associations a déjà été organisée au hall omnisports de Hamois début mai 2012 en partenariat avec la Province de Namur. Une trentaine d'associations y ont participé ainsi que les différents services provinciaux. La manifestation a attiré des habitants de l'entité, les présidents et représentants des associations ainsi que les forces vives communales.

Une journée des associations est prévue début septembre 2015.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Ce projet qui permet une structuration, une valorisation et des synergies au sein du tissu associatif hamoisien et avec la commune est un élément crucial du fil rouge de ce PCDR.

L'organisation de la journée des associations est le point de départ puisqu'elle est conçue pour initier la mise sur pied du réseau.

La journée des associations doit avoir lieu au moment de la rentrée scolaire, c'est-à-dire lorsque parents et enfants réfléchissent aux activités qu'ils feront durant l'année.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot1 2016 → 2018
Evénement annuel qui débutera en 2015

4.4. TÂCHES À RÉALISER

Actualisation et enrichissement du site internet, réalisation du calendrier des manifestations, rédaction de la liste des moyens humains et matériels à disposition des associations.

Poursuivre l'organisation de la journée des associations 2015 et recommencer chaque année.

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

La dimension sociale est la plus importante. Le projet a pour but de favoriser la connaissance et donc l'intégration de l'ensemble des habitants dans le tissu associatif local. Ce qui favorisera également leur épanouissement par leur participation à la vie villageoise/communale.

Des liens vont également se créer entre membres de différentes associations.

- Au niveau économique :

L'échange entre les membres des différentes associations leur permettra de profiter de l'expérience de certains dans les domaines de la gestion et de la comptabilité. Des échanges de moyens humains et matériel pourront également réduire les dépenses pour certains d'entre eux.

- Au niveau environnemental :

Certaines associations ont une mission environnementale et pourront partager leur savoir lors de la journée des associations, avec les autres comités comme avec les visiteurs.

C'est également l'occasion de faire connaître certaines avancées en la matière au niveau de la gestion des déchets lors de manifestations par exemple.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI

Non

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Fréquentation de la journée des associations : nombre d'associations présentes
  → Source des données : Commune
  → Cible à atteindre : 50 associations

- Fréquentation de la journée des associations : nombre de visiteurs
  → Source des données : Commune
- Niveau de satisfaction des associations
  → Source des données : Commune (enquête)
- Niveau de satisfaction des habitants
  → Source des données : Commune (enquête)
- Nombre d'associations adhérents au réseau
  → Source des données : Commune
  → Cible à atteindre : 50 associations

6. ANNEXE(S)

Photos de la journée des associations de 2012









FICHE PROJET N°13

INTITULE DU PROJET :	LOT :
MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME INTERSERVICES DE REFLEXION ET DE COORDINATION « DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE »	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Composée de membres du personnel des différents services communaux et para-communaux, cette plate-forme aura pour double objectif :

1. De mobiliser les services communaux et para-communaux autour de la stratégie communale « PCDR/Agenda 21 local » et de favoriser la transversalité des différents services concernés, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des projets et actions du « PCDR/Agenda 21 local ».
2. D'insuffler au cœur de l'administration communale une culture quotidienne du développement durable afin que chaque membre du personnel adopte un changement progressif de comportements et d'automatismes de fonctionnement, marquant une attention permanente aux impacts engendrés, avec des mesures pour tenter de réduire les impacts négatifs et amplifier les impacts positifs de ses activités.

Ses principales missions seront donc :

- De mobiliser le Directeur général et les services autour de la mise en œuvre de la stratégie communale « PCDR/Agenda 21 local »
- D'établir des liens entre la stratégie globale « PCDR/Agenda 21 local » et les différentes politiques sectorielles communales, visant à donner au « PCDR/Agenda 21 local » sa pleine mesure d'outil fédérateur des différentes politiques sectorielles communales. Elle constituera de ce fait un outil bien approprié pour évaluer la mise en œuvre du PCDR.
- D'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions pour la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement quotidien des services communaux. Seront notamment abordés : les achats et consommations responsables, la gestion des déchets, les économies d'énergie, l'utilisation rationnelle de l'eau, la mobilité du personnel, l'alimentation durable des collectivités, la santé et la prévention, la communication,…

Cette plate-forme se verra aussi confier la mission de communiquer vers la population via les différents outils disponibles (bulletin communal, site internet, médias, réunions publiques,…), afin de donner l'exemple de bonnes pratiques, ce qui facilitera l'adoption par les habitants de tous âges de comportements plus responsables.

Cette sensibilisation pourra se faire en lien avec les actions de communication vers la population telles qu'envisagées dans le projet n°6 : Mise en œuvre d'une politique communale de l'environnement et de l'énergie.

Elle agira comme levier pour mener des actions d'éducation permanente, comme par exemple au travers d'actions « grand public » visant la promotion du développement durable.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques.

→ 3.2 Sensibiliser les habitants à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti, culturel ou naturel :

- Renforcer le rôle de moteur de la commune en matière de protection et de valorisation du Patrimoine,
- Encourager la participation des Hamoisiens dans la protection et la valorisation du Patrimoine.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Cette plate-forme interservices constitue le moyen idéal de mettre en œuvre le fil rouge de la stratégie de ce PCDR puisqu'elle constituera un outil de communication et de coordination au sein des services communaux.

Sa mise en œuvre permettra par ailleurs d'assurer une communication plus efficace et plus structurée vers le citoyen.

Des informations régulières sur l'avancée des réflexions et réalisations de la plate-forme seront données à la CLDR.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Depuis son entrée en fonction le 3 décembre 2012, le Directeur général procède à une réorganisation des tâches et des fonctions au sein des différents services de l'administration communale. L'objectif étant une meilleure efficience. Ce travail est toujours en cours mais désormais suffisamment avancé que pour permettre d'aller plus loin dans le travail collectif.

Une démarche nécessaire de collaboration entre les services

Cette démarche doit permettre de formaliser le décloisonnement des services, en les regroupant autour d'un projet fédérateur et en favorisant les collaborations et les échanges d'information.

La réduction de l'empreinte écologique des services communaux et para-communaux

La plateforme interservices sera constituée de personnes motivées pour mettre en place des actions luttant contre toute forme de gaspillage avec comme fil rouge la diminution de l'empreinte écologique (diminution du rejet de CO_2) de la commune dans le cadre de ses activités.

Des économies évidentes

Cette démarche permettra de faire des économies évidentes, à court, moyen et long terme, et donc de limiter les dépenses publiques liées au fonctionnement des services (matériel, mobilité et énergie). L'argent ainsi économisé sera réinvesti dans des projets de développement durable.

Un rôle d'exemple

Par la mise en œuvre d'une bonne communication autour des pratiques mises en place, l'administration communale renforcera son rôle d'exemple vis-à-vis du citoyen, ce qui devrait concourir à la propagation de l'adoption de comportements plus responsables, tant auprès des enfants dans le cadre scolaire, que des adultes dans le cadre professionnel ou privé.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Les services communaux compétents
- Le Directeur général
- Le Collège communal

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Les services communaux compétents
- Le personnel para communal
- Le Directeur général
- A terme, les directeurs d'école

1.5. LOCALISATION

Sans objet

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet

2. GESTION DU PROJET

- Le Directeur Général et les membres de la plateforme
- Le Directeur Général
- La FRW, qui animera cette plateforme

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Le projet fonctionnera sans budget spécifique avec pour devise de « faire mieux avec moins de moyens ».

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Sans objet

3.3. ESTIMATION DES MOYENS HUMAINS NÉCESSAIRES

Aucun moyen humain complémentaire ne sera engagé mais il sera permis au personnel communal de participer aux quatre réunions annuelles de la plateforme.

La FRW, dans le cadre de sa mission d'accompagnement, animera la plateforme et en assurera le secrétariat.

3.4. MATÉRIEL ET AUTRES RESSOURCES NÉCESSAIRES

Sans objet

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Réalisation d'un questionnaire au sein des services communaux et para-communaux visant l'identification des bonnes pratiques déjà en application mais aussi le recensement d'une série d'actions qui pourraient être mises en œuvre. Les conclusions ont été présentées.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

La finalisation de la réorganisation des services communaux doit être suffisamment avancée.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 1 : 2016 → 2018

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Elaboration d'un état des lieux aussi complet que possible de l'impact environnemental du fonctionnement des services communaux.
- Identification des personnes qui composeront la plateforme.
- Mise en place de la plateforme
- Elaboration d'un programme d'actions annuel
- Réalisation des premières actions visant à réduire l'empreinte écologique du fonctionnement des services

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

La mise en place de cette plateforme va créer du lien entre les membres des services communaux et paracommunaux (y compris des liaisons Commune et CPAS) entraînant ainsi une dynamique positive qui renforcera la qualité de la mission de service public aux citoyens. Chaque membre de l'administration communale sera plus sensibilisé aux besoins et attentes de chaque citoyen et en particulier des plus fragiles : PMR, Personnes handicapées, faibles revenus,….

- Au niveau économique :

La plateforme interservices, par les actions qu'elle va mettre en place, va permettre la réduction des coûts de fonctionnement des services communaux, que ce soit aux niveaux des consommations de mazout (de chauffage et de roulage), d'eau, d'électricité, de papier, de petit matériel de bureau,… Dans les consommations de boissons et de nourriture, une approche plus locale sera également envisagée.

- Au niveau environnemental :

Les actions mises en œuvre auront des effets bénéfiques au niveau environnemental : réduction des consommations énergétiques et donc réduction des émissions de CO2, utilisation de matériel respectueux, pratiques environnementales modernes. C'est l'ensemble de l'empreinte écologique des services communaux qui sera revue à la baisse.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Aucune création d'emploi envisagée

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

Indicateurs de résultat du projet

- Le nombre de réunions annuelles
  → Source des données : La FRW et le Directeur Général
  → Cible à atteindre : 4 chaque année
- Le nombre d'actions mises en place favorisant une réduction de l'empreinte énergétique
  → Source des données : La plateforme elle-même avec un soutien du Directeur Général
  → Cible à atteindre : 2 actions chaque année
- Le nombre d'actions de communication menées à destination de la population
  → Source des données : La plateforme elle-même avec un soutien du Directeur Général
  → Cible à atteindre : 2 actions chaque année
- La réduction des frais de fonctionnement des services communaux
  → Source des données : Le Directeur Général et le Directeur financier

6. ANNEXE(S)

FICHE PROJET N°14

INTITULE DU PROJET :	LOT :
ESPLANADE DES QUATRE VENTS : AMENAGEMENTS DE LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS ET SERVICES LIES	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Dans le souci de renforcer les solidarités locales, le souhait est de construire ou d'aménager des logements plus spécifiques pour les jeunes ménages, pour les familles monoparentales, pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite en développant des projets de logements intergénérationnels ce qui permettra ainsi de garantir une certaine mixité de la population au sein des villages, tout en encourageant et en facilitant les interactions entre les jeunes, les familles et les personnes âgées/PMR, notamment, l'échange de services. Il s'agit donc d'un projet plus global qu'une simple cohabitation.

Ce projet consiste en la reconversion d'une ancienne école désaffectée en logements intergénérationnels. Suivant le diagnostic de l'état général des bâtiments, on optera soit pour une démolition et reconstruction, soit pour un désamiantage en vue du réaménagement en logements.

Le projet devra prévoir d'accorder une attention toute particulière au bilan énergétique des bâtiments. Cette attention s'inscrit dans un effort général d'économie d'énergie de la part de la commune.

Le projet devra bénéficier d'une certaine flexibilité quant à son aménagement afin de permettre des adaptations ultérieures en autorisant la réunion ou la séparation aisées des modules d'habitation.

L'auteur du projet veillera à la bonne intégration architecturale et urbanistique des constructions au bâti existant afin de les insérer au mieux dans le village.

Des critères objectifs d'attribution des logements et une méthodologie transparente devront être définis.

Ce site sera composé de :

→ Logements intergénérationnels destinés :

- aux aînés par des biens locatifs loués par le CPAS,
- aux jeunes couples par des biens locatifs,
- aux familles monoparentales par des biens locatifs privés ou loués par le CPAS,
- à l'acquisition.

→ L'espace communautaire qui se composera de :

- Une petite salle de sport pour des activités telles que des cours de danse, activité paras-colaire, des cours de gym pour les aînés, ...
- Une salle polyvalente qui pourra recevoir différentes activités destinées tant aux aînés qu'aux plus jeunes, et des activités communes aux différents habitants du site.
- D'un espace co-accueillantes (cf. projet n° 3),
- D'un espace de convivialité extérieur, aménagé avec du mobilier urbain et des jeux pour les enfants. Cet espace combinera des zones calmes qui faciliteront les échanges entres les différents utilisateurs et des aires récréatives pour la joie et le bonheur des enfants.
- D'un espace parking (lien avec le hall de sports pour offrir un espace de parking supplémentaire)

Ce projet aura donc pour fonction de :

- Augmenter au maximum l'offre de logements locatifs à loyer modéré,
- Promouvoir la solidarité et les échanges entre générations,
- Assurer la diversité sociale,
- Favoriser la cohésion sociale,
- Retarder ou éviter la solution de maison de retraite pour les aînés, chère pour la collectivité et souvent peu souhaitée par les personnes,
- Faciliter la vie des jeunes ménages et des familles monoparentales.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 2.3 Impulser une politique communale en adéquation avec les besoins liés au vieillissement de la population

→ 2.4 Générer une politique du logement adaptée à la demande des jeunes, aînés et/ou personnes précarisées

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

→ 3.3 Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Le but premier du logement intergénérationnel est la coopération entre des personnes d'âges différents. Cette étude devra être menée en collaboration avec le CPAS, CCA, Les Arsouilles, la Commune et les riverains du site.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Malgré des expériences positives (maisons individuelles pour personnes âgées du CPAS à Hamois), il manque à Hamois des logements adaptés aux besoins des publics précarisés, des jeunes ménages et des aînés qui souhaitent rester à Hamois. De nombreuses personnes quittent donc Hamois pour s'installer dans d'autres communes alors que les services et les commerces présents dans l'entité sont suffisamment présents pour qu'ils puissent rester.

Le but des logements est également de faire face au vieillissement de la population en luttant contre l'isolement social et en maintenant ou en améliorant l'autonomie des aînés et des PMR.

En milieu rural, la pratique intensive du lotissement (avec arrivée au même moment de populations d'âges homogènes) aggrave le phénomène des barrières entre les générations et crée des ghettos où les générations ne se côtoient plus. La vie sociale s'appauvrit, l'expérience des aînés ne se transmet plus aux jeunes, la mémoire collective s'éteint et la qualité de vie s'amenuise puisque les services ne peuvent plus être échangés.

Ce projet permettra, sans les contraintes et la promiscuité, la reconstitution des familles élargies d'antan qui faisaient vivre sous le même toit au moins trois générations. De cette manière, les personnes âgées gardent une semi autonomie beaucoup plus longtemps que si elles restaient isolées... et les jeunes ménages professionnellement actifs, souvent débordés, profitent des menus services qui allègent leur quotidien.

Ce projet répond à une réelle demande de la part des jeunes de l'entité (25-30 ans), ainsi que des familles monoparentales, qui doivent souvent quitter la commune d'Hamois par manque de biens locatifs, Il en va de même pour les personnes âgées qui ne trouvent pas de logements adaptés à leurs besoins.

Au vu du contexte démographique de la commune, la création de l'espace pour co-accueillante répondra en partie au besoin important de la commune dans ce secteur. De plus il se trouvera à proximité de l'école, ce qui est un plus pour les parents qui doivent rechercher les enfants dans les deux implantations.

La petite salle de sports et la salle polyvalente permettront un accueil extrascolaire et répondra donc à la demande des habitants. On pourra également envisager, par une collaboration entre l'asbl "Les Arsouilles" et le Conseil Consultatif des Aînés, l'organisation d'activités communes aux aînés et aux plus jeunes (cours de cuisine, lecture de contes et d'histoire, "Papys et Mamys conteurs"...) ce qui renforcera les liens intergénérationnels.

Ce projet permettra également la réhabilitation d'un site inoccupé et à l'abandon, qui à plus ou moins court terme deviendra un espace insalubre et insécurisé et nuira donc à l'image de la commune et en particulier du quartier.

A proximité du site, on retrouve une superette, une boulangerie, et l'école fondamentale est facilement accessible. Le hall sportif est également tout proche et la commune envisage l'acquisition

d'une bande de terrain à l'arrière des habitations séparant le site "Esplanade des Quatre Vents" du hall sportif, ce qui rendrait son accès encore plus aisé et plus sécurisé.

Ce projet viendra compléter l'offre de logements prévue dans le projet d'aménagement de la ZACC de la Gozée qui comprend de l'habitat collectif (5 ensembles de 8 à 10 logements) et de l'habitat individuel (environs 130 logements).

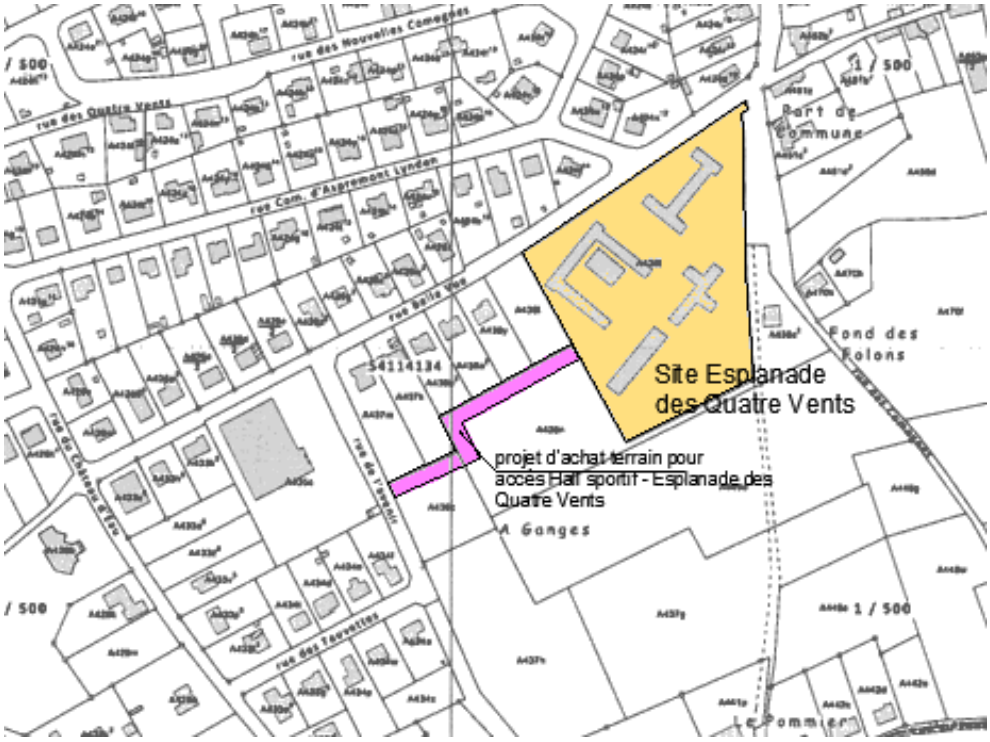
1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Administration communale
- Consultations villageoises
- Co-accueillantes
- CPAS
- CLDR

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

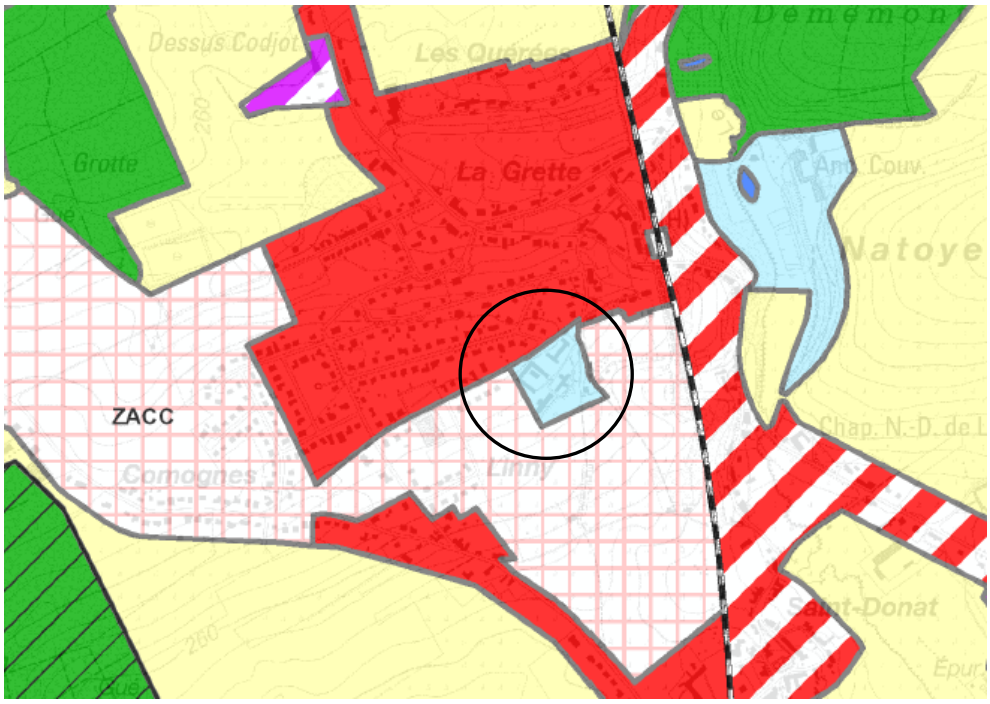
- Personnes âgées
- Jeunes
- Personnes précarisées
- Co-accueillantes

1.5. LOCALISATION



Rue de Belle Vue, 1 5360 Natoye (Commune de Hamois 6ème division section A 438L)

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Site situé en zone d'équipements communautaires et de services publics.

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Bien communal

2. GESTION DU PROJET

- Commune
- Les Arsouille/ONE
- CPAS
- CCA
- Foyer Cinacien
- SWL

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

80%Développement rural – 20% Commune

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Acquisition du site par la commune

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

La constante augmentation de la problématique du logement des aînés et des jeunes ménages.
Le site est actuellement à l'abandon, la détérioration des bâtiments s'accentue avec le temps, et dans le cas d'une rénovation ce facteur est primordial.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2019 → 2022

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Changement d'affectation de la zone au plan de secteur (voir l'Urbanisme)
- Appel d'offre
- Choix de l'auteur de projet
- Etude du projet par l'auteur
- Adjudication des travaux
- Réalisation des travaux

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Réponse à des besoins en logements locatifs à prix modérés, adaptés aux aînés
Adéquation de l'offre aux caractéristiques et à l'évolution démographique du territoire
Soutien à la mixité sociale dont l'intergénérationnel.

- Au niveau économique :

Soutien des emplois existants au niveau des entreprises désignées,
Maintien et accroissement de la population résidente en support au tissu économique local (commerces, services, Horeca, ...)

- Au niveau environnemental :

Amélioration notoire du cadre de vie des habitants par l'élimination d'un "futur" chancre,
Impact environnemental réduit grâce aux mesures en termes de performances énergétiques des bâtiments (assez basse).

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

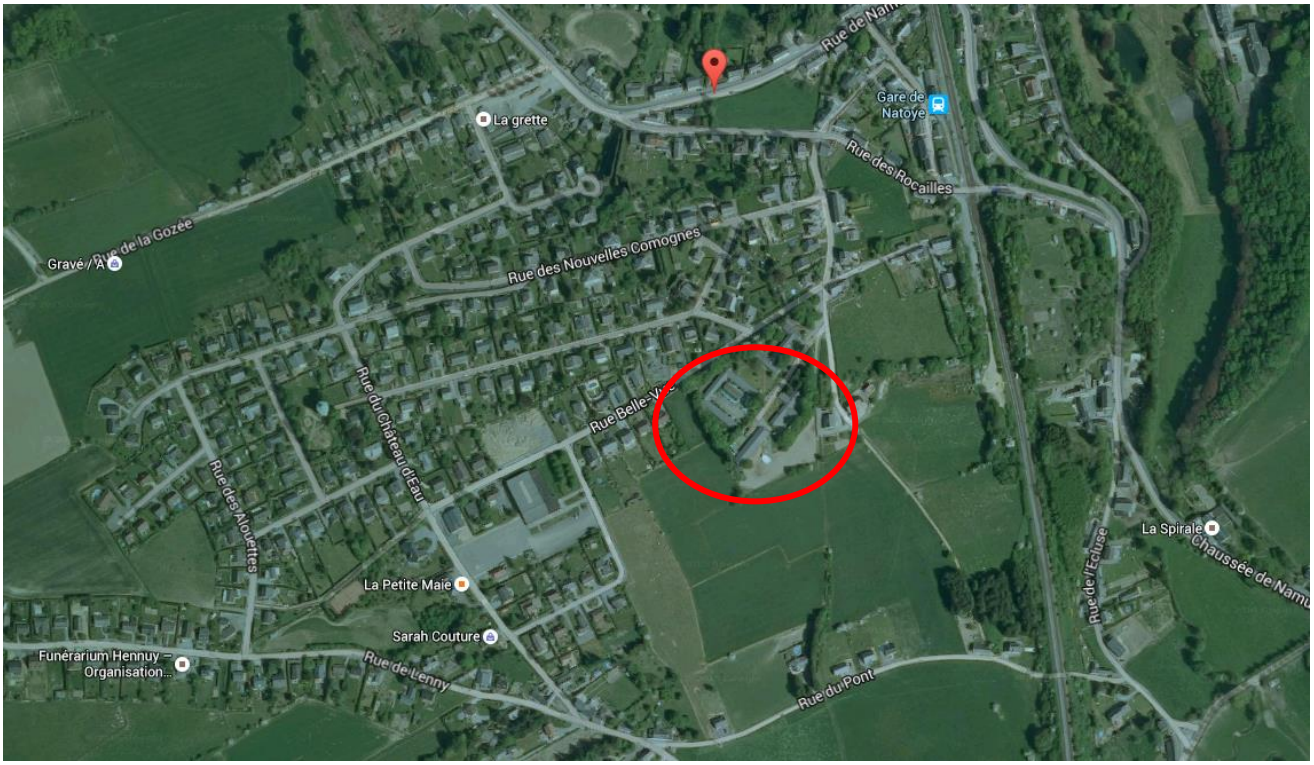
Emplois générés lors de l'étude du projet et de la réalisation des travaux.
Emplois générés grâce à la mise à disposition du local pour co-accueillantes
Emplois liés à l'entretien et la maintenance du site.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Nombre de personnes logées sur le site
  → Source des données : CPAS
- Nombre d'enfants inscrits chez les co-accueillantes
  → Source des données : Les Arsouilles
- Nombre d'activités intergénérationnelles
  → Source des données : CPAS, Les Arsouilles, CLDR, école de Natoye
  → Cible à atteindre : 4 par an
- Fréquentation de la salle de sport
  → Source des données : Commune
- Fréquentation de la salle polyvalente
  → Source des données : Commune

6. ANNEXE(S)

Quelques photos du site et localisation













FICHE PROJET N°15

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES DES ECOLES DE NATOYE ET DE HAMOIS	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet vise l'amélioration des infrastructures scolaires de Natoye et de Hamois qui sont, actuellement, inadaptées pour la première et insuffisantes pour la seconde.

Pour l'implantation de Natoye :

Il s'agit de remplacer les infrastructures actuelles inadaptées, à savoir :

- les locaux vétustes de l'école maternelle située rue du Château d'eau (Place de la Grette) et donc en dehors de l'implantation principale;
- le module installé sur le site de la chaussée de Namur,

par un nouveau bâtiment.

Les classes concernées seront transférées dans ce nouveau bâtiment qui comprendra :

- 5 classes,
- des sanitaires,
- une salle polyvalente.

Il sera construit Chaussée de Namur, sur le site de l'implantation principale de l'école de Natoye.

Pour l'implantation de Hamois :

Suite à l'augmentation de la population scolaire, l'école souffre d'un manque de locaux évident.

Une première solution est d'occuper deux locaux situés au rez-de-chaussée de l'ancienne gendarmerie qui seront aménagés pour recevoir les élèves (2015-2016). Au vu de l'évolution du nombre d'élèves, il faudra trouver une autre solution sur le site actuel ou à proximité.

Les aménagements des deux écoles seront conformes aux normes de la FWB. Ces bâtiments seront de type basse énergie, et favoriseront une utilisation rationnelle de l'énergie (PEB et URE).

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 2.2 Renforcer les synergies en matière d'accueil extrascolaire, de manière à maintenir une offre globale cohérente.

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

→ 3.3 Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est important dans le cadre du fil rouge de ce PCDR. En effet, l'école est un des vecteurs d'intégration à la vie communale. Offrir un service de qualité et répondre aux attentes des habitants dans ces matières, c'est garantir un renforcement de l'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale. La communication et l'information seront essentielles.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Natoye : Cette école dispose de locaux vétustes et non adaptés (module). De plus, cet établissement comportent 2 implantations différentes, ce qui pose problème d'un point de vue pratique tant pour l'école que pour les parents : les classes de pré et 1ères maternelles sont en effet implantées en dehors du site principal de la chaussée de Namur, rue du Château d'eau n°3.

Quand on regarde les chiffres de population et de population scolaire, l'augmentation pour ce village n'est pas significative. Cependant, les modules sont déjà nécessaires à l'heure actuelle, et, si de nouveaux logements sont prévus, la population augmentera et la population scolaire aussi, donc ces infrastructures inadaptées seront toujours nécessaires. Leur remplacement est donc inévitable.

Hamois : L'augmentation significative de la population scolaire et le manque de locaux liés expliquent le souhait de la commune d'augmenter la capacité actuelle de l'école de Hamois. Même si ce manque de locaux sera partiellement comblé avec la fin des travaux à la barrière d'Hubinne (ancienne gendarmerie), cette solution reste provisoire. La construction ou l'aménagement de nouvelles classes est donc également nécessaire dans le cas de l'école de Hamois.

Le confort des enfants à l'école est une priorité pour la commune de Hamois. Le but de cette fiche est donc d'améliorer les conditions de vie et de travail des élèves lorsqu'ils sont dans leur établissement scolaire.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Commune
- Consultations villageoises

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Enfants,
- Enseignants,
- Parents

1.5. LOCALISATION

Ecole de Natoye : Chaussée de Namur à Natoye

Ecole de Hamois : Rue d'Hubinne, 1a à Hamois

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

L'école de Natoye est située en zone agricole et en zone d'habitat à caractère rural

L'école de Hamois est située en zone d'équipements communautaires et de services publics.

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Biens communaux

2. GESTION DU PROJET

- Commune
- FWB

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Commune

FWB

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Une étude similaire à celle souhaitée pour Natoye a déjà été réalisée pour l'agrandissement de l'école d'Achet.

Dans le cas de Hamois, une première solution consiste à occuper deux locaux situés au rez-de-chaussée de l'ancienne gendarmerie qui seront aménagés pour recevoir les élèves (2015-2016).

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Le niveau d'inconfort subi par les enfants est un facteur important à prendre en compte pour déterminer l'urgence de ce projet. Et ce, qu'il s'agisse d'un manque de place ou de l'état vétuste des locaux actuels.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2019 →- 2022

4.4. TÂCHES À RÉALISER

Hamois :

- localisation de l'extension

Hamois/Natoye :

- appel d'offre
- choix de l'auteur de projet
- étude du projet par l'auteur
- adjudication des travaux
- réalisation des travaux

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Le fait d'avoir la possibilité d'inscrire un enfant à l'école dans son village permet la création de liens entre les enfants et/ou parents de ce village ou de l'ensemble de l'entité.
De même, l'intégration des nouveaux habitants de la commune est souvent favorisée lorsque les enfants fréquentent une école de l'entité.
En outre, le bien-être des enfants et des enseignants est l'objectif premier des améliorations souhaitées dans le présent projet.

- Au niveau économique :

La possibilité d'ouvrir de nouvelles classes à Hamois pourrait se traduire par l'engagement de nouveaux enseignants.
Les nouveaux bâtiments seront de type basse énergie, ce qui se occasionnera une diminution des coûts dans ce domaine.

- Au niveau environnemental :

L'optimisation de la conception du bâtiment sera telle que, lors de son utilisation, son impact énergétique sera le moins lourd possible.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

La possibilité d'ouvrir de nouvelles classes à hamois pourrait se traduire par l'engagement de nouveaux enseignants.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Niveau de satisfaction des enseignants
  → Source des données : Commune (Enquête)
- Niveau de satisfaction des enfants et parents
  → Source des données : Commune (Enquête)

6. ANNEXE(S)

Ecole de Hamois :







Ecole de Natoye (rue du Château d'eau) :



Ecole de Natoye (Chaussée de Namur) :





FICHE PROJET N°16

INTITULE DU PROJET :	LOT :
COORDINATION DES ACTIONS ET RENFORCEMENT DES MOYENS EN MATIERE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE LOCAL	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le patrimoine culturel, naturel et bâti présent dans nos villages exerce une réelle fascination sur nos concitoyens pourvu qu'un processus soit mis en place qui attire leur attention sur le caractère précieux et irremplaçable des éléments qui le compose.

Dans le cadre de l'ODR, un Groupe Action Patrimoine a été mis en place.

L'un des objectifs de ce groupe de travail est de concevoir un inventaire le plus exhaustif possible du patrimoine (bâti, naturel, etc.) qui se trouve dans la commune et plus particulièrement sur les itinéraires de balades qui y sont présents.

L'autre objectif est d'éditer pour chaque balade, une fiche/un livret/un carnet de route (à définir) afin d'enrichir les itinéraires d'informations patrimoniales et relatives à la "petite histoire".

Le premier itinéraire choisi et sur lequel le groupe action a déjà commencé à travailler est le tracé "De RAVeL en relais".

Une autre initiative émane de la maison de la Mémoire. Il s'agit d'un folder "Sauvez la mémoire, ne jetez plus rien! C'est votre histoire... C'est notre histoire!". Cette association, dans le cadre de ses recherches historiques recherche

- des objets, vêtements, coiffures, chapeaux...
- outils
- revues, journaux, livres,
- lettres
- carnets de notes, cartes postales, photos,
- actes notariaux,
- ...

En particulier, ils souhaitent retrouver des documents concernant l'histoire des cloches des églises des villages.

D'autres actions peuvent être menées en collaboration avec ces groupes (Maison de la Mémoire et Groupe Action Patrimoine) dans le même but de mettre en valeur le patrimoine et de sensibiliser la population à son importance :

- Création d'un centre d'interprétation de la ruralité condruzienne,
- Formation du personnel communal à l'entretien des éléments du patrimoine, en collaboration avec l'IPW (Institut du Patrimoine Wallon),
- Restauration et valorisation du petit patrimoine populaire (croix, chapelles, potales, calvaires, ponts ...) en lien avec le projet n° 29),
- Mise en place d'une signalétique pour les éléments du patrimoine bâti et naturel (chemins de promenade,…)
- Mise en place d'un GAC (Groupement d'Achats Communs) pour mettre en valeur les produits locaux
- Faire un inventaire en consultant les différentes commissions (Maison de la Mémoire, CCATM, CLDR, Les Aînés,…)
- Mise en place de panneaux d'interprétation sur chaque site patrimonial (histoire, architecture, géologie, nature, ...)

Les éléments à mettre en valeur et/ou à restaurer qui ont été cités lors des réunions organisées dans le cadre de l'ODR sont :

- les fours à Chaux d'Achet et les anciennes carrières,
- la Fontaine à Buse à Natoye,
- le Bocq et les éléments liés :
    - Site du Moulin de Scoville et autres fontaines et abreuvoirs à Mohiville à mettre en valeur (cf. projet n°22)
    - Restauration d'ouvrages d'art
    - Préservation des berges (cf. projet n°4)
    - Créer, mettre en valeur le bois de Cheumont (espace de détente, didactique, panneaux d'interprétation sur le Bocq, créer un trajet entre le moulin et le bois) (cf. projet n°19)

Il s'agira donc d'étendre et coordonner les compétences des organismes existants (Office du Tourisme, Maison de la Mémoire, Groupe Action Patrimoine). Il faudra également se donner les moyens (humains et financiers) de conservation, d'entretien et de valorisation du patrimoine (eau (Bocq), nature, bâti, mode de vie…) afin de le rendre attractif.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel locale

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques.

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

→ 3.2 Sensibiliser les habitants à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti, culturel et naturel :

- Renforcer le rôle moteur de la commune en matière de protection et de valorisation du Patrimoine
- Encourager la participation des Hamoisiens dans la protection et la valorisation du Patrimoine.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Le but de cette fiche est de mettre en commun les savoirs, les connaissances, les richesses des organismes qui œuvrent pour la valorisation et la protection du patrimoine communal mais également les savoirs, connaissances et richesses des habitants afin de les sensibiliser à l'importance de ces innombrables ressources pour qu'ils prennent conscience de la nécessité de les préserver.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

L'entité de Hamois est située dans le vrai Condroz où alternent les crêtes gréseuses est les dépressions creusées dans les calcaires. La grande variété des paysages, ainsi que l'utilisation de matériaux de construction directement issus de la géologie du lieu confèrent au territoire des patrimoines bâti et naturel riches et diversifiés. La présence du Bocq et ses affluents participe au capital de la commune, et particulièrement à sa composante paysagère, tout à fait remarquable. Ces cours d'eau ont fortement influencé l'implantation des villages comme en témoigne la présence de nombreux anciens moulins sur le territoire communal. Le petit patrimoine composé de ponts, fontaines, chapelles et autres potales, et la présence de nombreux arbres et haies remarquables, enrichit également les villages et campagnes.

La population a exprimé son sentiment de fierté et de respect à l'égard du cadre de vie de qualité, agréable et bien préservé, et plus spécialement des ressources offertes par les patrimoines bâti et naturel. Ceux-ci représentent les fondements du potentiel touristique local, mais semblent globalement peu connus par l'ensemble de la population malgré les initiatives prises par l'OCTC et la maison de la Mémoire. L'entretien, la restauration et la mise en valeurs des sites, petits et grands, méritent une attention plus soutenue.

Dans un contexte territorial plus large, signalons que la commune de Hamois compte le site de la Fontaine à Buse à Natoye, classé de grand intérêt biologique et repris dans le périmètre Natura

2000 de la vallée du Bocq. Ce site est malheureusement peu connu de la population. Celle-ci marque globalement peu d'intérêt pour son environnement par manque d'information.

Ce patrimoine constitue un levier pour le développement d'un tourisme ver et diffus, qui est souhaité par la population, notamment comme soutien à l'économie locale. Il constitue un atout économique pour les communautés rurales.

Par patrimoine on peut également vouloir dire « ressources locales » qui en effet pourront également être valorisées grâce à ce projet.

Ce type de mise en valeur sera également une façon de renforcer l'identité locale de la Commune.

Notre patrimoine rural témoigne aujourd'hui encore de l'histoire de nos campagnes. Au-delà des édifices remarquables tels les églises, les châteaux… qui rappellent à chacun la richesse d'un lieu, des éléments plus modestes passent souvent inaperçus tant aux yeux du villageois que des touristes de passage. Ce patrimoine dit de proximité est parfois mis en péril faute d'entretien ou d'attention.

Si sa fonction environnementale du patrimoine est évidente, les fonctions sociale et culturelle assurées par le patrimoine sont vitales pour la société villageoise. Il conserve en effet la mémoire collective et témoigne de mutations du passé. Il joue par là un rôle fondamental de ciment de la communauté rurale. Vu sous cet angle, le patrimoine apparaît comme un levier majeur du développement de nos villages, situé au carrefour du social, du culturel et de l'économique. Le sauvegarder, sans pour autant figer les villages dans le passé ni susciter un repli identitaire, ce n'est donc pas un objectif accessoire, c'est un acte essentiel de bonne gestion publique.

Les différentes réunions citoyennes menées dans le cadre de l'ODR ont démontré l'intérêt manifeste de la population pour une restauration et une mise en valeur de ce patrimoine témoin de l'histoire, des modes de vie, des croyances et des us et coutumes de nos villages. En particulier, la mise en valeur du Bocq est apparue comme une priorité lors de ces consultations.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- CLDR
- Consultations villageoises
- Groupe de travail défi 3
- Commune

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tout public : habitants de la commune et touristes

1.5. LOCALISATION

L'ensemble du territoire communal

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

A vérifier selon de lieu

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Biens communaux ou privés

2. GESTION DU PROJET

- Commune
- Maison de la Mémoire
- MT
- OCTC
- GAL
- Groupe Action Patrimoine

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

- Petit Patrimoine Populaire Wallon
- Commune,
- DGO4,
- Développement Rural,
- Institut du Patrimoine Wallon
- La province

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Travail du Groupe Action Patrimoine (voir description du projet)

Opération de la maison de la mémoire (voir description du projet)

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Mauvais état de certains éléments patrimoniaux.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2019 → 2022
Certaines actions ont et peuvent déjà commencer.

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Répertorier tous les organismes concernés
- Organiser une rencontre entre tous les organismes concernés
- Etablir un plan d'action de protection et de valorisation
- Réaliser les actions de protection et de valorisation

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Le patrimoine constitue un élément essentiel au cadre de vie des habitants, il contribue au maintien de la mémoire collective, au renforcement de l'identité locale de la commune et au sentiment d'appartenance au village. Les collaborations entre les différents acteurs seront propices à la création de liens sociaux.

- Au niveau économique :

La mise en valeur du patrimoine local sera bénéfique au développement du tourisme dans la commune, en particulier au niveau des promenades.

- Au niveau environnemental :

La restauration, la valorisation et la préservation d'élément du patrimoine local aura un impact positif au niveau du cadre de vie des habitants. Les améliorations, entre autres, esthétiques auront également pour effet de générer chez les citoyens et les touristes des comportements plus responsables et respectueux envers leur environnement.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Emplois liés aux travaux de restauration et de valorisation des éléments du patrimoine

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Nombre de nouveaux éléments mis en valeur par an
  → Source des données : Commune, groupe action Patrimoine, Maison de la Mémoire, OCTC
- Nombre d'actions réalisées par an
  → Source des données : Commune, groupe action Patrimoine, Maison de la Mémoire, OCTC
- Taux de fréquentation du centre d'interprétation
  → Source des données : Maison de la Mémoire, OCTC

6. ANNEXE(S)

FICHE PROJET N°17

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMENAGEMENT D'ESPACES DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITE A NATOYE	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet a pour but l'amélioration de l'image globale du village, par son aspect esthétique, son aspect fleuri, et ses espaces de rencontre et de convivialité et satisfaire les besoins des enfants en espaces récréatifs. Actuellement, il existe différents espaces mais ceux-ci ne sont pas aménagés, ils sont pour la plupart minéralisés et peu engageants, les espaces de jeux sont détériorés et peu sécurisés.

Ce projet répondra à l'envie des habitants de se rencontrer dans un cadre arboré et fleuri, renforcera la cohésion sociale, en particulier les relations intergénérationnelles.

Pour ce faire, 5 sites ont été choisis pour créer ces espaces de détente et de rencontre :

A. **Ecole communale (parking)**
B. **Espace multisports du Château d'eau**
C. **Place de la Grette**
D. **Parking église et Maison des jeunes**
E. **Esplanade des Quatre Vents (fiche projet n°14)**

Ces 4 premiers sites pourront être aménagés principalement par catégorie d'âges pour la jeunesse, sans pour autant oublier toutes les autres tranches d'âge de la population. Cette catégorisation permettra de faire circuler les habitants d'un espace de détente à l'autre et ainsi aller à la rencontre d'autres parties du village et de favoriser les échanges entre villageois.

Propositions d'aménagement par zone :

A. Ecole communale (parking)

Cet espace sera essentiellement axé autour des enfants âgés de 6 à 12 ans.

L'école communale voisine, et la zone en retrait de la chaussée, constituent un avantage en termes de sécurité.

Afin d'augmenter le caractère convivial du site on aménagera le site de la sorte :

- Réaménagement du parking,
- Maintien et renforcement de l'espace vert avec l'ajout de quelques plantations et d'arbres,

- Placement de mobiliers urbains.
- Accessibilité à la zone de jeux de l'école communale (en dehors des heures scolaires). La remise en état de cette zone de jeux fera partie de la fiche n°19.

B. <u>Espace multisports du Château d'eau</u>

Cet espace sera essentiellement axé autour des enfants âgés de 0 à 6 ans

On prévoira :

- La rénovation des équipements récréatifs du site du Château d'eau est prévue dans le fiche n°19.
- Afin d'améliorer le caractère convivial du site, on placera du mobilier urbain tel que des bancs, une table de pic-nic, ainsi qu'une poubelle publique.
- Le caractère vert du site sera renforcé par la plantation de différentes espèces indigènes.

C. <u>Place de la Grette</u>

Cet espace sera essentiellement axé autour des enfants âgés de 13 à 17 ans.

L'aménagement de l'espace communal sera composé :

- D'un espace jeu et détente type structure multisports en dur (basket, foot, roller, piste cyclable…)
- D'un espace vert aménagé avec des plantations et des bancs qui constituera un véritable espace intergénérationnel à l'entrée du village.
- D'un espace parking

En termes de sécurité du site et des alentours :

- Aménagement de sécurité pour les enfants,
- Sécurisation du site par des clôtures qui empêcheront l'accès à la plaine aux voitures et motos.
- Dispositif ralentisseur (voir futur lotissement de la Gozée),
- Possibilité éventuelle de réduire la chaussée de Namur,

D. <u>Parking église et Maison des jeunes</u>

Cet espace sera essentiellement axé autour des jeunes âgés de 18 à 24 ans.

- On conservera la maison des jeunes et on repensera l'aménagement du parking afin qu'on puisse y placer un chapiteau en vue de diverses activités, notamment la Kermesse des jeunes de Natoye.
- Plantation de différents arbres et végétation,
- Placement de mobilier urbain

E. <u>Esplanade des Quatre vents (voir projet n°14)</u>

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

→ 3.2 Sensibiliser les habitants à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti, culturel et naturel

- Renforcer le rôle de moteur de la commune en matière de protection et de valorisation du Patrimoine,
- Encourager la participation des Hamoisiens dans la protection et la valorisation du Patrimoine.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est important dans le cadre du fil rouge de ce PCDR. En effet, de tel lieu de rassemblement, de convivialité et d'échanges est un vecteur d'intégration à la vie communale. Offrir une infrastructure adaptée de qualité et répondre aux attentes des habitants dans ces matières, c'est garantir un renforcement de l'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Les espaces publics dans les villages sont peu conviviaux et trop austères malgré un cadre bâti villageois de qualité. L'amélioration du cadre de vie passe aussi par la propreté, l'embellissement et l'entretien, l'aménagement et la valorisation d'espaces publics au cœur des villages, la création d'espaces de jeux pour tous âges, ... Ces infrastructures ont pour objectif de (re)créer du lien social au cœur des villages et de renforcer la dynamique villageoise.

La pyramide des âges de la commune marque l'importance des familles dans le profil sociodémographique de la commune. Les couples avec enfants constituent toujours le profil type des habitants de la commune avec un fort pourcentage de jeunes garçons et filles de moins de 18 ans. Au regard du contexte socio-économique, la commune devrait globalement gagner 60 habitants par an jusqu'en 2025. Or, on a constaté que dans la commune de Hamois, il manque d'aménagements publics de convivialité, notamment pour les jeunes et les enfants. En réaménageant ceux-ci de manière plus conviviale et adaptée à chacun, ils joueront à nouveau leur rôle de lieu de rassemblement et de convivialité et favoriseront l'échange, la cohésion sociale, entre autre les liens intergénérationnels.

Actuellement la plaine de jeux de Natoye est utilisée à un mauvais usage. Elle est délabrée, et occupée par les adolescents le soir (qui y viennent avec motos et voitures). On y a aussi déjà trouvé des seringues, ... la plaine n'est donc pas un endroit sûr pour les enfants et peu vont y jouer. Il est donc primordial de penser au réaménagement de ces différents sites afin qu'ils retrouvent leur fonction d'origine : l'amusement, le bien être et la sécurité des petits et des grands aussi d'ailleurs.

De tels sites favoriseront également l'intégration des nouveaux habitants dans la commune ainsi que la vie de quartier ce qui est important dans un village qui est en train de se transformer en une cité dortoir. Il faut recréer une dynamique villageoise et ces plaines font partie du processus.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Commune et habitants,
- CCATM,
- Comité de quartier,
- Consultations villageoises

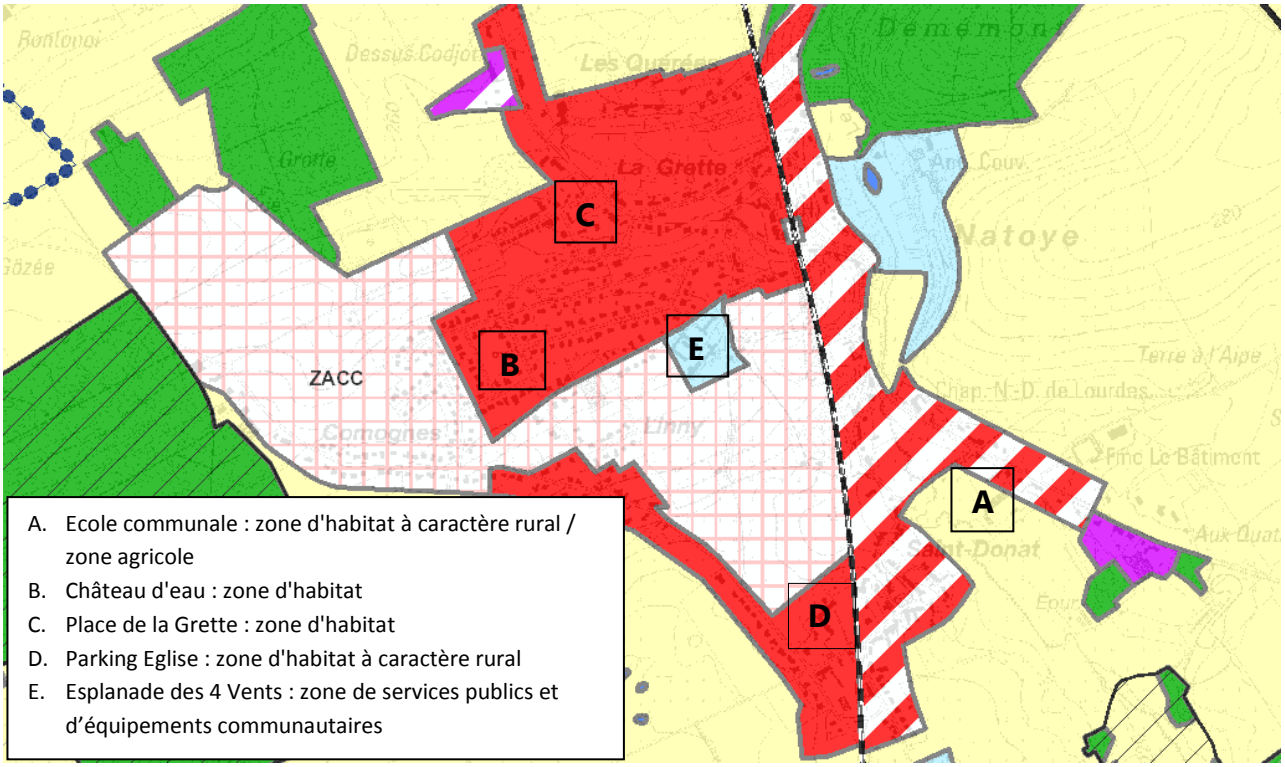
1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Les jeunes et leur famille
- Les aînés,
- Les habitants la commune,
- Les touristes

1.5. LOCALISATION

A. Ecole communale (parking)
B. Espace multisports du Château d'eau
C. Place de la Grette
D. Parking église et Maison des jeunes
E. Esplanade des Quatre Vents (fiche projet n°14)

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR



A. Ecole communale : zone d'habitat à caractère rural / zone agricole
B. Château d'eau : zone d'habitat
C. Place de la Grette : zone d'habitat
D. Parking Eglise : zone d'habitat à caractère rural
E. Esplanade des 4 Vents : zone de services publics et d'équipements communautaires

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Espaces communaux

2. GESTION DU PROJET

- Commune
- SPW
- CGT
- Infrasport

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

- Commune,
- DR,
- Infrasport

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Un état des lieux des plaines de jeux est établi par la commune de manière trimestrielle.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

L'augmentation constante de la population avec un nombre important de famille avec enfants.

L'état des espaces publics qui se détériorent de plus en plus, ...

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2019 → 2022

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre
- Choix de l'auteur de projet
- Etude du projet par l'auteur
- Adjudication des travaux
- Réalisation des travaux

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

En aménageant ces différents espaces de façon agréable et attractive, on favorise les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village.

On favorise aussi l'utilisation de ces zones récréatives et de détente, ce qui est favorable à la santé physique et mentale des utilisateurs.

Maintien et amélioration du cadre de vie des habitants

- Au niveau économique :

Des tels espaces aménagés au centre du village auront comme conséquence d'attirer d'avantage de promeneurs et de touristes.

- Au niveau environnemental :

Embellissement du milieu de vie des riverains

Les plantations plantées sur le site feront partie du maillage écologique et permettront la préservation de la biodiversité.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Emplois générés par l'étude du projet et la réalisation des travaux.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Taux de fréquentation des espaces récréatifs
  → Source des données : Commune (Enquête)
- Niveau de satisfaction des habitants de Natoye
  → Source des données : Commune (Enquête)

6. ANNEXE(S)

A. Natoye (Ecole communale)









B. Natoye Château d'eau (Espace multisports)







C. Natoye Place de la Grette (aménagement du domaine communal)







D. Natoye Parking église (Maison des jeunes)









FICHE PROJET N°18

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMENAGEMENT GLOBAL DU CENTRE DE SCHALTIN	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet a pour but l'amélioration de l'image globale du village, par son aspect esthétique, son aspect fleuri, ses espaces de rencontre et de convivialité, et le renforcement de la sécurité générale. Actuellement il existe différents espaces mais ceux-ci ne sont pas aménagés, ils sont pour la plupart minéralisés et peu engageants, les espaces de jeux sont détériorés et peu sécurisés.

Ce projet répondra à l'envie des habitants de se rencontrer dans un cadre arboré et fleuri, renforcera la cohésion sociale, en particulier les relations intergénérationnelles.

Ce projet comprendra aussi l'étude de la réhabilitation de l'ancien presbytère qui n'est plus occupé actuellement.

Pour ce faire, différents sites à aménager ont été choisi :

A. Aménagement de l'ancien presbytère rue de Champion :

L'ancien presbytère du village est actuellement inoccupé et est en train de se dégrader. A l'arrière de celui-ci se trouve le local et le lieu de stockage du Patro.

On pourra rénover et aménager le bâtiment dans le but d'offrir :

- un local de la jeunesse, du Patro
- un local polyvalent : réunions, lieux d'expositions, ...
- un local co-accueillantes,
- un logement.

B. Aménagement des abords de la maison de village La Schaltinoise (parking) :

La maison villageoise est un lieu de rencontre, un espace de fête, ... qui génère une certaine dynamique dans le village. Afin de sécuriser la circulation aux abords de la salle, on prévoira :

- Mise en place d'un sens unique en vue de sécuriser le carrefour dangereux rue de Frisée/rue du Stade.
- Afin de promouvoir la mobilité douce, on réaffectera et on entretiendra les chemins vicinaux pédestres derrière la salle,

On envisagera également le réaménagement du parking, afin de pouvoir y placer du mobilier urbain et créer une zone verte à l'arrière de la salle.

C. Aménagement du stade Saint Remacle :

L'aménagement du stade devra être étudié en concordance avec l'aménagement de l'ancien presbytère afin d'augmenter l'offre de service à la population, et d'optimaliser son caractère convivial.

Le réaménagement du stade comprendra :

- un parking,
- un espace naturel, didactique,
- un espace couvert barbecue, bancs,
- quelques infrastructures sportives et récréatives : Sport, terrain de jeux, terrain de pétanque, quelques modules de jeux,
- un espace adéquat pour l'organisation des manifestations annuelles (implantation d'un chapiteau),
- Lieu de départ de promenades balisées,…

Il faudra également repenser l'organisation de la circulation aux abords de l'école pour une meilleure mobilité en toute sécurité.

Enfin, une solution devra être apportée afin d'intégrer au mieux les bulles à verre et la cabine électrique qui sont actuellement un coup de poing dans l'esthétique du cœur village.

D. Petits aménagements locaux :

Une étude sera faite quartier par quartier afin de finaliser l'aménagement global du village. Certaines pistes ont déjà été évoquées :

- Potager commun,
- Nouveaux abribus, poteaux catadioptre aux abords des routes,
- Zone cyclable peinte sur la chaussée,
- Végétations : haies ou arbres à planter dans le village,
- Installation de banc sur terrain public et/ou privé,
- ....

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.3 Développer une politique d'aménagement du territoire : Gérer l'occupation parcimonieuse du territoire

→ 2.1 Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance.

→ 2.4 Générer une politique de logement adaptée à la demande des jeunes, aînés et/ou personnes précarisées.

→ 2.5 Soutenir le développement des associations par :

- La mise en œuvre d'infrastructures adaptées,

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises.

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

→ 3.4 Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous :

- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.
- Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est important dans le cadre du fil rouge de ce PCDR. En effet, de tel lieu de rassemblement, de convivialité et d'échanges est un vecteur d'intégration à la vie communale. Offrir une infrastructure adaptée de qualité et répondre aux attentes des habitants dans ces matières, c'est garantir un renforcement de l'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Les espaces publics des cœurs historiques des villages sont généralement austères (prépondérance de l'asphalte) et contraste avec la beauté du patrimoine bâti. Ce projet améliorera l'image globale du cœur du village, par son aspect esthétique, son aspect fleuri, et son espace de rencontre et de convivialité et permettra de renforcer la dynamique villageoise.

Ce projet permettra d'envisager l'aménagement du cœur du village de Schatlin dans sa globalité :

- Aménagement routier : mobilité et sécurité routière, ralentissement de la vitesse des voitures, sécurisation des piétons et des cyclistes, ...
- Aspect esthétique : préservation et mise en valeur du patrimoine,
- Création de lieux de rencontre, de convivialité, de jeux, de loisirs : cohésion sociale, liens intergénérationnels, favorisation des relations entre tous les habitants et lutte contre l'individualisme.
- Favorisation de la cohésion et du dynamisme villageois : entraide, dialogue, contacts, ...
- Aménagement du site de la maison de village : création d'un lieu central du village
- Valorisation des commerces éventuels,
- Maintien du caractère vivant et dynamique du village où se côtoient différentes activités,
- Maintien du caractère rural de l'entité
- Mise en valeur et entretien des chemins vicinaux et sentiers pédestres : favorisation de la mobilité douce et valorisation du patrimoine paysager local
- Local et stockage du matériel du Patro et local de la jeunesse : Soutien à la jeunesse
- Local polyvalent : création d'activités pour les aînés, activités pour les plus jeunes, ...
- Local Co-accueillante : Palier au manque de place pour les co-accueillantes.
- Plantation - espaces verts : maintien et développement de la biodiversité du village.

En réaménageant le cœur du village de Schaltin de manière plus conviviale et adaptée à chacun, il jouera à nouveau son rôle de lieu de rassemblement et de convivialité et favorisera l'échange, la cohésion so-

ciale, entre autre les liens intergénérationnels. Il renforcera aussi le sentiment d'appartenance des habitants au village.

Le projet permettra également aux commerces ambulants de s'y installer (lien avec la fiche 11). Ce type de commerces est de plus en plus présent dans nos villages et remporte généralement un grand succès car il facilite la vie des personnes ayant des problèmes de mobilité, en particulier les personnes âgées (ex. : poissonnerie, légumier, ...) ou celle des travailleurs qui n'ont pas toujours le temps de faire les courses (ex. : camion pizza, burger, ...).

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- CLDR de Schaltin,
- Commune et habitants,
- Comités de quartier,
- Consultations villageoises

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Pour tous : les jeunes et leur famille, les aînés,
- Les touristes

1.5. LOCALISATION



A. Presbytère
B. Stade St Remacle
C. Maison de village La Schaltinoise

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Zone d'habitat à caractère rural.

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Biens communaux,

Fabrique d'Eglise.

2. GESTION DU PROJET

- Commune
- SPW
- CGT
- Infrasport

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

- Commune,
- DR,
- Infrasport.

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Réunion de travail entre membres Schaltinois de la CLDR sur les aménagements souhaités. (janvier 2014)

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Dégradation du Presbytère,

Dans le cadre des futurs aménagements de sécurité routière, il faudra tenir compte des différentes fonctions prévues dans ce projet

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2019→ 2022

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre
- Choix de l'auteur de projet
- Etude du projet par l'auteur en concertation avec les habitants de Schaltin,
- Adjudication des travaux
- Réalisation des travaux

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

En aménageant le cœur du village de façon agréable et attractive, on favorise les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village.

On favorise aussi l'utilisation de ces zones récréatives et de détente, ce qui est favorable à la santé physique et mentale des utilisateurs.

- Au niveau économique :

Un tel espace au centre du village aura comme conséquence d'attirer d'avantage de promeneurs et de touristes.

Accès aux commerces ambulants (cf. projet n°11 : action de soutien à l'économie locale).

- Au niveau environnemental :

Embellissement du milieu de vie des riverains

Les plantations plantées sur le site feront partie du maillage écologique et permettront la préservation de la biodiversité.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Accueillante,

Emplois générés par l'étude et la réalisation des travaux.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Taux de fréquentation des espaces récréatifs
  → Source des données : Commune
- Taux de satisfaction des occupants des locaux aménagés
  → Source des données : Commune
- Niveau de satisfaction des habitants
  → Source des données : Enquête

6. ANNEXE(S)

Vue du centre de Schaltin



A. Presbytère









B. Stade St Remacle







C. Maison de village La Schaltinoise





FICHE PROJET N°19

INTITULE DU PROJET :	LOT :
RENOVATION DES EQUIPEMENTS RECREATIFS DANS TOUS LES VILLAGES	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

La commune de Hamois possède un bon nombre de plaines de jeux et d'espaces récréatifs, qui sont, ou pas encore en état. Nombreux de ces espaces manquent cependant de convivialité et/ou sont peu sécurisés, et sont parfois délaissés par les riverains. Des simples actions peuvent y remédier et permettre leur réappropriation par les plus ou moins jeunes.

Ce projet consistera d'abord à réaliser un état des lieux des équipements existants et déterminer lesquels sont à rénover, remplacer et/ ou déplacer ou encore créer. Ensuite, les différents travaux ainsi déterminés seront mis en œuvre.

Ce projet comporte 2 points :

1) Plaines de jeux et espaces récréatifs:

Actuellement 8 plaines publiques ont été recensées dans la commune, auxquelles on doit ajouter les plaines présentes dans les écoles.

Voici l'état des lieux des différents sites ainsi que les améliorations à y apporter :

a. Achet :

La plaine se situe rue de la Taillette, elle est en bon état, il ne faut rien y faire pour le moment. De plus, un espace de jeux est prévu dans l'aménagement du centre d'Achet (cf projet n°23).

b. Scy :

Il faudra remplacer certains jeux ainsi que repenser le mobilier urbain afin de renforcer le coté convivial du site.

c. Mohiville :

Il existe une étude en cours (subsides Infrasports) pour un projet multisports/sports de rue qui sera repris dans le lot 0. C'est un projet global qui reprendra :

- un espace multisports,
- un espace de convivialité,

- une plaine de jeux existante à rénover entièrement car les jeux sont très vieux. A noter que cette plaine de jeux est aussi fréquentée par l'école qui se situe en face.

d. Haie Jadot :

C'est une toute nouvelle plaine qui ne nécessite aucun aménagement actuellement.

e. Hubinne :

Il est nécessaire de rénover toute la plaine publique car les jeux sont très anciens et disparates. Cette étude est reprise dans le projet n°8.

f. Schaltin :

- Plaine de Frisée : Il s'agit d'un nouvel espace, il n'y a donc rien à faire.
- L'aménagement du stade St Remacle est prévu dans le projet n°18, projet dans lequel est prévu un espace récréatif au niveau du stade.

g. Emptinne :

Actuellement il n'y a pas de lieu de rencontre au centre d'Emptinne, la place du village sert uniquement de parking. Il existe un projet d'aménagement de place (cf projet n°10) mais aucun espace récréatif ou plaine de jeux n'y est prévu. On trouve néanmoins 2 espaces récréatifs dans le village, à savoir

- Plaine d'Emptinne : ce site est étendu sur 1ha de terrain ce qui est très lourd en entretien. Il y a actuellement un terrain de football et une aire multisports, on y trouve également un terrain de pétanque mais qui n'est pas entretenu. Cette plaine, très mal agencée, devra être revue dans sa globalité : tant au niveau de l'aménagement qu'au niveau de son accessibilité (actuellement, il n'y a pas de sentier pour y accéder).
- Cité Vivaise : il y a lieu de remplacer les jeux actuels qui sont détériorés. Vu les dégradations existantes et les actes de vandalisme, le choix des jeux/modules et du mobilier les voudra solides.

h. Natoye :

Le village de Natoye compte actuellement une plaine de jeux :

- Plaine du Château d'eau : il faudra revoir la plaine car certains jeux sont obsolètes.

Cependant, deux projets sont étudiés dans ce PCDR qui reprennent entre autre des espaces récréatifs (cf projets n°14 et 17) :

- une plaine de jeux à l'Esplanade des Quatre Vents (projet n°14)
- un espace multisports à la Grette (projet n°17).

i. Zoning du Biron :

Situé à l'entrée du parc d'activité, rue de la Croix Limont, cet espace comporte une balançoire et quelques bancs. Il est uniquement fréquenté que par les clients de la boulangerie "Délices Boulangerie". A voir donc s'il y a lieu d'y faire quelques aménagements ou pas.

Enfin, il est à noter qu'il faudra améliorer toutes les plaines de jeux des différentes écoles de la commune.

Un état des lieux trimestriels des plaines est effectué par le service travaux. Le petit entretien est réalisé par la commune au fur et à mesure des constats et des plaintes reçues.

2) Revaloriser la piste santé dans le bois de Cheumont vers le moulin de Hamois :

Il s'agit de rénover, remplacer ou placer différents équipements (sportifs, bancs, poubelles, panneaux didactiques, jeux, pavillon…), de les entretenir et de faire savoir qu'ils existent. Pour ce faire, la proximité du RAVeL pourrait-être valorisée (signalement du parcours VITA à partir de ce dernier) tandis que le groupe « Je cours pour ma forme » de Hamois pourrait le parcourir de temps à autre, ce qui permettrait également d'en faire la promotion auprès des habitants. Le site pourrait aussi être désenclavé et ainsi rendu plus visible et plus accessible.

Une collaboration pourrait avoir lieu avec les personnes qui cherchent à revaloriser le moulin.

Un accès direct entre le Bois de Cheumont et le RAVeL peut être envisagé par le site de la SCAM (achat éventuel d'une bande de terrain).

Un travail de nettoyage du Bois à commencé en 2015 en collaboration avec le Conseil Communal des Enfants.

Une étude d'aménagement du Bois de Cheumont est réalisée dans le cadre d'un fiche "partenariat commune - Province de Namur"

Penser à un parking pour accueillir les visiteurs.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.3 Développer une politique d'aménagement du territoire : Gérer l'occupation parcimonieuse du territoire

→ 2.2 Renforcer les synergies en matière d'accueil extrascolaire, de manière à maintenir une offre globale cohérente

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises.

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est important dans le cadre du fil rouge de ce PCDR. En effet, les enfants sont un des vecteurs d'intégration à la vie communale. Offrir un service de qualité et répondre aux attentes des habitants dans ces matières, c'est garantir un renforcement de l'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale. La communication et l'information seront essentielles.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Les aménagements publics de convivialité pour les jeunes et les enfants ne répondent plus toujours à la demande ou sont tout simplement obsolètes, peu sécurisés ou encore en très mauvais état. Tout ceci n'incite pas à la fréquentation des lieux. Il est donc primordial de penser au réaménagement de ces différents sites afin qu'ils retrouvent leur fonction d'origine : l'amusement, le bien être et la sécurité des petits et des grands.

De tels sites favoriseront également l'intégration des nouveaux habitants dans la commune ainsi que la vie de quartier ce qui est important en milieu rural car trop souvent les villages deviennent des cités dortoirs par manque de tels lieux de qualité. Il faut recréer et/ou maintenir la dynamique villageoise et ces plaines font partie du processus.

Ce projet répondra à la demande de la population qui sollicite un renforcement des infrastructures de plein air.

Cependant, il est nécessaire de vérifier s'il s'agit d'un besoin réel, si ces équipements seront effectivement fréquentés.

Une piste santé ou parcours vita existait dans le bois de Cheumont, cependant celle-ci n'est plus entretenue et se trouve actuellement dans un triste état.

Réhabiliter ce type d'aménagement permettra à chacun de s'adonner à une activité « sport et détente » à son rythme dans un cadre agréable et naturel, tout en restant dans sa commune. Mais il pourra également attirer des visiteurs extérieurs si sa promotion s'étend au-delà des limites communales.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Commune et habitants,
- Comités de quartier,
- Consultations villageoises

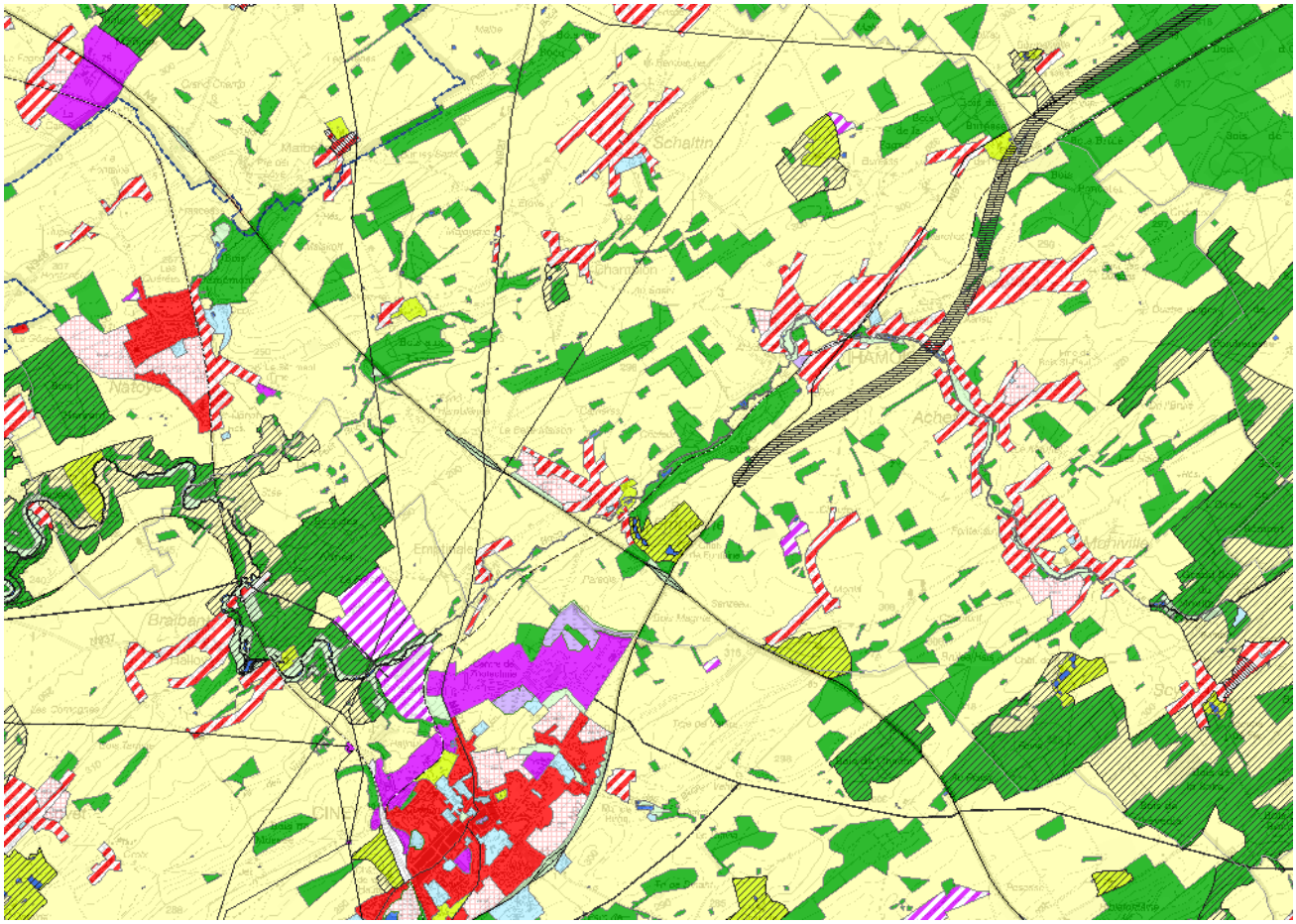
1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Les jeunes et leur famille
- Les aînés,
- Les habitants la commune,
- Les touristes

1.5. LOCALISATION

Commune de Hamois, au sein des villages

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR



1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Biens communaux

2. GESTION DU PROJET

- Commune
- Infrasport

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

- Commune
- Infrasport

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Rapport trimestriel effectué par le service travaux.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

L'augmentation constante de la population avec un nombre important de famille avec enfants.

L'état des espaces publics qui se détériorent de plus en plus, ...

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2019→ 2022

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Etat des lieux des plaines de jeux et espaces récréatifs
- Appel d'offre
- Choix de l'auteur de projet
- Etude du projet par l'auteur
- Adjudication des travaux
- Réalisation des travaux

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

En aménageant ces différents espaces de façon agréable et attractive, on favorise les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village.

On favorise aussi l'utilisation de ces zones récréatives et de détente, ce qui est favorable à la santé physique et mentale des utilisateurs.

Maintien et amélioration du cadre de vie des habitants

- Au niveau économique :

Des tels espaces aménagés au centre du village auront comme conséquence d'attirer d'avantage de promeneurs et de touristes.

- Au niveau environnemental :

Embellissement du milieu de vie des riverains

Les plantations plantées sur le site feront partie du maillage écologique et permettront la préservation de la biodiversité.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Emplois générés par l'étude du projet et la réalisation des travaux.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Fréquentation des espaces récréatifs
  → Source des données : La commune
- La satisfaction des habitants
  → Source des données : La commune via enquête

6. ANNEXE(S)

FICHE PROJET N°20

INTITULE DU PROJET :	LOT : 2
CREATION D'UNE MICRO-ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES A LA GOZEE A NATOYE	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à créer une micro-zone d'activités économique mixte (ZAEM) au lieu-dit "La Gozée" à Natoye sur des terrains appartenant à la commune. Les terrains concernés font partie d'un ensemble de parcelles inscrites en Zone d'Aménagement Communale Concertée (ZACC) au Plan de secteur.

Cette ZACC est mise en œuvre par un Schéma directeur, approuvé le 28/02/1998, composé d'un plan d'aménagement, d'un plan technique et d'options littérales. Ce document d'orientation couvre un ensemble de 23 ha appartenant à la commune et prévoit une mixité de fonctions, notamment, la mise en place d'une ZAEM de 2,3 ha en complément des quelques entreprises déjà présentes rue de Lenny

Selon l'article 30 du CWATUPE, la zone d'activité économique mixte est définie comme suit :

« La zone d'activité économique mixte est destinée aux activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie. Les petits halls de stockage y sont admis. Elle comporte un périmètre ou un dispositif d'isolement, sauf pour la partie du périmètre qui se situe le long d'une infrastructure de communication utile à son développement économique ou lorsqu'un dispositif naturel ou artificiel, relevant du domaine public, constitue lui-même un périmètre ou un dispositif d'isolement suffisant.

Le logement de l'exploitant ou du personnel de gardiennage peut être admis pour autant que la sécurité ou la bonne marche de l'entreprise l'exigent. Il fait partie intégrante de l'exploitation. »

L'objectif du projet est de permettre la création d'espaces adaptés (en terme de superficie, de coût des terrains, de l'accessibilité) à l'accueil de petites entreprises locales de type artisanat qui ont des difficultés soit à s'implanter en zone d'habitat soit à s'y maintenir compte tenu du besoin de développement de l'entreprise qui se retrouve à l'étroit sur son implantation actuelle. La zone pourrait accueillir une petite dizaine d'entreprises. La proximité d'autres entreprises rue de Lenny est un atout et favorise les synergies entre entrepreneurs.

Sur base du Schéma directeur, le Collège a initié un permis d'urbanisation dont l'auteur de projet est le Bep. Ce permis d'urbanisation est en cours d'étude, l'étude d'incidences environnementales sera lancée courant du 1er semestre 2015. Ce permis d'urbanisation permettra de diviser les parcelles actuelles afin de créer un espace spécifique dédié à l'accueil des entreprises locales. Actuellement, les options du permis d'urbanisation prévoient ce qui suit :

- La **zone d'activité artisanale complémentaire** est destinée à l'accueil pour TPE et PME actives dans les domaines de l'artisanat, de service, de distribution ou de recherche. Elle est accompagnée d'une large bande d'espaces verts (périmètre d'isolement) devant favoriser l'intégration des bâtiments économiques par rapport aux espaces résidentiels voisins.
- De manière générale, les établissements de classe 2 et de classe 3 y sont admis, à l'exception des entreprises pouvant présenter des nuisances sonores (bruits intempestifs et répétitifs), olfactives, visuelles (éléments dévalorisant le paysage), des poussières ou liées au charroi pour les quartiers d'habitat voisins.
- L'implantation d'une surface commerciale est interdite. Toutefois, la vente au détail y est autorisée pour autant qu'elle soit accessoire à l'activité principale de l'entreprise.
- Les établissements peuvent comporter un logement mais dans les limites strictes de ce qui est indispensable au bon fonctionnement et à la surveillance des installations. Les logements ne pourront dépasser une superficie de 100 m².

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.1 Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques ainsi qu'à la création d'emplois locaux durables en lien avec l'évolution technologique et organisationnelle du monde du travail

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

La commune est à l'écoute des acteurs économiques locaux et cherche à répondre à leur besoins en espaces adaptés à leurs activités.

L'organisation d'une enquête publique dans le cadre de la procédure de permis d'urbanisation permettra aux citoyens de s'informer sur le projet mais également de participer à l'élaboration du document dans la mesure où ils peuvent formuler des avis et recommandations sur le projet.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Comme dans la plupart des communes à caractère rural, de nombreux artisans ou autres entrepreneurs à la tête de TPE familiales font le choix de s'installer à Hamois pour une question de qualité de vie mais également pour une question de proximité avec la clientèle. On y trouve généralement de nombreux acteurs dans le secteur de la construction (comme des terrassiers, des entrepreneurs, des électriciens, des carreleurs, des plafonneurs, des chauffagistes, des ardoisiers, …), de l'exploitation de garages, de la vente en gros et/ou détail de marchandises diverses ainsi que de la petite industrie et de l'artisanat.

Classiquement, en début d'activité, les besoins fonciers comme financiers étant le plus souvent limités, le porteur de projet économique débute son activité à moindre frais et s'installe dans des lieux pas toujours adaptés. Il convient par la suite d'apporter une réponse appropriée aux nouveaux besoins qui se font jour, après quelques années d'activité, lorsque le siège d'exploitation devient trop exigu et mal adapté aux évolutions de l'activité. Pouvoir proposer une offre territoriale de qualité répondant aux attentes des entreprises est primordiale sous peine de voir partir ces employeurs qui font vivre une commune vers d'autres territoires.

La commune souhaite pouvoir assurer le développement d'activités économiques au sein de l'entité afin de permettre une certaine mixité des fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu semi-rural. Ces entreprises sont en outre un atout pour l'entité compte tenu de la création d'emplois locaux durables.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- La commune
- Les habitants

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Les indépendants,
- Les porteurs de projets économiques,
- Les investisseurs locaux

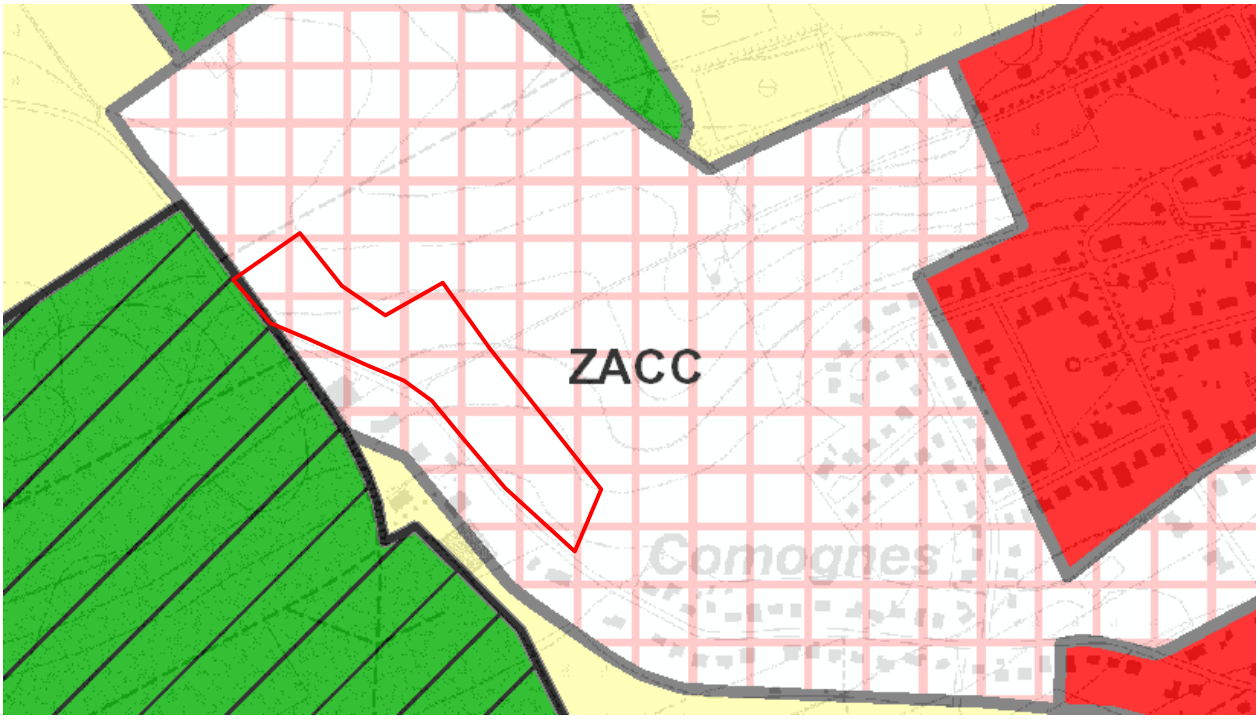
1.5. LOCALISATION

Terrains situés le long de la Rue de Lenny, en face des entreprises déjà implantées



1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Les terrains concernés sont situés en ZACC



1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Propriété communale

Commune de Hamois

Rue du Relais, 1

5363 EMPTINNE

2. GESTION DU PROJET

Commune de Hamois

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

A définir ultérieurement

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma directeur portant sur la mise en œuvre de la ZACC dite « de la Gozée ». Il répond aux objectifs fixés par ce document d'orientation.

Le permis d'urbanisation est en cours d'étude et est au stade de l'avant-projet. Un plan d'occupation projetée ainsi qu'un plan masse ont été réalisés. Ces documents sont complétés par un cahier des options. L'étude d'incidences sur l'environnement sera prochainement lancée.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Le permis d'urbanisation implique l'ouverture de nouvelles voiries communales. Ce dossier doit donc être accompagné d'un dossier technique de voiries. Ce dossier sera confié à l'INASEP selon une convention appropriée.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 20 : 2019 → 2022

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Avant-projet de permis d'urbanisation adopté par le Collège

- Cahier spéciale des charges en vue de désigner un auteur d'étude d'incidences environnementales
- Encadrement de l'étude d'incidences environnementale
- Intégration par l'auteur du permis d'urbanisation des recommandations de l'étude d'incidences environnementales
- Réalisation du permis technique de voiries
- Adaptation du permis d'urbanisation en fonction du dossier technique de voirie
- Enquête publique
- Finalisation du permis d'urbanisation et introduction du permis

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Création d'emplois locaux et soutien à l'artisanat local

- Au niveau économique :

Mise à disposition d'espaces d'accueil pour les entreprises et création d'emplois répondant aux besoins économiques de la commune

- Au niveau environnemental :

Le périmètre d'isolement inscrit en bordure de la zone d'activité permettra la création d'un espace de refuge pour la nature en lieu et place d'espace actuellement agricole peu propice au développement de la biodiversité. Cette zone verte constituera un élément linéaire recomposant le maillage écologique local.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Le projet permettra de créer une petite dizaine d'entreprises.

Le taux d'emplois dans ce type de petites structures peuvent être estimé en moyenne à 4 à 5 personnes par entreprises, soit un potentiel de 40 emplois créés à terme.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Nombre d'entreprises implantées
  → Source des données : Commune
  → Cible à atteindre : 8/10 entreprises
- Nombre d'emplois créés
  → Source des données : Commune
  → Cible à atteindre : 40 emplois

6. ANNEXE(S)

Extrait du Schéma directeur mettant en œuvre la ZACC dite « de la Gozée »



FICHE PROJET N°21

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMENAGEMENT/ACCESSIBILITE/EXTENSION DU BATIMENT DE L'OCTC	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Actuellement, le bâtiment de l'Office Communal du Tourisme et de la Culture (OCTC) est agencé de la manière suivante :

- Rez de chaussée :
  - une salle d'expositions,
  - le bureau de l'OCTC,
  - un hall d'entrée,
  - une salle de réunion,
  - des sanitaires,
  - une salle de danse.
- Etage :
  - une pièce de stockage de la Maison de la Mémoire,
  - le bureau du GAL,
  - une grande salle de réunion,
  - une petite salle de réunion.
- Combles non aménagés.
- Parking actuel situé devant le bâtiment de l'OCTC est complètement minéralisé.

Des travaux récents de rénovation ont déjà été réalisés.

Cependant, les différents locaux doivent être rénovés de manière à offrir d'avantage de place et de possibilités et à être plus accueillants pour les personnes qui y travaillent, pour les associations qui en disposent et pour les visiteurs. En particulier, le bâtiment de l'OCTC n'est actuellement pas mis en évidence. En effet, peu de panneau de signalisation indique sa présence.

Pour améliorer l'accueil des visiteurs et l'environnement de travail des occupants et des associations, les travaux à réaliser sont les suivants :

- aménagement du parking se trouvant devant l'OCTC en un espace vert et convivial. On y placera du mobilier urbain, tout en laissant un accès possible en voiture ou camionnette afin de décharger du matériel lors d'exposition.

- fermeture des arcades du porche à l'entrée du bâtiment par des baies vitrées ce qui créera un nouvel espace multifonctionnel qui pourra accueillir, entre autres, des expositions et des réceptions. Dans ce cas, l'accès principal au bâtiment se fera par l'arrière de celui-ci.
- agrandissement vers l'arrière du bâtiment de la salle d'exposition du rez-de-chaussée avec intégration de gradins ce qui permettra la présentation de divers spectacles.
- rénovation des sanitaires avec un accès pour les PMR.
- placement d'un ascenseur à l'arrière du bâtiment afin que chaque espace soit optimalisé et accessible aux PMR.
- transformations des combles en deux grands espaces et un bloc sanitaire qui devront être accessibles aux PMR.
- installation d'un panneau visible et caractéristique qui indiquera la présence de l'OCTC et du GAL
- rafraîchissement des différents locaux

Une attention particulière sera portée aux aspects énergétiques du projet afin que le bâtiment se rapproche le plus possible d'un bâtiment de type basse énergie.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

→ 3.3 Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie

→ 3.4 Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous

- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture,
- Favoriser l'accessibilité des lieux publics à tous.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

L'OCTC regroupe déjà plusieurs services à la population. Les aménagements prévus permettront d'étendre la collaboration entre ceux-ci et de nouveaux utilisateurs. Les missions de communication et d'information de l'Office Communal du Tourisme et de la Culture (OCTC) sont importantes pour la commune et ses habitants et se verront améliorées par une infrastructure d'accueil plus ouverte, mieux organisée, mieux équipée.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Le bâtiment qui accueille l'Office Communal du Tourisme et de la Culture (OCTC) est situé à proximité du centre de Hamois dans le quartier d'Hubinne. En plus de l'OCTC, on y trouve également les bureaux du GAL "Saveurs et Patrimoine en vrai Condroz". Différents locaux sont également mis à disposition des associations par l'OCTC (La locale ECOLO, Hamois les Randos, la Maison du Tourisme, le Café littéraire, cours de couture, cours de danse, de gym, de zumba, Pilates,...)

L'OCTC propose un programme culturel varié et une offre touristique riche (Week-end Wallonie Bienvenue, lancement d'un jeu familial permettant de visiter la région de manière amusante et originale, chasse aux œufs, journée églises ouvertes, journée communale de l'Environnement, balade contée de Noël, expositions, semaine du livre, bourse aux jouets...).

En plus des volets "culture" et "tourisme", l'OCTC a dans ses missions, la "communication". Dans se cadre, il se charge du suivi de la page Facebook, de la mise à jour du site web de la commune, de la publication du bulletin communal, de la réalisation de flyers et toutes-boîtes, de l'envoi régulier de "News de Hamois" à la presse régionale, d'informer les citoyens par mail...

L'OCTC propose également plusieurs publications à la vente : carte des promenades sur Ciney, Hamois et Havelange, tomes de la Maison de la Mémoire consacré aux "Mémoires des villages du Haut Bocq",...

Les locaux du bâtiment de l'OCTC sont actuellement utilisés de manière importante pour des activités et réunions diverses. L'aménagement de cette infrastructure est donc une nécessité vu le taux de remplissage actuel. L'optimalisation de l'espace disponible, en particulier la salle d'exposition et les combles qui constituent un espace important inutilisé, ainsi que l'accessibilité aux PMR permettront d'accueillir d'autres services et activités (aînés, associations, spectacles, …).

Le porche et la cour (qui fait office de parking) sont fréquemment utilisés lors de différents événements ayant lieu sur place. Ils méritent également d'être aménagés afin de les rendre plus fonctionnels et conviviaux. De plus, un parking se trouve à proximité de l'OCTC et pourra donc être utilisé par les visiteurs et/ou exposants.

L'accueil des visiteurs et l'amélioration de l'environnement de travail des différents utilisateurs nécessitent un rafraîchissement général des locaux et la rénovation des sanitaires actuellement vétustes et inadaptés aux PMR. L'installation d'une enseigne indiquant la présence de l'OCTC est également nécessaire car actuellement rien n'indique qu'un tel organisme existe à cet endroit.

L'OCTC est situé à proximité du bâtiment "de la Boverie" qui accueille les activités extrascolaires, école des devoirs et plaines communales, cette proximité facilitera les interactions entre les visiteurs.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- OCTC
- Les habitants
- Commune

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Touristes
- Habitants de la commune,
- Les aînés
- Associations culturelles et autres,
- Exposants
- OCTC, GAL, écoles, extrascolaire communal, école des devoirs
- Maison de la Mémoire

1.5. LOCALISATION

rue d'Hubinne, 25 - 5360 HAMOIS

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Zone d'habitat à caractère rural

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Bien communal

2. GESTION DU PROJET

La Commune

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

- DR,
- CGT,
- FWB

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Des travaux récents ont déjà été réalisés : rénovation de la salle de danse, remplacement des châssis, remplacement de la chaudière et rénovation des toitures des annexes.

D'autres travaux sont en cours d'étude et seront réalisés d'ici peu : rénovation de la toiture du bâtiment principal et un dossier exceptionnel UREBA est en cours pour l'isolation du bâtiment.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Opportunité d'avoir quelques locaux supplémentaires, répondant à une réelle demande, disponibles dans un délai relativement court.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2019 → 2022

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre
- choix de l'auteur de projet
- étude du projet par l'auteur
- adjudication des travaux
- réalisation des travaux

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Création d'un espace de convivialité.
Accessibilité aux PMR
Création de locaux accessibles aux différents habitants (aînés, associations, ...)
Amélioration de l'environnement de travail des occupants

- Au niveau économique :

Aménagement du bâtiment existant en bâtiment de type basse énergie
amélioration de l'accueil des visiteurs

- Au niveau environnemental :

Aménagement du bâtiment existant en bâtiment de type basse énergie

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Emplois générés par l'étude du projet et la réalisation des travaux

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

Indicateurs de résultat du projet

- Taux d'occupation des nouveaux aménagements
  → Source des données : OCTC
- Niveau de satisfaction des occupants
  → Source des données : OCTC

6. ANNEXE(S)

Reportage photographique








ECOLE DES FILLES


Rue de la Bove
Parking
OCTC
A
Rue d'Hubinne
Rue de M
Rue d'Hubinne
Rue des Deux-Ponts

FICHE PROJET N°22

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMENAGEMENT D'ESPACES DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITE A SCOVILLE, MOHIVILLE ET SCY	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à aménager et à mettre en valeur plusieurs sites localisés le long du Bocq dans les villages de Mohiville et Scy.

A. Site du Batty à Scoville

Il s'agit d'aménager le carrefour du Batty dans le but de l'embellir et de le structurer. Il comporte plusieurs zones dont les fonctions diffèrent :

- Un large carrefour en T qui ne comporte qu'un marquage au sol
- Un talus enherbé
- Une zone de parking

Un rond-point sera aménagé au centre du carrefour dans le but de réduire la vitesse des véhicules et de restructurer l'espace.

Le talus qui le borde sera planté de fleurs ou d'arbustes afin d'en améliorer l'esthétique. Tandis que la zone de parking située de l'autre côté du carrefour sera aménagée et signalée comme telle. C'est à cet endroit que devront être installés des panneaux signalant la présence, à quelques pas, du site du moulin et de l'église. D'autre informations sur l'histoire, l'origine du village pourront également faire l'objet d'un panneau explicatif tout comme le type de plantations prévues au niveau du talus.

B. Espace près des lavoirs et du moulin de Scoville

Le site du moulin de Scoville devra être mis en valeur. L'espace déjà en partie aménagé mérite de l'être davantage car il comporte deux éléments repris au patrimoine monumental de la Belgique et offre un cadre exceptionnel aux touristes et aux promeneurs qui souhaitent s'y arrêter. Les aménagements consisteront à installer un éclairage qui mettra en valeur les différents éléments du lieu. Du mobilier bien intégré au site devra y être installé (bancs, table,...) et des plantations florifères réalisées. Des panneaux explicatifs (mécanisme du moulin, histoire du moulin et des lavoirs, anciennes photos du lieu...) devront également être mis en place dans un but didactique.

C. Fontaine et l'abreuvoir à Mohiville

Une fois encore cet élément raconte la vie passée des habitants. Il mérite également d'être mis en valeur par un aménagement, un entretien et un éclairage adéquat. Un panneau explicatif pourrait également y être installé. Il est par ailleurs nécessaire que l'on y interdise l'accès aux tracteurs et au bétail pour maintenir le site en bon état.

Le pont qui jouxte le site devra également faire l'objet d'une restauration car il fait aussi partie du patrimoine à mettre en valeur.

D. Fontaine Maya à Mohiville

Globalement ce site comporte, outre la fontaine et ses abords directs, une parcelle enherbée sur laquelle, déjà à l'heure actuelle, sont installés une table et des bancs.

Les aménagements à réaliser consistent

- à mettre en valeur la fontaine en
  - nettoyant les lieux
  - réparant la pompe de la fontaine
  - remettant l'escalier en état
  - installant des panneaux explicatifs (histoire de Mohiville, du moulin disparu, de la fontaine...)
  - ...
- à faire de l'espace en face de la fontaine, un espace convivial et de repos en y
  - plaçant du mobilier adéquat (bancs, table, parking pour vélos,...)
  - aménageant un accès au Bocq
  - plaçant des panneaux indiquant la présence de la fontaine Maya et des autres éléments illustrant la vie autour du Bocq dans le passé ainsi que l'église, tous situés non loin de là
  - plantant quelques fleurs ou arbustes
  - aménageant un petit parking "autos/motos" à proximité
  - ...

E. Source du Bocq à Scy

Actuellement la source du Bocq située à Scy est mise en valeur par l'aménagement d'un espace vert planté d'arbres. Sur cette parcelle se trouve également une potale, élément du petit patrimoine populaire et un abribus plutôt bien intégré esthétiquement. Ce qui n'est pas le cas d'un panneau d'affichage installé au beau milieu de la zone.

Ce site demande d'être d'avantage mis en valeur par la présence de la source mais également par sa fonction de lieu de rencontre et de détente.

Les aménagements consisteront à :

- enlever le panneau d'affichage existant
- installer du mobilier comme des bancs et une table
- installer un panneau didactique sur l'histoire du village de Scy, sur le Bocq et sa source,...
- mettre davantage en valeur la potale présente sur le site

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

→ 3.2 Sensibiliser les habitants à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti, culturel et naturel

- Renforcer le rôle de moteur de la commune en manière de protection et de valorisation du Patrimoine
- Encourager la participation des Hamoisiens dans la protection et la valorisation du Patrimoine.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Le projet sera soumis et enrichi par le travail du Groupe GT Patrimoine. La réalisation de ces aménagements devra également faire l'objet d'une information à la population.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Il s'agit d'endroits pittoresques, dont certains sont des lieux d'histoire, des sites particulièrement remarquables qui ont été centraux pour la vie des habitants (l'eau et la farine). Un embellissement renforce toujours une fierté d'appartenance et contribue fortement à la valorisation du Bocq qui est un élément essentiel de l'ODR. La mise en valeur par des panneaux didactique, sur l'histoire, le petit patrimoine monumental et naturel, ... permet d'attirer l'attention sur toutes ces richesses qui nous entourent et que la majorité ne voit pas. L'aménagement de plusieurs lieux de convivialité à proximité de ces témoins du passé permettra les rencontres et la découverte des lieux pour les habitants des villages voisins ainsi que pour les visiteurs occasionnels.

Enfin, ces sites correspondent au passage de plusieurs types de randonneurs (piétons, cyclistes, motocyclistes.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

Groupe de travail par village.

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Population de Hamois
- Touristes, promeneurs

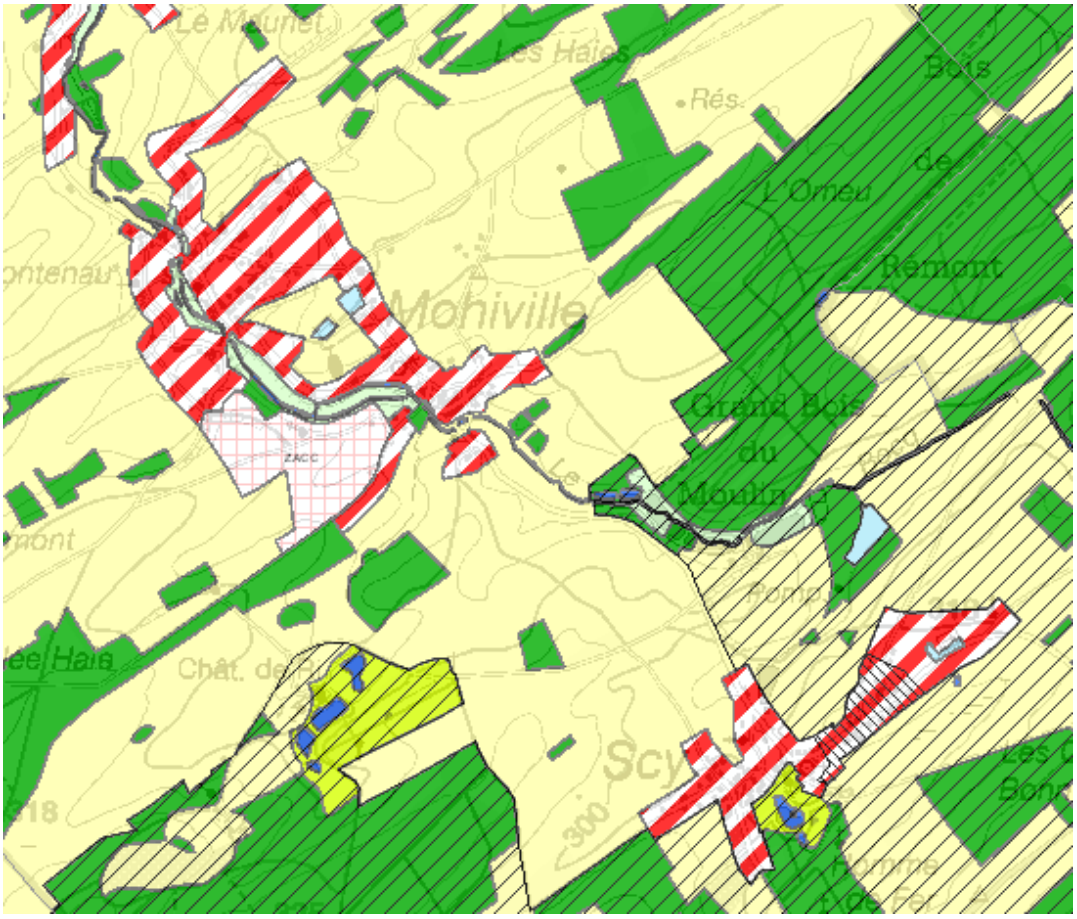
1.5. LOCALISATION

A. Site du Batty à Scoville
B. Lavoirs et Moulin de Scoville
C. Fontaine et abreuvoir à Mohiville
D. Fontaine Maya à Mohiville
E. Source du Bocq à Scy

Voir en annexe

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

A. Site du Batty à Scoville : zone d'habitat
B. Lavoirs et Moulin de Scoville : zone d'habitat et naturelle
C. Fontaine et abreuvoir à Mohiville :
D. Fontaine Maya à Mohiville : zone d'habitat
E. Source du Bocq à Scy : zone d'habitat



1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Terrains communaux

2. GESTION DU PROJET

- Commune,
- SPW,
- CGT,
- GT Action Patrimoine.

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

- SPW DGO4,
- DR,
- Commune

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Mise en place du GT Action Patrimoine

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Les éléments patrimoniaux à mettre en valeur dans ce projet méritent d'être rapidement restaurés et valorisés car leur préservation en dépend. Les travaux nécessaires sont parfois rapidement réalisables et ce, à des coûts peu élevés.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2019 → 2022.

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Définir les travaux à réaliser par la commune et le GT Action Patrimoine,
- Demande de subsides au PPPW,
- Réalisation des travaux.

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Le patrimoine constitue un élément essentiel au cadre de vie des habitants, il contribue au maintien de la mémoire collective, au renforcement de l'identité locale de la commune et au sentiment d'appartenance au village. Les collaborations entre les différents acteurs seront propices à la création de liens sociaux.
Création d'un espace de rencontre.

- Au niveau économique :

La mise en valeur du patrimoine local sera bénéfique au développement du tourisme dans la commune, en particulier au niveau des promenades.

- Au niveau environnemental :

La restauration, la valorisation et la préservation d'élément du patrimoine local aura un impact positif au niveau du cadre de vie des habitants. Les améliorations, entre autres, esthétiques auront également pour effet de générer chez les citoyens et les touristes des comportements plus responsables et respectueux envers leur environnement.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Emplois liés à la réalisation des aménagements.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Taux de fréquentation de l'espace de rencontre
  → Source des données : Commune (Enquête)
- Taux de satisfaction des habitants
  → Source des données : Commune (Enquête)
- Taux de fréquentation des touristes
  → Source des données : OCTC

6. ANNEXE(S)

6.1. Différentes vues des sites envisagés et localisation

A. Site du Batty à Scoville







B. Moulin et lavoirs de Scoville









C. Fontaine et l'abreuvoir à Mohiville







D. Fontaine Maya à Mohiville









E. Source du Bocq à Scy









FICHE PROJET N°23

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITE A ACHET	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à étudier les besoins des habitants concernant l'aménagement de l'espace de rencontre et de convivialité du village d'Achet en remplacement de la salle actuelle.

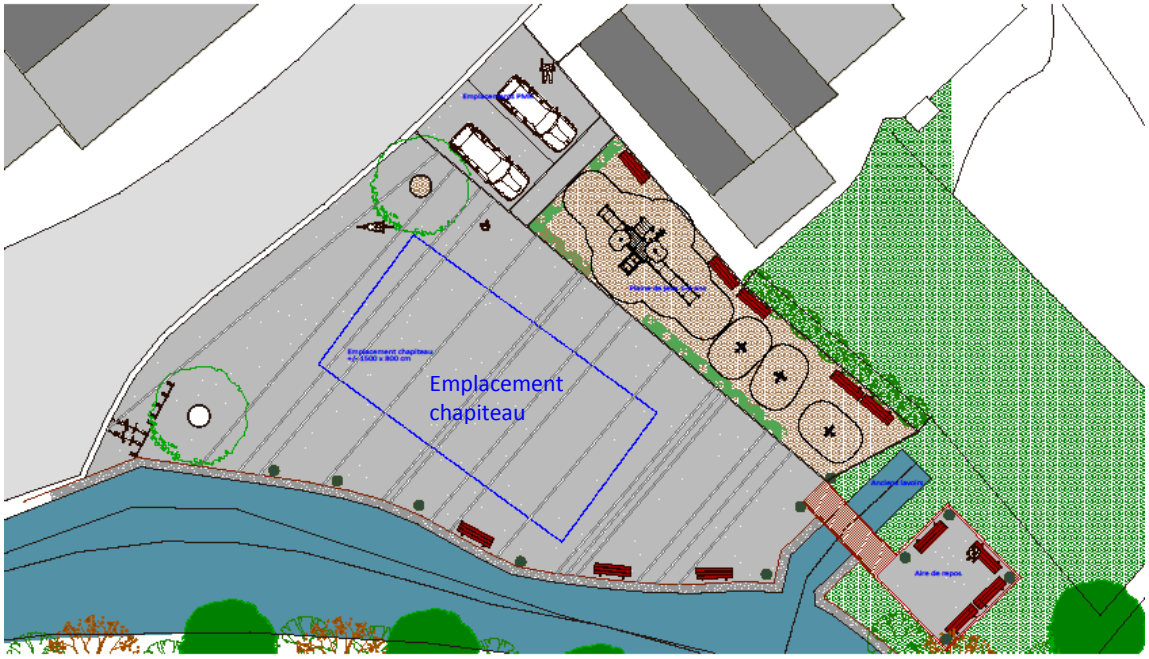
L'objectif principal est de pouvoir accueillir diverses activités et manifestations à cet endroit (activités de la Jeunesse comme la kermesse,...). Certaines activités culturelles (concert de la Chorale la chandruzienne) sont organisées actuellement dans l'église située à proximité du site. On prévoira un espace de convivialité avec des bancs et également une plaine de jeux pour les enfants de moins de 12 ans. L'aménagement du site devra veiller à la mise en valeur du Bocq (ainsi que son patrimoine), symbole fort de la commune, ainsi que des anciens lavoirs situés à l'arrière de l'actuel bâtiment.

Les 3 pistes suivantes seront explorées en concertation avec la population, la commune et les membres de la CLDR :

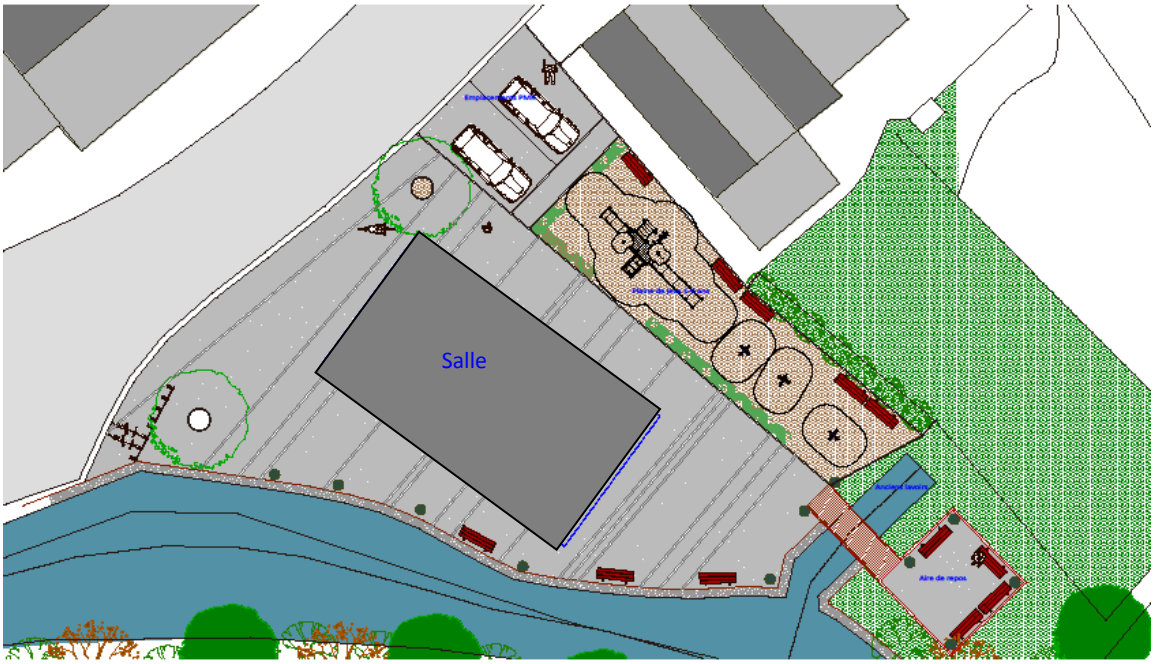
1. **Espace convivial sans possibilité d'installer un chapiteau :**



2. Espace convivial permettant l'installation d'un chapiteau :



3. Espace convivial avec la construction d'une nouvelle salle dont la taille sera déterminée en fonction des besoins définis :



1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local

→ 2.5 Soutenir le développement des associations par :

- La mise en œuvre d'infrastructures adaptées,
- La création et l'amélioration de la communication et de la coordination des associations entre elles et avec la Commune.

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est important dans le cadre du fil rouge de ce PCDR. En effet, de tel espace de rassemblement, de convivialité et d'échanges est vecteur d'intégration à la vie communale. Offrir une infrastructure adaptée de qualité et répondre aux attentes des habitants dans ces matières, c'est garantir un renforcement de l'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale. Ce projet sera étudié en collaboration avec la CLDR et les habitants qui sont les principaux intéressés par cet aménagement.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

La salle de village d'Achet, qui ne présente aucun intérêt architectural, constitue un chancre au milieu d'un village homogène d'un point de vue urbanistique. Ce bâtiment vétuste n'est plus conforme aux attentes de la commune, n'est donc pas intégré dans le cadre du bâti et ses abords sont insalubres (présence de rats, dépôts sauvages, jets dans le Bocq). Sa démolition est donc la seule alternative possible.

Reconstruire une salle est un projet très coûteux et l'expérience a montré que, pour la plupart des manifestations, l'installation d'un chapiteau était nécessaire.

Une alternative à la reconstruction consiste donc à permettre le montage d'un chapiteau dans un espace dédié à la convivialité et à la rencontre villageoise tout au long de l'année.

L'aménagement sera réalisé dans le cadre du maintien du caractère rural du quartier. La circulation du charroi agricole sera prise en compte, il n'y aura donc aucune entrave à celle-ci.

L'aménagement des lieux et/ou la disparition de la salle auront de multiples incidences dans différents domaines :

- l'apport esthétique sera prépondérant avec la disparition d'un élément "défigurant" d'un point de vue paysager. Son remplacement par un espace bâti ou non bâti, cohérant et ouvert sur le Bocq ne peut qu'améliorer la perception qu'auront les habitants de leur cœur villageois et favorisera le maintien d'un cadre de vie de qualité dans un village qui a du charme. Cette plus-

value aura également un impact sur la perception qu'en auront les touristes et les promeneurs de passage. En effet, certains circuits de promenades traversent le centre d'Achet et il est prévu, dans le cadre de la présente ODR, d'aménager une liaison douce entre Hamois et Achet et ce, jusqu'à l'actuelle salle de village (projet 7)

- La visibilité obtenue au niveau du Bocq et de l'arrière du terrain se traduira par une diminution des dépôts sauvages à cet endroit.
- Le projet comportera un poste "consolidation des berges du Bocq". Ce type d'aménagement a également comme impact de préserver ce ruisseau.
- la plantation d'espèces adaptées y permettra également le développement de la biodiversité.
- la mise en valeur du petit patrimoine populaire auquel appartiennent les anciens lavoirs présents sur le site, est une nécessité pour bon nombre d'habitants, pour le sentiment d'appartenance au village. Témoins du passé, ces éléments reflètent le savoir-faire des générations qui nous ont précédées, leur mode d'adaptation au site, l'expression de leurs croyances, leurs rites et leurs usages.
- le lieu de convivialité ainsi aménagé répondra à l'envie des habitants de se rencontrer dans un autre cadre que celui de l'école ou de l'église. Un tel lieu n'existe en effet pas encore à Achet qui ne possède pas sa "place de village". Il renforcera la cohésion sociale en particulier les relations intergénérationnelles et ce, grâce à la présence, entre autres, d'une plaine de jeux, équipement qui fait également partie des souhaits des habitants du village.
- Il s'agit d'un village qui a connu une forte croissance démographique entre 1991 et 2001 avec une hausse de 25% de sa population ce qui représente un passage de 662 à 827 habitants. La population est divisée physiquement entre le "cœur de village" et le lotissement de la Taillette. L'aménagement devra donc aussi créer un "trait d'union" entre anciens et nouveaux habitants.
- Cet espace pourra aussi être utilisé par les enseignantes de l'école située à proximité comme but de promenade pour découvrir la nature, en particulier le Bocq, ou pour permettre aux enfants de profiter de la plaine de jeux,...
- Le village est réputé pour sa vie associative particulièrement riche depuis le XIXème siècle où sa kermesse faisait sa réputation. Cette manifestation était, jusqu'à présent, organisée dans la salle existante. Comme nous l'avons vu, cette dernière ne répond plus aux normes et son état de vétusté ne permet plus d'y accueillir les différentes activités qui y étaient organisées.
- Le projet aura également un impact sur la sécurité routière en ralentissant les véhicules.
- Il permettra également aux commerces ambulants de s'y installer (lien avec la fiche 11). Ce type de commerces est de plus en plus présent dans nos villages et remporte généralement un grand succès car il facilite la vie des personnes ayant des problèmes de mobilité, en particulier les personnes âgées (ex : poissonnerie, légumier,...) ou celle des travailleurs qui n'ont pas le temps de faire leurs courses (ex: camion pizza, burger...).

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Les habitants d'Achet
- La commune
- Le comité de village d'Achet

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Les habitants d'Achet
- Les promeneurs, les touristes
- Les associations
- Le comité de village

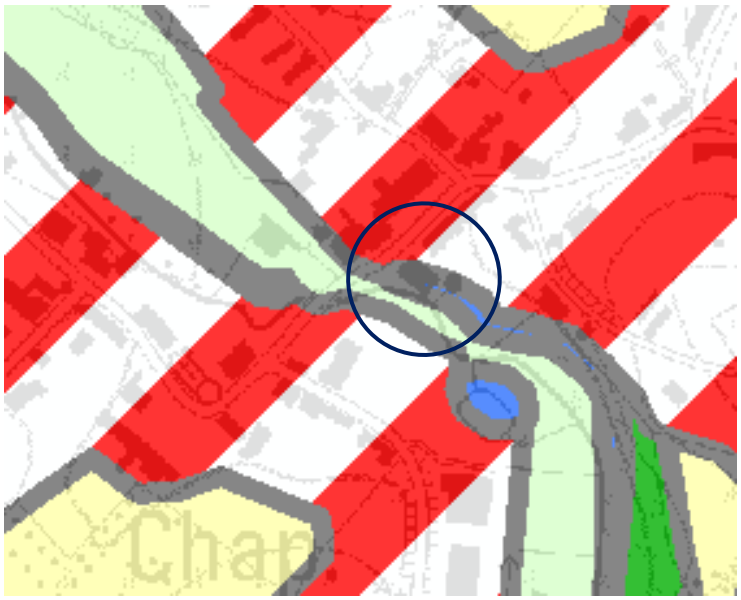
1.5. LOCALISATION

Rue d'Achet, 80 - 5362 Achet



1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Zone d'habitat à caractère rural



1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Propriété communale

Commune de Hamois

Rue du Relais, 1 - 5363 EMPTINNE

2. GESTION DU PROJET

Commune de Hamois

Contrat de rivière Haute-Meuse

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

- Commune,
- DR,
- Infrasport

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Réunion d'information pour présenter le projet aux habitants du village d'Achet

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

La salle actuelle est en très mauvais état et ne peut plus accueillir aucune activité. De plus, elle constitue un chancre au milieu du village.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2019→ 2022.

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Etude des besoins de la population
- Appel d'offre
- Choix de l'auteur de projet
- Etude du projet par l'auteur
- Adjudication des travaux
- Démolition de la salle actuelle
- Réalisation des travaux d'aménagement

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

En aménageant le terrain de façon agréable et attractive, on favorise les échanges sociaux et inter-générationnels entre les habitants du village.

Sera favorisé aussi l'utilisation ces zones récréatives et de détente, ce qui aura un aspect positif sur la santé physique et mentale des utilisateurs.

La mise à disposition d'une petite salle de village permettra à certains "groupes" de se rassembler dans de meilleures conditions

- Au niveau économique :

Les frais d'entretien et de chauffage seront moindres au niveau de la maison voisine lorsqu'elle sera aménagée.

Un tel espace au centre du village aura comme conséquence d'attirer d'avantage de promeneurs et de touristes.

- Au niveau environnemental :

Le bâtiment voisin sera rénové en tenant compte des exigences liées à la PEB.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Emplois générés par l'étude et la réalisation des travaux.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTATS

Indicateur de résultat du projet

- Niveau de satisfaction des habitants, en particulier des riverains
  → Source des données : Commune (enquête)
- Nombre d'activités dans la salle ou dans le chapiteau
  → Source des données : Commune
- Fréquentation de la plaine de jeux et de l'espace de détente
  → Source des données : Commune (enquête)

6. ANNEXE(S)



Vue de la salle et abords avec passage du Bocq



Vue de la salle et abords avec l'église un peu plus loin



Vue de la salle actuelle



Arrière de la salle actuelle

Rue d'Achet

Emplacement PMR

Place de jeux 3-8 ans

Ancien lavoir

Aire de repos

FICHE PROJET N°24

INTITULE DU PROJET :	LOT :
DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'INTEGRATION DU QUARTIER VIVAISE A EMPTINNE	3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet vise la création de liens sociaux au sein du village d'Emptinne où les habitants du quartier Vivaise vivent en dehors de la dynamique villageoise.

Il s'agit d'un projet qui demande une collaboration entre la société de logements sociaux « Le Foyer Cinacien », le CPAS de Hamois, l'asbl « La Spirale », l'asbl L'Envolée Libre (infrastructure et matériel), un éducateur de rue (personne relais), le Cercle Cinacien, l'AMO de Ciney (activités pour les enfants), l'école de Devoirs La Ruche,… . Ce projet sera porté par le CPAS.

Il faut, au préalable, déterminer quels sont les besoins et les ressources utiles pour arriver à l'intégration. Cette analyse préalable doit se faire avec les personnes présentes sur le terrain. Différentes initiatives ont déjà été initiées, avec des succès divers. Il faudra donc en faire une évaluation complète afin de ne pas reproduire les erreurs du passé.

C'est lors d'activités organisées par les associations citées ci-dessus que l'intégration pourrait avoir lieu ou via une réalisation concrète telle que la réhabilitation de la plaine de jeux ou la mise en œuvre d'un potager collectif.

Il faut arriver à ce que les habitants de ce quartier ainsi que les habitants des autres quartiers d'Emptinne s'investissent dans le projet pour qu'ils respectent les efforts fournis par chacun.

Dans le cadre de ce projet, la mise en œuvre du projet de cœur de village d'Emptinne peut créer des ponts entre le quartier Vivaise et le reste du village. Dans les phases de consultation, une attention particulière devra y être apportée. Le lien physique entre le quartier et le centre du village pourrait être envisagé pour renouer les relations et restaurer une confiance mutuelle.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Il n'y a actuellement plus de liens entre Emptinne/Hamois et le quartier Vivaise, surtout depuis la fermeture de l'école d'Emptinne en septembre 2013. Au-delà de cela, il existe de réels préjugés.

Le fait que ce quartier soit excentré par rapport au centre d'Emptinne et relié à celui-ci par une route fortement fréquentée est un élément qui marque physiquement une différence entre les habitants et peut créer de la distance entre eux.

Créer des liens entre les habitants de Hamois/Emptinne et ceux du quartier Vivaise permettrait de vaincre l'isolement et le repli sur elles-mêmes de personnes parfois précarisées.

Il apparaît comme primordial de lutter contre l'effet de ghetto et d'améliorer l'image que présente ce quartier dans la commune. La mise en place d'un climat de confiance est primordiale pour la réussite de ce projet.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est en ligne directe avec le fil rouge de la stratégie car il contribue à renforcer la coopération, l'intégration et la mobilisation citoyenne. La solidarité et l'entraide seront essentielles dans la mise en œuvre de cette fiche-projet. Sa bonne réalisation passera par une bonne communication et des échanges réguliers entre les habitants du quartier et les services communaux du CPAS.

Il s'agit d'un projet qui demande une collaboration entre différents acteurs sociaux (Foyer Cinacien, CPAS, La Spirale, L'Envolée Libre, le Cercle Cinacien, l'AMO de Ciney (activités pour les enfants), l'école de Devoirs La Ruche,…).

FICHE PROJET N°25

INTITULE DU PROJET :	LOT :
VALORISATION DU CENTRE DE HAMOIS : HUBINNE PHASE 2 : AGRANDISSEMENT DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RECREATIVES	3

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à acquérir et aménager un terrain à l'arrière des infrastructures du football pour agrandir la plaine d'Hubinne afin de permettre au football et au tennis de se développer. En effet, vu leur succès, ces infrastructures sont actuellement saturés par rapport au nombre de membres. D'autres aménagements sont également envisagés sur ce terrain : parking, skate park...



2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le site de la plaine d'Hubinne comprend déjà beaucoup d'infrastructures de services et loisirs :

- l'école,
- le hall omnisport, les terrains de football, les terrains de tennis,
- OCTC,
- l'accueil extra scolaire et l'accueil de la petite enfance,
- proximité du RAVeL
- …

Ce projet permettra de compléter les infrastructures sportives et récréatives nécessaires au bon fonctionnement des clubs sportifs car la population ne cesse de s'accroître dans la commune et certains clubs sont en déjà actuellement en difficulté pour répondre à la demande par manque d'espace.

Ce site est facilement accessible tant par le RAVeL (mobilité douce) que par la route N97. Le projet d'aménagement d'une liaison douce entre Hamois et Achet (projet n° 7) renforcera encore l'attrait pour ce site.

L'étude devra prendre compte le site de la plaine d'Hubinne dans sa globalité, qui a terme sera un lieu convivial, de détente, récréatif pour tous les habitants de la commune mais aussi pour les touristes (cf projet n°8).

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques.

→ 2.5 Soutenir le développement des associations par la mise en œuvre d'infrastructures adaptées.

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est important dans le cadre du fil rouge de ce PCDR. En effet, un tel espace de rassemblement, de convivialité et d'échanges est vecteur d'intégration à la vie communale. Offrir une infrastructure adaptée de qualité et répondre aux attentes des habitants dans ces matières, c'est garantir un renforcement de l'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale. Ce projet sera étudié en collaboration avec la CLDR et les habitants qui sont les principaux intéressés par cet aménagement, mais aussi en concertation avec les différents clubs sportifs, l'école et les accueil petite enfance et extra-scolaire, l'OCTC, les commerçants, ….

FICHE PROJET N°26

INTITULE DU PROJET :	LOT :
ACCOMPAGNEMENT DES PRODUCTEURS/AGRICULTEURS DANS LA DIVERSIFICATION ET LA PROMOTION DE LEURS ACTIVITES	3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet vise l'accompagnement et le soutien aux démarches de diversification dans le domaine agricole. Il vise aussi la sensibilisation des citoyens pour les inciter à retourner vers les producteurs locaux.

Les actions envisagées :

- Réalisation d'une campagne de promotion, de publicité commune pour faire connaître les produits et les endroits de production et de vente via les TV locales et les radios, la presse communale – locale – régionale, des toutes-boîtes, des affiches, des flyers,
- Participation à des manifestations et autres événements (Journée fermes ouvertes, Week-end Wallonie Bienvenue,…) en y intégrant les produits locaux comme produit d'appel.
- Sensibilisation aux produits locaux dans les écoles dans le cadre d'un projet pédagogique.
- Sensibilisation et exploitation du pôle fromager de Saint Quentin.
- Encouragement à la mise en place d'un groupement d'achats
- Valorisation du métier d'agriculteur : par exemple, mettre les services rendus par ce dernier à la population en évidence (vente directe, entretien du patrimoine naturel,…), présenter le métier d'agriculteur via les outils de communication communaux (page facebook, site internet, Gazette du Mayeur).

Ce projet doit être pensé en collaboration avec le GAL Saveurs et Patrimoine.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

L'entité compte de nombreux producteurs locaux. Ce projet devrait leur permettre d'écouler leur production, de maintenir des activités dans les villages et de valoriser le métier d'agriculteur.

Dans le contexte agricole européen et mondial, il s'agit là du seul soutien qui peut être apporté directement au niveau local dans l'objectif de maintenir une agriculture familiale.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 1.2 Affirmer le caractère rural, notamment agricole, des villages :

- Permettre une meilleure visibilité du monde agricole,
- Valoriser les productions et saveurs locales.

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques.

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Pour la plupart, les actions proposées dans le cadre de cette fiche sont des actions de coopération entre les différents acteurs du secteur économique de la commune.

FICHE PROJET N°27

INTITULE DU PROJET :	LOT :
ELABORATION D'UNE CHARTE DE LA VIE RURALE POUR LES NOUVEAUX HABITANTS	3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet consiste en la rédaction et la diffusion aux nouveaux habitants d'une charte illustrée, pédagogique et dynamique (QR code,…) qui informe sur la vie dans les villages et la Commune. Elle décrira les activités des villages ainsi que les avantages et les « contraintes » spécifiques aux réalités du milieu rural, et particulièrement aux activités agricoles. Elle présentera également les commerces, les producteurs locaux, les agriculteurs et les services communaux ainsi que les différentes activités récréatives proposées sur le territoire.

Elle insistera tout particulièrement sur les relations de bon voisinage à entretenir et sur un savoir-vivre à respecter.

Elle sera signée par les nouveaux habitants et sera aussi diffusée auprès des agences immobilières et des notaires pour que les candidats bâtisseurs ou acquéreurs soient informés de son contenu préalablement à leur installation dans la commune.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Hamois est une commune rurale. Plus de 90% du territoire est consacré aux zones non destinées à l'urbanisation. L'activité agricole y occupe toujours une place prépondérante, que ce soit en termes d'emploi ou en termes d'occupation du sol.

Les nouveaux habitants prendront conscience des réalités du monde rural, ce qui permettra d'éviter d'importer les contingences urbaines à la campagne, de favoriser la cohabitation entre les nouveaux et les anciens habitants (en particuliers les agriculteurs) et d'éviter les conflits.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 1.2 Affirmer le caractère rural, notamment agricole, des villages :

- Permettre une meilleure visibilité du monde agricole,
- Valoriser les productions et saveurs locales.

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques.

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

L'objectif de ce projet étant une meilleure information et communication envers les citoyens de Hamois et visant, notamment une meilleure intégration des nouveaux arrivants, le projet est tout à fait cohérent avec le fil rouge de la stratégie.

Il a également comme ambition de participer au sentiment d'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale.

FICHE PROJET N°28

INTITULE DU PROJET :	LOT :
MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON (ETUDE ET REALISATIONS)	3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à sauvegarder, restaurer et mettre en valeur divers éléments du petit patrimoine populaire local.

La première étape consiste en la réalisation d'un inventaire complet du petit patrimoine populaire à valoriser dans les différents villages de l'entité. Cet inventaire est à réaliser en collaboration avec le groupe de travail patrimoine, la Maison de la Mémoire et la population locale. Celui-ci reprendrait les différents éléments existants et les travaux à réaliser pour les rénover et les mettre en valeur.

L'un des thèmes particulier à développer dans cette fiche est la mise en valeur du patrimoine lié à l'eau, qui occupe une grande présence en raison de la présence du Bocq qui sillonne de nombreux villages de l'entité.

L'appui de la Cellule Patrimoine de la Wallonie sera précieux dans ce travail.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Notre patrimoine rural témoigne aujourd'hui encore de l'histoire de nos campagnes. Au-delà des édifices remarquables tels les églises, les châteaux… qui rappellent à chacun la richesse d'un lieu, des éléments plus modestes passent souvent inaperçus tant aux yeux du villageois que des touristes de passage. Ce patrimoine dit de proximité est parfois mis en péril faute d'entretien ou d'attention.

La mise en place d'inventaires invitera chaque citoyen à porter un nouveau regard sur son environnement quotidien, qu'il soit acteur ou spectateur de son patrimoine.

Les différentes réunions citoyennes menées dans le cadre de l'ODR ont démontré l'intérêt manifeste de la population pour une restauration et une mise en valeur de ce patrimoine témoin de l'histoire, des modes de vie, des croyances et des us et coutumes de nos villages. En particulier, la mise en valeur du Bocq est apparue comme une priorité lors de ces consultations

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises.

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur patrimoniale.

→ 3.2 Sensibiliser les habitants à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti, culturel et naturel :

- Renforcer le rôle de moteur de la commune en matière de protection et de valorisation du Patrimoine
- Encourager la participation des Hamoisiens dans la protection et la valorisation du Patrimoine.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Le projet s'appuie sur la participation des citoyens ainsi que sur une travail en concertation avec les le acteurs locaux actifs dans le domaine du Patrimoine.

Il a également comme ambition de participer au sentiment d'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale.

FICHE PROJET N°29

INTITULE DU PROJET :	LOT :
HAMOIS « COMMUNE VERTE ET FLEURIE » - ACTIONS D'EMBELLISSEMENT ET DE PRESERVATION DU MAILLAGE ECOLOGIQUE	3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Comme l'intitulé l'indique, ce projet consiste à fleurir et à verdir l'ensemble du territoire communal de manière à renforcer la biodiversité et à rendre le cadre de vie encore plus agréable, que ce soit pour les habitants ou les touristes. Ce projet contribuera au renforcement de l'image de marque de la commune. Une attention particulière sera également portée à la manière de gérer ces espaces verts.

Parmi les pistes envisagées :

- Le fleurissement des villages par les ouvriers communaux, en étant attentif à l'entretien de ces aménagements.
- Le choix d'une place prépondérante au végétal dans l'aménagement des espaces publics.
- La mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts : achat de matériel, formation des ouvriers,…
- La préservation de la biodiversité par la plantation d'arbres et de haies, destinés à retisser le maillage écologique.
- L'aménagement de lieux propices aux rencontres et aux échanges autour des pratiques du jardinage (activité pédagogiques, intergénérationnel…) :
  - Guide composteur avec formations et informations autour du potager, guide/conseil en jardinage,…
  - Jardins ouverts/potagers ouverts
  - Formation/information autour du potager
- L'organisation d'un concours de façades fleuries.
- La lutte contre les espèces invasives.
- La sensibilisation des agriculteurs à l'importance du maillage écologique.
- La réhabilitation des vergers/arboretums didactiques à Achet et Hubinne.
- …

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Nul besoin de rappeler l'importance de préserver notre biodiversité. Outre la préservation des sites d'intérêts (par exemple la zone Natura 2000), il est primordial de travailler sur l'ensemble du territoire communal afin de maintenir un véritable maillage écologique.

Tous ces efforts permettront de créer une ambiance accueillante, de protéger l'environnement, de renforcer les liens sociaux pour une meilleure qualité de vie.

Le concours de façades fleuries et les conseils de jardinage motiveront les particuliers à embellir leur propriété afin de participer à la valorisation du cadre de vie de la commune, ce qui contribuera au renforcement du secteur touristique.

En résumé, ce projet est un bon moyen de joindre l'utile à l'agréable.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local.

→ 2.6 Encourager les dynamiques villageoises.

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur patrimoniale.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Le projet s'appuie sur la participation des citoyens et favorise l'intégration et la mobilisation citoyenne autour d'un thème fédérateur.

Il a également comme ambition de participer au sentiment d'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale.

FICHE PROJET N°30

INTITULE DU PROJET :	LOT :
CREATION ET PROMOTION D'UN ATELIER RURAL ET D'UN HALL RELAIS	3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Il s'agit de mettre en place des infrastructures publiques polyvalentes qui seront louées de manière avantageuse et pour une durée limitée (par la commune ou l'intercommunale) aux TPE et PME dans le but de faciliter leur lancement, leur diversification ou leur expansion en évitant des investissements lourds de départ pour l'achat d'un bâtiment. Il s'agit donc bien de mesures de soutien au développement de l'emploi local puisque les chefs d'entreprise sont soulagés d'une charge considérable dans ce qui est considéré comme la phase la plus critique de la vie d'une entreprise.

Sur la commune de Hamois, les bâtiments bénéficieront d'une bonne accessibilité, proche des axes de communication que sont la N4, la N97 et la E411, et ils seront aussi polyvalents que possible, de manière à pouvoir accueillir une large gamme d'activités. Ils comporteront un ou plusieurs grands espaces, un ou plusieurs bureaux administratifs et des espaces sanitaires, sans oublier toutes les facilités en matière de téléphonie et d'internet haut débit.

Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère des bâtiments dans leur environnement, surtout en ce qui concerne l'atelier rural qui trouvera plus vraisemblablement place dans un noyau d'habitat. Ce dernier sera d'ailleurs localisé pour s'intégrer harmonieusement et sans contraintes dans le voisinage.

Une bonne promotion de ces infrastructures devra être réalisée afin d'assurer leur totale occupation et de booster l'image économique de la commune.

Deux projets sont dès lors envisagés à Hamois :

1. La création d'un **atelier rural** qui sera situé soit dans la future micro-zone d'activités économiques de la Gozée à Natoye (cf fiche projet n°20), soit dans un autre centre villageois dans le but de maintenir des villages vivants et dynamiques.
2. La création d'un **hall relais** qui sera situé sur l'extension de la zone d'activités économiques de Biron (dossier d'extension en cours). Ce dernier sera envisagé avec le BEP Intercommunale de développement économique de la Province de Namur gestionnaire du parc d'activité de Ciney-Hamois et qui étudie actuellement l'extension de celui-ci.

Les deux types d'infrastructures visent les mêmes objectifs mais il existe entre eux des différences de statut en prendre en considération.

Hall relais	Atelier rural
Géré par une intercommunale de développement	Géré par une commune
Situé obligatoirement sur une ZAE	Situé n'importe où en zone constructible
Subside de la Wallonie plafonné à 375.000€	Subside DR de 80% non plafonné
Ne sont généralement pas vendus	Peut être vendu. Le produit de la vente doit être réinvesti dans un projet de développement rural (atelier rural ou autre)

2. JUSTIFICATION DU PROJET

L'atelier rural et le hall relais visent à fixer et à développer des activités économiques, à soutenir la diversification des activités rurales et la création d'emplois.

Ces deux types d'infrastructures constituent avant tout une solution communale pour garder et/ou développer des petites entreprises dans la commune. L'atelier rural et le hall relais constituent des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales qui désirent garder un ancrage local.

A Hamois, le nombre d'indépendants est très important et la commune se caractérise par une véritable volonté d'entreprendre. Ces deux projets seront donc des bons moyens de stimuler et de soutenir cet état d'esprit.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 1.1 Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques ainsi qu'à la création d'emplois locaux durables en lien avec l'évolution technologique et organisationnelle du monde du travail.

→ 2.5 Soutenir le développement des associations par :

- La mise en œuvre d'infrastructures adaptées,
- La création et l'amélioration de la communication et de la coordination des associations entre elles et avec la Commune.

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur patrimoniale.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

L'information et la promotion de ces deux infrastructures est primordiale pour faire connaître aux jeunes entreprises et porteurs de projet la possibilité de réponse à leur besoins.

Le partenariat avec le BEP dans le cadre de la création d'un hall relais permettra à la commune de s'appuyer sur une structure professionnelle reconnue dans le namurois.

FICHE PROJET N°31

INTITULE DU PROJET :	LOT :
RENFORCEMENT DES SERVICES COMMUNAUX A LA POPULATION ET ADAPTATION DU SITE COMMUNAL D'EMPTINNE	3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet vise avant toute chose le renforcement de la qualité du service aux citoyens, qui constitue une préoccupation constante des mandataires et des employés communaux.

Pistes concernant l'amélioration des services communaux :

- Développement des e-services à la population, liens automatiques, demandes en ligne.
- Mise en place d'un guichet téléphonique unique et d'une boîte mail unique afin d'améliorer l'efficience de l'information au citoyen.
- Mises à jour et compléments au site internet communal.
- Amélioration de la lisibilité de la Gazette du Mayeur.
- Adaptation des heures d'ouverture de l'administration communale pour une meilleure adéquation avec les besoins des citoyens.
- Désignation d'une personne de contact par service.

Ce projet consiste aussi en l'adaptation des bâtiments de l'administration communale à Emptinne pour en améliorer l'efficience.

Ces différentes pistes devront être étudiées en collaboration avec le Directeur Général et les services de l'administration communale, notamment dans le cadre de la plate-forme interservices, en tenant compte des rapprochements entre les communes et les CPAS.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

L'amélioration du service aux citoyens est une priorité constante, qui mérite d'être régulièrement étudiée.

Proposer des services via le site internet permettra d'éviter d'une part, quelques déplacements aux habitants et, d'autre part, de devoir élargir les horaires d'ouverture de l'administration communale.

Parfois, les services communaux sont méconnus. Il s'agit donc d'améliorer la communication communale.

Certaines questions demandent le concours de plusieurs services communaux, les contacter séparément est parfois compliqué et non satisfaisant pour le citoyen. La centralisation des demandes et le traitement par une personne ressource à la commune faciliteraient et optimiseraient la démarche.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques.

→ 2.1 Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance.

→ 2.2 Renforcer les synergies en matière d'accueil extrascolaire, de manière à maintenir une offre globale cohérente.

→ 2.3 Impulser une politique communale en adéquation avec les besoins liés au vieillissement de la population

→ 2.4 Générer une politique du logement adaptée à la demande des jeunes, aînés, et/ou personnes précarisées.

→ 2.5 Soutenir le développement des associations par :

- La mise en œuvre d'infrastructures adaptées,
- La création et l'amélioration de la communication et de la coordination des associations entre elles et avec la Commune.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est directement en lien avec le fil rouge de la stratégie puisqu'il vise à renforcer la communication et l'information à destination des citoyens au travers de services communaux performants et efficients.

FICHE PROJET N°32

INTITULE DU PROJET :	LOT :
MISE EN PLACE DE MESURES DE PROMOTION DE LA COMMUNE	3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Dans le cadre de la volonté communale d'apporter un soutien au tissu économique local (et donc aussi au secteur touristique et à l'Horeca), la promotion du territoire communal apparaît comme essentielle.

Cette promotion passera par différentes actions :

- Développement d'une image de marque de la commune axée sur la ressource « eau » et plus spécialement autour de « Hamois, Berceau du Bocq »
- Campagnes de sensibilisation, d'information, de promotion des richesses, trésors naturels de la commune (terre/eau)
- Organisation d'une journée de l'artisanat
- Réalisation d'aménagements fleuris aux abords du Bocq et association de Hamois au Bocq grâce à des éléments visuels et des techniques et politiques touristiques adaptées
- Organisation de promenades à thème (nature, patrimoine,…), formation de guides spécialisés sur ces thèmes et création d'audio-guides.
- Organisation d'événements sportifs ou autres tels que journée fermes ouvertes, Week-end Wallonie Bienvenue,…
- En coordination avec l'OCTC, édition d'une brochure «Comment passer un week-end à Hamois?»

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Ces actions permettront de renforcer l'image de marque de la commune et son identité, ce qui augmentera son attrait touristique et pourra engendrer la création d'emplois locaux dans le domaine du tourisme et de l'Horeca.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 1.2 Affirmer le caractère rural, notamment agricole, des villages en valorisant les saveurs locales.

→ 1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local.

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques.

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire en maintenant les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est directement en lien avec le fil rouge de la stratégie puisqu'il vise à renforcer la communication et l'information à destination des acteurs économiques, des citoyens, du secteur touristique et à l'Horeca au travers d'actions de promotion et d'information.

FICHE PROJET N°33

INTITULE DU PROJET :	LOT :
PROMOTION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet vise l'assimilation et la familiarisation aux NTIC dans le but de réduire la fracture numérique et d'améliorer la communication.

Piste envisagées :

- Organiser des formations dans la commune pour démystifier l'emploi des nouvelles technologies (par exemple l'usage du smartphone, d'une tablette, d'un iphone ou d'un ipod, des QR codes, …). Dans ce cadre, les relations intergénérationnelles pourraient être un levier d'échange et de diffusion des savoirs, notamment par l'intermédiaire du Conseil communal consultatif des aînés.
- Aménager un espace pour permettre le télétravail (voir fiche projet n°34).
- Développer et faire connaître l'espace public d'accès à internet existant ainsi que l'espace public numérique de Ciney.
- Sensibiliser les opérateurs aux problèmes de connexion à internet rencontrés par les habitants (Scy, Scoville et Mohiville).
- Améliorer la promotion des outils existants en termes de tourisme, de loisirs et de détente : il existe par exemple des itinéraires de promenade téléchargeables sur internet, entre autres sur le site de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne.
- Envoyer certaines informations par sms, mails aux habitants de la commune.
- Renforcer les informations et les documents disponibles sur le site internet.
- Maintenir l'usage de la page facebook comme moyen de communication.
- …,

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Nous sommes de plus en plus confrontés aux nouvelles technologies et ce dans des domaines de plus en plus variés. Il faut également tenir compte du fait que ces NTIC sont en permanente évolution. Apprendre à s'en servir, c'est également s'intégrer, créer du contact. Ce projet permettra donc de réduire l'isolement social, en particulier des personnes les plus précarisées.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 1.1 Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développent d'activités économiques ainsi qu'à la création d'emplois locaux durables en live avec l'évolution technologique et organisationnelle de monde du travail.

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques

→ 2.5 Soutenir le développement des associations par :

- La mise en œuvre d'infrastructures adaptées,
- La création et l'amélioration de la communication et de la coordination des associations entre elles et avec le Commune.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est directement en lien avec le fil rouge de la stratégie puisqu'il vise à renforcer la communication et l'information à destination des citoyens au travers de services communaux performants et efficients.

FICHE PROJET N°34

INTITULE DU PROJET :	LOT :
CREATION D'UN CENTRE DE TRAVAIL PARTAGE (ESPACE COWORKING) A EMPTINNE (ZONING DE BIRON)	3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le *coworking*, travail coopératif ou encore cotravail est un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions : un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture. Il constitue un des domaines de l'économie collaborative.

Concrètement, le projet consiste à mettre en place un local de coworking sur l'extension de la zone d'activité de Ciney-Hamois, entre autres pour les indépendants de la commune mais aussi pour les travailleurs de passage sur le territoire de la commune. Cette localisation est idéale dans la mesure où elle se situe à proximité directe des grands axes de communication : N4, N97, E411, …

Un espace de coworking est un lieu d'accueil, de travail et de rencontre. Il comprendra donc des bureaux, des salles de réunions, des espaces de rencontre,… ainsi que tout l'équipement informatique et technologique nécessaire. Cet espace sera animé afin de favoriser les échanges et collaborations entre les utilisateurs.

Le coworking offre une flexibilité maximale pour l'utilisateur qui fréquente l'espace « à la carte », selon ses besoins et son planning.

Le coworking permet de favoriser les collaborations entre les acteurs économiques et ainsi de créer une dynamique innovante au niveau du territoire.

Cette infrastructure devra être étudiée en partenariat avec le BEP, intercommunale de développement économique gestionnaire du parc d'activité économique de Ciney-Hamois et porteur du projet d'extension actuellement en cours d'étude.

Ce projet est, en outre, en lien direct avec le projet n°11 qui envisage, entre autres actions de soutien à l'économie locale, la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité de mettre en place un espace de coworking. Ce projet sera mis en place si l'étude en question s'avère concluante, bien qu'il semble de plus en plus que la demande des entreprises s'orienter vers ce type de structure de travail.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Ce type d'infrastructures d'accueil pour entreprises « nouvelle génération » s'inscrivent dans une nouvelle conception du travail plus mobile et plus collaboratif. Ces espaces visent tout particulièrement les indépendants, porteurs de projets, jeunes entreprises, personnel mobile (commerciaux, techniciens,…).

Le coworking permettra de faciliter la vie de certains travailleurs. En effet, un tel espace de travail partagé, tiers lieu, entre le travail à domicile et le travail en entreprise, possède à la fois le confort du travail à domicile et la richesse sociale du travail en entreprise.

L'extension de la zone d'activités de Ciney-Hamois constitue une localisation idéale, à proximité des axes de communication importants que sont les N4, N97 et E411, la gare de Ciney, … à mi-chemin entre Namur et Marche-en-Famenne. Elle constitue également un réservoir d'utilisateurs potentiels.

Dans ce cadre, l'expérience du BEP est un atout indéniable puisque l'intercommunale de développement économique a mis à disposition des entreprise une structure de coworking dans le parc d'activité de Créalys depuis 2011. Il est également partenaire dans le coworking de Namur, implanté rue de Fer, en plein centre-ville.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 1.1 Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développent d'activités économiques ainsi qu'à la création d'emplois locaux durables en live avec l'évolution technologique et organisationnelle de monde du travail.

→ 2.5 Soutenir le développement des associations par :

- La mise en œuvre d'infrastructures adaptées,
- La création et l'amélioration de la communication et de la coordination des associations entre elles et avec le Commune.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Il s'agit de la mise en place de structure permettant le travail collaboratif, encourageant les échanges et les synergies.

Ces espaces visant tout particulièrement les indépendants, porteurs de projets, jeunes entreprises, personnel mobile (commerciaux, techniciens,…), il s'agit d'un projet de coopération entre les différents acteurs du secteur économique de la commune.

Le partenariat avec le BEP est essentiel et s'inscrit dans la recherche d'une coordination transversale de tous les acteurs afin de pouvoir mener des actions efficaces et durables.

FICHE PROJET N°35

INTITULE DU PROJET :	LOT :
CREATION D'UNE LIAISON COMMUNALE ET TRANS-COMMUNALE DE VOIE LENTE	3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Il s'agit à la fois, de compléter le réseau local et de créer des liaisons douces trans-communales.

Par "liaisons douces" on entend des itinéraires sécurisés réservés aux piétons et aux cyclistes. Elles constitueront une alternative aux voies rapides pour la liaison entre les villages.

Ces cheminements lents seront destinés aux déplacements fonctionnels comme les déplacements scolaires, professionnels, de loisirs,... Les pôles à relier sont donc les villages, mais également les implantations scolaires, les commerces, les centres sportifs, les maisons de village, les arrêts de bus, le RAVeL,...

La création de ce type de cheminements destinés aux usagers faibles participera au développement de l'usage de moyens de déplacement doux dans l'entité.

Complémentairement au réseau de liaisons de mode doux mis en place au sein du territoire communal, des liaisons utilitaires et/ou touristiques complémentaires seront envisagées vers d'autres communes afin de renforcer l'offre et de la rendre aussi cohérente que possible.

Une analyse de pertinence devra être réalisée le moment venu mais la liaison entre Emptinne, où passe le Ravel, et Assesse, via l'ancienne N4 semble relativement évidente (liaison trans-communale).

Il faudra continuer l'étude afin de mettre en évidence les liaisons à aménager pour compléter le réseau existant. A l'heure actuelle, trois liaisons ont déjà été mises en évidence :

- Liaison Buresse - Belle Maison tronçon 1
- Liaison Buresse - Belle Maison tronçon 2
- Liaison Hamois - Hachet (cf projet n°7).

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le manque d'infrastructures et d'équipements adaptés et sécurisés est souvent avancé comme l'obstacle majeur au développement des déplacements autres que motorisés.

Ces liaisons participeront, en complément de la fiche n°7, à la mise en place d'un réseau alternatif convivial de mobilité.

Le projet s'inscrit dans la réflexion portant sur la mobilité initiée par le groupe de travail "Mobilité. Ce groupe, composé de différents intervenants (le Bourgmestre de Hamois, le conseiller mobilité de

la commune, le service urbanisme, la maison du tourisme, l'échevin du tourisme, un cartographe hamoisien, l'échevin des travaux, la FRW, l'INASEP, l'OCTC,...), a défini et cartographié le réseau complet de liaisons douces entre les villages de Hamois.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local.

→ 1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques

→ 2.6. Encourager les dynamiques villageoises

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

→ 3.3 Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous :

- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Favoriser l'accessibilité des lieux publics à tous.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

C'est un groupe de travail composés des acteurs de la mobilité sur le territoire de Hamois qui coordonne la réflexion "Mobilité" qui constitue le lien entre plusieurs projets du PCDR. Cette réflexion est, en outre, menée en concertation avec la CLDR et la CCATM de Hamois. Des actions d'information, de promotion et de sensibilisation de la population sont également prévues dans le présent projet et pourront être réalisées avec la collaboration des asbl Gracq et Pro Vélo.

FICHE PROJET N°36

INTITULE DU PROJET :	LOT :
DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS	3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet vise le développement de logements publics destinés aux personnes originaires de la commune.

Dans le souci de renforcer les solidarités locales, le souhait est de construire des logements plus spécifiques pour les jeunes ménages, pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite en développant des projets de logements intergénérationnels, ce qui permettra ainsi de garantir une certaine mixité de la population au sein des villages, tout en encourageant et en facilitant les interactions entre les jeunes et les personnes âgées/PMR, notamment, l'échange de services. Il s'agit donc d'un projet plus global qu'une simple cohabitation.

Les projets devront prévoir d'accorder une attention toute particulière au bilan énergétique des bâtiments. Cette attention s'inscrit dans un effort général d'économie d'énergie de la part de la commune.

Des critères objectifs d'attribution des logements et une méthodologie transparente devront être définis.

Possibilité de localisation :

→ Bâtiment de l'ancienne poste près du centre d'Hamois

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Malgré des expériences positives (maisons individuelles pour personnes âgées du CPAS à Hamois), il manque à Hamois des logements adaptés aux besoins des publics précarisés, des jeunes ménages et des aînés qui souhaitent rester à Hamois. De nombreuses personnes quittent donc Hamois vers d'autres communes.

Le but des logements est également de faire face au vieillissement de la population en luttant contre l'isolement social et en maintenant ou en améliorant l'autonomie des aînés et des PMR.

Un autre but est de valoriser le temps libre, les connaissances et le savoir-faire de chacun. En effet, recréer une qualité de vie que procurent les contacts humains entre personnes d'âges différents, des contacts que l'habitat pavillonnaire et la vie professionnelle hyperactive ont pour effets de raréfier.

3. LIENS AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 2.3 Impulser une politique communale en adéquation avec les besoins liés au vieillissement de la population

→ 2.4 Générer une politique du logement adaptée à la demande des jeunes, aînés, et/ou personnes précarisées.

→ 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :

- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

→ 3.3 Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Le but premier du logement intergénérationnel est la coopération entre des personnes d'âges différents. Cette étude devra être menée en collaboration avec le CPAS, CCCA et la Commune.